



# SCOT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE  
SYNDICAT MIXTE DU SCOT  
NORD TOULOUSAIN

## ÉVALUATION

ANALYSE DES RÉSULTATS  
DE L'APPLICATION DU SCOT  
21 JUIN 2018



le SCOT  
du Nord  
Toulousain

**SCOT**

scot-nord.fr



<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	<b>4</b>
Le cadre légal de l'évaluation	4
La démarche	5
Correspondance indicateurs / prescriptions	6
Les limites de l'exercice	7
Etat des lieux des indicateurs mobilisés	9
<b>CHAPITRE 1 ACCUEILLIR EN MÉNAGEANT LE TERRITOIRE</b>	<b>16</b>
<b>Fiche n°1</b> Documents d'urbanisme	18
<b>Fiche n°2</b> Consommation d'espaces	22
<b>Fiche n°3</b> Population à accueillir	26
<b>Fiche n°4</b> Logement	30
<b>Fiche n°5</b> Ratio Emploi / Habitant	34
<b>Fiche n°6</b> Déplacements Domicile - Travail	38
<b>CHAPITRE 2 PRÉSERVER RICHESSES ET IDENTITÉ RURALES</b>	<b>42</b>
<b>Fiche n°1</b> Ressources du territoire	44
<b>Fiche n°2</b> Biodiversité et maillage écologique	52
<b>Fiche n°3</b> Pollutions, risques et nuisances	62
<b>CHAPITRE 3 RENFORCER LES FONCTIONS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE</b>	<b>72</b>
<b>Fiche n°1</b> Zones d'activités	74
<b>Fiche n°2</b> Zones commerciales	78
<b>Fiche n°3</b> Emplois par type d'activité	82
<b>CHAPITRE 4 RENDRE LE TERRITOIRE ATTRACTIF ET ACCUEILLANT POUR TOUS</b>	<b>86</b>
<b>Fiche n°1</b> Evolution du parc de logement	88
<b>Fiche n°2</b> Qualité des espaces urbains	94
<b>Fiche n°3</b> Urbanisation économe en espace	100
<b>Fiche n°4</b> Offre en équipements et services	108
<b>CHAPITRE 5 FACILITER LES DÉPLACEMENTS ET FAVORISER LES USAGES NON POLLUANTS</b>	<b>116</b>
<b>Fiche n°1</b> Véhicules particuliers dans les déplacements quotidiens	118
<b>Fiche n°2</b> Usages des transports collectifs	124
<b>Fiche n°3</b> Liaisons routières structurantes et transversales	130
<b>Fiche n°4</b> Articulation urbanisation et transports collectifs	136
<b>SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION</b>	<b>142</b>
Des résultats significatifs	142
Evaluation des polarités	143
Quel degré de prise en compte du SCoT pour les communes compatibles ?	145
Points d'attention détaillés par fiche	148
Perspectives à considérer et volontés à affirmer dans le cadre de la révision	156
Lexique	158

# LE CADRE LEGAL DE L'ÉVALUATION

## Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT est un document de planification qui fixe les grands principes d'aménagement du territoire à long terme. Les orientations définies dans le SCoT doivent se concrétiser sur le terrain.

Son contenu est prévu aux articles L.141-1 et suivants du code de l'urbanisme. Les orientations du SCoT doivent donc être prises en compte et déclinées dans certaines politiques sectorielles des intercommunalités (PLH, PDU, etc) et des communes ainsi que dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Les effets du SCoT sont codifiés aux articles L.142-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Le SCoT du Nord Toulousain a été **adopté le 4 juillet 2012 et modifié le 20 décembre 2016**, principalement pour modifier le contenu du Document d'Aménagement Commercial (DAC), désormais appelé Document D'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), suite à l'entrée en vigueur de nouvelles lois notamment :

- n°2014 – 366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR)
- n°2014 – 626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises.

## La procédure d'évaluation du SCoT

La procédure d'élaboration, d'évaluation et d'évolution du SCoT est codifiée aux articles L.143-1 et suivants du code de l'urbanisme.

L'évaluation du SCoT du Nord Toulousain, répond à l'article L.143-28 du code de l'urbanisme et consiste en une analyse des résultats de l'application du SCoT après 6 années de mise en œuvre, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales. Le rapport d'évaluation aboutit à la délibération du Syndicat mixte sur le maintien en vigueur du SCoT ou sur sa révision partielle ou complète. « A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc ».

Ayant été approuvé le 4 juillet 2012, le SCoT du Nord Toulousain doit impérativement **réaliser son évaluation avant l'échéance du 3 juillet 2018**.

## La démarche d'analyse des effets du SCoT

La démarche d'analyse des effets du SCoT est prédéfinie dans le rapport de présentation du schéma. Elle répond aux exigences de l'article R.141-2 du code de l'urbanisme. Ainsi le rapport de présentation « définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue à l'article L. 143-28 du code de l'urbanisme. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ».

Le périmètre du SCoT du Nord Toulousain, regroupe initialement 63 communes intégralement situées dans le département de la Haute-Garonne et presque toutes comprises dans l'aire urbaine toulousaine. Les communes actuellement adhérentes au syndicat mixte sont au nombre de 65, suite au retrait de Labastide-Saint Sernin et à l'entrée de Saint-Marcel-Paulel, Lavalette et Gauré. Les modifications du périmètre, prévues aux articles L.143-10 à 15 du code de l'urbanisme, rendent la révision du SCoT obligatoire « au plus tard lors de la délibération qui suit l'analyse des résultats de l'application du schéma en vigueur ».

L'intérêt d'engager l'évaluation du SCoT du Nord Toulousain, dans ce contexte de changement de périmètre, est de **faire un premier bilan global des effets du SCoT sur son territoire, de tester les indicateurs de suivi et d'évaluation qui ont été prévus au moment de l'évaluation environnementale, et de mettre en place de nouveaux outils de suivi**, pour préparer en suivant les études de la révision à venir.

L'état de l'avancement de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT du Nord Toulousain est un préalable à l'analyse de l'évaluation. Malgré un délai maximum de 3 ans pour la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévu à l'article L.123-1-9 du code de l'urbanisme, au 31 décembre 2017, 13 communes sont dotées d'un PLU compatible avec le SCoT du Nord Toulousain en vigueur. Il s'agit de : Saint-Rustice, Montaignut-sur-Save, Montastruc-la-Conseillère, Lapeyrouse-Fossat, Cépet, Launac, Thil, Villemur-sur-Tarn, Bonrepos-Riquet, Castelnaud-Estrétefonds, Villaudric, Roquesérière et Gragnague.

## LA DEMARCHE

### 3 échelles d'analyse

L'évaluation de la mise en œuvre du SCOT du Nord Toulousain s'articule autour de 3 échelles d'analyse :

- Une évaluation stratégique des effets du SCoT afin de questionner la pertinence globale du projet défini dans le PADD ;
- Une analyse des thématiques spécifiques visées par le SCoT. Il s'agit des 5 grands thèmes développés dans les chapitres du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) :

Chapitre 1 : Accueillir en ménageant le territoire

Chapitre 2 : Préserver richesses et identités rurales

Chapitre 3 : Renforcer les fonctions économiques sur le territoire

Chapitre 4 : Rendre le territoire attractif et accueillant pour tous

Chapitre 5 : Faciliter les déplacements et favoriser les usages non polluants

- Une analyse ciblant les niveaux de polarité et les 13 communes compatibles.

### 20 fiches thématiques soumises au vote

L'analyse des thèmes développés dans le DOO s'effectue sous forme de fiches thématiques comportant :

- La ou les questions évaluatives (31 questions répertoriées),
- Les indicateurs mesurés avec leurs limites,
- Les résultats sous formes statistiques et/ou cartographiques,
- Un résumé des points positifs, négatifs,
- Un rappel des facteurs internes et externes au territoire impactant la mesure,
- Une synthèse qui acte l'atteinte (partielle ou non) des objectifs du SCoT sur le territoire avec une notation graduelle de « Très bien » à « Mauvais » en passant par la note « Non évalué/ Non évaluable ».

	<b>Très bien</b>
	<b>Bien</b>
	<b>Assez bien</b>
	<b>Pas satisfaisant</b>
	<b>Mauvais</b>
	<b>Non évalué / Non évaluable</b>

### La commission « évaluation »

Les études évaluatives sont soumises à l'avis des élus au fur et à mesure de l'avancée des résultats au sein de la Commission « évaluation ». La concertation est choisie à l'échelle du SCoT et repose sur la participation requise des élus de la Commission « évaluation », élargie à l'ensemble des élus du territoire sur participation volontaire. La commission « évaluation » est également élargie aux techniciens du Département de la Haute-Garonne et de l'Etat (Direction Départementale des Territoires).

### 9 réunions de la Commission « évaluation »

L'enjeu de chaque réunion de la Commission « évaluation » est d'engager un débat de portée générale avant de travailler par thématique.

Les objectifs spécifiques sont de présenter les limites de l'exercice, de faire un état des lieux des grandes tendances d'évolutions (indicateurs stratégiques), et d'**ouvrir un débat sur les difficultés, les limites/opportunités, perspectives de la mise en œuvre du SCoT**. Dates des réunions de la commission d'évaluation :

- Réunion préparatoire du 15 octobre 2017,
- Réunion de lancement le 10 novembre 2017,
- Réunions thématiques de décembre 2017 à juin 2018,
- Restitution du rapport d'évaluation aux élus de la commission préalablement au conseil syndical du 21 juin 2018.

### 46 indicateurs mobilisés

L'évaluation s'inscrit dans la poursuite de la démarche d'élaboration d'indicateurs de suivi, d'évaluation de mise en œuvre du SCoT du Nord Toulousain, lancée par la commission « Suivi, évaluation et mise en œuvre » réunie en 7 comités de pilotage entre 2012 et 2013. Cette grille d'indicateurs de suivi et d'évaluation établie en mai 2013, intègre les 41 indicateurs de l'évaluation environnementale (EE) dont certains issus de l'outil de veille Interscot (3 des 19 indicateurs répertoriés).

L'évaluation a privilégié a minima les indicateurs de l'évaluation environnementale qui figurent au document opposable. **12 indicateurs n'ont pu être analysés présentant des faiblesses soit de disponibilité soit de fiabilité de source** (cf. les limites des sources de données ci-après).

**17 nouveaux indicateurs ont été analysés.** Ils ont été construits à partir d'outils plus récents que ceux disponibles lors de l'évaluation environnementale.

L'évaluation du SCoT du Nord Toulousain a ainsi mobilisé 46 indicateurs répartis sur l'ensemble des thématiques.

### 74 prescriptions évaluées

Sur 154 prescriptions, 74 prescriptions ont pu être évaluées. Elles correspondent aux prescriptions stratégiques et relèvent d'une analyse quantitative (cf. limites de l'évaluation ci-après). Les objectifs contenus dans ces prescriptions peuvent être chiffrés ou non.

80 prescriptions n'ont pas pu être analysées au moment de l'évaluation faute d'outils et/ou d'indicateurs adaptés et renvoient aux études de la révision. Les prescriptions relevant d'une analyse qualitative notamment, seront traitées dans le cadre de la révision.

# CORRESPONDANCE INDICATEURS / PRESCRIPTIONS

THEMATIQUE	INDICATEURS	QUESTION EVALUATIVE	Prescription
<b>CHAPITRE 1</b>			
1/ DOCUMENTS D'URBANISME	33	Est-ce que les documents d'urbanisme permettent la mise en oeuvre du SCoT ?	1
2/ CONSOMMATION D'ESPACE	2/3/37	La consommation d'espaces agricoles à des fins de développement urbain a-t-elle été divisée par deux ?	16, 17
3/ POPULATION A ACCUEILLIR	1	L'hypothèse d'accueil de population est-elle vérifiée?	PADD
4/ LOGEMENT	25	Les estimations de production de logement sont-elles vérifiées? Cette production se localise-t-elle à 70% sur les polarités ?	14 + PADD
5/ RATIO EMPLOI / HABITANT	26	Le SCoT permet-il d'atteindre ses objectifs de créer 750 emplois par an et d'être à 1 emploi pour 3,5 habitants sur le territoire SCoT ?	68
6 / DEPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL	27	Le SCoT a-t-il atteint son objectif de diminuer la part des actifs travaillant dans l'agglomération toulousaine?	68
<b>CHAPITRE 2</b>			
1/ RESSOURCES DU TERRITOIRE	6/8/10/16 / 17	La ressource en eau est-elle préservée et mieux organisée ? Les productions d'énergies renouvelables se sont-elles développées?	28, 47 à 49, 53 à 56
2/ BIODIVERSITE ET MAILLAGE ECOLOGIQUE	11/14/28	La couronne verte et la trame verte et bleue sont-elles préservées?	4, 5, 22 à 27, 31 à 34
3/ POLLUTION, RISQUES ET NUISANCES	19/20/21/22 / 23/A	La prise en compte des risques naturels est-elle effective? Les émissions polluantes ont-elles été réduites et la qualité de l'air améliorée ? La gestion et la valorisation des déchets est-elle améliorée ? Les apports polluants de l'eau ont-ils été réduits ?	60 à 63, 65, 67
<b>CHAPITRE 3</b>			
1/ ZONES D'ACTIVITES	31	Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs de développement des zones d'activités ?	68 à 70, 80 à 88
2/ ZONES COMMERCIALES	B	Observe-t-on une polarisation des équipements commerciaux telle que définie par le DAAC ?	91
3/ EMPLOIS PAR TYPE D'ACTIVITE	32	Est-ce que le SCoT a permis de développer les emplois dans chaque type d'activité ?	71, 75 à 77
<b>CHAPITRE 4</b>			
1/ EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENT	29/30-a	Le parc de logements est-il diversifié afin de répondre à tous les besoins ?	106, 107
2/ QUALITE DES ESPACES URBAINS	30-b/39/C/D	La vacance est-elle importante ? Le parc de logement est-il dégradé ? Le bâti ancien est-il réhabilité? Les entrées de ville sont-elles qualifiées?	124, 126, 128
3 / URBANISATION ECONOMIE EN ESPACE	34/E/F	Les objectifs d'extension urbaine sont-ils respectés ? Les objectifs de densité sont-ils respectés ?	113, 115, 116
4/ OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES	G/H/I/J	L'offre en équipement s'est-elle développée ? Est-elle en adéquation avec les polarités ?	129 à 134
<b>CHAPITRE 5</b>			
1/ VEHICULES PARTICULIERS DANS LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS	K/L/M	Observe-t-on une réduction de la part des véhicules particuliers dans les déplacements ? Le covoiturage est-il favorisé ?	146 à 148
2 / USAGE DES TRANSPORTS COLLECTIFS	41-a/41-b	Observe-t-on un accroissement de l'offre et des usages en transports collectifs ?	138, 144
3/ LIAISONS ROUTIERES STRUCTURANTES ET TRANSVERSALES	N/O/P	Observe-t-on une amélioration des liaisons routières structurantes et transversales?	7, 8, 136, 141, 142
4 / ARTICULATION URBANISATION ET TRANSPORTS COLLECTIFS	35/Q	Le développement urbain s'est-il intensifié à proximité des moyens de transports en commun ?	11 à 13

**NOTA méthodologique :** Les indicateurs de l'évaluation environnementale sont indiqués en nombre.  
Les nouveaux indicateurs mobilisés sont indiqués en lettres.

## LES LIMITES DE L'EXERCICE

### Les limites de l'évaluation

La première échéance des 6 ans ne permet pas une véritable évaluation pour deux raisons :

1. La mise en compatibilité des documents d'urbanisme n'étant jamais immédiate (délai des 3 ans), l'évolution du territoire observée les 6 premières années n'est pas ou très peu le résultat des effets du SCoT ;
2. Les indicateurs de suivi sont dépendants des mises à jour des différentes sources de données. Pour exemple, en 2017, les statistiques publiées par l'INSEE sont au mieux du millésime 2014 et seulement quelques rares données seront datées de 2015. L'évaluation quantitative ne porte donc pour la majorité des indicateurs que sur une période de 2 ou 3 ans après la date d'approbation (2012-2014).

Par ailleurs les indicateurs d'évaluation n'ont pas tous le même niveau de fiabilité et les mêmes dates et les corrélations entre indicateurs de différentes sources ne sont pas toujours satisfaisantes.

Enfin certaines prescriptions ou recommandations du SCoT ne sont pas déclinables dans un document d'urbanisme (à l'initiative des collectivités) et/ou ne sont pas évaluables quantitativement et leur analyse qualitative peut parfois nécessiter des études fines, à l'échelle communale, donc difficilement réalisable lors de l'évaluation d'un SCoT.

### Les limites des sources de données

#### • Compatibilité des documents d'urbanisme :

L'évaluation de la compatibilité est exclusivement réalisée sur la base de la date d'approbation du dernier document révisé. Il a également été considéré que les documents réalisés à partir du 01/01/2010 pouvaient potentiellement être compatibles car, à cette époque, le futur DOO était déjà en partie connu et les services du SCoT participaient régulièrement aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme. Une analyse qualitative de chaque document serait nécessaire pour évaluer dans le détail son niveau de compatibilité.

#### • Documents d'urbanisme numérisés :

La publication des documents d'urbanisme sous format numérisé est obligatoire depuis l'ordonnance du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique. Cependant en 2019, le territoire du SCoT du Nord Toulousain n'est pas encore intégralement couvert par des documents d'urbanisme numérisés. En 2020, les PLU devront être numérisés selon les prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme et publiés sur le Géo Portail de l'urbanisme (GPU) pour être opposables (depuis le 1er janvier 2016, les communes doivent mettre à disposition leur document d'urbanisme par voie électronique). Ainsi, à l'avenir, l'absence de documents numérisés pour certaines communes ne sera plus une limite à leur analyse.

#### • INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) :

Données déclaratives provenant des enquêtes de recensements annuels. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement exhaustif de la commune s'effectue tous les 5 ans. Les analyses pour les évolutions sur le territoire du SCoT du Nord Toulousain sont ainsi tributaires des deux derniers millésimes disponibles de 2009 et 2014, soit une période restreinte à 2012-2014. De plus les enquêtes de recensement ne sont pas toujours fiables car renseignées par les habitants.

#### • RPLS (Répertoire sur le Parc Locatif Social) :

Le répertoire dresse l'état global du parc des logements locatifs des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année et des modifications intervenues au cours de l'année écoulée (vente, démolition, changement d'usage...). A partir du 1er janvier 2011, il est alimenté par les informations transmises par les bailleurs sociaux. Les données 2010 proviennent du CD31.

#### • MAJIC (Mise A Jour des Informations Cadastreales) :

Centralisée par la Direction Générale des Finances Publiques, cette base de données fiscales anonymisées renseigne les parcelles, les locaux et leurs propriétaires. Elle comptabilise les constructions en fin d'achèvement de travaux. Source de données très riches, mais pas toujours suffisamment fiable car :

- Ces données sont produites pour une finalité fiscale et non pour un suivi d'aménagement de l'espace ;
- Les données exploitables du fichier de l'année n'intègrent l'année N-1 qu'en partie ;
- Une vérification avec une analyse par photo-interprétation est souvent nécessaire ;
- Le niveau de dégradation des logements recensés dans Majic étant non renseigné à plus de 10%, la fiabilité de l'indicateur est à nuancer au regard du renseignement et de la mise à jour de ses données.

#### • Carroyage InterSCoT :

Le carroyage est une technique de quadrillage utilisée en topographie, afin de rassembler et de traiter des données en vue d'une exploitation cartographique ou statistique. Cet indicateur exploite l'outil de suivi foncier mis en place par l'InterSCoT sur la base d'un Mode d'Occupation des Sols (MOS) sur des carreaux de 50mX50m. Ce MOS est disponible pour 2010 et 2013. Il est issu de différentes applications de couches d'informations afin de faire basculer les carreaux de 2 500m<sup>2</sup>. Les limites de l'outil sont :

- Tout le carreau de 2 500m<sup>2</sup> bascule dans l'une ou l'autre des catégories ;
- Les limites cumulées des différentes couches d'information lors de la constitution de l'outil ;
- Un basculement arbitraire et inexplicable aux franges des boisements entre espaces agricoles et semi-naturels et espaces boisés.

• **Agence Régionale de la Santé (ARS) pour la Protection des captages AEP :**

La pertinence de cet indicateur est moindre pour le SCoT puisqu'il renvoie à des procédures réglementaires (code de la santé publique). L'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection fixe les servitudes de protection opposables au tiers par déclaration d'utilité publique (DUP). D'autre part, les points de captage hors SCoT peuvent également alimenter le territoire et cette donnée est non mesurée. L'indicateur pourrait être complété par l'analyse des zonages des documents d'urbanisme autour des captages.

• **Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) pour les installations et puissances installées du solaire photovoltaïque :**

Seules sont prises en compte les installations produisant de l'électricité renouvelable et pour lesquelles a été conclu un contrat d'obligation d'achat en vertu de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Sont donc exclues du champ les installations :

- Ne bénéficiant pas d'une obligation d'achat (comme les centrales hydrauliques de plus de 12 MW),
- Relevant d'un contrat d'achat antérieur à la loi de 2000,
- Relevant d'un contrat d'achat établi dans le cadre d'un appel d'offre.

Au niveau communal, en application des règles du secret statistique, le nombre d'installations n'est diffusé que s'il est au moins égal à trois. En 2010, sur le territoire du SCoT du Nord Toulousain, il y a 13 communes dont les installations sont répertoriées 's' (secret statistique) donc les données 2010 diffusées sont potentiellement sous estimées au maximum de 13 X 2 installations soit 26 supplémentaires au maximum. En 2016, il y a 6 communes dont les installations sont répertoriées 's'.

• **Trame Verte et Bleue (TVB) :**

Les éléments contribuant à l'identification de la TVB sont complexes à appréhender. La compatibilité avec le SCoT est analysée au regard des outils réglementaires protégeant et valorisant la TVB mais seule une lecture fine et qualitative de chaque PLU et chaque niveau de corridor et réservoir permettrait une évaluation optimale de cette thématique. En effet, les documents d'urbanisme peuvent les traiter de manière différente, n'ayant pas de règles particulières en la matière :

- Les réservoirs de biodiversité sont généralement traduits en zonage N ou via des protections supplémentaires pour les éléments boisés et paysagers à préserver (Espaces Boisés Classés ou protection au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme des secteurs à protéger.)
- Les corridors écologiques peuvent également être traduits de diverses manières :
  - linéaires pour des haies ou ponctuels pour des arbres remarquables au titre de l'article L.151-23
  - Sous-zonages A ou N spécifiques (Ace ou Nce mais les indices peuvent varier)
  - OAP thématiques pour certains PLU.

• **Déplacements quotidiens en bus du réseau Arc-en-ciel (CD31) :**

Le comptage des voyageurs bus réalisé par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne se base sur la billettique (non sur des enquêtes Origine/Destination). Il est basé sur les validations des voyageurs à la montée aux arrêts. Il n'intègre pas l'information sur les lieux de descentes (pas de validation à la descente). L'analyse des déplacements quotidiens en bus des habitants du SCoT se base alors sur les « Allers » qui correspondent majoritairement aux montées en direction de Toulouse (destination unique). Les « Retours », en direction de la périphérie ne sont pas étudiés car difficiles à analyser (destinations multiples) et peu nombreux (10% du volume total d'usagers).

• **Trafic routier sur les routes départementales (CD31) :**

Les relevés de trafic journalier sont réalisés à partir de comptages routiers positionnés sur les routes départementales (RD). Ils peuvent être sur des fréquences régulières à l'année (comptages permanents) ou sur des campagnes d'une semaine extrapolées à l'année (comptages exceptionnels). La méthode de comptage n'est pas homogène sur toutes les RD, ni d'une année à l'autre. Afin de comparer des données de trafic moyen journalier entre 2010 à 2016, l'étude a dû sélectionner les comptages routiers permanents positionnés au même endroit sur les tronçons de RD en 2010, 2012 et 2016. Certaines RD du schéma de principe du DOO ne sont donc pas étudiées car mesurées sur le mode permanent que récemment. Pour la problématique de transit et de raccordement à la Métropole de Toulouse sur le secteur Ouest du SCOT, 3 comptages exceptionnels ont été ajoutés sur les RD17 et RD1.

• **Estimation du foncier disponible dans les zones d'activités :**

La consommation d'espace dans les zones d'activités et l'estimation du foncier disponible en 2016 a été réalisée par photographie aérienne en y intégrant l'assemblage des zonages des documents d'urbanisme disponibles. Il n'existe pas à ce jour de fichier informatisé des zonages de l'époque. Aussi, l'analyse liée à cette thématique peut de fait présenter des approximations. Les résultats méritent d'être vérifiés lors des diagnostics des PLU.

## ETAT DES LIEUX DES INDICATEURS MOBILISES

Pour rappel, les indicateurs mobilisés rassemblent ceux de l'évaluation environnementale ainsi que des indicateurs créés pour l'évaluation. Sont également mentionnés les indicateurs de l'évaluation environnementale non traités.

### INDICATEURS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

N°	Nom	Description	Mode de calcul	Source	Date de mesure	Traité
Contexte socio-économique						
1	Démographie	Evolution de la population municipale	Augmentation moyenne annuelle	INSEE	2009-2014	Oui
Occupation de l'espace						
2	Equilibre du territoire	Répartition de l'occupation de l'espace : espaces urbanisés ; espaces agricoles, naturels et semi-naturels ; espaces boisés ; espaces verts artificialisés ; espaces d'extraction de matériaux, décharges et chantiers ; espaces d'eau.	Superficie de chaque type d'espace / superficie totale SCOT X 100	InterSCOT	2010-2013	Oui
3	Mutation du foncier agricole et naturel	Superficies agricoles destinées à l'urbanisation	ha et valeur	InterSCOT	2010-2013	Oui
4	Surface Agricole Utile	SAU dont STH (Surfaces Toujours en Herbe), terres labourables, vignes et autres cultures permanentes	Superficies	RGA	Non - Millésime ne permettant pas un suivi de l'indicateur (données sur la période 2000-2010 permettant seulement d'apporter des éléments de diagnostic)Prochain millésime à 2020 par le Recensement Agricole	
5	Indice de l'activité agricole	nombre d'exploitations agricoles et nombre d'UTA	Nombre exploitations / nombre UTA	RGA		
Gestion des ressources						
6	Mesure de qualité des eaux de surface	Qualité de l'eau des milieux humides et aquatiques	Evolution de la classification de l'état écologique des stations	Agence de l'eau	2008-2010 2014-2016	Oui
7	Débits d'objectifs	Nombre de jours de dépassement des débits d'objectifs d'étiage aux points de mesure	Nombre jours	DREAL	Non - Donnée difficile à mobiliser (renvoi à la protection de la ressource en eau)	
8	Protection des captages AEP (Assainissement en eau potable)	Périmètre de protection des captages d'adduction en eau potable	% de périmètres approuvés	Agence Régionale de la Santé (ARS)	2008-2017	Oui
9	Gestion des carrières	1) superficies autorisées pour la production de matériaux 2) superficies remises en état 3) volumes transportées par le rail	ha 3) tonnes	DREAL	Non - Données erronées sur certaines entités géographiques (doublons) ne permettant pas une analyse fiable	
10	Production d'énergie renouvelable par filière	- Part de la production d'énergie renouvelable par filière - Evolution des installations photovoltaïques	Production en MWh Installations et puissances installés en MW	- PCAET - Solaire photovoltaïque SOES	-2013-2014 - 2010-2016	Oui

N°	Nom	Description	Mode de calcul	Source	Date de mesure	Traité
Protection des milieux naturels et des paysages						
11	Milieux naturels protégés	Part du territoire faisant l'objet de protection	Surface dédiée aux espaces réglementaires et zones d'intérêts (ZNIEFF/ Natura 2000 / Arrêté de protection de biotope) / Surface totale territoire	DREAL, Espaces naturels protégés au DOO	2017	Oui
12	Biodiversité	Evolution d'un cortège d'espèces emblématique (de préférence oiseaux)	Comptage sur un ou des site (s) test	/	Non - Pas de mesures de comptages sur un ou plusieurs sites initiées	
13	Biodiversité	Forêts privées bénéficiant d'un plan simple de gestion et forêts publiques soumises au régime forestier	Hectares	CRPF	Non - Donnée difficile à mobiliser. La BD Forêt n'est pas disponible et la BD Topo végétation est non remise à jour	
14	Suivi de la Trame Verte et Bleue (continuité écologiques et réservoirs de biodiversité)	- Part des nouvelles constructions au sein de la TVB sur total des nouvelles constructions du territoire entre 2011 et 2016  - Zonages de la TVB dans les documents d'urbanisme des 13 communes compatibles	- Nouvelles constructions (maison, appartement, locaux d'activité) dans la TVB / total nouvelles constructions territoire entre 2011 et 2016  - Répartition des types de zonage de la TVB des 13 communes compatibles et pour l'ensemble du SCoT	MAJIC-BD Topo  Zonages des documents d'urbanisme	2011-2016  2011-2016	Oui
15	Petit patrimoine	Inventaire du petit patrimoine recensé	Liste	communes ou EPCI	Non - Renvoi à l'étude des documents d'urbanisme locaux et une analyse qualitative non suivie	
Gestion des pollutions						
16	Traitement des eaux usées : capacité nominale	Capacité nominale en équivalent habitant (EqH)	/	Base de données Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)	2010-2016	Oui
17	Traitement des eaux usées : taux de charge	Le taux de charge en équivalent habitant (EqH) des STEP	Taux de charge = charge maximale entrante / Capacité nominale en EqH	Base de données Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)	2010-2016	Oui
18	Assainissement autonome	Mise en place des SPANC	% des communes ou EPCI ayant créé un SPANC	Communes ou EPCI	Non - Donnée difficile à mobiliser (en attente compétence assainissement attribuée aux EPCI en 2020) / Attente d'une couche SIG disponible issue des PLU approuvés sur l'assainissement collectif et non collectif	
19	Qualité de l'air	Nombre de jours de dépassement des niveaux de pollutions atmosphériques acceptables	Mesure des concentrations journalières ou horaires par station de l'agglomération toulousaine	ORAMIP	2012-2016	Oui
20	Emissions polluants	Emissions de polluants atmosphériques et AFOM	Mesure des concentrations journalières ou horaires par station de l'agglomération toulousaine	PCAET	2015	Oui

N°	Nom	Description	Mode de calcul	Source	Date de mesure	Traité
21	Gestion des déchets	Volumes de déchets ménagers produits par habitant	Volume annuel déchets (DMA et Déchèterie) en kg /habitant	Observatoire des déchets CD31	2010-2014	Oui
22	Valorisation des déchets	Part des déchets valorisés	Part des déchets ménagers et assimilés valorisés en %			Oui
Gestion des risques						
23	Etat d'avancement des procédures de PPRN	Nombre de PPRN approuvés / prescrits Part des nouvelles constructions au sein des aléas sur total des nouvelles constructions du territoire entre 2011 et 2016	Nombre de PPRN approuvés / prescrits Nouvelles constructions dans les aléas répartis selon le type et le niveau d'aléa	DREAL	2016	Oui
				Majic	2011-2016	
24	Assainissement pluvial	Elaboration de schémas de gestion des eaux pluviales	Nombre de communes	Communes ou EPCI	Non - Donnée difficile à mobiliser auprès de l'Agence de l'eau	
Structuration les bassins de vie et polarisation de la croissance						
25	Polariser la production de logements	Part des logements construits dans les pôles et par bassin de vie	Nombre de logements dans les pôles (bassins de vie) / nombre total de nouveaux logements X 100	INSEE	2009-2014	Oui
26	Equilibre emploi / habitants	Ratio Emplois / habitants	Nombre emplois / nombre habitants / an	INSEE	2009-2014	Oui
27	Rapprocher l'emploi du domicile pour réduire les déplacements quotidiens	Lieu de travail des actifs de 15 ou +, ayant un emploi, qui résident dans la zone	Tableau Origine-Destination	INSEE	2009-2014	Oui
28	Evolution des espaces au sein de la couronne verte	Part des nouvelles constructions au sein de la couronne verte sur total des nouvelles constructions du territoire entre 2011 et 2016  - Zonages de la couronne verte dans les documents d'urbanisme des communes compatibles (6 concernées)	Nouvelles constructions (maison, appartement, locaux d'activité) dans la CV / total nouvelles constructions territoire entre 2011 et 2016  Répartition des types de zonage des communes compatibles concernées par la CV	MAJIC  Zonages des documents d'urbanisme	2011-2016	Oui

N°	Nom	Description	Mode de calcul	Source	Date de mesure	Traité
<b>Diversité et qualité de l'offre en logements</b>						
<b>29</b>	Nombre de logements sociaux créés	Production de logements sociaux par bassins de vie et part des logements produits par pôle	- Moyenne an. du nbre de logements sociaux produits entre 2011 et 2017  - Nombre de logements sociaux produits / Nombre de résidences principales supplémentaires entre 2011 et 2014	- Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)  - Résidences principales (Recensement INSEE)	2011-2017  2009-2014	Oui
<b>30- a</b>	Diversification du parc de logement	Production de logements locatifs par bassin de vie et polarité Part des logements produits sur les résidences principales	Logements locatifs (échelle SCoT et pôles) / résidences principales	INSEE	2009-2014	Oui
<b>30- b</b>	Etat de la vacance sur le territoire	Part des logements vacants sur les résidences principales	Nombre de logements vacants / Nombre de résidences principales	INSEE	2009-2014	Oui
<b>Développer les fonctions économiques</b>						
<b>31</b>	Surfaces dédiées aux zones d'activités	Evolution/consommation des surfaces dédiées aux ZA par bassin de vie	- Mesure des surfaces de ZA en ha inscrites dans les documents d'urbanisme en vigueur.  - Comparaison de leur remplissage sur une période, avec les besoins fonciers maximaux pour l'accueil économique et commercial du SCoT	Documents d'urbanisme  BD Ortho de l'IGN	De 2006 à 2016  2010-2016	Oui
<b>32</b>	Evolution des emplois par type d'activité	Evolution des emplois par type d'activité	Nombre d'emplois par types d'activité	INSEE	2009-2014	Oui
<b>Organiser les développements urbains</b>						
<b>33</b>	Suivi des documents d'urbanisme	Evolution du nombre de PLU dans le SCoT	/	SCoT	2010-2017	Oui
<b>34</b>	Densité moyenne de la construction neuve par commune et pôle	Densités moyennes des nouveaux logements par commune et niveau de polarité	Nombre de nouveaux logements en zones U et AU / surface consommée des nouvelles parcelles de la zone U et de la totalité des zones AU X 100 par commune et niveau de polarité	MAJIC	2011-2016	Oui
<b>35</b>	Proximité des transports en commun pour les équipements majeurs	Distance entre arrêts de transports en commun et équipements majeurs	Nombre d'arrêt de TC à 1 km de l'équipement majeur	Carte de synthèse du DOO  CD31	2018	Oui

N°	Nom	Description	Mode de calcul	Source	Date de mesure	Traité
36	Maitrise des développements urbains	Taux de réalisation en opération publique	Nombre d'opérations suivies par un opérateur public	Communes ou EPCI	Non - Donnée difficile à mobiliser	
37	Gestion économe du foncier	Evolution de la consommation foncière	Moyenne annuelle des espaces agricoles consommés par l'urbain	InterSCOT	2010-2013	Oui
38	Qualité des principales opérations d'aménagement	Part des espaces végétalisés au sein des opérations d'aménagement	Recensement des principales opérations	Documents d'urbanisme	Non - Renvoi à l'étude des documents d'urbanisme locaux et une analyse qualitative	
39	Entrées de ville	Traitement des entrées de ville dans les documents d'urbanisme	Obligation réglementaire à l'article L.111-6 sur la constructibilité en dehors des espaces urbanisés	PLU des communes	2011-2016	Oui
Promouvoir les transports en commun et les déplacements doux						
40	Liaisons cyclables et cheminements doux	Evolution des itinéraires cyclables	km réalisés	Communes ou EPCI + CD31	Non - Pas d'éléments cartographiques et SIG permettant l'analyse du nombre de km réalisés	
41- a	Les lignes ferroviaires	Fréquentation des lignes ferroviaires	Volume annuel des voyageurs aux gares	SNCF - Région	2014-2016	Oui
41- b	Les lignes de bus	Fréquentation des lignes de bus	Nombre de montées par an et par arrêt	CD31	2012-2016	Oui

## INDICATEURS NOUVEAUX MOBILISES

N°	Nom	Description	Mode de calcul	Source	Date de mesure	Traité
<b>A</b>	Nitrate en eau souterraine	Concentration de Nitrate en eau souterraine en mg/L	Concentration moyenne annuelle en nitrates dans les eaux souterraines par points de mesure	Agence de l'Eau BRGM - banque de données ADES	2012-2016	Oui
<b>B</b>	Grandes implantations commerciales	Évolution des surfaces d'implantations commerciales par commune > à 1 000m <sup>2</sup>	Surfaces commerciales en m <sup>2</sup> autorisées par la CDAC	CDAC	2003-2016	Oui
<b>C</b>	Etat de dégradation du parc de logement	Etat de dégradation des locaux d'habitation	Logements classés en état mauvais ou médiocre/Total locaux d'habitation	MAJIC	2016	Oui
<b>D</b>	Initiative de renouvellement urbain en cours	Opérations de renouvellement urbain auxquelles participe le CD31	Opérations réalisées dans les zones déjà urbanisées	Contrats de territoire CD 31	2018	Oui
<b>E</b>	Consommation de l'espace des extensions urbaines	Part de la consommation des vignettes communales du potentiel foncier maximal pour le développement urbain mixte	Ha des parcelles des nouveaux logements hors tâche urbaine et ZA (zonées en AU ou en U non bâtie > à 1 ha ou en NB non bâtie > 1 ha) / Ha des vignettes communales de potentiel foncier urbain X 100	Tâche urbaine 2010 (secteurs déjà urbanisés) / MAJIC/ Documents d'urbanisme	2011- 2016	Oui
<b>F</b>	Intensification des espaces déjà urbanisés	Nombre de nouveaux logements construits dans et hors de la tâche urbaine	Nombre de nouveaux logements dans la tâche urbaine et hors de la tâche urbaine par bassin de vie et polarité	Tâche urbaine 2010 / MAJIC	2011-2016	Oui
<b>G</b>	Equipements de proximité	Part et évolution des équipements de proximité par bassin de vie et niveaux de polarité	Part et évolution des équipements de proximité / ensemble des équipements par bassin de vie et polarité	INSEE (Base Permanente des Equipements)	2011-2016	Oui
<b>H</b>	Equipements de gamme supérieure	Part et évolution des équipements de gamme supérieure par bassin de vie et niveaux de polarité	Part et évolution des équipements de gamme supérieure / ensemble des équipements de gamme supérieure par bassin de vie et polarité	INSEE (Base Permanente des Equipements)	2011-2016	Oui
<b>I</b>	Equipements majeurs	Taux de réalisation des équipements majeurs ciblés par les prescriptions 132	Part et évolution des types d'équipements / total d'équipements culturels, sportifs et de loisirs par polarités	CD31 - ATD	2018	Oui

N°	Nom	Description	Mode de calcul	Source	Date de mesure	Traité
<b>J</b>	Equipements sportifs, culturels et de loisirs	Part et évolution des équipements culturels, sportifs et de loisirs par niveaux de polarité	Part et évolution des types d'équipements / total d'équipements culturels, sportifs et de loisirs par polarités	INSEE (Base Permanente des Equipements)	2011-2016	Oui
<b>K</b>	Modes de transport dans les déplacements domicile-travail	Les modes de transports dans les déplacements domicile-travail	Modes de déplacement de la population active de 15 ans et plus, ayant un emploi, qui réside dans la zone	INSEE recensement complémentaire	2009-2014	Oui
<b>L</b>	Place de la voiture dans les ménages	Evolution du nombre de véhicules par ménages	Nombre de véhicules par ménage	INSEE recensement complémentaire	2009-2014	Oui
<b>M</b>	Aires de Covoiturage	Etat des lieux des aires de covoiturage	Nombre de places destinées au covoiturage et leur localisation	CD31	2018	Oui
<b>N</b>	Trafic routier des principaux axes	Comptage routier sur les axes structurants du schéma de principe du DOO	Evolution annuelle du trafic moyen journalier (comptages permanents de véhicules)	CD31	2010-2016	Oui
<b>O</b>	Projets routiers sur les principaux axes	Etat d'avancement des projets routiers	Inventaire de l'état d'avancement des projets	CD31	2018	Oui
<b>P</b>	Evolution des coupures d'urbanisation	Evolution des coupures d'urbanisation	Nouveaux logements le long des principaux axes routiers	Carte de synthèse du DOO Majic	2011-2016	Oui
<b>Q</b>	Renfort de la densité urbaine à proximité des transports en commun	- Evolution de la part de logements à 1 km autour des gares sur le parc de logements communal  - Evolution de la part de logements à 1 km des arrêts de TC sur les 6 communes pôles (centrales et d'équilibre) sur le parc de logements communaux	Comparaison du nombre de logements autour des gares / Nombre de logements du parc communal X 100 en 2011 avec celui de 2016	Majic	2011-2016	Oui



# CHAPITRE 1

## ACCUEILLIR EN MENAGEANT LE TERRITOIRE

## INDICATEURS STRATÉGIQUES

- I-33** Suivi des documents d'urbanisme (SCoT)
- I-2** Equilibre du territoire (InterScot)
- I-3** Mutation du foncier agricole et naturel (InterScot)
- I-37** Gestion économe du foncier (InterScot)
- I-1** Démographie (Insee)
- I-25** Evolution du logement et polarisation (Insee)
- I-26** Equilibre Emploi / habitants (Insee)
- I-27** Rapprocher l'emploi du domicile pour réduire les déplacements quotidiens (Insee)

## SOMMAIRE

1 / DOCUMENTS D'URBANISME	<b>I-33</b>
2 / CONSOMMATION D'ESPACES	<b>I-2/3/37</b>
3 / POPULATION A ACCUEILLIR	<b>I-1</b>
4 / LOGEMENT	<b>I-25</b>
5 / RATIO EMPLOI/HABITANT	<b>I-26</b>
6 / DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL	<b>I-27</b>

# 1 / DOCUMENTS D'URBANISME

Est-ce que les documents d'urbanisme permettent la mise en oeuvre du SCoT ?

## INDICATEUR 33 / SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Évolution du nombre de PLU dans le SCoT	SCoT	2010-2017



T0	T1 2017	SCoT T1 2017 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
/	13 PLU compatibles	100 %	100 %	/

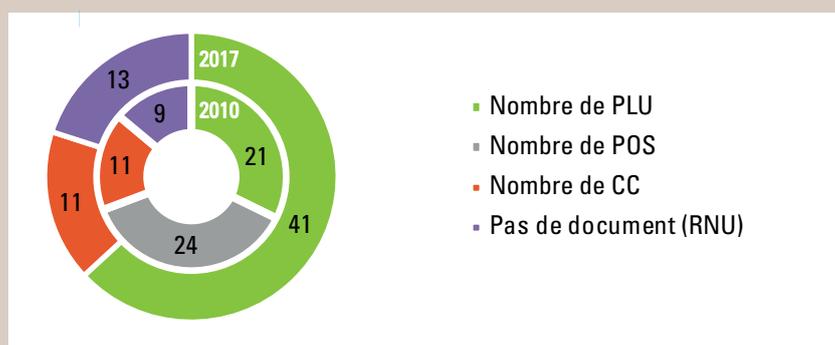
### CE QUE DIT LE SCOT

Traduction urbaine des efforts de polarisation (Prescription 1)

Les élaborations et révisions de documents d'urbanisme des différents pôles définis au SCoT doivent permettre la mise en oeuvre d'un développement ambitieux et doivent notamment définir une stratégie de développement urbain durable et économe en espace

## RÉSULTATS CLÉS

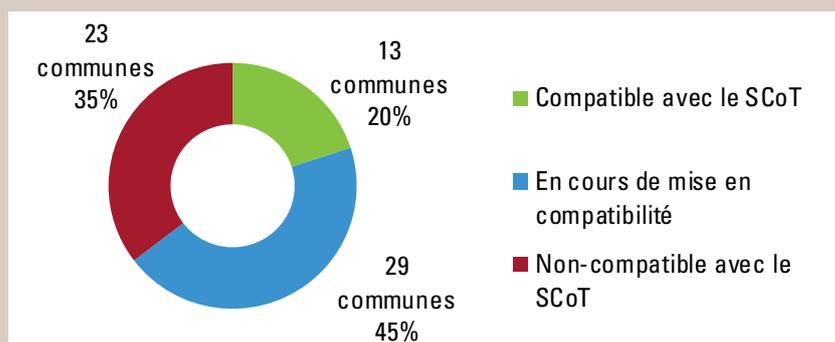
### ÉVOLUTION DE LA PLANIFICATION URBAINE DE 2010 À 2017



De 2010 à 2017, le territoire du Nord Toulousain a connu **une progression forte du nombre de Plan Locaux d'Urbanisme (PLU)**. C'est désormais le document applicable pour 2 communes sur 3 (41 communes).

En revanche, la disparition des Plans d'Occupation des Sols (POS) en 2017 a eu pour conséquence le retour au Règlement National d'Urbanisme pour 8 communes ce qui occasionne localement quelques situations transitoires complexes. A ce jour, 2 communes ont déjà un PLU arrêté et toutes les autres ont engagé un procédure d'élaboration d'un PLU.

### COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME (01/12/2017)

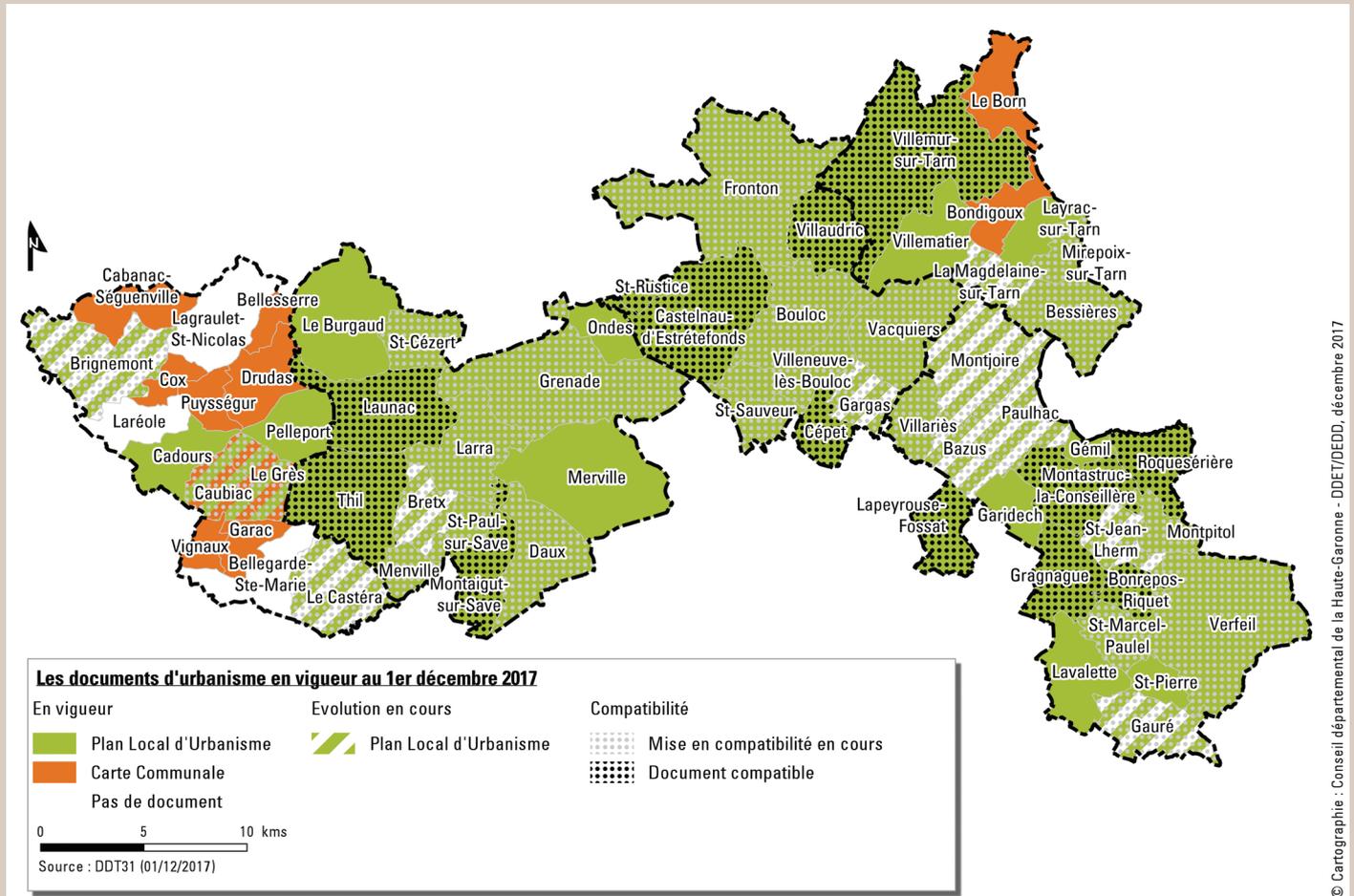


Le territoire connaît par ailleurs **une importante activité de planification urbaine** puisque 29 communes ont engagé une procédure d'évolution de leur document d'urbanisme qui conduira à leur mise en compatibilité.

**A moyen terme, le SCoT Nord Toulousain devrait donc être couvert par 42 documents d'urbanisme compatibles soit 67 %.**

De même, **seulement 3 communes resteraient au RNU.**

## LES DOCUMENTS D'URBANISME AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017



## LISTE DES COMMUNES COMPATIBLES QUI SERONT ANALYSÉES LORS DE L'ÉVALUATION

Commune	Date d'approbation	Polarisation
Saint-Rustice	04/12/2012	Hors pôle
Montaigut-sur-Save	07/12/2012	Complémentaire
Montastruc-la-Conseillère	25/01/2013	Équilibre
Lapeyrouse-Fossat	24/04/2013	Hors pôle
Cépet	23/05/2013	Hors pôle
Launac	30/05/2013	Hors pôle
Thil	26/06/2013	Hors pôle
Villemur-sur-Tarn	23/02/2015	Équilibre
Bonrepos-Riquet	26/02/2015	Hors pôle
Castelnau-d'Estrétefonds	21/04/2015	Sectoriel
Villaudric	30/04/2015	Hors pôle
Roquesérière	19/05/2015	Hors pôle
Gragnague	28/04/2016	Hors pôle

D'un point de vue spatial, on observe, comme en 2010, un plus faible nombre de documents d'urbanisme et de PLU dans le secteur de Cadours, territoire connaissant une pression démographique moins importante.

A l'inverse, la situation des **pôles urbains** du territoire est satisfaisante puisqu'ils sont tous couverts par un PLU.

- Le pôle sectoriel de Castelnau-Grenade est couvert par 1 PLU compatible (Castelnau) et Grenade devrait l'être prochainement.
- Les pôles d'équilibre de Montastruc-la-Conseillère et de Villemur-sur-Tarn sont déjà compatibles (et peut-être également Garidech). Bessières et Fronton ont engagé depuis 2 ans déjà une révision.
- A l'exception de Cadours (et peut-être Merville), tous les pôles complémentaires seront prochainement compatibles.

**Hors des pôles urbains**, 9 communes sont d'ores et déjà compatibles et 23 communes ont une procédure en cours. A moyen terme, 62 % des communes hors pôles seront compatibles avec le SCoT.

COMMUNE	Document au 01/12/2017	Date	Évaluation
<b>Pôle sectoriel</b>			
Castelnau-d'Estrétefonds	PLU	01/04/2014	6
Grenade	PLU	28/11/2005	2
<b>Pôles d'équilibre</b>			
Montastruc-la-Conseillère	PLU	25/01/2013	6
Villemur-sur-Tarn	PLU	16/06/2013	6
Garidech	PLU	18/06/2012	4
Bessières	PLU	23/12/2007	2
Fronton	PLU	21/01/2007	2
<b>Pôles complémentaires</b>			
Montaigut-sur-Save	PLU	07/12/2012	6
Merville	PLU	22/02/2011	4
Bouloc	PLU	28/05/2005	2
Daux	PLU	24/04/2007	2
Verfeil	PLU	17/04/2005	2
Cadours	PLU	08/04/2006	1
<b>Hors Pôles</b>			
Bonrepos-Riquet	PLU	01/08/2013	6
Cépet	PLU	23/05/2013	6
Graguague	PLU	03/03/2014	6
Lapeyrouse-/Fossat	PLU	19/05/2015	6
Launac	PLU	30/05/2013	6
Roquesérière	PLU	30/10/2012	6
Saint-Rustice	PLU	04/12/2012	6
Thil	PLU	26/06/2013	6
Villaudric	PLU	30/04/2015	6
Saint-Marcel-/Paulel	PLU	27/04/2012	5
Saint-Sauveur	PLU	19/05/2011	5
Villariès	PLU	05/02/2011	5
Layrac-sur-Tarn	PLU	20/11/2011	4
Le Burgaud	PLU	02/01/2012	4
Ondes	PLU	23/01/2012	4
Pelleport	PLU	07/06/2010	4
Saint-Pierre	PLU	27/08/2011	4
Bazus	RNU	-	3

COMMUNE	Document au 01/12/2017	Date	Évaluation
<b>Hors Pôles</b>			
Bretx	RNU	-	3
Brignemont	RNU	-	3
Gargas	RNU	-	3
Gauré	RNU	-	3
La Magdelaine-sur-Tarn	RNU	-	3
Le Castéra	RNU	-	3
Montjoire	RNU	-	3
Paulhac	RNU	-	3
Saint-Jean-/Lherm	RNU	-	3
Caubiach	CC	08/04/2008	2
Larra	PLU	27/06/2005	2
Le Grès	CC	05/03/2008	2
Menville	PLU	26/06/2006	2
Mirepoix-/sur-Tarn	PLU	24/01/2007	2
Montpitol	PLU	25/02/2008	2
Saint-Cézert	PLU	23/05/2007	2
Saint-Paul-sur-Save	PLU	22/01/2004	2
Vacquiers	PLU	17/08/2007	2
Villeneuve-lès-Bouloc	PLU	10/12/2005	2
Bellegarde-Sainte-Marie	RNU	-	1
Bellesserre	CC	18/03/2008	1
Bondigoux	CC	16/05/2006	1
Cabanac-Séguenville	CC	25/11/2008	1
Cox	CC	29/04/2008	1
Drudas	CC	04/03/2008	1
Garac	CC	29/12/2008	1
Gémil	PLU	01/12/2007	1
Lagraulet-/Saint-Nicolas	RNU	-	1
Laréole	RNU	-	1
Lavalette	PLU	06/04/2008	1
Le Born	CC	03/06/2008	1
Puysségur	CC	07/10/2008	1
Vignaux	CC	29/02/2008	1
Villematier	PLU	10/08/2006	1

## NOTE D'ÉVALUATION

- 6 Document d'urbanisme compatible
- 5 Document d'urbanisme probablement compatible et révision en cours
- 4 Document d'urbanisme probablement compatible mais pas de révision en cours

- 3 Premier PLU en cours d'élaboration
- 2 Document d'urbanisme ancien mais révision en cours
- 1 Document d'urbanisme ancien et pas de révision en cours ou absence de document d'urbanisme

### NOTA méthodologique :

L'évaluation de la compatibilité est exclusivement réalisée sur la base de la date d'approbation du dernier document révisé. Il a également été considéré que les documents réalisés à partir du 01/01/2010 pouvaient potentiellement être compatibles car, à cette époque, le futur DOO était déjà en partie connu et les services du SCOT participaient régulièrement aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme. Une analyse qualitative de chaque document est nécessaire pour évaluer dans le détail son niveau de compatibilité.

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- 2/3 des communes sont couvertes par un PLU
- 29 communes engagées dans la révision de leur PLU
- la majorité des pôles est compatible ou engagé dans une procédure de révision

### FACTEURS INTERNES

- Le bassin de vie de Cadours est moins bien couvert en PLU car il a un développement urbain moins marqué

### POINTS NÉGATIFS

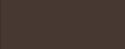
- seulement 13 communes sont d'un point de vue réglementaire compatibles avec le SCoT en vigueur
- le nombre de commune au régime du RNU a augmenté avec la disparition des POS
- l'analyse chronologique ne permet d'affirmer qu'un document d'urbanisme est compatible
- quelques communes optent pour rester en RNU ou avec un ancien PLU (compatibilité ingérable, exemple, Le Born, Bondigoux, Vacquiers )

### FACTEURS EXTERNES

- Législation mettant fin à l'existence des POS
- Bien que le délai des 3 ans de mise en compatibilité soit désormais dépassé, certaines communes n'ont pas encore engagé de procédure de révision de leur document d'urbanisme : l'absence de réponse réglementairement acceptable pour faire évoluer positivement certaines zones des PLUs non compatibles peut gripper les procédures. Les conséquences financières de certaines réponses auxquelles les communes seraient favorables mais qu'elles ne sont pas en mesure de financer.
- la suppression des COS et de la taille minimale de parcelle (loi ALUR) ont généré une densification.
- l'existence d'autres outils hors PLU (fiscal et schéma d'aménagement, etc...) peuvent influencer l'urbanisation.

## SYNTHÈSE

### Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	<b>Très bien</b>
	<b>Bien</b>
	<b>Assez bien</b>
	<b>Pas satisfaisant</b>
	<b>Mauvais</b>
	<b>Non évalué / Non évaluable</b>

Sur le territoire du SCoT Nord Toulousain, la mise en compatibilité reste lente au regard des enjeux de densification du territoire liés au contexte économique de reprise. Elle est un enjeu majeur pour la mise oeuvre du modèle de développement urbain durable du SCoT, bien que d'autres outils interfèrent sur l'aménagement du territoire (fiscalité, schémas d'équipements notamment).

L'indicateur de présence ou absence d'un PLU compatible doit être relativisé. Même approuvés après l'entrée en vigueur du SCoT, certains PLU dits « compatibles » peuvent ne pas l'être sur l'ensemble des prescriptions du SCoT et, dans tous les cas, ils ne sont pas homogènes en termes de qualité. Par ailleurs, dans les communes non soumises à une pression démographique, l'absence de mise en compatibilité n'entrave pas la bonne application du SCoT.

La commission d'urbanisme évalue donc « assez bien » la prise en compte du SCoT dans les documents d'urbanisme.

## 2 / CONSOMMATION D'ESPACES

La consommation d'espaces agricoles à des fins de développement urbain a-t-elle été divisée par deux ?

### INDICATEURS 2 & 3 / ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE & MUTATION DU FONCIER AGRICOLE ET NATUREL

#### CE QUE DIT LE SCOT

Tendre à diviser par 2 la consommation d'espaces agricoles à des fins de développement urbain pour passer de 240 ha consommés (1998-2007), à moins de 125 ha en moyenne annuelle. Développement urbain économe. (Prescriptions 16 et 17)

Description	Sources	Dates de mesures de l'indicateur
Répartition de l'occupation de l'espace : espaces urbanisés ; espaces agricoles, naturels et semi-naturels ; espaces boisés ; espaces verts artificialisés ; espaces d'extraction de matériaux, décharges et chantiers ; espaces d'eau.  Superficies agricoles destinées à l'urbanisation	InterSCOT	2010-2013



T0 2010	T1 2013	SCoT T1 2013 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
9,0% urbains 72,3% agricoles	9,4% urbains 71,8% agricoles	9,4 % urbains 71,9 % agricoles	11,8 % urbains 69,4 % agricoles	Superficie type espace / superficie totale SCOT X 100 Pour valeurs SCOT 2030 : calcul préalable des surfaces dont esp. urbains = surface en ha 2010 + (125 ha X 20) espa. agricoles = surface en ha 2010 - (125 ha X 20)

### INDICATEUR 37 / GESTION ÉCONOME DU FONCIER

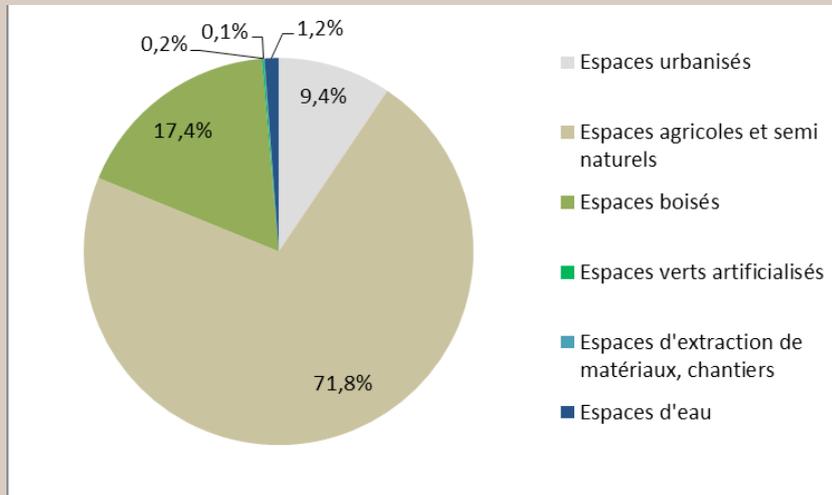
Description	Sources	Dates de mesures de l'indicateur
Évolution de la consommation foncière	InterSCOT	2010-2013



T0	T1	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
240 ha/an en moyenne (1998-2007)	133 ha/an en moyenne (2010-2013)	125 ha /an en moyenne	125 ha/an en moyenne	Moyenne annuelle des espaces agricoles consommés par l'urbain

## RÉSULTATS CLÉS

### RÉPARTITION DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE DU SCOT EN 2013

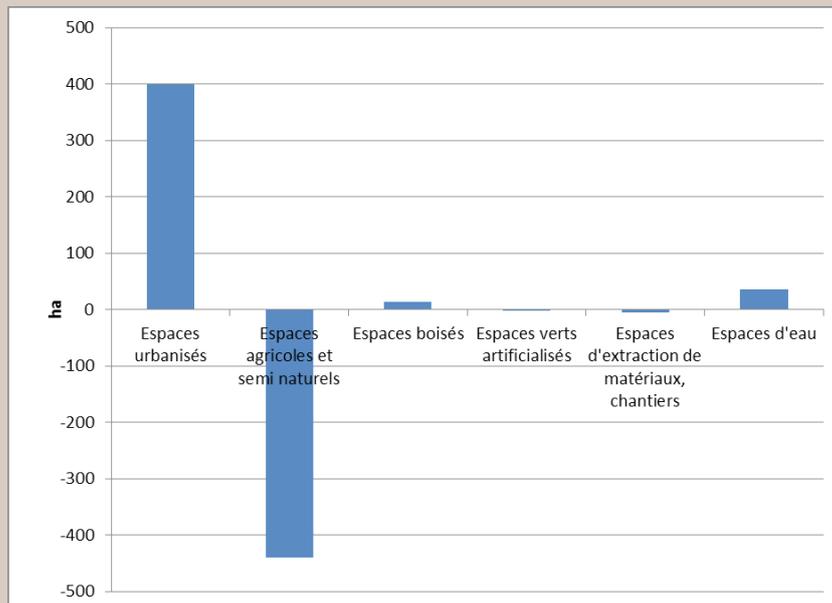


Le territoire du SCoT est à dominante agricole couvrant 71,8 % du territoire du SCoT; tandis que la part des espaces urbains en représente 9,4%. Ainsi la répartition 2013 de ces deux types d'espaces est proche des objectifs ciblés par le SCoT.

#### NOTA méthodologique :

La donnée de l'InterSCOT est issue d'un algorithme SIG qui permet de compiler des données hétérogènes et parfois contradictoires. La priorité est systématiquement pour les jeux de données jugés les plus fiables. Le travail SIG a également conduit à une simplification de l'information sur un carreau de 50 x 50 mètres. A l'occasion de la production du second millésime, certaines évolutions peuvent être liées à cette méthode de carroyage (entre boisé et agricole par exemple).

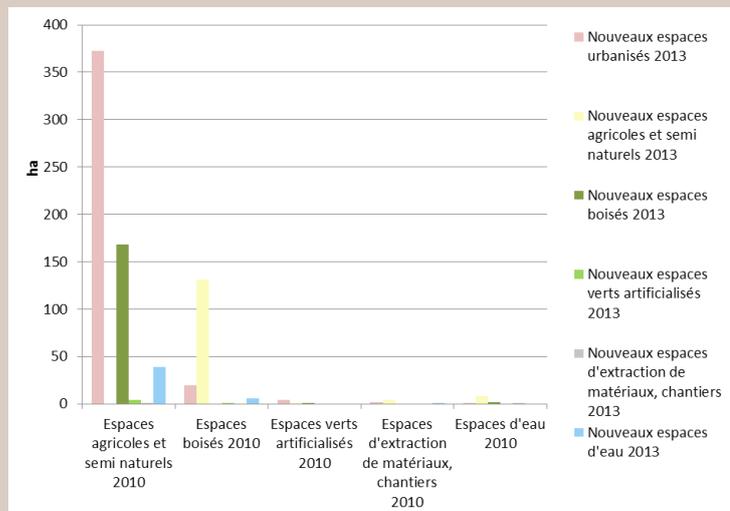
### LA CONSOMMATION D'ESPACE ENTRE 2010 ET 2013



Bien que limités, les espaces urbanisés progressent de 133 ha par an, alors que les espaces agricoles, naturels et semi-naturels diminuent en moyenne de 147 ha/an.

Globalement l'artificialisation du territoire (regroupant les espaces urbanisés, les espaces verts artificialisés et les espaces d'extractions de matériaux, décharges et chantiers) s'accroît en moyenne de + 131 ha/an; ce qui corrobore les attentes du SCoT de passer de 240 ha consommés en moyenne par an sur la période 1998 à 2007 à moins de 125 ha par an en moyenne en 2030.

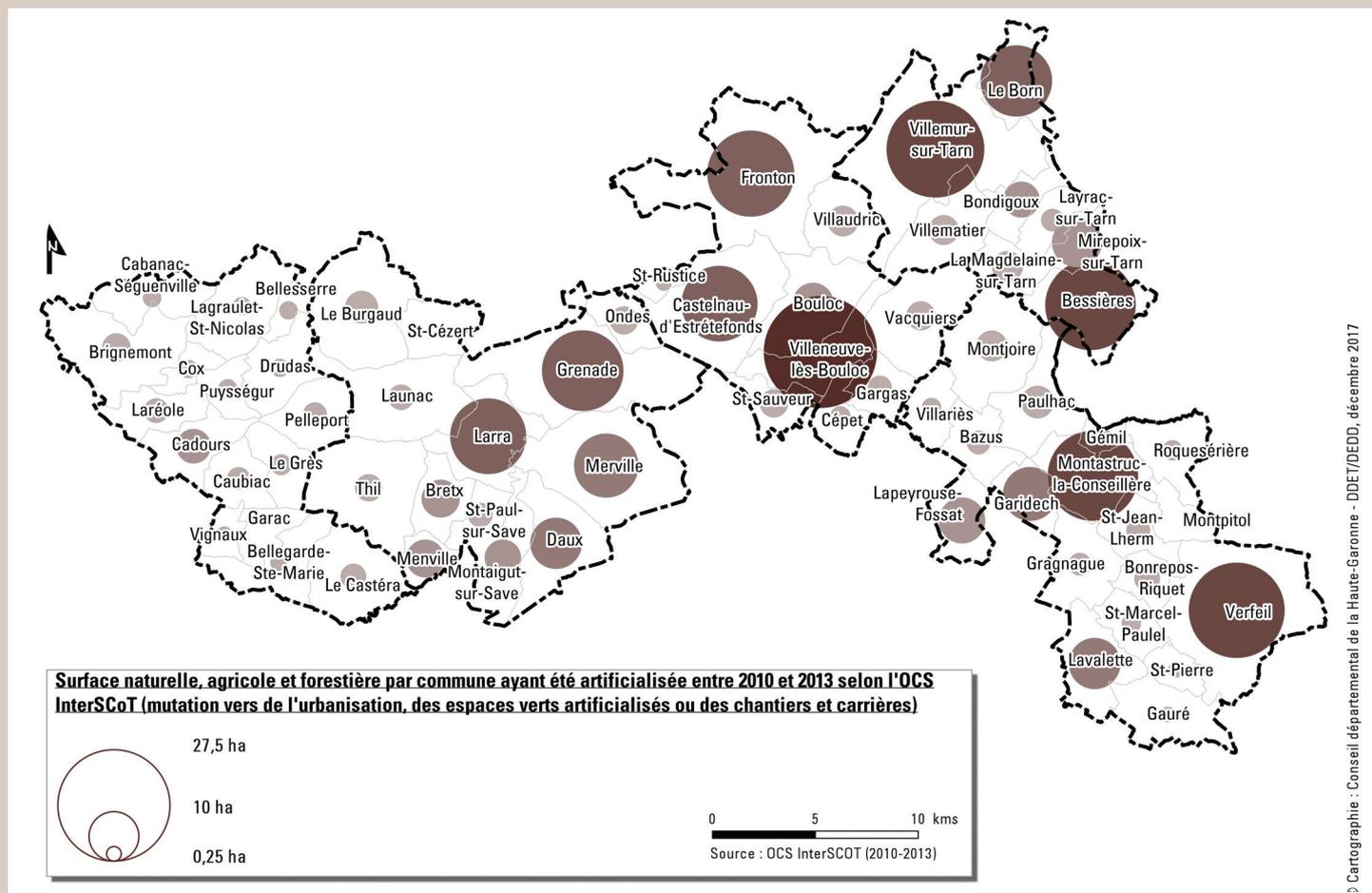
## MUTATIONS DES ESPACES ENTRE 2010 ET 2013



Le développement urbain s'opère globalement au détriment des espaces agricoles : ainsi les nouveaux espaces urbanisés en 2013 sont issus pour 93 % d'espaces agricoles semi-naturels de 2010.

Les espaces boisés et les espaces agricoles et semi-naturels mutent entre eux avec une balance négative de 37 ha pour les espaces agricoles et semi-naturels.

## LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ENTRE 2010 ET 2013



L'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers est faible à l'ouest du territoire du SCOT (bassin de vie de Cadours). Elle se concentre sur les pôles au centre et à l'est du territoire.

4 communes hors pôles principaux connaissent également une forte consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au profit du

développement urbain : Villeneuve-lès-Bouloc et Verfeil qui sont dans une forte dynamique de construction de logements. En 3 ans, plus d'une centaine de logements sont construits sur ces 2 communes, répondant à une forte pression démographique. Sur Villeneuve-lès-Bouloc l'artificialisation est également à lier au développement économique d'Eurocentre. La situation des communes de Larra et Le Born nécessite une analyse particulière.

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- Baisse de l'artificialisation des sols par rapport à la tendance passée
- Une consommation d'espaces compatible avec l'objectif du SCoT
- Consommation des terres agricoles plus faible sur la partie ouest

### POINTS NÉGATIFS

- Grignotage des terres agricoles encore marqué
- Limite de la source des données pour le calcul de la consommation d'espaces.

### FACTEURS INTERNES

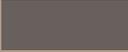
- Meilleure maîtrise du développement urbain (démarche PLU et actions du SCoT à partir de 2010)

### FACTEURS EXTERNES

- Ralentissement général de la construction dans le périurbain sur la période 2010-2013 (cf. fin de la crise de 2008)

## SYNTHÈSE

### Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	<b>Très bien</b>
	<b>Bien</b>
	<b>Assez bien</b>
	<b>Pas satisfaisant</b>
	<b>Mauvais</b>
	<b>Non évalué / Non évaluable</b>

La consommation d'espaces agricoles à des fins de développement urbain n'a pas encore été divisée par deux mais elle a été nettement ralentie, notamment en lien avec un contexte de ralentissement général de la construction. Pour l'instant le territoire du SCoT Nord Toulousain ne s'est pas mis en danger.

Cependant cet indicateur de mesure sur une période courte (2010-2013) et à l'échelle des bassins de vie reste insuffisant pour l'évaluation. Il doit être complété par la mesure d'autres indicateurs à l'échelle de la commune afin de les comparer aux vignettes du SCoT sur la consommation des espaces. De plus la loi ALUR, avec la suppression des COS et la suppression de la surface minimale des terrains à construire, favorise la densification à partir de 2014 (ce qui n'est pas mesuré dans l'indicateur d'évaluation).

La commission d'urbanisme évalue donc comme « bien » les effets du SCoT au regard de la réduction de l'artificialisation du territoire.

L'analyse qualitative de la consommation d'espaces et, en particulier de sa localisation, est abordée dans le chapitre dédié à l'accueil du territoire.

# 3 / POPULATION A ACCUEILLIR

## L'hypothèse d'accueil de population est-elle vérifiée?

### INDICATEUR 1 / DÉMOGRAPHIE

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Évolution de la population municipale*	INSEE	2009-2014

#### CE QUE DIT LE SCOT

(PADD)

Permettre l'accueil de 35 500 habitants supplémentaires sur le territoire à horizon 2030, dont environ la moitié d'ici 2020.

Affirmer les polarités urbaines



TO 2009	T1 2014	SCoT T1 2014 (projection)	SCoT 2030 (projection)	Mode de calcul
83 911 hab.	+ 1 626 hab. par an (2009-2014) 92 043 hab. en 2014	+ 1 775 hab. par an (2010-2030) 94 600 hab.	+ 35 500 hab. (2010-2030) 123 000 hab.	Projection SCOT : construites à partir des dynamiques constatées sur le territoire ces deux dernières décennies. Population 2010 (87 500 hab.) + 1 775 hab. par an INSEE : Population 2009 (83 911 hab.) + 1 626 hab. par an

#### \* Périmètre couvert par le concept de population municipale :

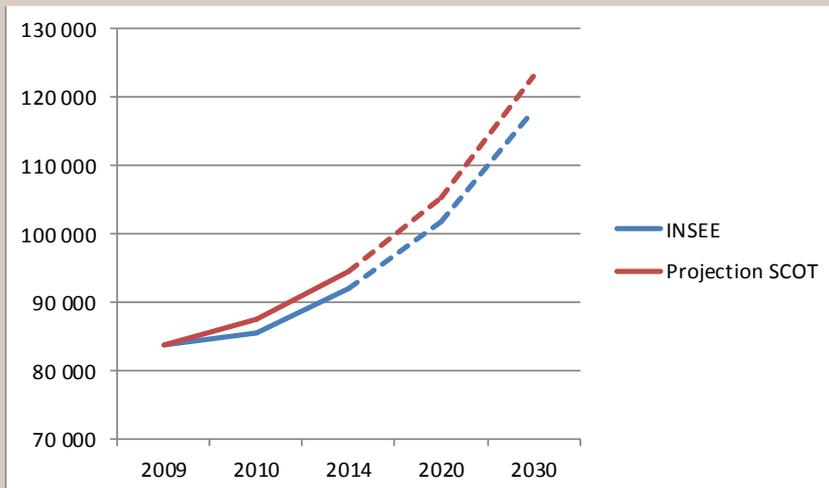
Le diagnostic réalisé pour le SCoT Nord toulousain est basé sur la mesure de la population municipale.

Pour rappel, ce concept comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune (cf. décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003).

Elle correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique car elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule (Source: INSEE).

## RÉSULTATS CLÉS

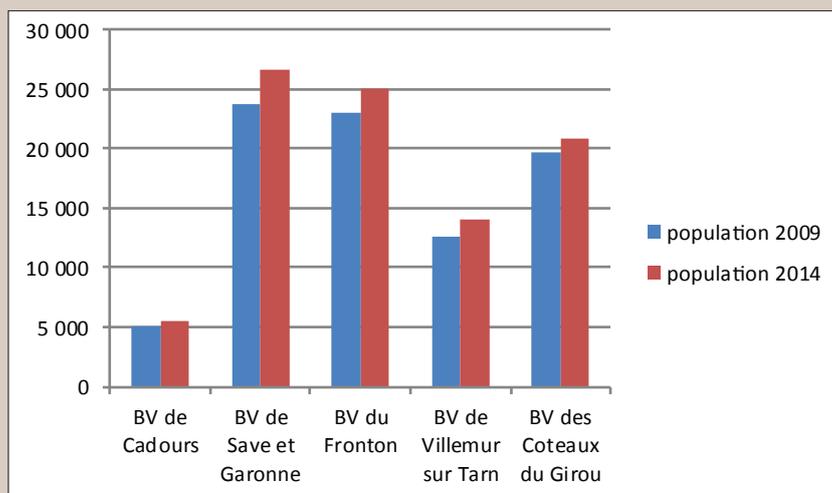
### CROISSANCE DE LA POPULATION À L'ÉCHELLE DU SCOT



Avec une moyenne de 1 626 habitants supplémentaires par an observée entre 2009 et 2014, la population croît et reste légèrement en dessous de l'estimation du SCOT basée sur 1 775 habitants supplémentaires par an.

Si l'augmentation constatée entre 2009 et 2014 se maintient (+ 1 626 hab/an), la population du territoire pourrait atteindre environ 118 000 habitants en 2030 au lieu de 123 000 habitants estimés par le SCOT, soit un écart de - 5 000 habitants.

### CROISSANCE DE LA POPULATION PAR BASSIN DE VIE ENTRE 2009 ET 2014



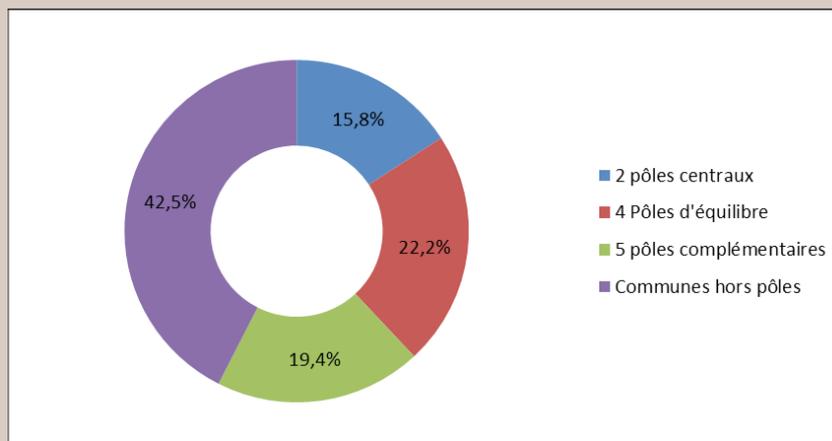
2 bassins de vie contribuent principalement à la croissance démographique du SCOT : celui de **Save-et-Garonne (+ 2 942 hab)** et celui de **Fronton (+ 2 095 hab)**. Ils restent les 2 bassins les plus peuplés.

Moins peuplé, le bassin de vie de Villemur-sur-Tarn enregistre cependant un fort taux de croissance avec 12,1 % entre 2009 et 2014.

Le bassin de vie de Cadours reste le bassin le moins peuplé avec une faible croissance de population.

La progression la plus faible est observée dans le Bassin de vie des Coteaux du Girou (+ 5,9 %)

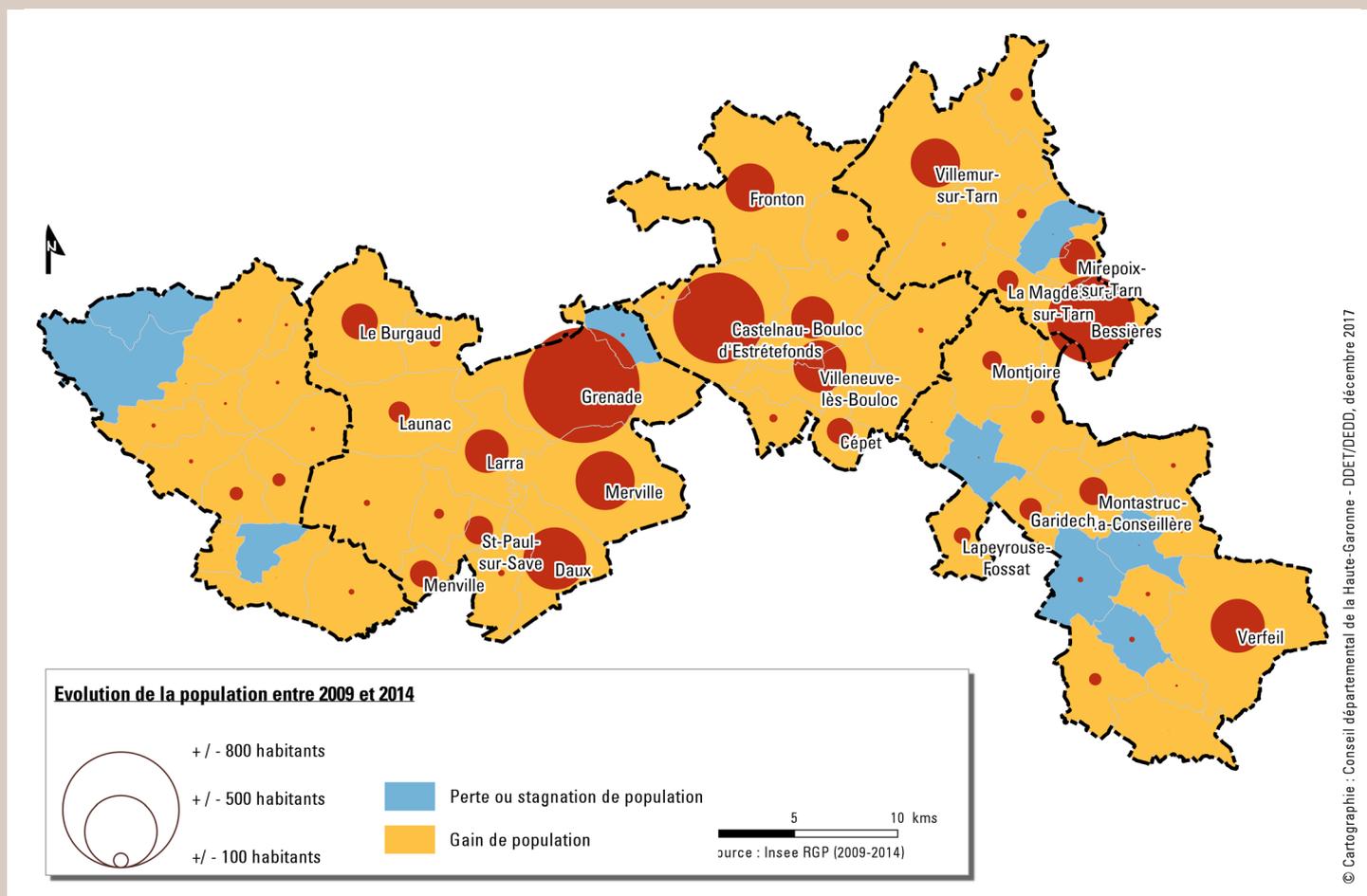
### PART DE L'ACCUEIL DE POPULATION DANS LES PÔLES EN 2009 ET 2014



Les pôles (11 communes) représentent 57,5% de la population en 2014.

Entre 2009 et 2014, leurs poids restent identiques par rapport à ceux des autres communes, alors même que les polarités urbaines devraient être plus captives que les autres communes, notamment en lien avec les efforts de production de logements du SCOT (70% dans les polarités).

## ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2009 ET 2014



**Les communes de la centralité sectorielle enregistrent les plus fortes croissances de population avec + 805 habitants sur Grenade et + 632 habitants sur Castelnau-d'Estrétefonds sur la période 2009 – 2014.**

La croissance de population sur le reste des pôles est globalement respectée mais avec de fortes disparités :

- sur les 5 pôles d'équilibre, entre les communes de Montastruc-la-Conseillère (+195 hab.), Garidech (+154 hab.) et Bessières (+605 hab.) ;
- sur les 6 pôles complémentaires, entre la commune de Cadours (+30 hab.) et la commune Daux (+435 hab.).

- A noter que 9 communes hors pôles connaissent une perte de population, dont 4 dans le bassin de vie des Coteaux de Girou, 3 dans le bassin de vie de Cadours et 2 à proximité de communes à forte croissance (Ondes près de Grenade et Layrac-sur-Tarn près de Bessières).

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- Croissance démographique proche de l'hypothèse d'accueil du SCoT, sans la dépasser

### FACTEURS INTERNES

- Pas d'objectifs de population déclinés par commune dans le DOO (estimation dans le PADD) mais un objectif exprimé en nombre de logements pour les différents niveaux de polarités
- PPRI : Ondes et Villemur sur Tarn secteurs inondables
- Assainissement collectif
- Accessibilité du foncier

### POINTS NÉGATIFS

- Le poids en population des pôles reste identique entre 2009 et 2014 (57,5% sur les pôles)
- Croissance non prévue de communes non-pôles mais limitrophes de pôles

### FACTEURS EXTERNES

- Forte attractivité des communes proches de la métropole Toulousaine
- Forte attractivité de l'axe Toulouse-Montauban, rive gauche et rive droite
- Évolution du nombre de personnes par ménage et donc par logement indépendante du SCoT
- Jeu de données sur des périodes restreintes (2014) n'intégrant pas les effets de la loi ALUR.

## SYNTHÈSE

Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	Très bien
	Bien
	Assez bien
	Pas satisfaisant
	Mauvais
	Non évalué / Non évaluable

**La population accueillie sur le territoire est en hausse entre 2009 et 2014**, gagnant + 1 626 habitants supplémentaires en moyenne chaque année ; **ce qui est proche de l'hypothèse d'accueil du SCoT**, avec + 1 775 habitants par an, sans la dépasser.

Cependant, la répartition de la population reste identique ; les pôles représentant 57,5% de la population accueillie en 2009 et en 2014. **Il n'y a donc pas encore d'affirmation des polarités sur cette période.** Les polarités urbaines devraient représenter 70% de la population totale notamment en lien avec les objectifs de production de logements.

Ce constat doit néanmoins être nuancé au regard de la période de mesure (2009-2014), qui ne permet pas de vérifier l'impact du SCoT, d'autant que la population ne relève pas d'un objectif du SCoT (estimation dans le PADD).

# 4 / LOGEMENT

Les estimations de production de logement sont-elles vérifiées? Cette production se localise t-elle à 70% sur les polarités ?

## INDICATEUR 25 / POLARISER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Part des logements construits dans les pôles et par bassin de vie	INSEE	2009-2014

### CE QUE DIT LE SCOT

(PADD)

Prévoir la réalisation de 20 300 logements en résidence principale d'ici 2030, dont environ la moitié d'ici 2020

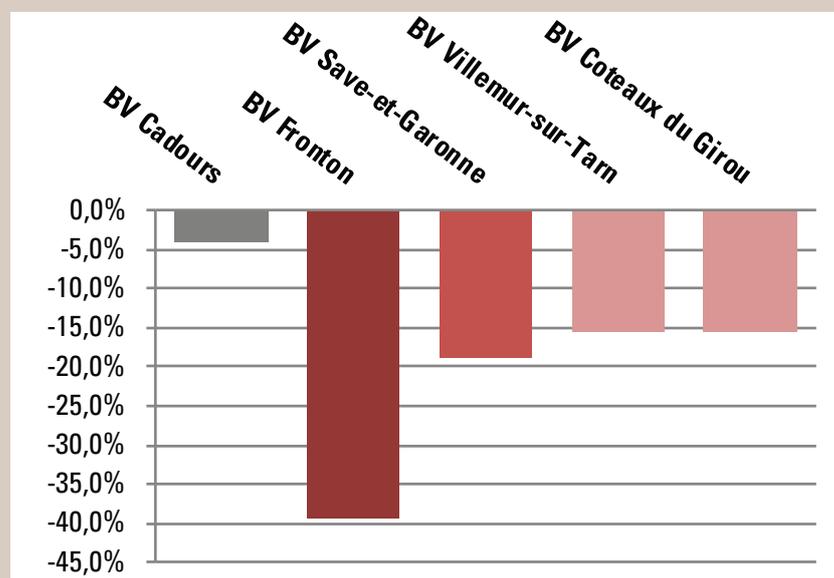
Traduction en production de logements des efforts de polarisation (près de 70% dans les polarités et près de 30 % sur les autres communes du territoire) (Prescription 14)



T0 2009	T1 2014	SCoT T1 2014 (estimation)	SCoT 2030 (estimation)	Mode de calcul
32 362 résidences principales	+3 858 log. ou + 772 log. par an 57% sur pôles 43% hors pôles	+ 5 075 log. ou + 1 015 log. par an 70% sur pôles 30% hors pôles	+ 20 300 log. (2010-2030) 70% sur pôles 30% hors pôles	Logements produits dans les bassins de vie / pôles / hors pôle au regard du nombre total de nouveaux logements (nombre et taux)

## RÉSULTATS CLÉS

PRODUCTION DE LOGEMENT PAR BASSIN DE VIE EN 2014 : ECART ENTRE VALEUR MESUREE ET VALEUR ESTIMÉE DU SCOT



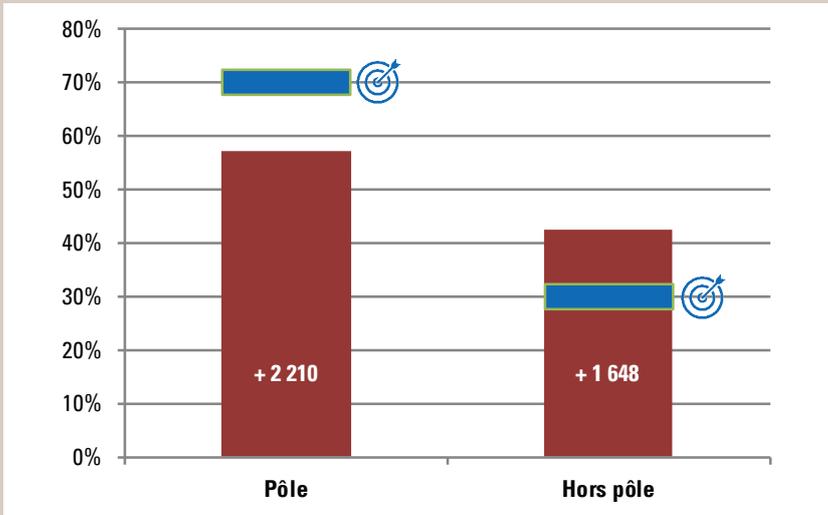
Entre 2009 et 2014, la production moyenne annuelle de logement n'est proche de l'estimation du SCOT que pour un seul bassin de vie : Cadours.

Les bassins de vie de Villemur-sur-Tarn et Coteaux du Girou sont légèrement en-dessous de la valeur estimée du SCoT, avec respectivement -23 et -27 logements par an.

Le bassin de vie de Save-et-Garonne s'éloigne de la valeur estimée par le SCOT avec - 59 logements par an.

Enfin, le bassin de vie de Fronton est très en dessous de la valeur estimée du SCOT avec -133 logements par an.

## RÉPARTITION SPATIALE DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS PÔLE / HORS PÔLE À L'ÉCHELLE DU SCOT (RÉS. PRINC.)

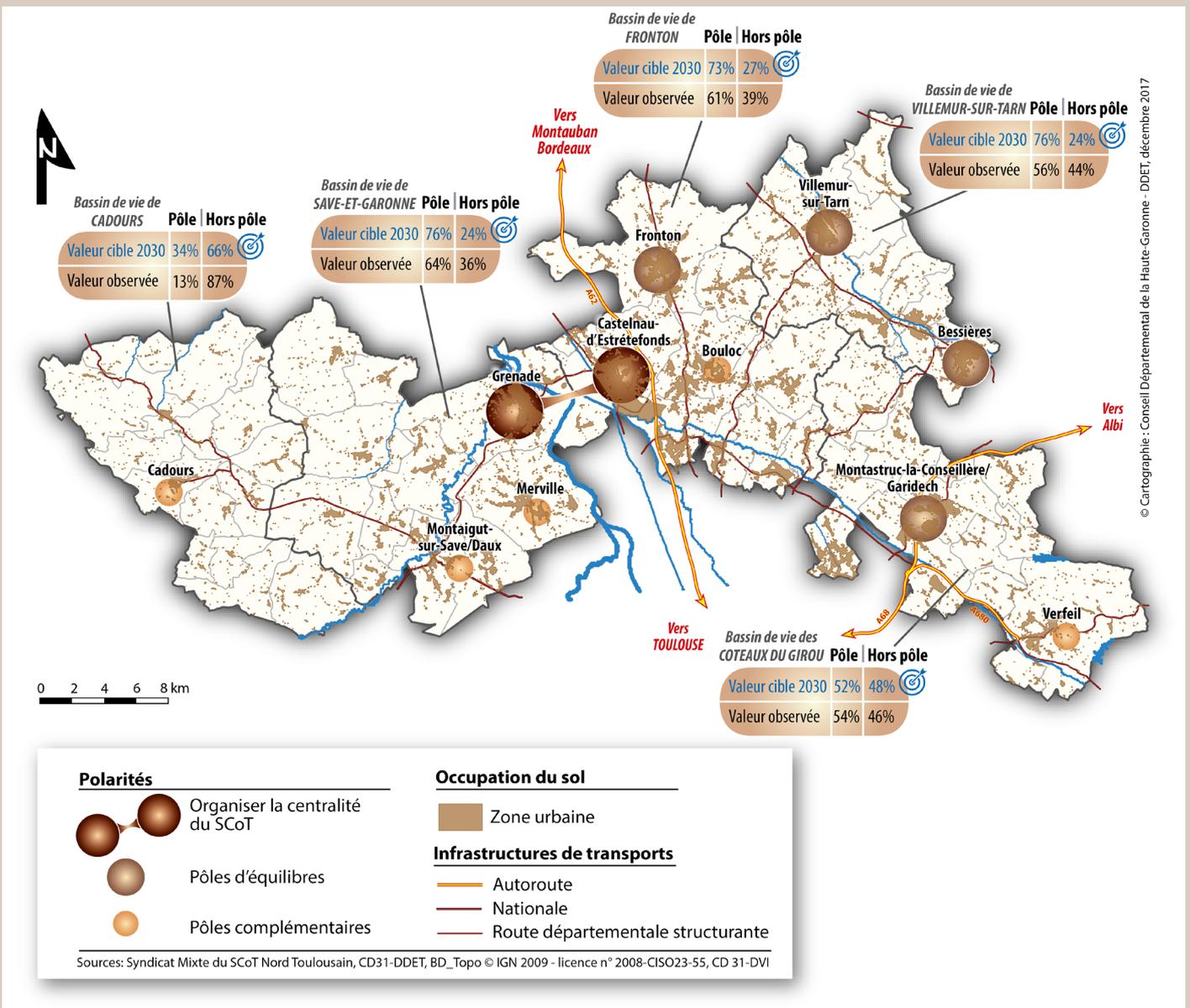


A l'échelle du SCoT, entre 2009 et 2014, la production de logements s'effectue à 57% sur les pôles (+ 2 210), en repli de 13 points par rapport à la valeur attendue à l'horizon 2030.

En termes d'efforts de polarisation, cette tendance montre une détérioration au regard de la période précédente (1999-2009), durant laquelle la production de logement s'effectue à 66% sur les pôles.

Les communes hors pôles comptent par ailleurs plus de 2/5ème de la production de logements (+ 1 648).

## RÉPARTITION SPATIALE DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS PÔLE / HORS PÔLE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE (RÉS. PRINC.)



**Les objectifs du SCOT sur la polarisation de la production de logements diffèrent selon les bassins de vie :**

- Un objectif de production de logements fortement polarisée sur les 3 BV de Save-et-Garonne, Fronton et Villemur-sur-Tarn (objectif cible proche de 70% sur les pôles et 30% hors pôles),
- Un objectif de production de logement équilibrée entre pôle et hors pôle pour le BV de des Coteaux du Girou (objectif cible 50% sur les pôles et 50% hors pôles).
- Un objectif de production de logements faiblement polarisé sur le BV de Cadours (objectif cible proche de 30% sur pôles et 70% hors pôles).

Sur la période de 2009 à 2014, la production de logements est majoritairement localisée sur les pôles dans chaque bassin de vie, à l'exception de Cadours (87% hors pôle). Cependant **l'affirmation des pôles ne s'opère pas; le poids des pôles reste identique voire en diminution dans chaque bassin de vie**, à l'exception des Coteaux du Girou pour qui l'objectif SCot de polarisation des logements reste modéré (52% sur les pôles)

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- Des résultats nuancés par bassin de vie: celui de Cadours est proche de l'estimation du SCoT et ceux de Villemur-sur-Tarn et des Coteaux du Girou légèrement en dessous de la valeur estimée

### POINTS NÉGATIFS

- Sur l'ensemble du territoire, la production de logements est inférieure à l'estimation du SCOT
- La production de logement est peu polarisée

### FACTEURS INTERNES

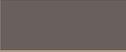
- Pression foncière encore marquée sur les communes non pôles

### FACTEURS EXTERNES

- Attractivité de Toulouse conduisant à une accélération du processus de périurbanisation
- Situation locale particulière de certains documents d'urbanisme (STEP ou PLU saturés et en procédure de révision)
- Arrêt des produits de défiscalisation (essentiellement sur les pôles) en 2009

## SYNTHÈSE

### Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	Très bien
	Bien
	Assez bien
	Pas satisfaisant
	Mauvais
	Non évalué / Non évaluable

La production annuelle de logements entre 2009 et 2014 reste en dessous de l'estimation du SCOT avec + 772 logements construits par an contre + 1 015 logements visés.

**L'analyse de la répartition spatiale de la production de logements montre que la polarisation est encore peu marquée (57% sur les pôles entre 2009 et 2014) au regard des objectifs de répartition du SCOT (70% sur les pôles/30% hors des pôles).**

**Par bassins de vie, les résultats sont plus nuancés, avec notamment le bassin de vie de Cadours, très proche de la valeur estimée du SCoT, et ceux de Villemur-sur-Tarn et des Coteaux du Girou, légèrement en dessous de la valeur estimée.**

#### Passerelle avec la fiche «population» :

La production de logements paraît insuffisante au regard de la population accueillie avec + 1 626 habitants par an. Le ratio du besoin en logement du SCOT qui vise la production annuelle de 1 015 logements pour 1 775 habitants, n'est actuellement pas atteint. Avec l'augmentation de population observée entre 2009 et 2014, le territoire aurait dû s'équiper de 930 nouveaux logements par an. **Ceci nécessite un approfondissement de la méthodologie (taille des ménages) et de la compréhension du besoin de logement (taille des logements).**

# 5 / RATIO EMPLOI/HABITANT

Le SCoT permet-il d'atteindre ses objectifs de créer 750 emplois par an et d'être à 1 emploi pour 3,5 habitants sur le territoire SCoT?

## INDICATEUR 26 / ÉQUILIBRE EMPLOI/HABITANTS

Description	Sources	Dates de mesures de l'indicateur
Ratio Emplois/ habitants	INSEE	2009-2014

### CE QUE DIT LE SCOT

Principes de développement d'activités économiques au sein du tissu urbain (Prescription 68)

Organisation territorialisée des objectifs d'atteinte de ratio emploi/habitants (Recommandation 40)

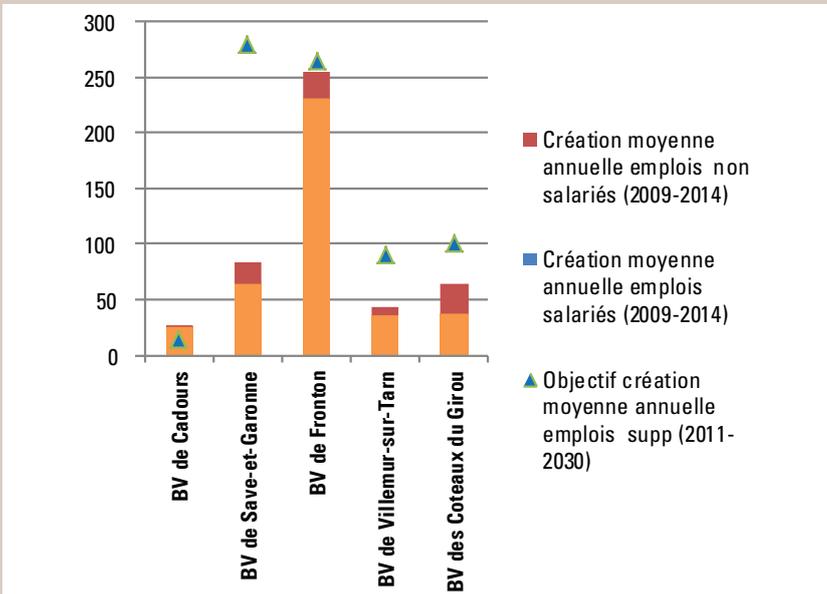
Inciter à la création de 15 000 emplois supplémentaires  
Tendre à un ratio d'un emploi pour 3,5 habitants à l'horizon 2030 pour l'ensemble du SCOT



TO 2009	T1 2014	SCoT T1 2014 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
1 emploi / 4,2 hab.	+ 472 emplois par an (2009-2014) 1 emploi / 4,3 hab.  2014 : Cadours : 1 e / 5,3 Hab Save et Garonne : 1 e / 3,0 hab Frontonnais : 1 e / 6,8 hab Villemur : 1 e / 3,2 hab Coteaux du Girou : 1 e / 5,2 hab  Création moyenne annuelle emplois totaux (2009-2014) Cadours : 27 /an Save et Garonne : 254/an Frontonnais : 83/an Villemur : 43/an Coteaux du Girou : 64/an	+ 750 emplois par an (2010-2030)  1 emploi / 3,5 hab.  2014 : Cadours : 1 e / 5,6 Hab Save et Garonne : 1 e / 3,6 hab Frontonnais : 1 e / 3,1 hab Villemur : 1 e / 2,8 hab Coteaux du Girou : 1 e / 4,7 hab	Création de 15 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 Tendre vers 1 emploi pour 3,5 habitants sur l'ensemble du SCOT  2014 : Cadours : 1 e / 5,6 Hab Save et Garonne : 1 e / 3,6 hab Frontonnais : 1 e / 3,1 hab Villemur : 1 e / 2,8 hab Coteaux du Girou : 1 e / 4,7 hab  Création moyenne annuelle emplois totaux (2011-2030) : Cadours : 15/an Save et Garonne : 265/an Frontonnais : 280/an Villemur : 90/an Coteaux du Girou : 100/an	Nombre emplois / nombre habitants / an

## RÉSULTATS CLÉS

### CRÉATION MOYENNE ANNUELLE D'EMPLOIS ENTRE 2009 ET 2014

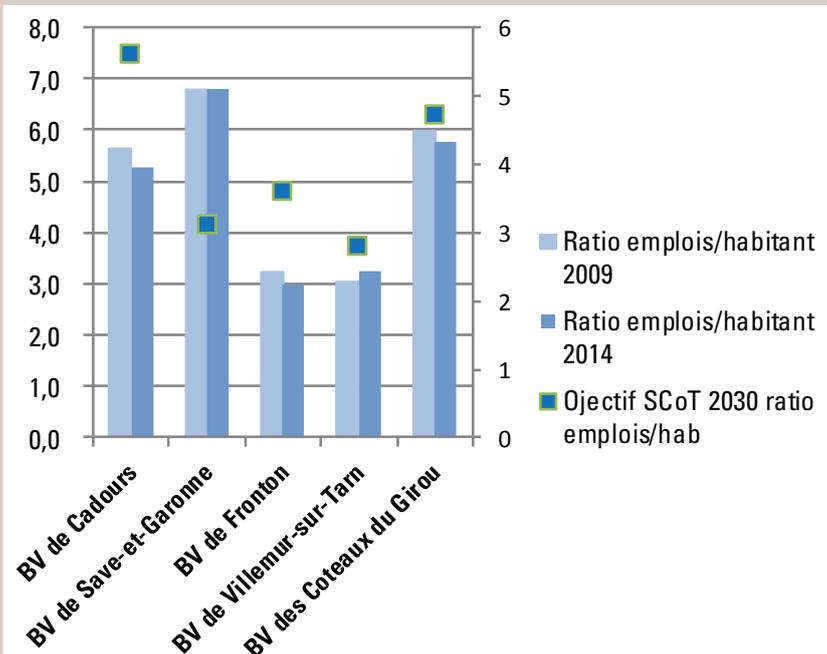


472 emplois ont été créés en moyenne par an sur le territoire pour 750 visés par le SCOT ; ce qui représente 2/3 de la réalisation de l'objectif annuel total.

On observe une disparité dans la création d'emploi entre les bassins de vie :

- le bassin de vie Save-et-Garonne est à 30% de son objectif.
- les bassins de vie de Villemur-sur-Tarn et des Coteaux du Girou sont environ à la moitié de leurs objectifs.
- le bassin de vie de Fronton est proche de son objectif cible avec 254 emplois créés en moyenne par an pour 265 visés.
- seul le bassin de vie de Cadours a dépassé son objectif mais reste cependant très bas (15 emplois par an).

### NOMBRE D'HABITANTS POUR UN EMPLOI ENTRE 2009 ET 2014



Le ratio emploi / habitant du territoire, bien que relativement stable, passant de 4,4 habitants pour 1 emploi en 2009 à 4,3 habitants pour 1 emploi en 2014, reste éloigné de l'objectif du SCOT qui est de 3,5 habitants pour 1 emploi.

On note des variations selon les bassins de vie :

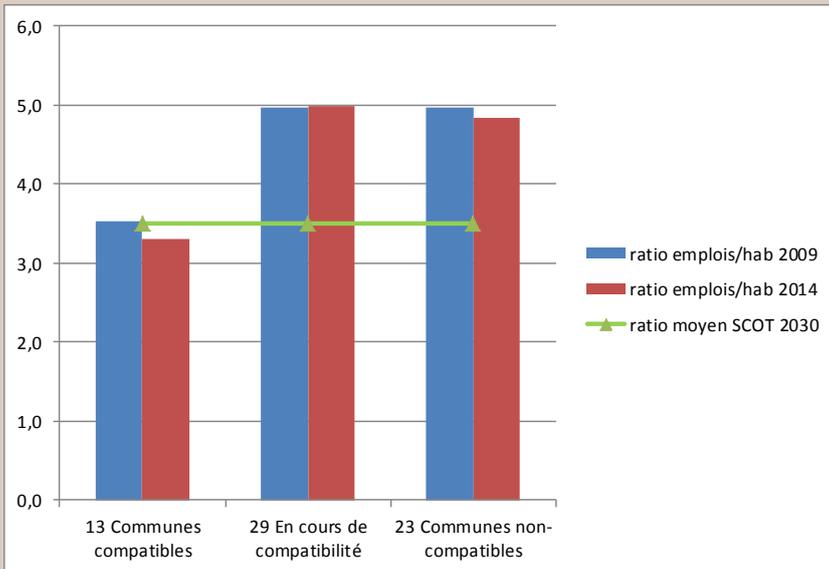
- deux ratios très favorables (objectifs ambitieux et dépassés) pour les bassins de vie de Fronton et Villemur-sur-Tarn ;
- un ratio moyen (proche d'un objectif restant moyennement ambitieux) pour le bassin de vie des Coteaux du Girou ;
- un ratio défavorable (éloigné d'un objectif ambitieux) sur le bassin de vie de Save-et-Garonne, avec un recul marqué de 3,7 points ;
- maintien d'un ratio élevé (non favorable) sur le bassin de vie de Cadours.

### TAUX DE CHÔMAGE PAR BASSIN DE VIE ENTRE 2009 ET 2014

Au-delà de la comparaison du ratio aux objectifs du SCOT, l'analyse peut être complétée par celle du taux de chômage entre 2009 et 2014 pour mesurer par bassin de vie le niveau d'effort de chaque bassin de vie sur la création d'emploi :

- Ainsi le **Frontonnais et les Coteaux de Girou**, avec un taux de chômage plus bas que la moyenne du territoire avec respectivement 9,1% et 7,6% et en faible progression (entre +1,2 et +1,6 points), sont des bassins de vie attractifs en population et en emplois : 60 emplois créés pour 100 hab. supp. sur le Frontonnais et 28 emplois créés pour 100 hab. supp. sur les Coteaux de Girou). **Un effort sur l'emploi a été réalisé.**
- **Save et Garonne et Villemur sur Tarn** sont des bassins de vie avec un taux de chômage élevé en 2014 (> à 10% ) conjuguée à une progression importante pour Save et Garonne (+2,34 points). Ils sont attractifs en accueil de population sans création d'emplois suffisante : 14 emplois créés pour 100 hab. supplémentaires sur les deux bassins de vie. **Un effort sur l'emploi est à réaliser.**
- Cadours, bassin de vie à part, enregistre un taux de chômage bas en 2014 (8,92%) avec une progression faible (+0,76 point) mais le poids en population et en emplois sont largement inférieurs aux autres bassins de vie.

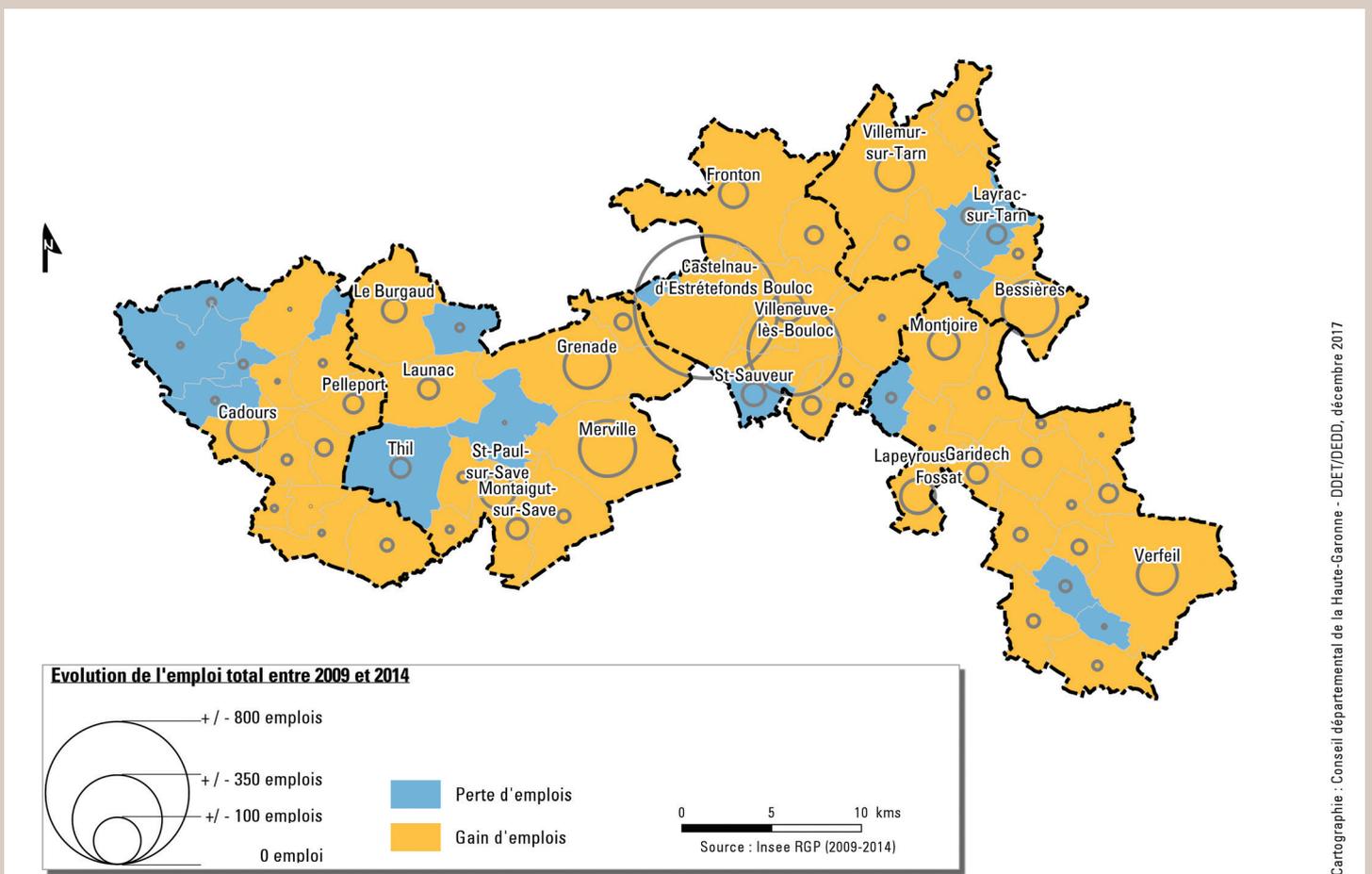
## RAPPORT ENTRE LE RATIO EMPLOI HABITANT ET LE DEGRÉ DE COMPATIBILITÉ DES COMMUNES DU SCOT



Le ratio emploi/habitant des 13 communes compatibles est favorable par rapport à celui du SCOT, avec 3,5 habitants pour 1 emploi en 2009 et 3,3 habitants pour 1 emploi en 2014. Ceci est principalement lié au dynamisme de Castelnaud d'estretefonds : commune de 6 000 habitants en 2014 qui a vu sa croissance d'emploi (+27 % avec 737 habitants supplémentaires) dépasser sa croissance de population (+12% avec 632 habitants supplémentaires).

On note par ailleurs un ratio non atteint en 2014 pour les autres communes avec 5 habitants pour 1 emploi pour les 29 communes en cours de compatibilité et 4,8 habitants pour 1 emploi pour les 23 communes non compatibles.

## ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2009 ET 2014



Entre 2009 et 2014, le territoire du SCOT est marqué par une très forte disparité dans l'évolution du nombre d'emplois. En son centre, les communes de Castelnaud d'Estrétefonds et Villeneuve-lès-Bouloc gagnent respectivement 800 et 366 nouveaux emplois liés à la dynamique de développement économique d'Eurocentre.

Dans une moindre mesure, 3 autres communes connaissent également une croissance notable du nombre d'emplois : Merville, Bessières avec + 150 emplois et Grenade avec + 100 emplois.

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- Une création globale d'emplois dans un contexte générale de crise
- Les bassins de vie de Fronton et Cadours ont atteints ou sont proches de leurs objectifs de création d'emploi.
- Les objectifs de ratio emploi / habitant sont atteints voir dépassés pour tous les bassins de vie à l'exception du bassin de vie de Save et Garonne.
- Un effort sur la création d'emplois a été réalisé sur les bassins de vie de Fronton et des Coteaux du Girou.

### POINTS NÉGATIFS

- Le ratio emploi / habitant est stable sur le territoire mais défavorable sur le bassin de vie de Save-et-Garonne
- La création effort sur l'emploi doit être réalisé sur les bassins de vie de Save et Garonne et de Villemur sur Tarn.

### FACTEURS INTERNES

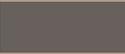
- Dynamique d'emplois liée à la croissance démographique
- Manque de logements adaptés aux besoins des jeunes actifs
- Faiblesse de l'accessibilité des sites économiques par les transports en commun

### FACTEURS EXTERNES

- Territoire influencé par les dynamiques économiques de la métropole toulousaine

## SYNTHÈSE

### Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	<b>Très bien</b>
	<b>Bien</b>
	<b>Assez bien</b>
	<b>Pas satisfaisant</b>
	<b>Mauvais</b>
	<b>Non évalué / Non évaluable</b>

L'évaluation montre que le ratio emploi / habitant global ou décliné par bassin de vie reste encore très éloigné des objectifs du SCOT pour 2030.

Cependant, la dynamique de création d'emplois est à souligner au regard du contexte économique général défavorable ; le territoire a ainsi accueilli + 472 emplois par an entre 2009 et 2014.

Ces conclusions doivent être nuancées au regard des tendances récentes. On observe que certains sites économiques porteurs sont en fin de commercialisation (Eurocentre). D'autres sites économiques récemment créés devraient engrangés de nouveaux emplois (projet Valterra).

Lors de la révision du SCoT, il est souhaité d'analyser cet indicateur par rapport aux stratégies économiques des EPCI (zone d'activités).

# 6 / DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Le SCoT a-t-il atteint son objectif de diminuer la part des actifs travaillant dans l'agglomération toulousaine?

## INDICATEUR 27 / RAPPROCHER L'EMPLOI DU DOMICILE POUR RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

Description	Sources	Dates de mesures de l'indicateur
Lieu de travail des actifs de 15 ans ou +, ayant un emploi, qui résident dans la zone	INSEE	2009-2014

### CE QUE DIT LE SCOT

Principes de développement d'activités économiques au sein du tissu urbain (Prescription 68)

Le développement d'activités économiques sur le Nord Toulousain constitue un élément essentiel du parti d'aménagement, afin de rééquilibrer sur le territoire et de rapprocher les lieux de domicile et d'emploi

Diminuer la part des actifs travaillant dans l'agglomération



T0 2009	T1 2014	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
55,6% d'actifs travaillant dans Toulouse métropole	56,4% d'actifs travaillant dans Toulouse métropole	Réduction par rapport au T0	Réduction de la part des actifs travaillant dans l'agglomération toulousaine	Lieu de travail des actifs de 15 ans ou +, ayant un emploi, qui résident dans la zone

## RÉSULTATS CLÉS

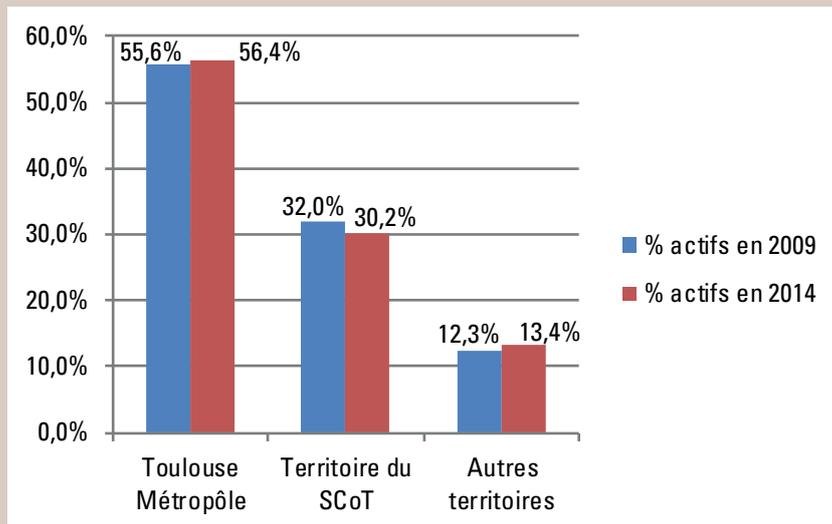
**Chiffres clefs 2014** : sur les 42 309 habitants du SCOT ayant un emploi :

23 865 travaillent à la Métropole (56%)

12 784 travaillent sur le SCoT (30%)

5 661 travaillent sur les autres territoires voisins (14%)

### ÉVOLUTION DU LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DU SCOT ENTRE 2009 ET 2014



En 2014, plus de la moitié des actifs résidant sur le territoire du SCoT, travaillent dans la Métropole, tandis que moins de 1/3 des actifs disposent de l'emploi et du logement sur le Nord Toulousain.

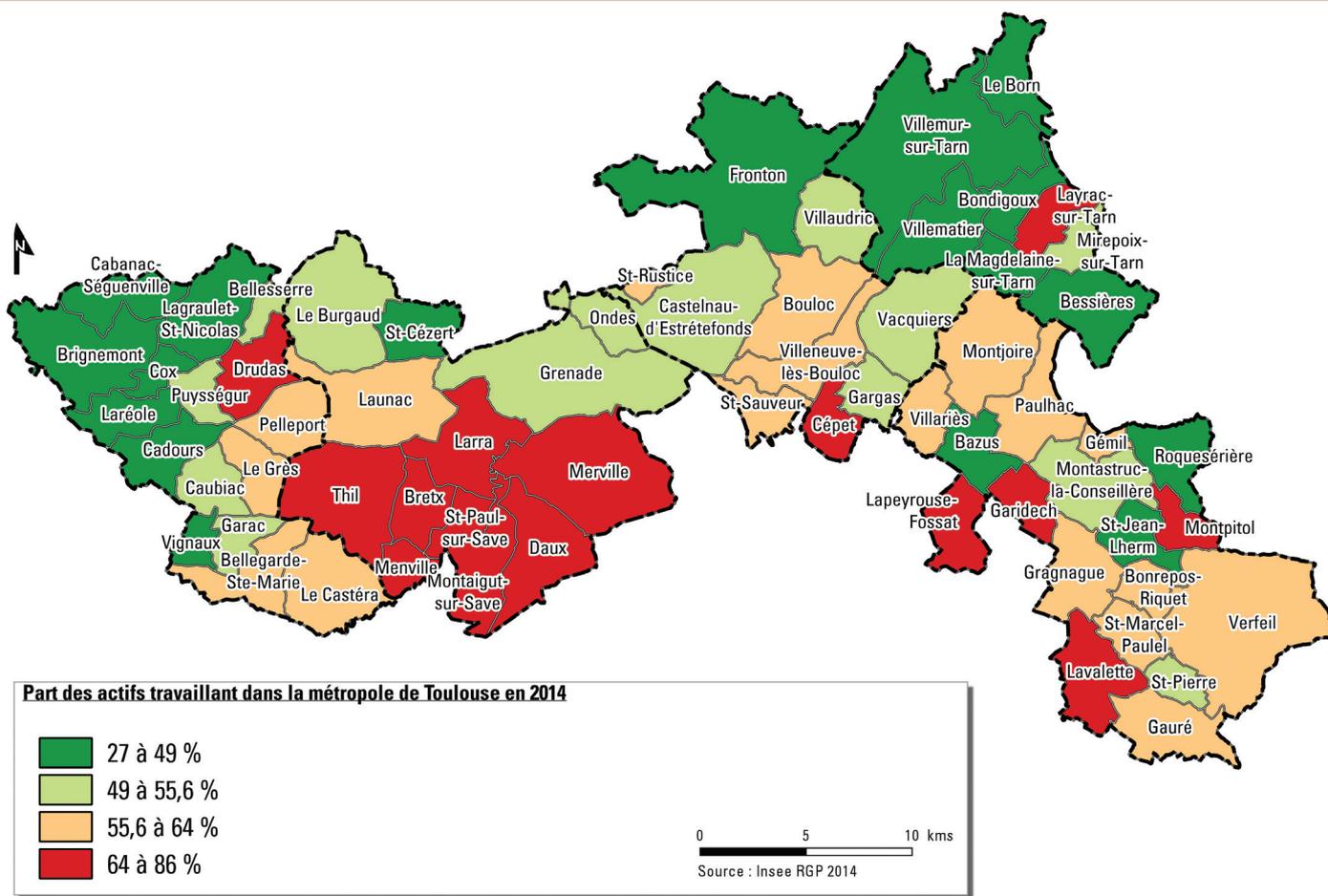
Entre 2009 et 2014, on note ainsi + 2 301 trajets vers Toulouse Métropole et seulement + 363 trajets à l'intérieur du SCOT.

Les autres territoires extérieurs au SCOT concernent essentiellement la Haute-Garonne (38% en 2014 équivalent à 2 130 trajets) et le département du Tarn-et-Garonne (25% en 2014 équivalent à 1 401 trajets).

### LIEUX DE TRAVAIL DES ACTIFS À L'INTÉRIEUR DU SCOT EN 2014

Domicile	Travail	BV de Cadours	BV de Save-et-Garonne	BV de Fronton	BV de Villemur-sur-Tarn	BV des Coteaux du Girou	Total
Bassin de vie de Cadours		656	102	34	0	0	792
Bassin de vie de Save-et-Garonne		72	2 647	282	0	20	3 020
Bassin de vie de Fronton		5	92	3 612	231	40	3 980
Bassin de vie de Villemur-sur-Tarn		0	0	397	2 148	97	2 643
Bassin de vie des Coteaux du Girou		0	0	108	114	2 126	2 349
<b>Total</b>		<b>733</b>	<b>2 841</b>	<b>4 433</b>	<b>2 493</b>	<b>2 284</b>	<b>12 784</b>

Pour les dynamiques internes au SCOT, l'essentiel des trajets s'effectue au sein du bassin de vie de résidence pour 90 %, tandis que **les échanges entre bassin de vie du SCOT restent limités à 10 %**. Cette proportion reste sensiblement identique entre 2009 et 2014. Cependant les trajets au sein des bassins de vie de résidence sont en progression (+ 397 personnes) et les échanges entre bassins de vie sont en recul (-35 personnes). Enfin le bassin de vie de **Fronton est le bassin de vie qui attire le plus les habitants des autres bassin de vie du SCoT** (821 entrées).



70% du territoire du SCoT reste très lié à la Métropole de Toulouse pour l'emploi : **dans près de 50 communes plus de 1 actif sur 2 y travaillent.**

Les communes du bassin de vie de Save-et-Garonne sont les plus concernées.

Au regard de la moyenne mesurée en 2009 (55,6 % des actifs travaillant dans Toulouse Métropole), on note que 57 % des communes restent en dessous et sont donc en cohérence avec l'objectif du SCoT.

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- 57 % des communes restent en dessous et sont donc en cohérence avec l'objectif du SCoT.
- L'essentiel des trajets internes s'effectue sur le même bassin de vie.
- Le bassin de vie de Fronton capte une partie des actifs avec 821 entrées en 2014.

### FACTEURS INTERNES

- Fermeture de Molex en 2009 à Villemur sur Tarn a fait chuter l'emploi sur le territoire.

### POINTS NÉGATIFS

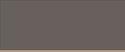
- La part d'actifs travaillant sur le territoire entre 2009 et 2014 diminue.
- Seulement 1/3 des actifs disposent de leur emploi sur le territoire.

### FACTEURS EXTERNES

- Forte attractivité de Toulouse Métropole sur les communes les plus proches
- Le temps de mise en oeuvre des politiques économiques est plus long que la période observée.

## SYNTHÈSE

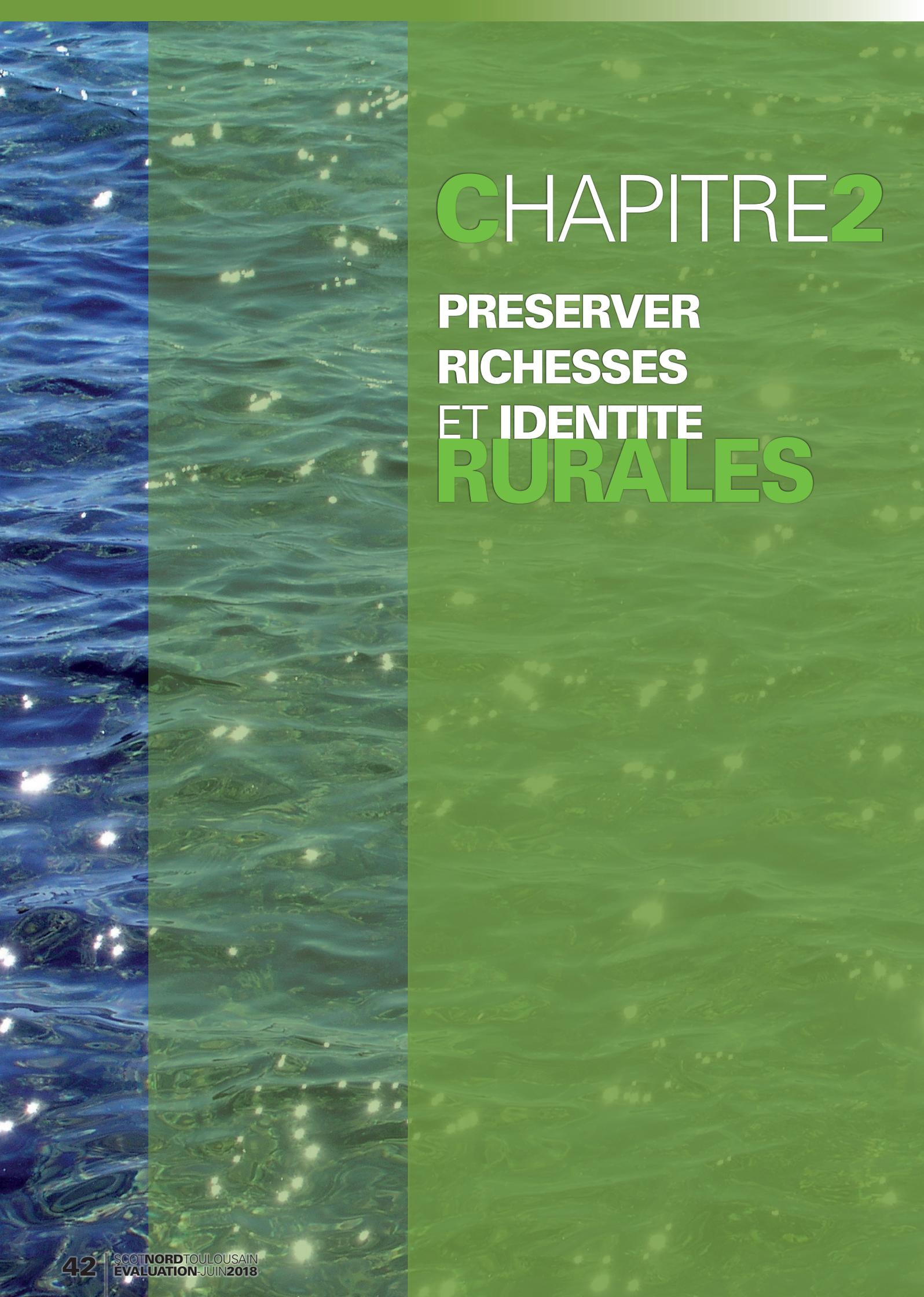
### Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	<b>Très bien</b>
	<b>Bien</b>
	<b>Assez bien</b>
	<b>Pas satisfaisant</b>
	<b>Mauvais</b>
	<b>Non évalué / Non évaluable</b>

La réduction de la part des actifs travaillant dans l'agglomération toulousaine ne s'est pas opérée : elle est en légère augmentation avec +0,8 point entre 2009 et 2014.

Les communes du bassin de vie de Save et Garonne restent les plus liées à la Métropole de Toulouse.

Cette tendance est liée à la dynamique de création d'emplois qui a été plus lente que prévue sur le territoire. Cependant il faut rappeler que l'atteinte de l'objectif de diminution de la part des actifs travaillant à la Matropole, reste fortement tributaire des facteurs externes.



# CHAPITRE 2

## **PRESERVER RICHESSES ET IDENTITE RURALES**

## INDICATEURS STRATÉGIQUES

### Place de l'agriculture sur le territoire (Réunion 1)

- I-2** Equilibre du territoire
- I-3** Mutation du foncier agricole et naturel
- I-37** Gestion économe du foncier
- I-6** Mesure de la qualité des eaux de surface
- I-8** Protection des captages AEP
- I-11** Milieux naturels protégés et recensés
- I-14** Suivi de la TVB (continuités écol. et réservoirs de biodiversité)
- I-28** Evolution des espaces au sein de la Couronne Verte
- I-16 & 17** Performances et taux de charges des STEP
- I-10** Energies renouvelables
- I-19 & 20** Emissions polluantes et qualité de l'air
- I-21 & 22** Gestion et valorisation des déchets
- I-23** Etat d'avancement des procédures de PPRN et PPRT
- I- A** Nitrate en eau sous-terrain

## SOMMAIRE

1 / RESSOURCES DU TERRITOIRE	<b>I-6/8/10/16/17</b>
2 / BIODIVERSITE ET MAILLAGE ECOLOGIQUE	<b>I-11/14/28</b>
3 / POLLUTIONS, RISQUES ET NUISANCES	<b>I-19/20/21/22/23/A</b>

# 1 / RESSOURCES DU TERRITOIRE

La ressource en eau est-elle préservée et mieux organisée? Les productions d'énergies renouvelables se sont-elles développées?

## INDICATEURS 16 & 17/ DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Capacité nominale et taux de charge en équivalent habitant (EqH) des STEP. Equivalent habitant correspond à la quantité de pollution rejetée par habitant par jour	base de données ERU (Eaux Résiduaires Urbaines)	2010-2016



TO 2010	T1 2016	SCoT T1 2016 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
Capacité nominale : 62 300  STEP avec tx de charge > 80% : 13	Capacité nominale : 87 236  STEP avec tx de charge > 80% : 9	Développement des dispositifs de traitement des eaux usées	Développement des dispositifs de traitement des eaux usées	Taux de charge = charge maximale entrante / Capacité nominale en EqH

### CE QUE DIT LE SCOT

Développer les dispositifs de traitements des eaux usées, favoriser le raccordement des nouvelles zones urbaines et améliorer les dispositifs d'assainissement des eaux usées (Prescriptions 48 et 49 et Recommandation 25)

## INDICATEUR 6 / MESURE DE QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Qualité de l'eau des milieux humides et aquatiques	Agence de l'Eau	2008-2010 2014- 2016



TO 2008-2010	T1 2014-2016	SCoT T1 2016 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
Etat écologique des stations: bon (0%) moyen (60%) médiocre (40%)	Etat écologique des stations: bon (8%) moyen (66%) médiocre (26%)	Amélioration de la qualité des cours d'eau	Amélioration de la qualité des cours d'eau	Evolution de la classification de l'état écologique des stations

### CE QUE DIT LE SCOT

Améliorer la qualité des eaux épurées et contribuer aux objectifs d'atteinte de bon état des cours d'eau (Prescription 28)

INDICATEUR 8 / PROTECTION DES CAPTAGES AEP (ASSAINISSEMENT EN EAU POTABLE)

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Périmètre de protection des captages d'aduction en eau potable	Agence Régionale de la Santé (ARS)	2008-2017

CE QUE DIT LE SCOT

Définir des périmètres de protection autour des sites de captages AEP (Prescription 47)



T0 2008	T1 2017	SCoT T1 2017 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
5 captages dont: 3 ont 1 arrêté de DUP 2 en cours de procédure	6 captages dont: 4 ont 1 arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) 2 en cours de procédure	100% autorisés (arrêté de Déclaration d'Utilité Publique)	Définition de procédures de protection des captages AEP	% de périmètres approuvés

INDICATEUR 10 / PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PAR FILIÈRE

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Part de la production d'énergie renouvelable par filière	PCAET	2013-2014
Evolution des installations photovoltaïques	Solaire photovoltaïque SOES	2010-2016

CE QUE DIT LE SCOT

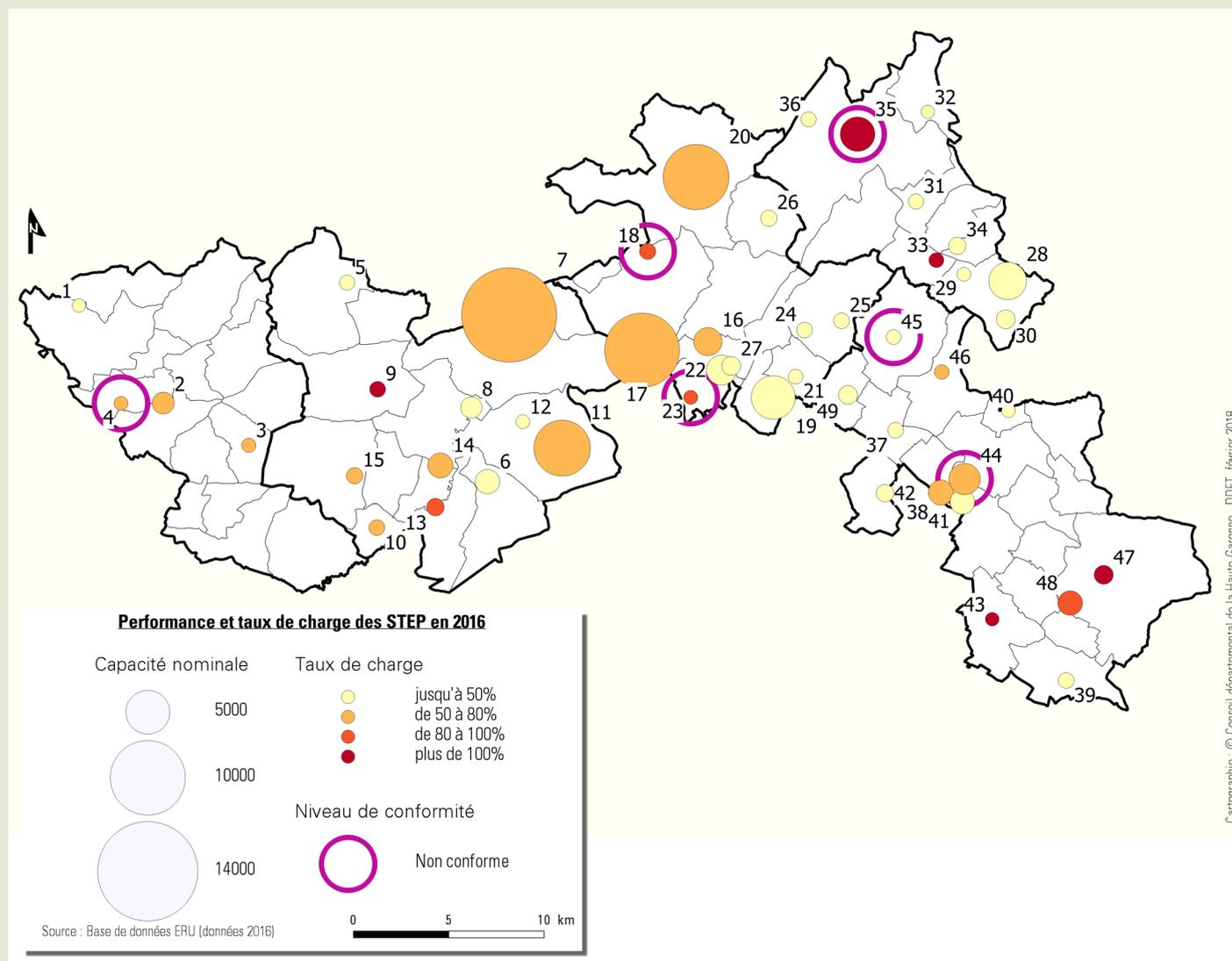
Favoriser le développement de sources de production d'énergies renouvelables (Prescriptions 53 à 56, Recommandations 29 et 30)



T0 2010	T1 2016	SCoT T1 2016 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
Solaire photovoltaïque : 396 installations 1.5 MW puissance installée	Solaire photovoltaïque : 917 installations 30 MW puissance installée	Développement des énergies renouvelables	Développement des énergies renouvelables	Production en MWh Installations et puissances installés en MW

## RÉSULTATS CLÉS / ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### CAPACITÉS NOMINALES, TAUX DE CHARGE ET NIVEAU DE CONFORMITÉ DES STATIONS D'ÉPURATION



Les principales stations d'épuration sont installées sur les deux bassins de vie de Save et Garonne et du Frontonnais avec 1 STEP de 13 000 EH à Grenade, 1 STEP de 9 000 EH à Castelnau d'Estretfonds, 1 STEP de 7 000 EH à Merville, 1 STEP de 8 500 à Fronton et 1 STEP de 4 000 EH à Bessières.

Sur les 49 stations du territoire :

- 6 stations ont un niveau de performance insuffisant (non-conformité) en 2016 dont 3 sont situées sur les communes pôles (Montastruc la Consoillère, Villemur-sur-Tarn et Castelnau d'Estretfonds (pour la plus petite).
- 9 STEP ont un dimensionnement insuffisant (avec taux de charge > à 80%). Le bassin de vie de Villemur-sur-Tarn n'est pas suffisamment équipé.

Bassin de vie	Nom et numérotation de la STEP	Capacité nominale en équivalent habitant (EH)		Taux de charge en équivalent habitant (EH)		
		2010	2016	2010	2016	
Cadours	BRIGNEMONT 1	120	120	11%	13%	
	CADOURS 2	1500	1500	57%	71%	
	LE GRES 3		250		56%	
	LAREOLE 4	200	200	0%	64%	
Save-et-Garonne	LE BURGAUD 5	400	400	31%	42%	
	DAUX (nouvelle) 6	750	1900	97%	47%	
	GRENADE 2 7	13200	13200	65%	63%	
	LARRA 8	1400	1400	31%	38%	
	LAUNAC 9	500	500	137%	124%	
	MENVILLE 10	500	500	19%	64%	
	MERVILLE_31 11	1900	7000	146%	51%	
	MERVILLE (Quartier Durroux) 12		200		50%	
	MONTAIGUT-SUR-SAVE 13	750	750	50%	88%	
	SAINT-PAUL-SUR-SAVE 2 14	500	2000	185%	59%	
	THIL 31 15	600	600	72%	64%	
	Frontonnais	BOULOC 2 16	2500	2500	50%	59%
		CASTELNAU D'ESTRETEFONDS 17	5000	9950	95%	76%
		AIRE A62 FRONTONNAIS NORD 18		560		100%
		CEPET_LABASTIDE-SAINT-SERNIN (SITEC) 19	5000	5000	64%	48%
FRONTON 2 20		8500	8500	63%	61%	
GARGAS 21			350		7%	
SAINT-SAUVEUR 2 22		1000	2800	90%	25%	
SYNGENTA SAINT-SAUVEUR 23			209		100%	
VACQUIERS 24		500	500	25%	17%	
VACQUIERS 2 25			500		12%	
VILLAUDRIC 26		600	600	23%	26%	
VILLENEUVE-LES-BOULOC 27		1000	1000	33%	47%	
Villemur-sur-Tarn		BESSIERES VILLE 28	1500	4000	419%	39%
	BESSIERES 2 (Zone de Turques) 29	200	200	9%	46%	
	BESSIERES-PALMOLA 30		1000		23%	
	BONDIGOUX 31	417	417	9%	19%	
	BORN (LE) 32		100		7%	
	LA MAGDELAINE-SUR-TARN 33	350	350	47%	109%	
	MIREPOIX-SUR-TARN 34		750		23%	
	VILLEMUR-SUR-TARN 35	3500	3500	115%	130%	
	VILLEMUR-SUR-TARN Le TERME 36		400		17%	
	Coteaux du Girou	BAZUS 2 37	150	500	138%	23%
		GARIDECH 38	1500	1980	39%	71%
		GAURE 39	500	500	5%	6%
		GEMIL 40	150	150	0%	17%
GRAGNAGUE 2 41		1000	1900	199%	27%	
LAPEYROUSE-FOSSAT 42		400	800	84%	43%	
LAVALETTE 31 43			150		115%	
MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE 44		3000	3000	70%	70%	
MONTJOIRE 45		350	350	19%	44%	
PAULHAC 46		300	300	32%	60%	
VERFEIL (Montpitol) 47		1000	1000	48%	158%	
VERFEIL (ZI) 48		1900	1900	88%	79%	
VILLARIES 2 49		250	1000	94%	22%	

#### TAUX DE CHARGE

<span style="background-color: #ffffcc; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> Jusqu'à 50%
<span style="background-color: #ffcc99; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> De 50 à 80%
<span style="background-color: #ff9966; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> De 80 à 100%
<span style="background-color: #ff6666; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> Plus de 100%
<span style="background-color: #cccccc; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> Stations non existantes en 2010

#### CAPACITES NOMINALES EN HAUSSE

Les STEP se sont développées sur le territoire entre 2010 et 2016 :

- Le nombre de STEP est passé de 38 à 49.
- La somme des capacités nominales passe de 62 300 EqH à 87 236 EqH

#### TAUX DE CHARGE EN AMELIORATION

Les STEP au dessus d'un taux de charge de 80% ont un dimensionnement insuffisant. Leur nombre est en diminution entre 2010 et 2016, passant de 13 à 9 STEP.

#### NIVEAU DE CONFORMITE

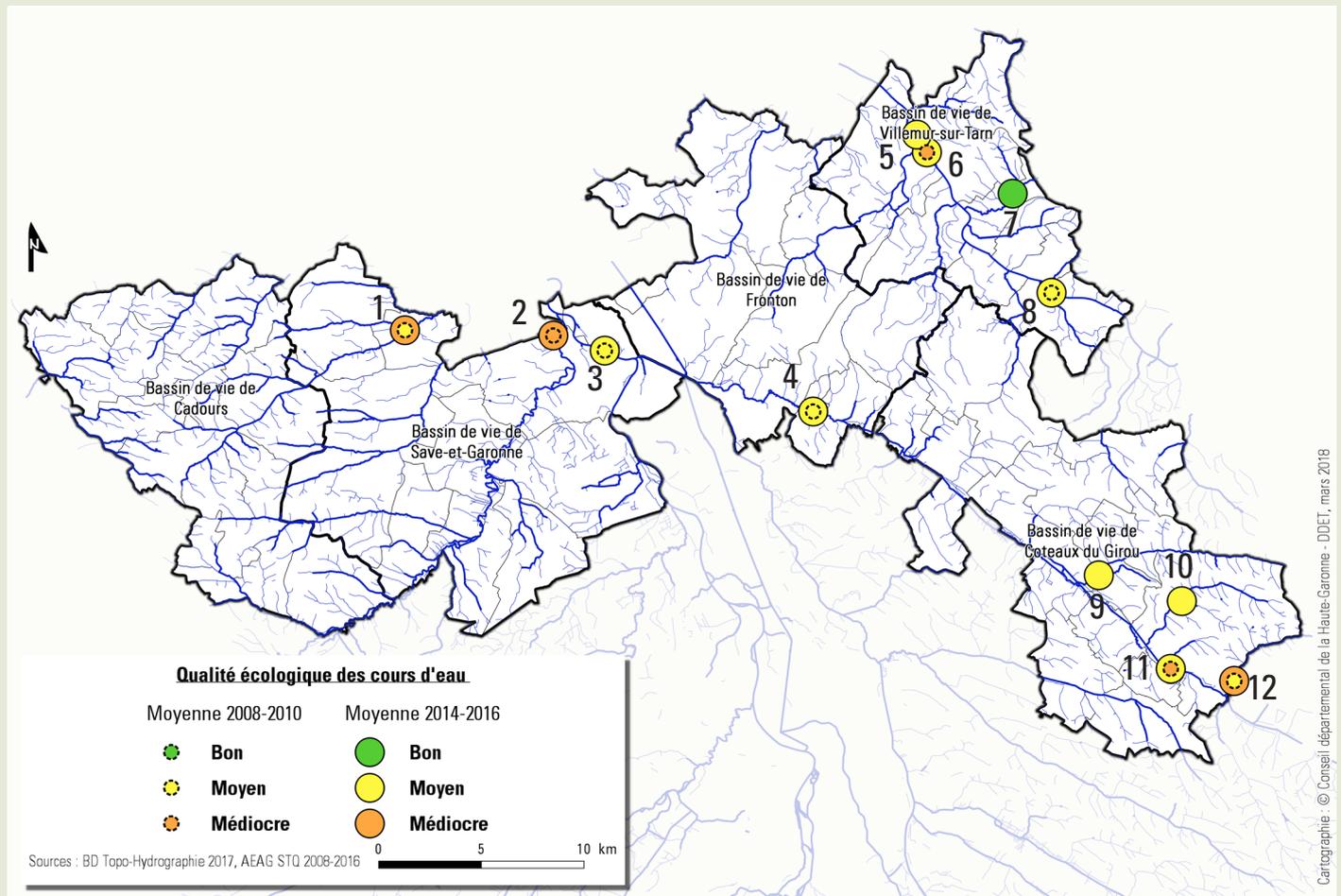
6 STEP ont un niveau de performance insuffisant (non-conformité) due soit à un sous dimensionnement soit à de mauvaises performances.

Toutefois, 2 stations sont à nuancer sur leur non conformité, l'auto-surveillance ayant été non transmise pour les communes de Saint-Sauveur et Castelnau-d'Estretfonds.

Enfin, sur les 4 communes restantes, 2 sont des communes pôles (Montastruc-la-Conseillère et Villemur-sur-Tarn).

# RÉSULTATS CLÉS / RESSOURCE EN EAU

## MESURE DE QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE



Bassins de vie	Localisation de la station	N°	Etat écologique 2008-2010	Etat écologique 2014-2016
SAVE-ET-GARONNE	Le Saint Pierre à St Cézert	1	Moyen	Médiocre
	La Save à Grenade	2	Médiocre	Médiocre
	La Garonne à Ondes	3	Moyen	Moyen
FRONTON	Le Girou à Cépet	4	Moyen	Moyen
VILLEMUR-SUR-TARN	Ruisseau de Magnanac à Villemur-sur-Tarn	5	Non existant	Moyen
	Le Tarn à Villemur	6	Médiocre	Moyen
	Le Souet à Bondigoux	7	Non existant	Bon
	Ruisseau de Palmola à Bessières	8	Moyen	Moyen
COTEAUX DU GIROU	Le ruisseau de Laragou à Bonrepos-Riquet	9	Non existant	Moyen
	Le ruisseau de Conné en amont de Verfeil	10	Non existant	Moyen
	Le Girou en amont de Verfeil	11	Médiocre	Moyen
	Le Balermé à Teulat	12	Moyen	Médiocre

Sur les 12 stations que compte le territoire en 2016, 3 ont un état écologique jugé médiocre, 8 un état moyen et une station avec un état bon. Enfin 1 station obtient un état écologique «bon» sur le territoire.

Globalement, on observe une amélioration de l'état écologique des stations entre 2010 et 2016 avec le passage de 40% de stations en classification «médiocres» en 2010 à 26% en 2016.

En raison d'une forte pression agricole, la qualité des masses d'eau des bassins de la Save et le l'Hers mort Girou est dégradée en 2010. Elle ne s'améliore pas en 2016.

La qualité des eaux du canal latéral est moyenne sur les deux dates.

La qualité des eaux analysées sur le bassin de vie de Villemur sur Tarn (le Tarn, et autres ruisseaux), s'est légèrement améliorée avec la création d'une station à Bondigoux dont l'état écologique est «bon».

## LA PROTECTION DES CAPTAGES D'ADDUCTION EN EAU POTABLE

Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est donc de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.

La procédure de protection suit les étapes suivantes :

1. Délibération de la commune d'implantation
2. Nomination d'un hydrogéologue
3. Avis de l'hydrogéologue
4. Enquête publique
5. Avis CODERST
6. Arrêté de DUP

L'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection fixe les servitudes de protection opposables au tiers par déclaration d'utilité publique (DUP).

	2008	2017
CAPTAGES AUTORISÉS (avec arrêté de DUP)		Grenade (Capy)
		Grenade (Prise de la gravière)
		Villaudric (Forage F2)
		Villemur-sur-Tarn (Carles)
CAPTAGES EN COURS DE PROCÉDURES (sans DUP)		Villematier (La Beoune)
		Ondes (Les Mongas)

Au sein du territoire, 1 captage supplémentaire est recensé en 2017 selon l'ARS à Villemur-sur-Tarn passant le nombre de captages autorisés de 3 à 4 entre les deux périodes.

Aussi, sur les 6 captages en fonctionnement, 2 ne sont pas approuvés à Villematier et Ondes.

66% des captages d'adduction en eau potable font l'objet d'un périmètre de protection en 2017, contre 60 % en 2008.

### Limites de l'indicateur

La pertinence de cet indicateur est moindre pour le SCoT puisqu'il renvoie à des procédures réglementaires (code de la santé publique).

D'autre part, les points de captage hors SCoT peuvent également alimenter le territoire et cette donnée est non mesurée.

L'indicateur pourrait être complété par l'analyse des zonages des documents d'urbanisme autour des captages.

## RÉSULTATS CLÉS / ÉNERGIES RENOUVELABLES

### PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PAR FILIÈRES SUR LE TERRITOIRE

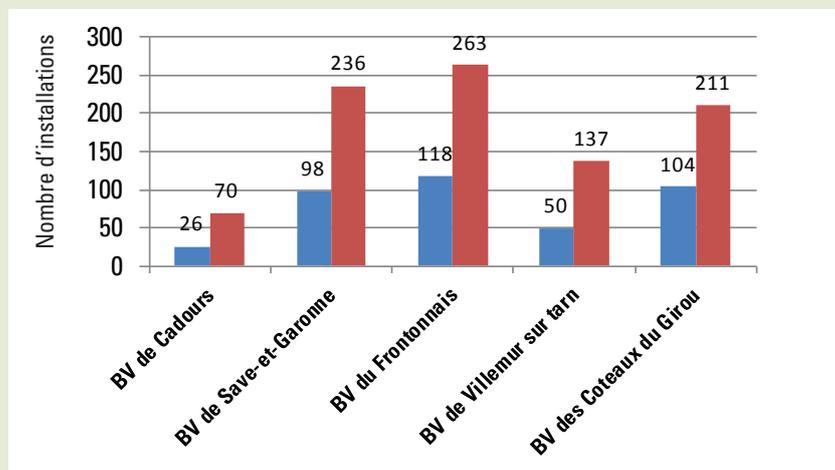
Origines	Nombre d'installations recensées	Puissance installée (MW)	Part de la puissance installée en %	Production (MWh)	Part de la production en %
Hydroélectricité	5	6,3	17%	12 265	26%
Eolien 2014	0	0	0%	0	0%
Photovoltaïque 2014	845	29,4	79%	32 315	68%
Chaufferies bois (>50kW) 2013	8	1,7	5%	3 019	6%
Total	858	37,4	100%	47 599	100%

Sources: PCAET Scot Nord toulousain dont :

- Hydraulique sources : ERDF, Soes et AEAG (date de relevé ?)
- Eolienne sources : ERDF, Soes 2014
- Solaire photovoltaïque sources : ERDF, Soes 2014
- Chaufferie automatique au bois sources : Midi-Pyrénées bois et Observatoire énergie Languedoc-Roussillon, 2013

Selon le PCAET, les données locales correspondent à un croisement de différentes sources. Sur les 47 600 MWh d'énergie renouvelable produits sur le territoire, la part du solaire photovoltaïque représente 68%, l'hydroélectricité 26%, et les chaufferies bois 6%. Il n'y a aucune production d'énergie éolienne actuellement. La comparaison de la production à deux dates est rendue complexe.

### INSTALLATIONS ET PUISSANCES INSTALLÉES DU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE PAR BASSINS DE VIE EN 2010 ET 2016



Source : SOeS, d'après les obligations d'achat EDF, SEI et les entreprises locales de distribution

Au regard des données SOeS\*, le nombre d'installations du solaire photovoltaïque est en augmentation entre 2010 et 2016, passant d'environ 400 installations à plus de 900, soit plus de 500 installations supplémentaires, tandis que la puissance installée passe de 1,5 MW à 30 MW, soit 28,5 MW supplémentaires. Cette augmentation est relevée dans chaque bassin de vie. En 2016 3 bassins de vie sont les principaux producteurs d'énergie solaire photovoltaïque: le frontonnais, Save et Garonne et les coteaux du Girou.

#### \*Limites de l'indicateur :

Seules sont prises en compte les installations produisant de l'électricité renouvelable et pour lesquelles a été conclu un contrat d'obligation d'achat en vertu de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

Sont donc exclues du champ les installations :

- ne bénéficiant pas d'une obligation d'achat (comme les centrales - hydrauliques de plus de 12 MW),
- relevant d'un contrat d'achat antérieur à la loi de 2000,
- relevant d'un contrat d'achat établi dans le cadre d'un appel d'offre.

Au niveau communal, en application des règles du secret statistique, le nombre d'installations n'est diffusé que s'il est au moins égal à trois. En 2010, il y a 13 communes dont les installations sont repertoriées 's' (secret statistique) donc les données 2010 diffusées sont potentiellement sous estimées au maximum de 13 X 2 installations soit 26 supplémentaires au maximum. En 2016, il y a 6 communes dont les installations sont repertoriées 's'.

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- 12 stations d'épurations supplémentaires
- 4 STEP au taux de charge > à 80% en moins entre 2010 et 2016
- 1 station dont la qualité d'eau de surface est bonne
- 500 installations solaires photovoltaïques supplémentaires
- 28,5 MW supplémentaires en solaire photovoltaïque

### FACTEURS INTERNES

- Pression agricole sur les masses d'eau
- Traduction dans les schémas d'assainissement des documents d'urbanisme locaux

### POINTS NÉGATIFS

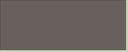
- Encore 3 stations relevant une qualité d'eau de surface médiocre
- 2 captages AEP en cours d'autorisation
- Dimensionnement et niveau de performance insuffisant sur le bassin de vie de Villemur-sur-Tarn.
- Multiplication des petites stations d'épuration

### FACTEURS EXTERNES

- influence de points de captage AEP situés hors territoire du SCoT

## SYNTHÈSE

### Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	<b>Très bien</b>
	<b>Bien</b>
	<b>Assez bien</b>
	<b>Pas satisfaisant</b>
	<b>Mauvais</b>
	<b>Non évalué / Non évaluable</b>

Les dispositifs de traitement des eaux usées se sont développés entre 2010 et 2016 (+12 STEP et + 25 000 Equivalent habitant) et améliorés (- 4 STEP avec un taux de charge > à 80%). Cependant l'assainissement collectif actuel est encore insuffisant ; notamment sur le bassin de vie de Villemur-sur-Tarn.

Globalement la qualité des eaux de surface est en légère amélioration au regard de la diminution de la part des stations dont l'état écologique est médiocre (40% en 2010 et 26% en 2016). Cependant, la qualité des eaux varie à l'échelle des cours d'eau, avec :

- une amélioration de la qualité des cours d'eau mesurée sur le bassin de vie de Villemur-sur-Tarn
- un maintien de la qualité moyenne des eaux du bassin du Canal latéral
- une détérioration de la qualité des eaux des bassins de la Save et du Girou.

Bien qu'elle se soit améliorée (66% à 60%), la protection des captages d'adduction en eau potable reste insuffisante puisque 2 captages ne sont pas encore autorisés par arrêté préfectoral (procédure DUP en cours).

Ainsi l'analyse des STEP, de la qualité des eaux de surfaces et des protections de captage AEP montre que la ressource en eau sur le territoire SCoT est encore insuffisamment préservée et organisée.

Quant aux énergies renouvelables, l'évolution est difficilement mesurable notamment du fait de la multiplicité des sources, et l'absence de données fiables à l'échelle communale. Cependant, au regard des données Soes, la production en énergie solaire photovoltaïque tend à augmenter.

Qui plus est, le territoire a engagé un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ce qui lui permet d'envisager un suivi à une échelle plus fine.

## 2 / BIODIVERSITE ET MAILLAGE ECOLOGIQUE

La couronne verte et la trame verte et bleue sont-elles préservées?

### INDICATEUR 11 / MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Part du territoire faisant l'objet de protection	DREAL Espaces naturels protégés au DOO	2017

#### CE QUE DIT LE SCOT

Protéger les espaces naturels remarquables, notamment les sites Natura 2000 (Prescriptions 22 à 25)  
Protéger les espaces naturels de qualité notable (Prescriptions 26 et 27)



T0	T1 2017	SCoT T1 2017 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
/	Milieux naturels protégés : 4,7% dont : 3% en ZNIEFF 1,3% en Natura 2000 0,4% en arrêté de protection de Biotope	Protection des espaces naturels remarquables et de qualité notable	Protection des espaces naturels remarquables et de qualité notable	Surface dédiée aux espaces réglementaires et zones d'intérêts (ZNIEFF/ Natura 2000 / Arrêté de protection de biotope) / Surface totale territoire

### INDICATEUR 28 / EVOLUTION DES ESPACES AU SEIN DE LA COURONNE VERTE

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Part des nouvelles constructions au sein de la couronne verte sur total des nouvelles constructions du territoire entre 2011 et 2016	MAJIC 2011-2016	2011-2016
Zonages de la couronne verte dans les documents d'urbanisme des communes compatibles (6 concernées)	Zonages des documents d'urbanisme	2011-2016

#### CE QUE DIT LE SCOT

Préserver les fonctions agricoles et naturelles présentes et limiter les développements urbains au sein de la couronne verte (CV) (Prescriptions 4 et 5)



T0	T1 2016	SCoT T1 2016 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
/	<1% des nouvelles constructions  Zonages CV (6 communes compatibles): 59,8% en A 33,6% en N 4,6% en Nh 2% en U	Nouvelles constructions admises si en cohérence avec le respect des milieux (P5)  Zonage souhaitable majoritairement en N Pas de zonage en U attendu dans la Couronne Verte	Préserver les fonctions agricoles et naturelles présentes et limiter les développements urbains au sein de la couronne verte	Nouvelles constructions (maison, appartement, locaux d'activité) dans la CV / total nouvelles constructions territoire entre 2011 et 2016  Répartition des types de zonage des communes compatibles concernées par la CV

## INDICATEUR 14 / SUIVI DE LA TVB (CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITÉ)

### CE QUE DIT LE SCOT

Repérer et protéger la nature ordinaire (P31 et P32)

Préserver les continuités écologiques (P33 et P34, R14 et R16).

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Part des nouvelles constructions au sein de la TVB sur total des nouvelles constructions du territoire entre 2011 et 2016	MAJIC-BD Topo 2011-2016	2011-2016
Zonages de la TVB dans les documents d'urbanisme des 13 communes compatibles	Zonages des documents d'urbanisme	2011-2016



TO	T1 2016	SCoT T1 2016 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
/	<p>&lt;1 % des nouvelles constructions</p> <p>Zonages TVB (13 communes compatibles): 67,2% en A 28,4% en N 3,1% en Nh 1,1% en U</p>	<p>Pas de nouvelles constructions</p> <p>Zonage souhaitable majoritairement en N</p> <p>Pas de zonage en U attendu dans la TVB</p>	<p>Protéger une Trame Verte et Bleue</p>	<p>Nouvelles constructions (maison, appartement, locaux d'activité) dans la TVB / total nouvelles constructions territoire entre 2011 et 2016</p> <p>Répartition des types de zonage de la TVB des 13 communes compatibles et pour l'ensemble du SCoT</p>

### LIMITES D'ANALYSE

#### Indicateur Majic :

Majic (Mise à Jour des Informations Cadastreales) est une base de données foncières dont les informations sont majoritairement déclaratives (possibilité d'hétérogénéité des surfaces et des modes d'occupation renseignés). Ainsi les données sur les nouvelles constructions recensées à partir de 2011 supposent une vérification avec une analyse par photointerprétation.

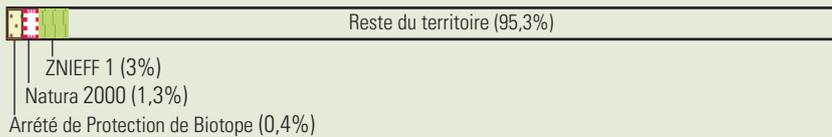
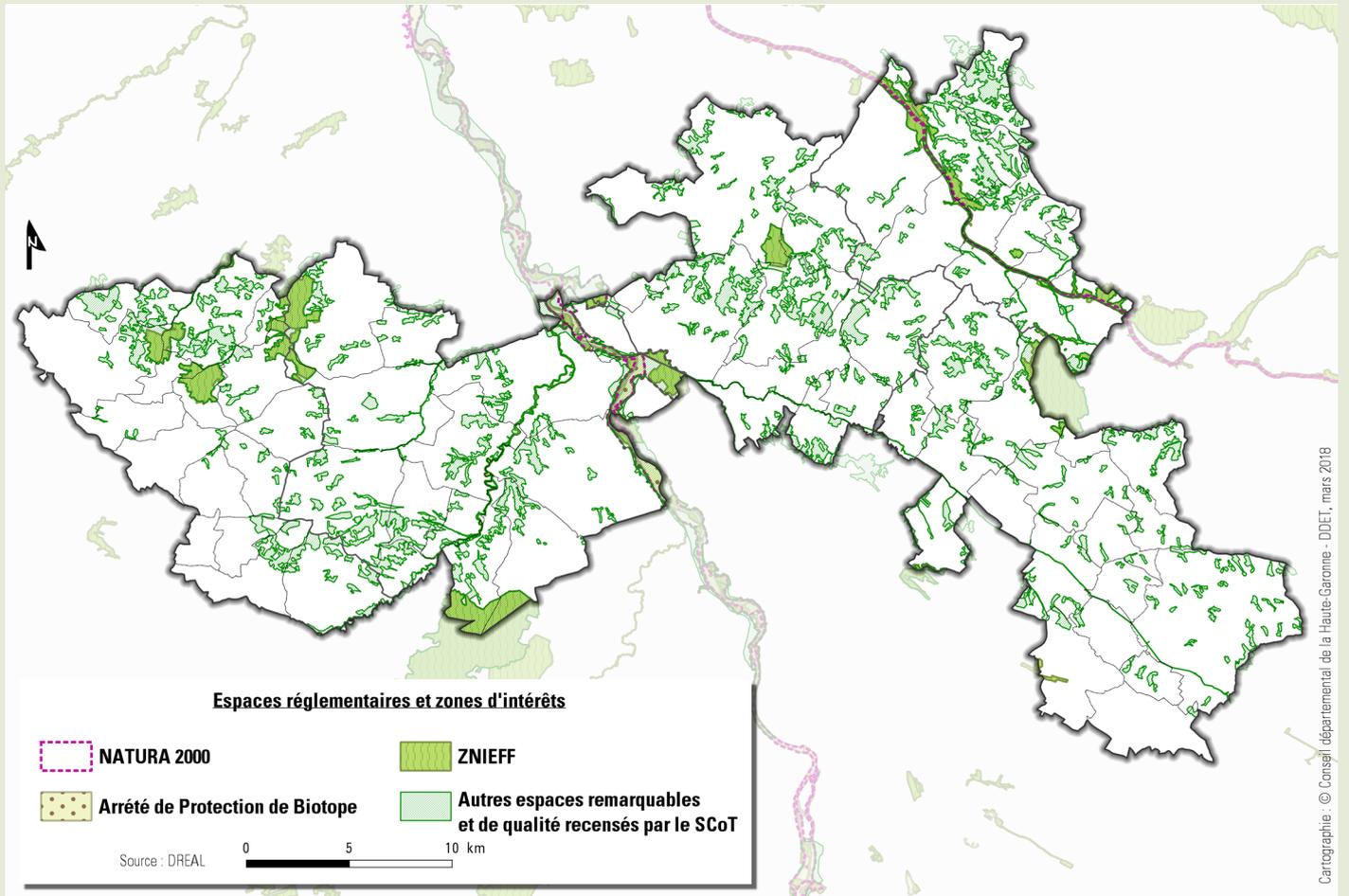
#### Traduction de la TVB dans les documents d'urbanisme :

Les éléments contribuant à l'identification de la TVB sont les plus complexes à appréhender. La compatibilité avec le SCoT est analysée au regard des outils réglementaires protégeant et valorisant la TVB mais seule une lecture fine et qualitative de chaque PLU et chaque niveau de corridor et réservoir permettrait une évaluation optimale de cette thématique. En effet, les documents d'urbanisme peuvent les traiter de manière différentes, n'ayant pas de règles particulières en la matière :

- les réservoirs de biodiversité sont généralement traduits en zonage N ou via des protections supplémentaires pour les éléments boisés et paysagers à préserver (Espaces Boisés Classés ou protection au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme des secteurs à protéger.)
- les corridors écologiques peuvent également être traduits de diverses manières :
  - linéaires pour des haies ou ponctuels pour des arbres remarquables au titre de l'article L.151-23
  - Sous-zonages A ou N spécifiques (Ace ou Nce mais les indices peuvent varier)
  - OAP thématiques pour certains PLU.

## RÉSULTATS CLÉS / MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS

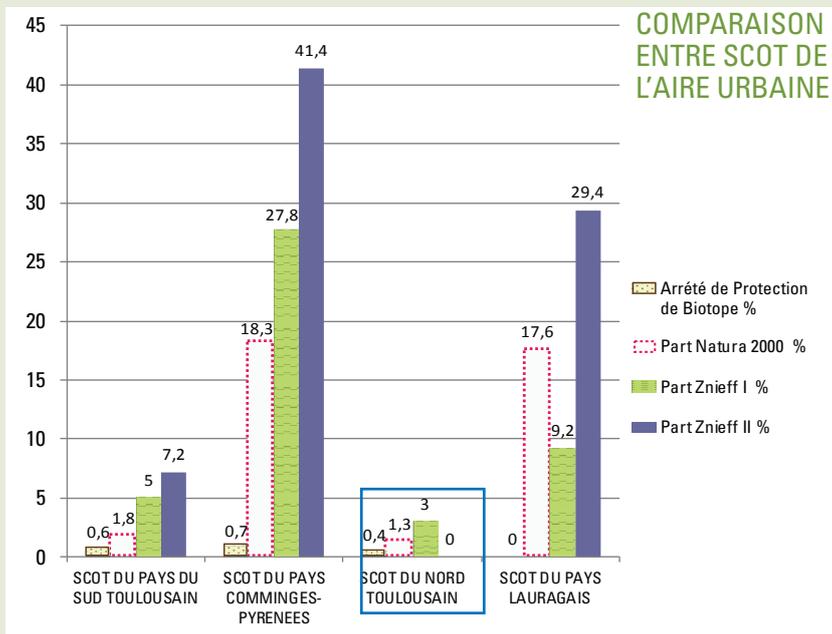
ESPACES RÉGLEMENTAIRES ET ZONES D'INTÉRÊTS EN PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE



**La part des milieux naturels protégés représente, toutes zones confondues, 4,7% du territoire.**

L'inventaire des ZNIEFF\* a identifié 2 589 hectares de zones naturelles d'intérêt écologique sur l'ensemble du territoire, soit un faible pourcentage de la superficie totale du périmètre du SCoT (3%).

La superficie des sites Natura 2000 représente 1 109 hectares soit 1,3% du territoire. Enfin, la superficie représentée par la protection réglementaire est de 326 hectares soit 0,4% du territoire.



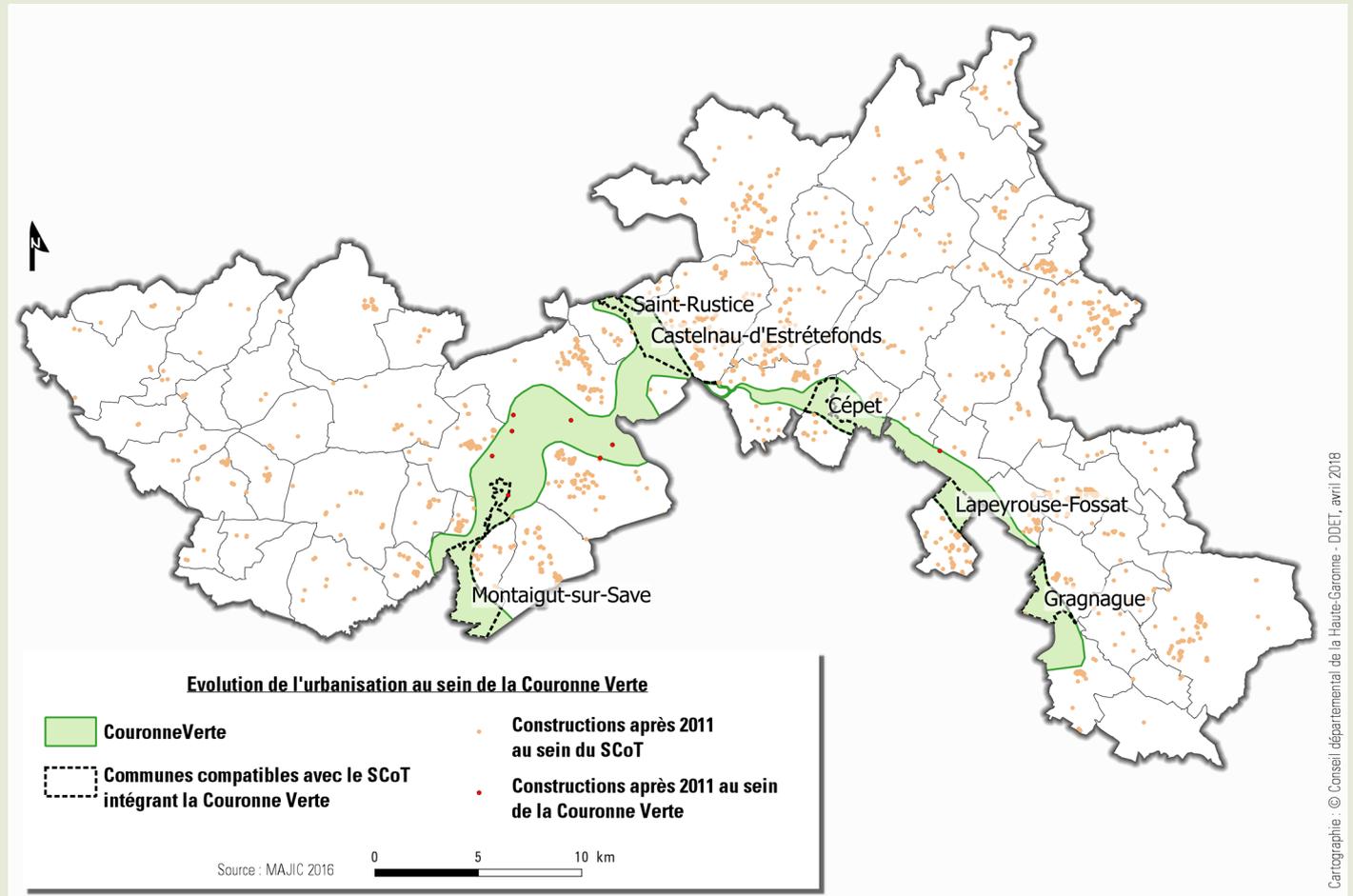
Ces pourcentages apparaissent faibles comparé au pourcentage que représentent les milieux naturels protégés des autres SCoT : 14,6% pour le Scot du Pays Sud Toulousain, 56,4% pour le Scot du Pays Lauragais et 88,2% pour le Scot du Pays Comminges-Pyrénées.

**Ils confirment de fait la nature très urbaine du territoire Nord Toulousain.**

*\*Il convient toutefois de préciser que ces inventaires peuvent reposer sur un manque d'interventions des associations environnementales.*

RÉSULTATS CLÉS / COURONNE VERTE 

NOUVELLES CONSTRUCTIONS AU SEIN DE LA COURONNE VERTE ENTRE 2011 ET 2016



De manière ponctuelle, le SCoT autorise des développements urbains mesurés, en continuité des zones déjà urbanisées. Aussi, sur la période récente (2011-2016), **la Couronne Verte a été très peu impactée par l'urbanisation**. En effet, **sur près de 2 400 constructions que compte l'ensemble du territoire, seules 8 sont situées dans la Couronne Verte**, dont 7 sont recensées hors des communes compatibles et corres-

pondent à des nouvelles habitations sur d'anciens terrains agricoles. Une construction nouvelle située sur une commune compatible correspond en réalité au changement d'usage d'un ancien bâtiment agricole, en partie aménagé en logement. Elles sont principalement localisées dans le bassin de vie de Save-et-Garonne.

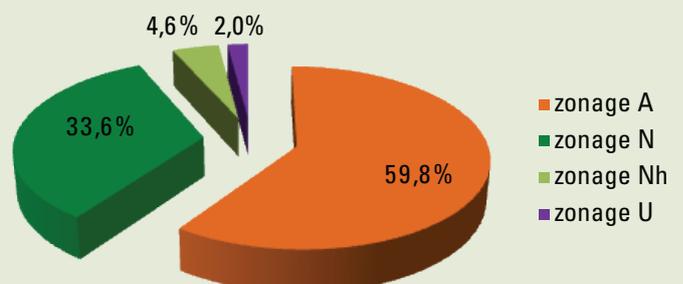
REPARTITION DES ZONAGES DES 6 COMMUNES COMPATIBLES\* AU SEIN DE LA COURONNE VERTE

D'autre part, l'analyse des documents d'urbanisme des 6 communes compatibles vient confirmer que les espaces au sein de la Couronne Verte sont très majoritairement agricoles ou naturels. En effet, ils présentent :

- **une répartition importante des zonages en A (près de 60%) ;**
- plus de 30% des zonages en N (dont 4,6% en Nh correspondant à des secteurs de taille et de capacité limités) ;
- **2% des zonages en U correspondant à des zones déjà construites avant le SCOT et à la zone située le long d'Eurocentre au niveau du passage réduit de la couronne verte (Cf.Prescription 4).**

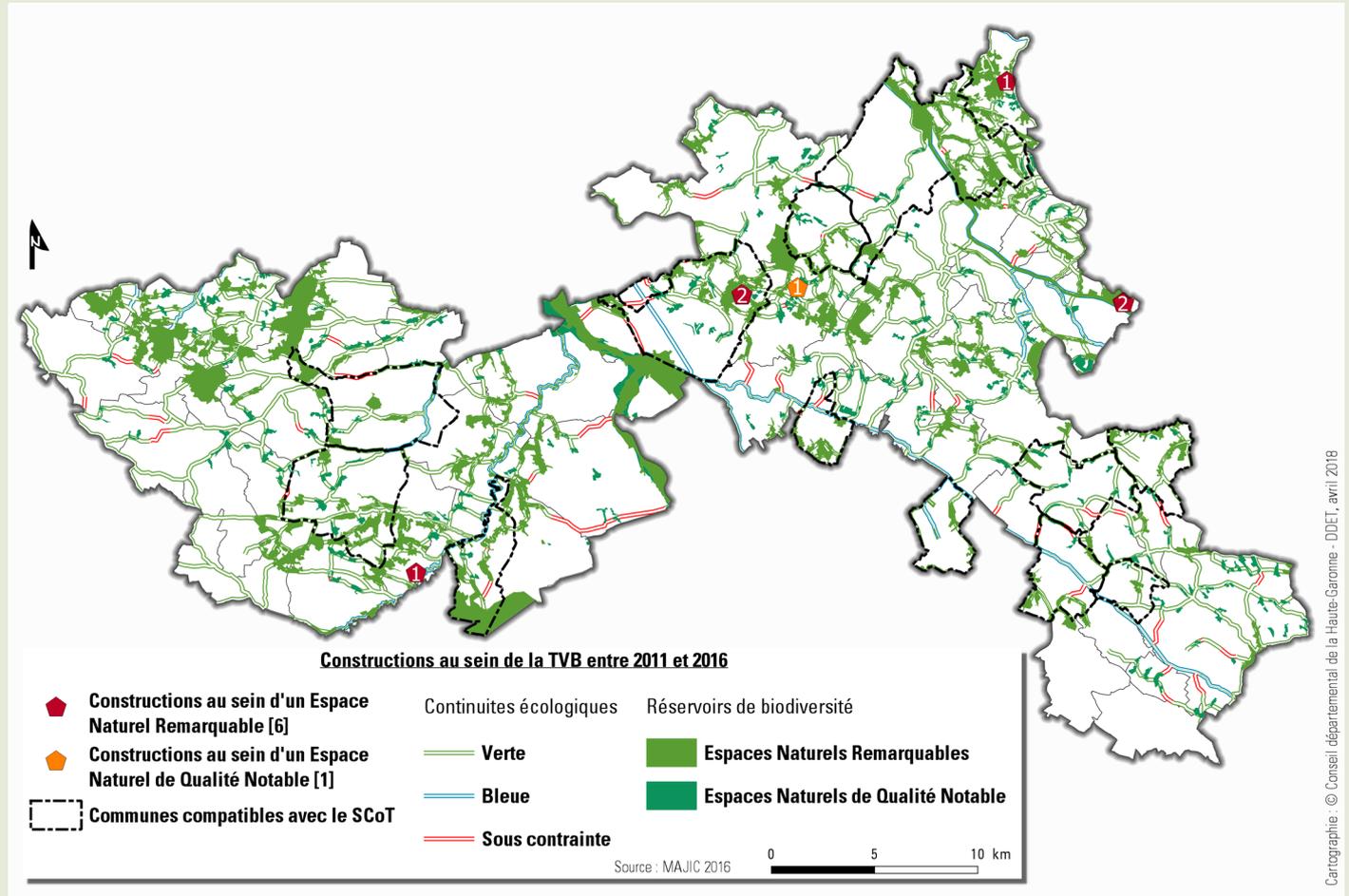
On peut enfin noter l'absence de zonages AU au sein de la Couronne Verte.

\* Compatibilité en cours sur beaucoup de communes : la couronne verte est ainsi intégrée sur 3 autres communes Saint-Sauveur, Daux et Grenade



## RÉSULTATS CLÉS / TRAME VERTE ET BLEUE

NOUVELLES CONSTRUCTIONS AU SEIN DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ)



Cartographie : © Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEET, avril 2018

Sur l'ensemble des nouvelles constructions (période 2011-2016); **soit près de 2 400; seulement 7 se situent dans les périmètres de la Trame Verte et Bleue (soit 0,3 %).**

Les réservoirs de biodiversité sont donc quasiment tous préservés.

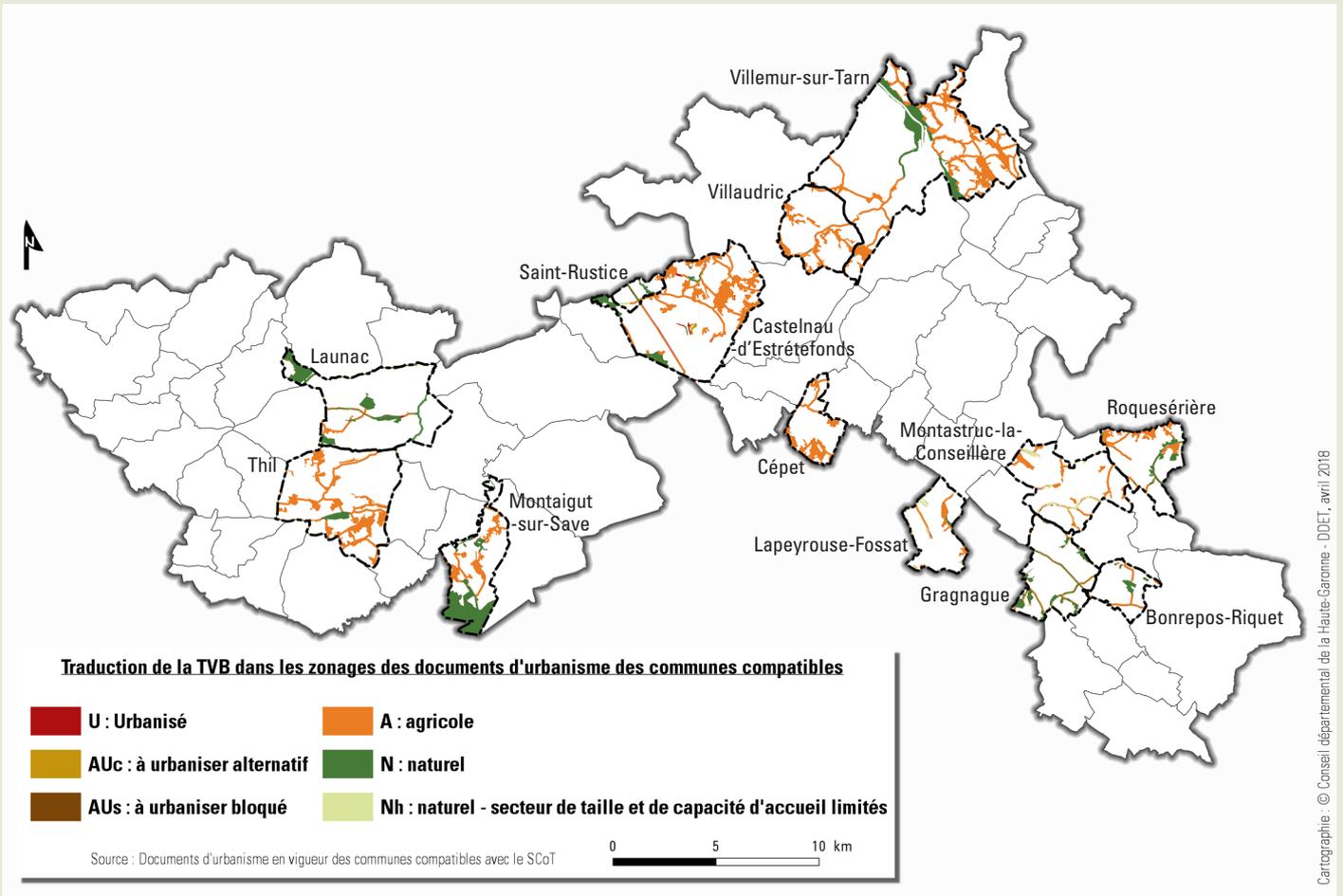
Dans le détail, on note deux constructions nouvelles sur Bessières, deux sur Castelnau-d'Estrétefonds et une sur Le Born qui viennent impacter les limites des Espaces Naturels Remarquables en présence :

- sur Bessières, les constructions sont localisées au sein de la ZNIEFF de type 2 «Basse vallée du Tarn» ;
- sur les deux autres communes, elles ne sont pas comprises dans des espaces réglementaires et des milieux d'intérêts.

Par ailleurs, on note une extension de constructions sur Montaigut-sur-Save (au sein d'un Espace Naturel Remarquable-ENR) et Bouloc (au sein d'un Espace Naturel de Qualité Notable-ENQN).

Pour rappel, le SCoT permet l'extension ou la création d'annexes de taille limitée pour les bâtiments existants dans les ENR (**P23**) et l'extension mesurée et compacte de coeurs urbains dans les ENQN (**P27**).

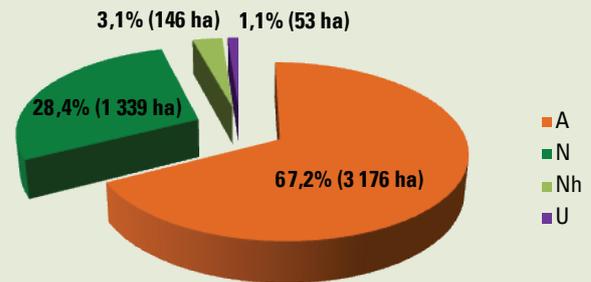
TRADUCTION DE LA TVB DANS LES ZONAGES DES COMMUNES COMPATIBLES AVEC LE SCOT



**A l'échelle des 13 communes compatibles, la TVB représente 4 224 ha:**

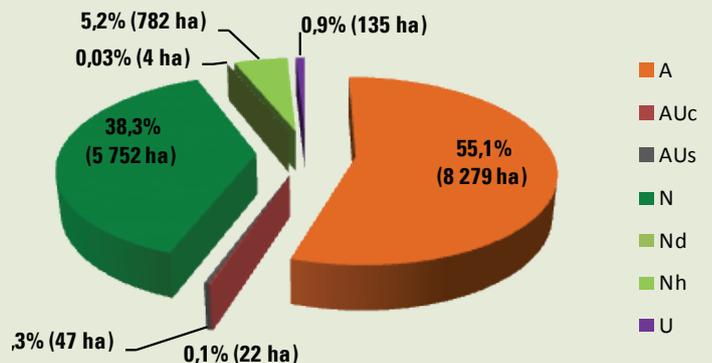
La traduction de la TVB au sein des 13 communes compatibles avec le SCoT donne à voir que le zonage agricole (A) demeure le plus important sur l'ensemble des 13 communes 67% (3 180 ha). La zone N représente 28% (1 340 ha).

Ce type de zonage, à l'inverse des zones naturelles (N), ne permet pas de garantir le bon état de maintien de la biodiversité sur le territoire.



**A l'échelle du SCOT, la TVB représente 15 022 ha:**

A l'échelle du Scot, la traduction de la TVB en zone A est moins marquée avec 55% (8 280 ha) du zonage des communes et sa traduction en zone N est plus importante 38% (5 752 ha) du zonage des communes.



Précisions légende :

AUc : à urbaniser alternatif (ancien 1AU à urbaniser ouvert)

AU s : à urbaniser fermé (ancien 2AU à urbaniser fermé)

Nd : naturel constructible

Nh : naturel avec transfert de constructibilité (constructibilité soumise à autorisation)

## ANALYSE DE LA TRADUCTION DE LA TVB DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES COMPATIBLES

Commune	Type de zone	TOTAL TVB (Ha)	Part en % de chaque zonage	Commune	Type de zone	TOTAL TVB (Ha)	Part en % de chaque zonage
BONREPOS-RIQUET	A	50,2	59 %	MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	A	154,9	65,5 %
	N	34,3	41 %		Nh	74,7	31,5 %
	U	0	0 %		U	7,3	3 %
	TOTAL	84,5	100 %		TOTAL	236,8	100 %
CASTELNAU D'ESTRETEFONDS	A	593,3	80 %	ROQUESERIERE	A	185,2	71 %
	AUc	8,0	1 %		N	75,0	29 %
	N	108,8	15 %		Nh	0,2	0 %
	U	28,3	4 %		U	0,2	0 %
	TOTAL	738,5	100 %		TOTAL	260,6	100 %
CEPET	A	197,6	99 %	SAINT-RUSTICE	A	16,7	34 %
	U	1,3	1 %		N	24,1	49 %
	TOTAL	199,0	100 %		Nh	7,7	15,5 %
GRAGNAGUE	A	79,6	34 %		U	0,6	1,5 %
	N	152,5	65,5 %		TOTAL	49,2	100 %
	Nh	0,1	0 %	THIL	A	525,6	93 %
	U	0,5	0 %		N	37,5	6,5 %
	TOTAL	232,7	100 %		Nh	1,8	0,5 %
LAPEYROUSSE FOSSAT	A	78,0	54 %		U	1,1	0 %
	AUc	0,1	0 %		TOTAL	566,0	100 %
	N	5,9	4 %	VILLAUDRIC	A	240,3	99 %
	Nh	55,6	38 %		N	1,2	0,5 %
	U	5,6	4 %		Nh	1,8	0,5 %
	TOTAL	145,3	100 %		U	0,5	0 %
LAUNAC	A	64,9	18,5 %		TOTAL	243,7	100 %
	AUs	0,5	0 %	VILLEMUR-SUR-TARN	A	814,4	76 %
	N	282,7	80 %		AUc	0,1	0 %
	Nh	1,5	0,5 %		N	249,7	23,5 %
	U	2,5	1 %		Nh	2,7	0,5 %
	TOTAL	352,2	100 %		U	1,3	0 %
MONTAIGUT SUR SAVE	A	175,5	32 %		TOTAL	1068,1	100 %
	N	367,6	67,5 %				
	Nh	0,2	0 %				
	U	3,7	0,5 %				
	TOTAL	547,1	100 %				

**Le détail par communes vient confirmer la tendance globale qui est la prédominance de zonages A sur le périmètre de la TVB.**

6 communes sur les 13 compatibles montrent une part de zonage A très important (plus de 70%).

Seulement 4 communes ; Gragnague, Launac, Montaigut-sur-Save et Saint-Rustice présentent des zonages N plus importants que les A au regard de la prise en compte des réservoirs de biodiversité.

Les hectares en zonage U recensés au sein de la TVB sont à nuancer.

S'ils semblent importants pour 3 communes notamment ; Castelnaud d'Estrétefonds, Lapeyrouse-Fossat et Montastruc-la-Conseillère; ceux-ci sont généralement soit en frange des réservoirs ou des corridors, en bordure du canal latéral à la Garonne (emprise voie ferrée), ou sont assortis de surzonages de type EBC.

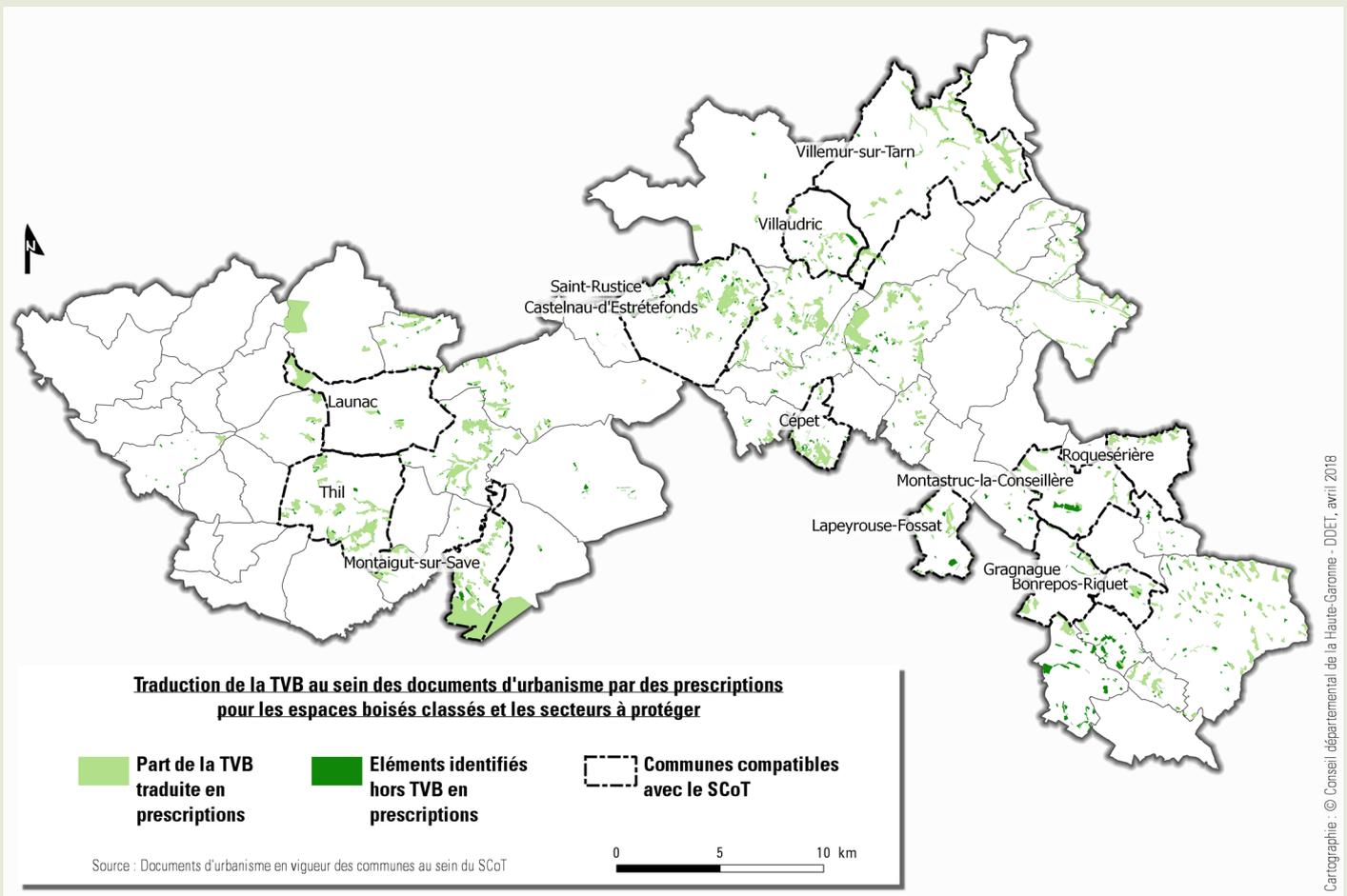
Le zonage U peut également préciser que le secteur présente des caractéristiques patrimoniales et paysagères à préserver (exemple du secteur UB3 correspondant au lotissement de la Valade à Montastruc-la-Conseillère).

### Complément : Nombre de PLU identifiant de manière spécifique la TVB

6 communes (Gragnague, Launac, Montaigut sur Save, Montastruc la Conseillère, Villemur-sur-Tarn et Bonrepos-Riquet) identifient la TVB incluant les «Réservoirs» (ENR et ENQ) et les «Corridors» (Bleu, Vert et Sous contraintes) sur un zonage propre : Ap, N2, Nce, Nco, Ndc, Ndi, Ne et Nr.

Exceptionnellement la TVB est traduite aussi en zone UE sur la commune de Launac : la zone concerne deux sites au lieu-dit Coustalat de Bordonobo en entrées Est du village. Elle est partiellement comprise dans le périmètre de l'Architecte des Bâtiments de France.

## TRADUCTION DE LA TVB AU SEIN DES DOCUMENTS D'URBANISME PAR DES SUR-ZONAGES (PRESCRIPTIONS LINÉAIRES ET SURFACIQUES)



Si de manière générale la TVB est traduite dans les PLU par des zonages A et N, certains documents d'urbanisme renforcent sa protection par des sur-zonages (prescriptions linéaires ou surfaciques) pour des **éléments boisés et au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme vis à vis des secteurs à protéger**.

Cette identification (cartographie ci-dessus) donne à voir deux degrés d'analyse :

- **La part de la TVB traduite par ces éléments** permet de s'assurer que celle-ci est réellement protégée (les sur-zonages précisent la vocation de certains secteurs en zones A voire N);
- **Les éléments identifiés hors de la TVB** permettent de recenser des espaces ordinaires supplémentaires identifiés dans les PLU.

### A l'échelle des 13 communes compatibles :

L'ensemble des communes compatibles traduisent la TVB par des prescriptions surfaciques pour des espaces boisés classés et deux d'entre elles y ajoutent des prescriptions linéaires (Thil et Saint-Rustice).

Il est à noter par ailleurs que 3 communes identifient des secteurs à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (espace paysager de qualité à préserver) : Saint-Rustice, Montastruc-la-Conseillère et Gagnague.

### A l'échelle du SCOT :

A l'échelle du SCoT, la traduction de la TVB en prescriptions surfaciques pour des espaces boisés et les secteurs à protéger est effective pour 41 communes, soit la totalité des communes dotée d'un PLU.

Aussi, en plus des communes de Thil et Saint-Rustice, 3 autres communes traduisent la TVB en terme de prescriptions linéaires : Fronton, Saint-Paul-sur-Save et Roquesérière.

Ces deux dernières communes identifient des alignements d'arbres remarquables et des haies à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme.

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- La Couronne Verte est peu impactée par l'urbanisation (8 nouvelles constructions entre 2011 et 2016)
- La Trame Verte et Bleue est relativement préservée (7 nouvelles constructions entre 2011 et 2016)
- 6 PLU identifient la TVB avec un zonage spécifique
- La totalité des communes dotées d'un PLU traduisent la TVB par des prescriptions spécifiques aux espaces boisés dont l'ensemble des 13 communes compatibles
- Espaces de nature supplémentaires recensés dans les documents d'urbanisme

### POINTS NÉGATIFS

- Traduction de la Couronne verte et de la TVB majoritairement en zonage A ; ce qui ne garantit pas le maintien de la biodiversité
- Absence de mise en oeuvre de l'indicateur de mesure (recensement des cortèges d'espèces emblématiques)
- Difficulté de traduction des corridors à l'échelle locale (document d'urbanisme)
- Difficulté de traduction de la Trame Bleue en agglomération
- Peu d'initiative sur la Couronne Verte

### FACTEURS INTERNES

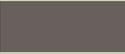
- Faible pourcentage de communes compatibles
- Pression démographique variable selon le bassin de vie
- Emprise de la Couronne verte variable selon le bassin de vie
- Sensibilisation de la population et montée en connaissance des bureaux d'études sur la trame Verte et Bleue (amélioration des diagnostics et connaissances des espaces naturels)

### FACTEURS EXTERNES

- Des espaces naturels protégés peu développés sur le territoire (4,7% du territoire) en raison en partie d'une faiblesse d'intervention lors de la modernisation des inventaires ZNIEFF en 2010.

## SYNTHÈSE

Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	<b>Très bien</b>
	<b>Bien</b>
	<b>Assez bien</b>
	<b>Pas satisfaisant</b>
	<b>Mauvais</b>
	<b>Non évalué / Non évaluable</b>

Bien que peu d'espaces réglementaires soient recensés, **la Couronne Verte et la Trame Verte et Bleue sont globalement préservées au regard des nouvelles constructions recensées entre 2011 et 2016 : 8 au sein de la Couronne Verte et 7 au sein de la Trame Verte et Bleue.**

L'analyse des PLU des 13 communes compatibles montre que la Couronne Verte et la Trame Verte et Bleue sont **majoritairement traduites en zone Agricole**, ce qui ne permet pas de garantir le maintien de la biodiversité sur le territoire.

Certaines communes se sont alors dotées d'outils réglementaires supplémentaires pour protéger la Trame Verte et Bleue traduite en :

- zonage spécifique dans les PLU (6 communes)
- prescriptions surfaciques et en secteurs protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (41 communes)
- prescriptions linéaires (5 communes).

La population reste de plus en plus sensibilisée à la préservation des riches naturelles. Il serait néanmoins nécessaire de doter le territoire du SCOT d'un nouvel outil d'accompagnement de type «fiche outils».



# 3 / POLLUTIONS, RISQUES ET NUISANCES

La prise en compte des risques naturels est-elle effective?

## INDICATEUR 23 / ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DE PPRN

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Nombre de PPRN approuvés / prescrits	DREAL	2016
Part des nouvelles constructions au sein des aléas sur total des nouvelles constructions du territoire entre 2011 et 2016	Majic	2011-2016



### CE QUE DIT LE SCOT

Renforcer la prise en compte et prévenir les risques naturels et technologiques (Prescriptions 60 à 63 et Recommandations 33 et 34)

T0 2012	T1 2016	SCoT T1 2016 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
Aléa Mouvement de Terrain : 3 approuvés PPRI : 13 approuvés PPRS : 59 approuvés  /	Aléa Mouvement de Terrain : 3 approuvés PPRI : 16 approuvés PPRS : 58 approuvés  209 constructions nouvelles dont : - 64 en aléa MVT - 126 en aléa Inondation - 19 en inondation hors PPRI	Prise en compte et prévention des risques	Prise en compte et prévention des risques	Nombre de PPRN approuvés / prescrits  Nouvelles constructions dans les aléas répartis selon le type et le niveau d'aléa

Les émissions polluantes ont-elles été réduites et la qualité de l'air améliorée?

## INDICATEURS 19 ET 20 / QUALITÉ DE L'AIR ET ÉMISSIONS POLLUANTS

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Emissions de polluants atmosphériques et AFOM	PCAET	2015
Nombre de jours de dépassement des niveaux de pollutions atmosphériques acceptables	ORAMIP	2012-2016



### CE QUE DIT LE SCOT

Réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre et mettre en place des dynamiques locales de lutte contre le réchauffement climatique (P65, R35 à R37)

T0 2011-2012	T1 2016	SCoT T1 2016 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
Quantité de GES en teq CO2 par hab Scot NT/an : 8,12  Dépassements : PM10 : entre 5 et 37 j Ozone : entre 13 et 22 j Dioxyde d'azote : entre 0 et 34 h	Quantité de GES en teq CO2 par hab Scot NT/an : 6,3  Dépassements : PM10 : entre 0 et 12 j Ozone : entre 9 et 13 j Dioxyde d'azote : entre 2 et 10 h	Réduire les émissions polluantes	Réduire les émissions polluantes	Estimation des pollutions atmosphériques (Teq CO2 / an / habitant) avec répartition par secteur d'émission  Mesure des concentrations journalières ou horaires par station de l'agglomération toulousaine

# La gestion et la valorisation des déchets est-elle améliorée?

## INDICATEURS 21 ET 22 / GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Volume de déchets ménagers produits par habitant / Part des déchets valorisés	Observatoire des déchets - Conseil départemental 31	2010-2014
Volume produit en déchèterie par habitant		

### CE QUE DIT LE SCOT

Améliorer la gestion et la valorisation des déchets (Recommandation 39)



T0 2010	T1 2014	SCoT T1 2014 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
ratio OMr 272 kg/hab. ratio DPS 27 kg/hab  Part DMA valorisé : 17%  ratio déchèterie : 66 kg/hab.	ratio OMr 259 kg/hab. ratio DPS 42 kg/hab  Part DMA valorisé : 22%  ratio déchèterie : 73 kg/hab.	Pas d'objectifs chiffrés	Réduire à la source la production de déchets et améliorer la gestion des déchets	Volume annuel déchets (DMA et Déchèterie) en kg /habitant  Part des déchets ménagers et assimilés valorisés en %

# Les apports polluants de l'eau ont-ils été réduits?

## INDICATEUR A / NITRATE EN EAU SOUS-TERRAINE

Description	Sources	Dates de mesures de l'indicateur
Concentration de Nitrate en eau sous-terreine en mg/L	Agence de l'Eau BRGM - banque de données ADES	2012-2016

### CE QUE DIT LE SCOT

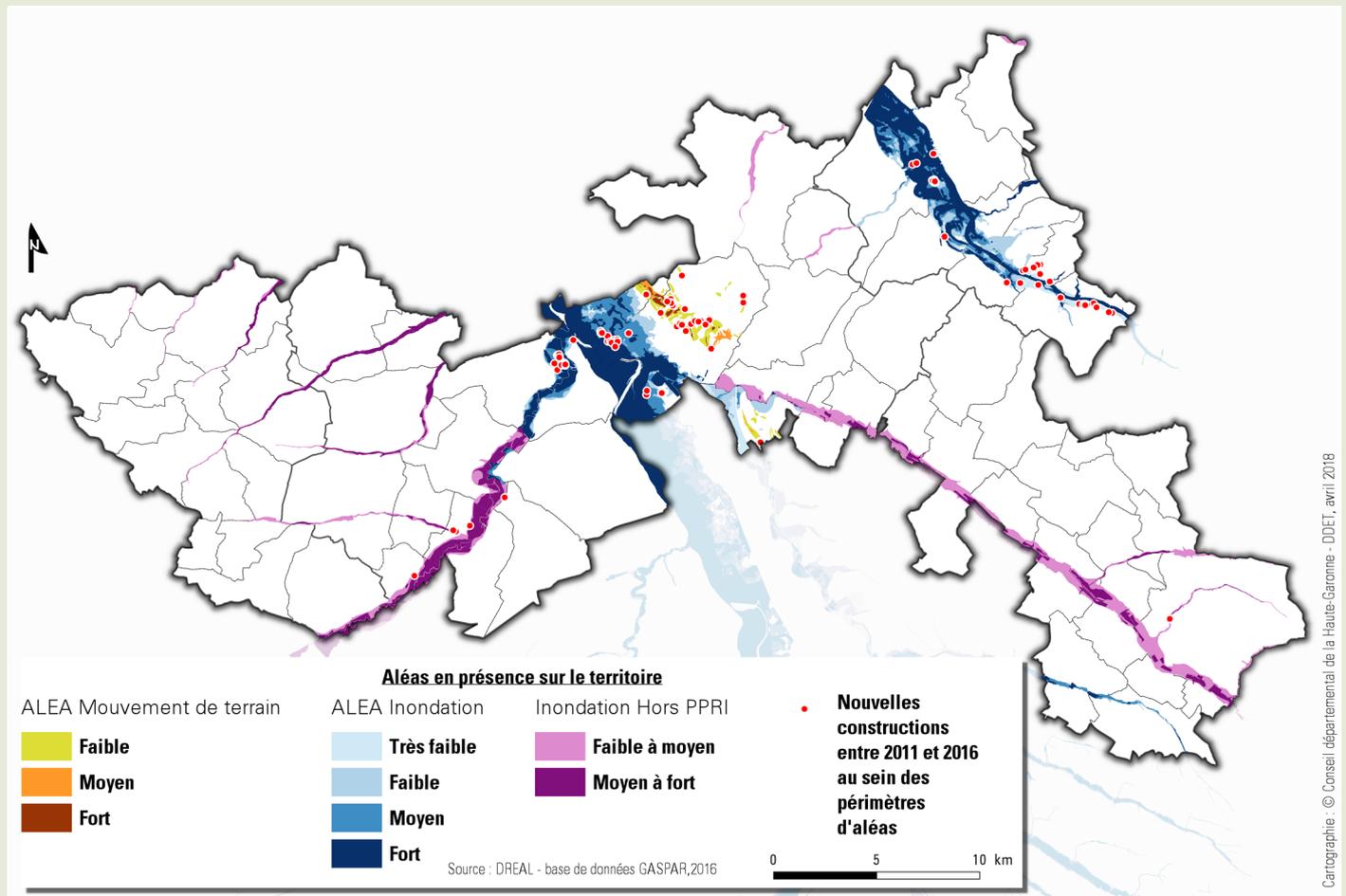
Réduire les apports polluants des sols et de l'eau (Prescription 67 et Recommandation 38)



T0	T1 2016	SCoT T1 2016 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
Ondes : 2 mg/l Villaudric : 12 mg/l Grenade : / Layrac-sur-Tarn : /	Ondes : 3 mg/l Villaudric : 20 mg/l Grenade : 12 mg/l Layrac-sur-Tarn : 62 mg/l	Pas d'objectifs chiffrés	Réduire les apports polluants des sols et de l'eau	Concentration moyenne annuelle en nitrates dans les eaux souterraines par points de mesure

## RÉSULTATS CLÉS / RISQUES NATURELS

### NOUVELLES CONSTRUCTIONS (2011-2016) AU SEIN DES ALÉAS EN PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE



CONSTRUCTIONS ENTRE 2011 ET 2016 DANS		
Aléas Mouvement de Terrain <b>64</b>	Aléas Inondation <b>126</b>	Inondation hors PPRI <b>19</b>
DONT		
<b>97 %</b>	<b>47 %</b>	<b>95 %</b>
<b>1,5 %</b>	<b>3 %</b>	<b>5 %</b>
<b>1,5 %</b>	<b>39 %</b>	
	<b>11 %</b>	

**16 communes ont un PPR approuvé sur le territoire. Aucune n'a de PPR prescrit.** Ces PPR identifient les aléas Inondations et Mouvements de Terrains (l'aléa Mouvements de Terrains concerne 3 communes sur 16).

Les zones d'aléas inondation hors PPRI s'appuient sur la Cartographie Informatrice des Zones Inondables (CIZI) qui n'a pas de portée réglementaire. Les constructions récentes dans les périmètres d'aléas qui sont des zones fragiles se répartissent en grande majorité dans les aléas faibles à moyens.

**Au total 209 nouvelles constructions sont recensées en zones à aléas dont 64 au sein d'un aléa «Mouvement de terrain», 126 au sein d'un aléa «Inondation» et 19 en aléa inondation hors PPRI.**

**L'ALEA Mouvement de terrain** : 97 % des constructions en aléa faible.

#### L'ALEA Inondation

Malgré une part importante de constructions en aléa «très faible» soit 59 constructions (47%) :

- 49 constructions (39%) sont situées sur des zones en aléa «moyen»;
- 14 (11%) en aléa «fort».

Le Tarn est soumis à des crues rapides et pouvant être violentes, jusqu'à l'amont de Montauban. La zone est relativement urbanisée autour de **Villemur-sur-Tarn**. Aussi, sur l'urbanisation récente (2011-2016), 7 constructions sont en aléa «fort» et 12 en aléa «moyen».

En ce qui concerne la Garonne, l'enjeu inondation est également important : l'urbanisation en aval de Toulouse s'est fortement développée et beaucoup de communes sont en grande partie en zone inondable, cependant les zones de crues les plus fréquentes restent épargnées par l'urbanisation. Toutefois, 26 constructions sont en aléa «moyen» sur **Grenade**. Sur **Ondes**, 7 constructions sont en aléa «fort» et 10 en aléa «moyen».

Le PPR, dont la réalisation est confiée à l'Etat, est un outil de prévention à l'échelle communale. Il permet de définir des mesures de protection et de prévention, de délimiter les zones exposées à des risques naturels ou technologiques et de les réglementer, soit par des mesures d'interdiction, soit par des mesures de précaution (prescriptions techniques).

D'après le Dossier Départemental des Risques Naturels de la Haute-Garonne (DDRM) de décembre 2016, les risques naturels majeurs auxquels sont confrontées les communes sont les suivants :

- **le risque inondation,**
- **le risque mouvement de terrain,** dont le risque lié à l'effondrement de cavité souterraine,
- **le risque retrait-gonflement d'argile** lié à des épisodes de sécheresse ,
- le risque avalanche,
- le risque sismique,
- les feux de forêts,
- les tempêtes.

## Le Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain

Sur le territoire, 13 communes sont concernées par le risque «Mouvement de Terrain». **3 communes ont un PPR «Mouvement de Terrain» approuvé. Aucune commune n'a de PPR «Mouvement de Terrain» prescrit.**

### Le risque retrait-gonflement des sols argileux

**Sur le territoire, la quasi-totalité des communes sont concernées par le risque «retrait-gonflement des argiles».** Un PPR sécheresse est approuvé pour une majeure partie du territoire. Il est prescrit sur le bassin de vie des Coteaux du Girou pour les 7 communes suivantes : Gragnague, Bonrepos-Riquet, Verfeil, Saint-Marcel-Paulet, Lavalette, Saint-Pierre et Gauré.

### Le risque de rupture de barrage

Au niveau de Saint Sauveur, le risque de rupture de barrage entraînerait une montée du niveau de la Garonne de 4 mètres.

## Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation

**En 2016, 16 communes possèdent un PPRI approuvé,** situées principalement sur le bassin de la Garonne Nord, du Tarn et de l'Hers Mort aval et du Girou. **Aucune commune n'a de PPRI prescrit.**

### LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

S'appliquant uniquement aux établissements SEVESO à « haut risque » dits AS, les PPRT ont pour objectif de résorber une situation existante difficile en matière d'urbanisme et d'éviter qu'une telle situation se renouvelle dans l'avenir.

**A ce jour, le territoire du SCoT Nord Toulousain n'est pas concerné par ces dispositions.**

## RÉSULTATS CLÉS / QUALITÉ DE L'AIR ET ÉMISSIONS POLLUANTES

### ÉMISSIONS DES GAZ A EFFET DE SERRE (GES) PAR HABITANT DU SCOT NORD - SOURCE PCAET

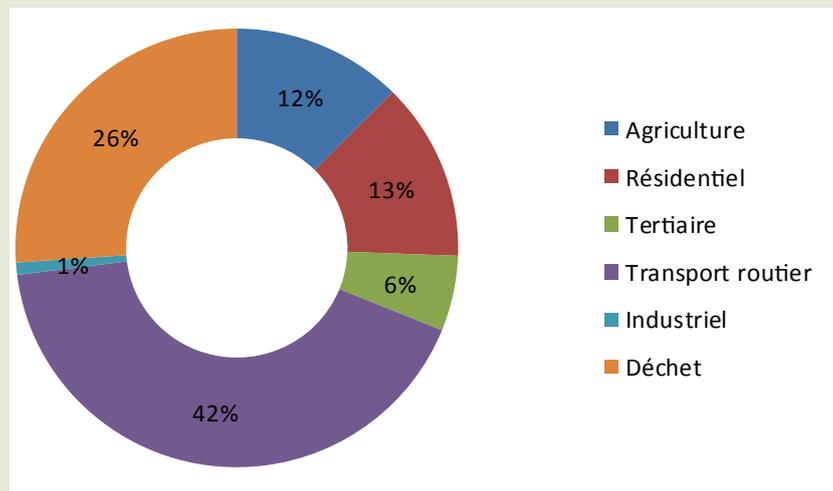
	Emission GES en teq CO2/hab/an 2011	Emission GES en teq CO2/hab/an 2015 (Source PCAET)
SCOT Nord toulousain	8,12	6,3



On note une **diminution de la quantité de GES par habitant sur le territoire du Scot Nord entre 2011 et 2015**, avec le passage de 8,12 teq CO2/hab/an à 6,3 teq/hab/an. Au regard de la forte croissance de la population, le volume totale produit est également en diminution avec 708 000 teq CO2 en 2011 et 580 000 teq en 2015.

Cette baisse significative est à relativiser car les outils de mesure ont évolué entre les 2 dates. **Cependant la tendance est à la baisse**, notamment grâce aux progrès réalisés sur les moteurs mais aussi sur le territoire, à la perte des usines.

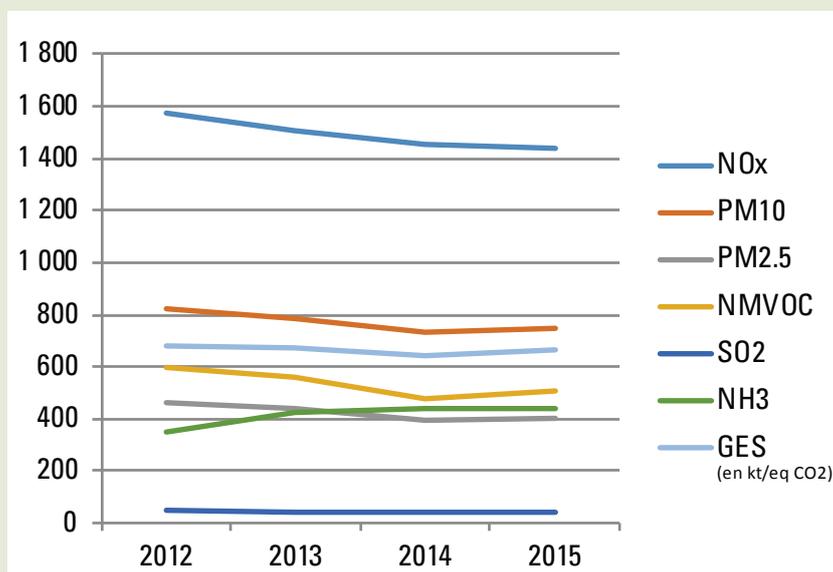
### ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ SUR LE SCOT NORD EN 2015 - SOURCE PCAET



Selon le diagnostic du PCAET les principaux secteurs qui émettent des GES en 2015 sont :

- Le **Transport routier** 42 % des émissions de GES du SCOT) ;
- Le secteur «**Déchet**»: des émissions très importantes dues à l'incinérateur de Bessières (26 % des émissions de GES du SCOT) ;
- Des émissions importantes du **Résidentiel** (13%) ;
- Des émissions importantes d'origine non énergétique du secteur **agricole** (12%).

### ÉMISSIONS DE DIVERS POLLUANTS SUR LE SCOT NORD- QUANTITÉS ÉMISES EN T/AN - SOURCE PCAET



A l'exception de l'ammoniac (NH3) dont la quantité **augmente**, on note une **diminution des quantités de polluants émises sur le territoire entre 2012 et 2015**. Cependant si l'évolution est à la baisse continue entre 2012 et 2014, **on observe une reprise en 2015** pour les particules (PM10 et PM2,5), les composés organiques non méthaniques (NMVOC) et le Dioxyde de Soufre (SO2). Cette reprise est liée au phénomène climatique (hiver froid, été sec) qui entraîne une augmentation des émissions de particules (agriculture) et de GES (chauffage).

ATOUTS FAIBLESSES OPPORTUNITES ET MENACES DU TERRITOIRE RELEVÉS EN 2015 - SOURCE PCAET

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
QUALITE AIR	Des problèmes de qualité de l'air encore faibles  Peu de zones denses de trafic  Moyenne annuelle des concentrations en PM10 en dessous du seuil réglementaire	Chauffage au bois peu performant  Manque de données pour connaître ponctuellement les problématiques	Fort potentiel d'amélioration des rendements des installations de chauffage au bois	Polluants venus d'ailleurs (métropole Toulousaine...)
CARBONE	PPRI approuvé pour les communes les plus sensibles au risque inondation	Peu de mise en oeuvre de technique de séquestration carbone dans le secteur agricole  Températures estivales  Non adaptation du bâtiment par rapport aux activités	Développement de l'agroforesterie et de l'exploitation du bois pour des usages énergétiques ou matériaux  Adaptation des cultures et des cépages	Changement d'affectation des terres par l'expansion urbaine  Impact des activités et des déplacements de Toulouse Métropole sur la qualité de l'air du territoire  Les mouvements de terrain sont une menace importante et difficile à appréhender

DÉPASSEMENTS ANNUELS DU SEUIL DE PROTECTION DE LA SANTÉ HUMAINE PAR POLLUANT SUR L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

	Réglementation			Dépassements relevés en 2012	Dépassements relevés en 2014	Dépassements relevés en 2016
	Période considérée de la valeur cible	Seuils réglementaires	Dépassements autorisés de la valeur cible *			
Particule PM10 en µg/m3	Année civile	50 µg/m3	35 jours de dépassement autorisés par an	entre 5 et 37 jours > 50 µg/m3 (5 à Bessières et 37 à Tlse Périph.)	entre 8 et 14 jours (8 à Tlse Mazades et 14 à Tlse Jacquier) 9 jours à Bessières	entre 0 et 12 jours (0 à Bessières et 12 à Tlse Périph.)
Ozone (O3) en µg/m3	moy 8 heures	120 µg/m3	25 jours de dépassement autorisés par an	entre 13 et 22 jours moy. 8h > 120 µg/m (13 à Tlse Berthelot et 22 à Colomiers)	entre 2 et 20 jours (2 à Bessières et 20 à Tlse périphérique)	entre 9 et 13 jours (9 à Colomiers et 13 Tlse Mazades)
Dioxyde d'azote (NO2) en µg/m3	Année civile	200 µg/m3	18 heures de dépassement autorisées par an	entre 0 et 34 heures > 200 µg/m3 (32 h à Tlse Metz et 34 à Tlse Périph.)	entre 0 et 17 heures (0 à Blagnac et 17 à Tlse Trafic)	entre 2 H et 10 H (10 Tlse Périph.)

\* La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement. (Source ORAMIP 2016)

Entre 2012 et 2016, la situation de la qualité de l'air tend à s'améliorer au regard du nombre de jours de dépassement des niveaux de pollutions atmosphériques acceptables, en diminution pour les trois polluants. Cependant, bien qu'en dessous des jours de dépassements maximaux autorisés, la Haute-Garonne a enregistré en 2016, 9 jours de dépassements consécutifs durant lesquels une procédure a été mise en place (contre 7 jours en 2015 et 4 jours en 2014). Ils correspondent à un épisode de pollution à l'ozone durant l'été 2016 (ensoleillement et températures élevées) et un épisode de pollution aux particules fin 2016 (incendies issus d'écobuages non-maîtrisés en Haute-Pyrénées).

## RÉSULTATS CLÉS / DECHETS

### Précision sur les données traitées :

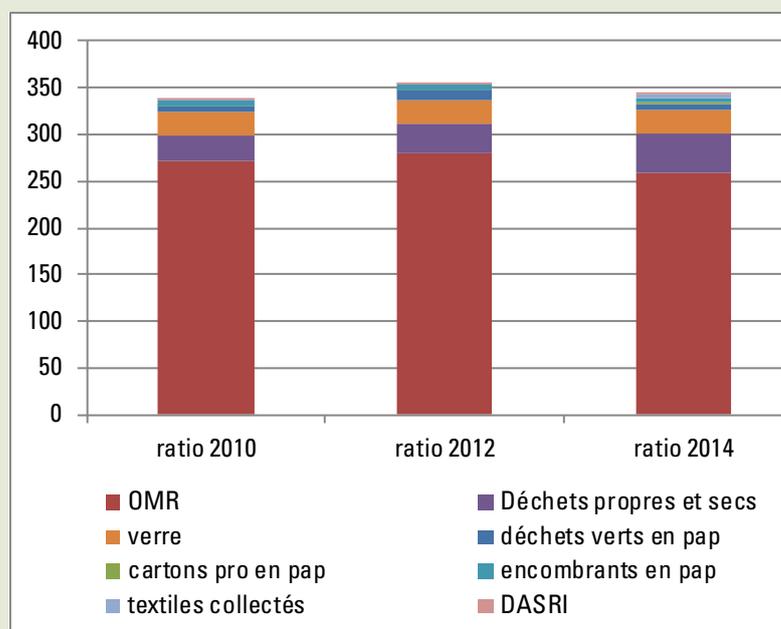
La période d'analyse précède le transfert de compétence de la gestion des déchets du département à la région redéfini par la loi MAPAM du 27 janvier 2014. L'organisation territoriale de la collecte et de l'élimination des déchets ne correspond pas exactement au périmètre du SCOT Nord Toulousain.

**La collecte est organisée autour de 5 intercommunalités (58 communes):** CC de Cadours, CC de Save et Garonne, CC du Frontonnais, CC de Val Aïgo et CC des Coteaux du Girou. Cependant la CC de Save et Garonne collecte les déchets d'une commune hors SCOT (Saint-Jory). A l'inverse, 5 communes du SCOT sont collectées par le SIVOM de Bruguères (Saint-Sauveur, Cépet, Gargas, Villariès et Bazus).

**Pour l'élimination, les communes du Scot Nord toulousain sont rattachées au syndicat de traitement DECOSET** qui correspond à la zone 1 du plan départemental couvrant un territoire de 163 communes, donc plus étendu que celui du SCOT.

**Ainsi l'analyse est basée d'une part sur les ratios des déchets hors déchèterie collectés sur les 5 intercommunalités (58 communes) et d'autre part sur les ratios des déchets apportés en déchèterie des habitants du nord du département (163 communes).**

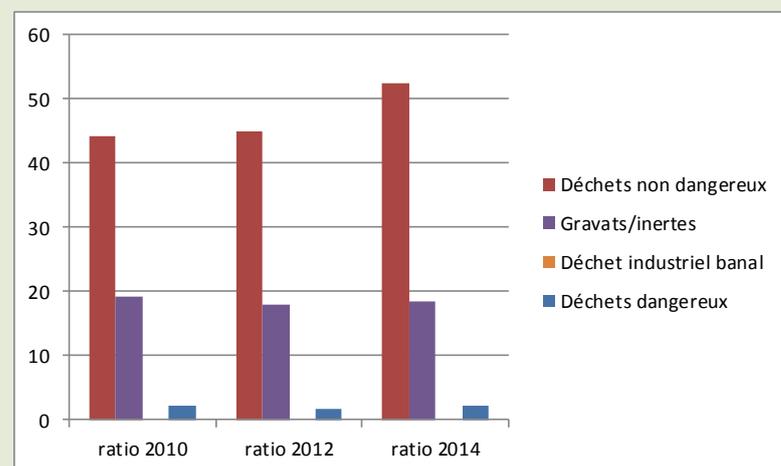
### VOLUME DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS HORS DÉCHÈTERIE - RATIO KG/HAB./AN



Dans la période précédant le SCOT, le volume des déchets (hors déchèterie) produit par habitant a augmenté passant de 338 à 355 kg/hab entre 2010 et 2012. Puis ce volume est à nouveau en baisse entre 2012 et 2014. **Un habitant du SCOT Nord toulousain produit 343 kg en 2014 ; ce qui le place en dessous de la moyenne départementale qui est de 382 kg/hab.**

**Les ordures ménagères et assimilés (OMr), déchets prépondérants sont en baisse** passant de 272 kg/hab en 2010 à 259 kg/hab en 2014 soit de 81% à 75% des déchets ménagers. A l'inverse **les déchets propres produits, regroupant emballages ménagers, journaux, revues, magazines, sont en augmentation** passant de 27 kg/hab en 2010 à 42 kg/hab en 2014 soit de 8% à 12% des déchets ménagers.

### VOLUMES DES DECHETS EN DECHÈTERIE



**Entre 2010 et 2014 le volume apporté en déchèterie augmente passant de 66 kg/hab à 73kg/hab**, mais reste environ deux fois inférieur à la moyenne départementale en 2014 (158 kg/hab. sur le département).

Il s'agit essentiellement des déchets non-dangereux pour près de 70%. En 2014 les types de déchets prépondérants en déchèterie sont :

- les déchets verts (non-dangereux) avec 24kg/hab,
- les gravats avec 18 kg/hab,
- les encombrants (non-dangereux) avec 17 kg/hab.

PART DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES VALORISÉS\* PAR EPCI ENTRE 2009 ET 2014

EPCI	DECHETS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Cadours	tonnage	1 626	1 659	1 654	1 587	1 718	1 758	↗
	% valorisé	14%	16%	17%	15%	16%	16%	
Save et Garonne	tonnage	8 628	8 533	8 499	8 404	8 677	8 553	↗
	% valorisé	15%	16%	16%	20%	22%	21%	
Frontonnais	tonnage	7 817	7 879	7 479	7 766	8 061	8 319	↘
	% valorisé	19%	17%	15%	16%	15%	15%	
Val Aïgo	tonnage	3 726	3 693	3 920	4 208	4 985	4 745	↗
	% valorisé	19%	19%	19%	23%	32%	28%	
Coteaux du Girou	tonnage	5 605	5 817	5 958	6 111	4 326	4 434	↗
	% valorisé	19%	20%	20%	18%	30%	29%	
SCOT NORD	% valorisé	17%	18%	17%	18%	23%	22%	↗

\* Transformation des déchets en énergie

Entre 2009 et 2014, la valorisation énergétique représente en moyenne entre 15 et 20% des déchets ménagers (hors déchèterie). Il s'agit essentiellement **des déchets propres et secs et du verre** pour tous les EPCI et **des déchets verts** lorsque qu'un ramassage en porte à porte est organisé (Save et Garonne, Val Aïgo et Frontonnais).

**Entre 2009 et 2014 la part de la valorisation est en hausse pour tous les EPCI à l'exception de la CC du Frontonnais** dont la valorisation diminue dès 2011, en lien avec le re-conventionnement de Saint-Jory avec l'agglomération de Toulouse faisant diminuer le tonnage du tri sélectif.

**Pour les communautés de communes des Coteaux du Girou et de Val Aïgo, la part de la valorisation augmente fortement à partir de 2013 en raison de la mise en place d'une amélioration de la collecte** : mise en place de containers de tri sélectif (au lieu de sacs) pour les coteaux du Girou et démarrage du ramassage en porte à porte pour Val Aïgo (au lieu de l'apport volontaire). Le volume des OMR baisse au profit de celui des déchets propres et secs. A noter que Bessières a quitté la CC des Coteaux du Girou pour la CC Val Aïgo qui influence l'évolution du tonnage des OMR sur les deux EPCI.

## RÉSULTATS CLÉS / PART EN NITRATES DANS LES EAUX SOUTERRAINES

### CONCENTRATION MOYENNE ANNUELLE ENTRE 2012 ET 2016 EN NITRATES

	2012	2013	2014	2015	2016*
Grenade	/	/	/	/	12 mg/l
Ondes	2 mg/l	/	4 mg/l	/	3 mg/l
Villaudric	12 mg/l	/	/	10 mg/l	20 mg/l
Layrac-sur-Tarn	/	/	/	/	62 mg/l

#### Modalités de concentration en nitrates :

-  Moins de 10 mg/l
-  Entre 10 et 25 mg/l
-  Entre 25 et 40 mg/l
-  Entre 40 et 50 mg/l
-  Plus de 50 mg/l

\* Plusieurs relevés ayant été effectués sur la même année, ceux de l'année 2016 font l'objet d'une moyenne pour toutes les communes.

L'eau souterraine comme de surface est classée en bon état environnemental si elle ne présente jamais une teneur supérieure à 50 mg/l. Toutefois, une valeur guide indicative de 40 mg/l. est déterminée à titre d'alerte, afin d'engager préventivement des mesures de restauration environnementale.

Comme l'eau alimentaire livrée au robinet doit rester conforme à la limite de qualité sanitaire de 50 mg/l., cette eau souterraine, si elle dépasse ce seuil, sera alors le plus souvent mélangée et diluée avec des ressources moins contaminées, voire dénitratée à l'aide de coûteux traitements de potabilisation.

Seule la station de Layrac-sur-Tarn semble obtenir une concentration en nitrates trop importante.

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- pas de risque technologique sur le territoire
- prise en compte des risques naturels via les PPRN
- PPRI approuvé pour les communes les plus sensibles au risque inondation (PCAET 2015)
- des problèmes de qualité de l'air encore faibles (PCAET 2015)
- diminution de la quantité de GES par habitant
- Une baisse du volume des OMR et une hausse du volume des déchets propres collectés
- Une teneur en nitrates globalement satisfaisante pour 3 des 4 communes faisant l'objet de relevés

### FACTEURS INTERNES

- Risques inondation, sécheresse et mouvement de terrain importants
- Emission de polluants variables selon les secteurs d'activités des EPCI

### POINTS NÉGATIFS

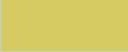
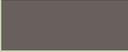
- 209 nouvelles constructions recensées dans les aléas entre 2011 et 2016
- Amoniac (NH3), seul polluant en hausse entre 2012 et 2015
- Peu de pratiques agricoles qui mettent en oeuvre la séquestration carbone (PCAET 2015)
- Une teneur importante en nitrates dans les eaux souterraines de Layrac-sur-Tarn

### FACTEURS EXTERNES

- Le risque de «retrait gonflement-argile» est une menace importante et difficile à appréhender (PCAET 2015)
- Polluants venus d'ailleurs (Métropole de Toulouse,...)
- Incinérateur de Bessières traite les déchets à une échelle plus large que l'agglomération toulousaine
- Le traitement et la valorisation des déchets sont rattachés au syndicat DECOSET

## SYNTHÈSE

### Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	<b>Très bien</b>
	<b>Bien</b>
	<b>Assez bien</b>
	<b>Pas satisfaisant</b>
	<b>Mauvais</b>
	<b>Non évalué / Non évaluable</b>

En terme de risques naturels, le territoire du SCoT est principalement soumis au risque inondation, sécheresse et mouvement de terrain. Les nouvelles constructions sur la période récente (2011-2016) situées au sein des aléas sont généralement localisées dans des niveaux faibles voire très faibles, à part des exceptions sur les communes de Villemur-sur-Tarn, Grenade et Ondes où des constructions sont localisées dans des aléas «moyens» et «forts».

Sur la qualité de l'air, malgré la proximité du territoire avec la métropole, les problèmes de la qualité de l'air sont encore faibles en 2015. Entre 2012 et 2016 les émissions de polluants dont les GES ont été réduites.

La gestion et la valorisation des déchets se sont améliorées sur le territoire entre 2010 et 2014, notamment grâce à l'amélioration de la collecte faite par les EPCI favorisant le tri sélectif.

Enfin, les concentrations moyennes en nitrates relevées dans les eaux sous terraines de 4 communes du SCoT en 2016, attestent d'un bon état environnemental, exception faite de la commune de Layrac-sur-Tarn dont la teneur en nitrate est supérieure au seuil de 50 mg/l.

Si les tendances concernant les pollutions, les risques et les nuisances sont favorables, il reste cependant difficile d'évaluer dans quelle mesure le SCOT intervient dans ces domaines.



# CHAPITRE 3

## RENFORCER LES FONCTIONS ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE

## INDICATEURS STRATÉGIQUES

**I-31** Surfaces dédiées aux ZA par bassin de vie (Doc. urba. + BD ortho)

**I-32** Evolution des emplois par type d'activités (Insee)

**I-B** Grandes implantations commerciales (CDAC)

## SOMMAIRE

1 / ZONES D'ACTIVITES	<b>I-31</b>
2 / ZONES COMMERCIALES	<b>I-B</b>
3 / EMPLOIS PAR TYPE D'ACTIVITE	<b>I-32</b>

# 1 / ZONES D'ACTIVITÉS

Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs de développement des zones d'activités ?

## INDICATEUR 31 / SURFACES DÉDIÉES AUX ZONES D'ACTIVITÉS

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Évolution de la consommation des surfaces dédiées aux Zones d'Activités par bassin de vie	Documents d'urbanisme commune BD Ortho de l'IGN	2006 à 2016 2010-2016

### CE QUE DIT LE SCOT

Définir une répartition cohérente et économe en surface des espaces à urbaniser dévolus aux activités économiques (Prescriptions 68-69-70)

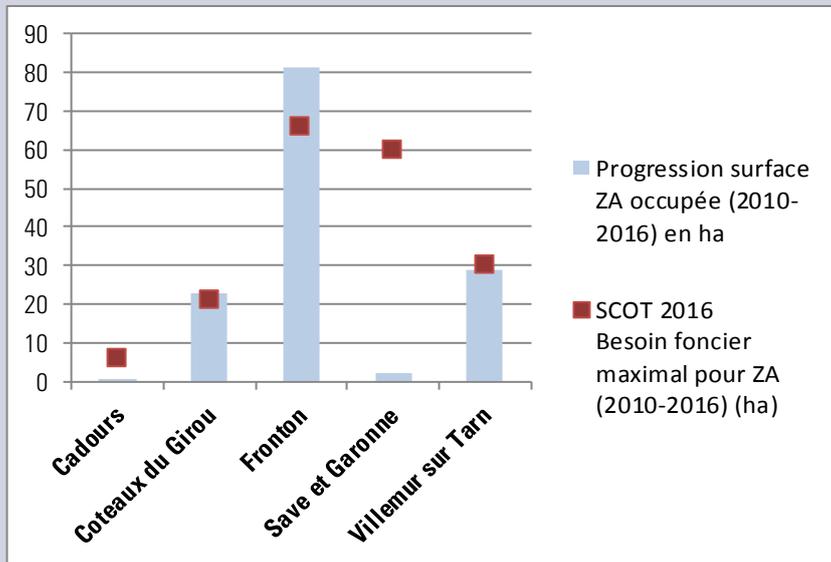
Développer les sites économiques selon le modèle de polarisation et selon une armature à 4 niveaux (Prescriptions 80 à 88)



T0 2010 (valeur mesurée)	T1 2016 (valeur mesurée)	SCoT T1 2016 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
957 ha dédiés aux ZA des vignettes dont 504 ha occupés	957 ha dédiés aux ZA des vignettes dont 640 ha occupés  + 136 ha consommés* total SCoT (2010-2016) dont :  BV de Cadours : + 1 ha BV de Save et Garonne : + 2 ha BV de Fronton : + 81 ha BV de Villemur sur Tarn : + 29 ha BV de Coteaux du Girou : + 23 ha	+ 183 ha total SCoT (2010-2016) dont :  BV de Cadours : + 6 ha max BV de Save et Garonne : + 60 ha max BV de Fronton : + 66 ha max BV de Villemur sur Tarn : + 30 ha max BV de Coteaux du Girou : + 21 ha max	(P69) « Principes d'accueil économique et d'organisation générale de la stratégie de développement »  + 610 ha max. total SCoT (2011-2030) dont :  BV de Cadours : +20 ha max BV de Save et Garonne : +200 ha max BV de Fronton : +220 ha max BV de Villemur sur Tarn : +100 ha max BV de Coteaux du Girou : +70 ha max  (P81 - 91 et 95) Vignettes économiques et commerciales communales (carte de synthèse du D00) Ou potentiel foncier maximum dédié  (P82) 4 axes économiques structurants  (P84 à P88) Armature des sites économiques à 4 niveaux	*Mesure des surfaces de ZA en ha inscrites dans les documents d'urbanisme en vigueur. Comparaison de leur remplissage sur une période, avec les besoins fonciers maximaux pour l'accueil économique et commercial du SCoT

## RÉSULTATS CLÉS

### REMPLISSAGE DES ZA PAR BASSIN DE VIE ENTRE 2010 ET 2016

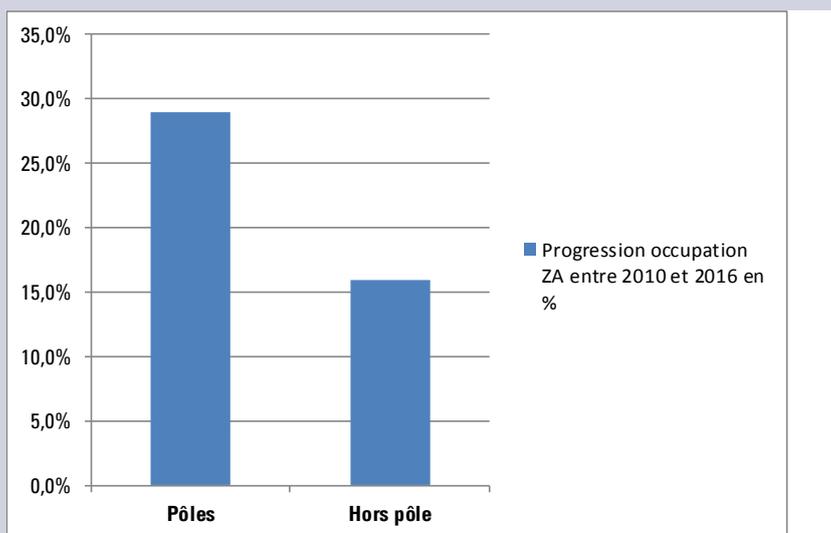


Sur l'ensemble du territoire la progression de l'occupation des ZA respecte l'objectif du SCOT : avec + 136 ha consommés entre 2010 et 2016 pour une progression maximale souhaitée de 183 ha.

Cependant à l'échelle des bassins de vie, les dynamiques diffèrent :

- 2 BV restent éloignés de leur seuil maximal : Save et Garonne (2 sur 60 ha max.) et Cadours (0,75 sur 6 ha max.). Pour Save et Garonne l'objectif SCOT paraît difficilement atteignable, puisqu'en 2016 plus de 50 % de surfaces ZA existantes sont inoccupées.
- 2 BV sont proches de leur seuil maximal : Villemur-sur-Tarn (29 sur 30 ha max.) et les Coteaux-du-Girou (23 sur 21 ha max.). Cependant l'espace d'accueil sur ces 2 bassins de vie n'est pas saturé (40% des surfaces de ZA encore inoccupées).
- le BV de Fronton est le seul à avoir dépassé son seuil maximal avec 81 ha au lieu de 66 ha visés. Là aussi, les ZA ne sont pas encore saturés (20 % des surfaces de ZA encore inoccupées).

### POLARISATION DES ZA ENTRE 2010 ET 2016

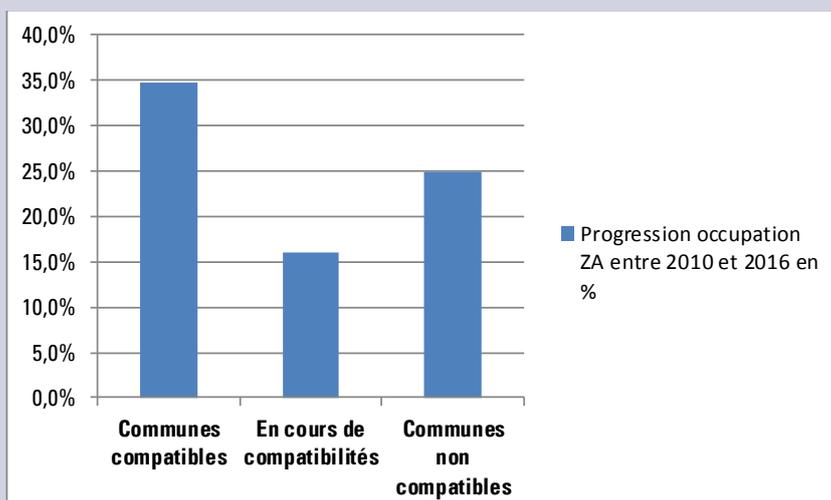


La progression de l'occupation des ZA est deux fois plus importante sur les pôles (sectoriels, d'équilibres et complémentaires) qu'en dehors des pôles.

**On note un effet de polarisation de la consommation des espaces d'accueil des ZA** puisque les pôles sectoriels et d'équilibre représentent respectivement 30 % (75 ha) et 40 % (39 ha) des 136 ha occupés entre 2010 et 2016.

Tandis que les pôles complémentaires et les communes hors pôles en représentent seulement 14 % et 16 %.

### FOCUS SUR LES COMMUNES COMPATIBLES

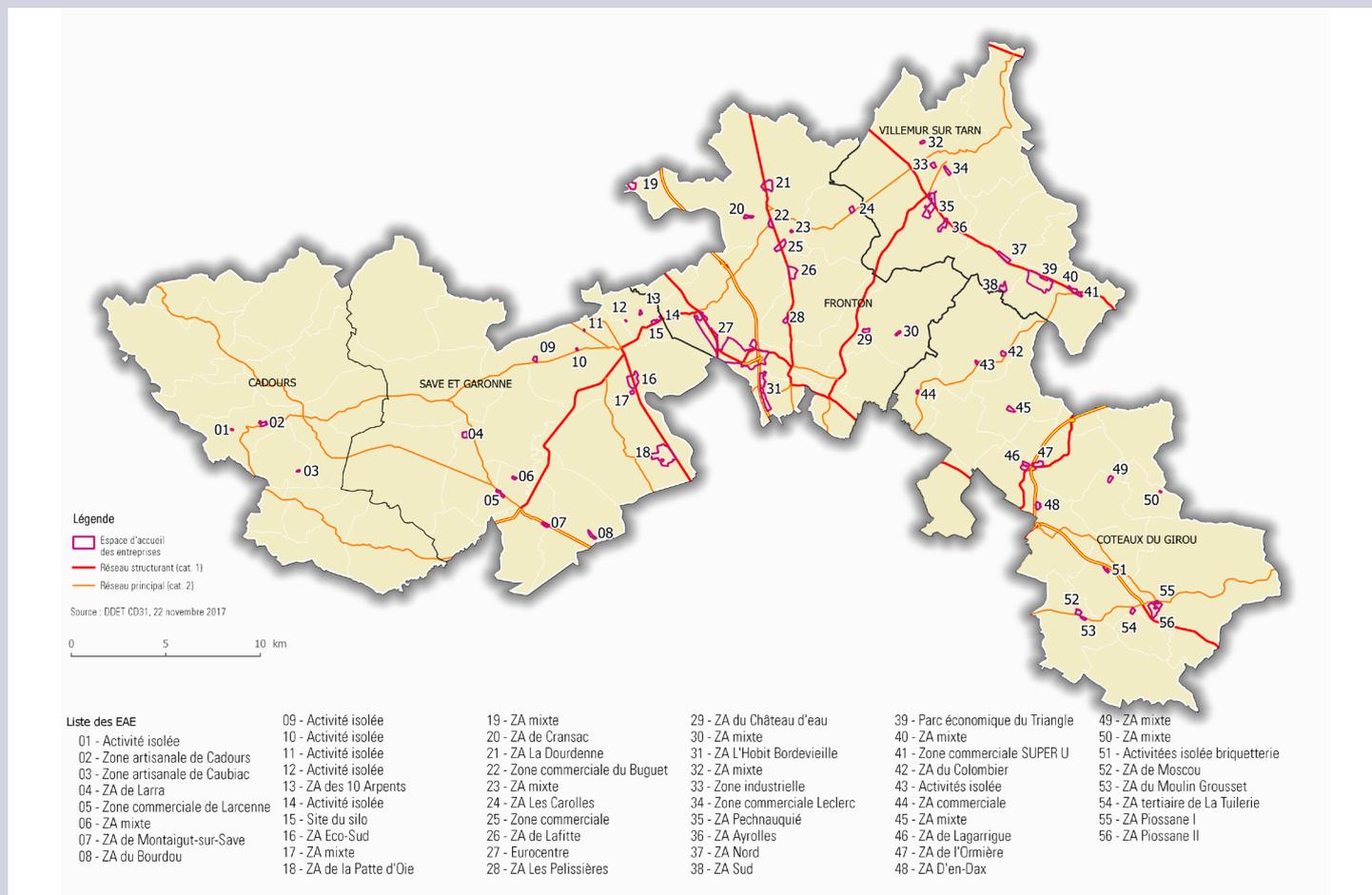


*Pour Rappel, sur les 13 communes compatibles, 4 communes sont des pôles dont Castelnaud d'Estretfonds, Villemur-sur-Tarn, Montastruc-la-Conseillère et Montaigut-sur-Save).*

**Les 13 communes compatibles concentrent 66 % de la consommation des ZA avec plus de 90 ha remplis.** Castelnaud d'Estretfonds concentre à elle seule 75 ha consommés de ZA.

Les 29 communes en cours de compatibilité représentent 17 % de la consommation des ZA soit plus de 23 ha. Les communes non compatibles représentent 17 % de la consommation des ZA soit 24 ha.

## ATLAS DES ZA DU SCOT NORD TOULOUSAIN



Le SCOT Nord Toulousain comptabilisait en 2016, **956 ha dédiés aux Zones d'activités dans les documents d'urbanisme**, dont 640 ha étaient déjà occupés en 2016 (source : photographie aérienne).

**Le potentiel restant d'extension de ces zones était en 2016 de 316 ha.**

Leur positionnement sur les axes routiers principaux est en cohérence avec les axes structurants du modèle du SCOT. L'offre foncière est concentrée au centre de son territoire sur l'axe reliant Toulouse à Montauban (A62).

**Deux zones à vocation métropolitaine** s'y développent de part et d'autre de la Garonne :

- La zone **Eurocentre** (ZA n°27) à Castelnau-d'Estrétefonds (BV du Frontonnais) : 336 ha implantés le long de la D945 reliant la D820 à l'A62, dont 309 ha occupés.
- La zone **Valterra** sur Merville (périmètre d'étude de l'ECOPOLE : 160 ha) englobe le secteur n°18 de l'atlas (ZA de la Patte d'Oie, les ZA voisines et la ZAC Ecopole 1). Sur ce secteur n°18 de 80 ha de zones d'activités

implantées le long de la D2, 44 ha sont encore disponibles en 2016. Le projet Valterra s'étend au-delà des zonages existants ; son extension est en attente d'une révision du PLU de Merville.

L'offre foncière s'articule également autour de pôles économiques au Nord-est du territoire. **Quatre zones d'activités mixtes à portée intercommunale** y sont principalement implantées :

- Le long de l'axe Villemur-sur-Tarn – Bessières (RD 630) avec :
  - Le Parc économique du Triangle (BV de Villemur-sur-Tarn: ZA n°39) à Bessières avec ses 85 ha dont 39 ha occupés,
  - La zone Pechnaquié (BV de Villemur-sur-Tarn :ZA n°35) à Villemur-sur-Tarn avec ses 41 ha dont 24 ha occupés.
- Le long de l'axe Rouffiac – Tolosan – Garidech (RD 888/A68) avec :
  - La zone d'activité de l'Ormière (ZA n°47),
  - La zone d'activité de Lagarrigue (ZA n°46) à Garidech totalisant 27 ha dont 7 disponibles.

### MISE EN PERSPECTIVE DES VIGNETTES DU SCOT POUR L'ECONOMIE ET LE COMMERCE A 2030 AVEC LES SURFACES LIBRES DES DOCUMENTS D'URBANISME EN 2016

Globalement à l'échelle des bassins de vie, il n'y a pas d'incompatibilité des zones d'activités inscrites dans les documents d'urbanisme en vigueur au regard des vignettes communales dédiées aux activités économiques et commerciales (cf. tableau ci-après). Les 2 écarts importants sur les vignettes économiques pour les bassins de vie de Save et Garonne et du frontonnais sont liés aux ZA Valterra et Eurocentre dont les projets d'extensions à moyen et long termes ne sont pas confirmés.

A l'échelle communale, **sur les 30 vignettes économiques, 8 vignettes sont atteintes** (correspondant en 2016 à la surface libre zonée dans les documents d'urbanisme). A noter que seules 2 vignettes sont actuellement largement dépassées sur les communes de Bouloc et Fronton dont le PLU est en cours de révision (mise en compatibilité des zones avec les vignettes). **Sur les 9 vignettes commerciales du Scot, seules 2 vignettes sont atteintes** sur les communes de Bouloc et Fronton.

	Vignettes zones d'activités économiques en ha 2011-2030	Vignettes zones d'activités commerciales en ha 2011-2030	Surfaces libres en 2016 dans les ZA des documents d'urbanisme	Dont surfaces pour les activités économiques	Dont surfaces pour les activités commerciales	Dont microzones pour activités isolées (hors vignettes)	Ecart à l'objectif SCoT ECONOMIE	Ecart à l'objectif SCoT COMMERCE
BV VILLEMUR	82	19	81	76	0	5	-6	-19
BV SAVE ET G.	177	15	86	80	3	3	-97 (*)	-12
BV FRONTON	200	14	101	47	23	31	-153 (**)	9
BV COTEAUX DU G.	60	10	35	29	1	5	-31	-9
BV CADOURS	15	3	2	1	0	1	-14	-3
<b>TOTAL BV</b>	<b>534</b>	<b>61</b>	<b>305</b>	<b>233</b>	<b>27</b>	<b>46</b>	<b>-301</b>	<b>-34</b>

(\*) La vignette d'extension économique de 125 ha localisée à Merville, correspond au projet Valterra qui n'est pas encore intégralement zoné : 45 ha hors tâche urbaine 2011 sont déjà couverts par différents zonages du PLU en vigueur, la commune dispose ainsi pour sa révision d'un potentiel de 80 ha supplémentaires.

(\*\*) La vignette économique de 100 ha localisée à Saint-Sauveur correspond au projet d'extension d'Eurocentre rendu impossible par la réglementation. L'écart entre la vignette et le potentiel ZA 2016 se réduit de 100 ha.

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- Une progression de l'occupation des ZA à l'échelle du territoire cohérente avec le besoin foncier identifié par le SCoT pour 2016
- Le développement des ZA s'effectue principalement sur les pôles et les communes compatibles
- Le développement des ZA respecte une armature à 4 niveaux

### POINTS NÉGATIFS

- Des besoins de développement parfois très éloignés des vignettes : en économie certaines vignettes intègrent des projets non mis en place
- L'abandon du projet d'extension d'Eurocentre (pour l'heure) sans alternative amène à questionner les leviers futurs pour pérenniser la dynamique économique
- 10 vignettes atteintes dans les documents d'urbanisme, dont 8 sur les activités économiques et 2 sur les activités commerciales
- Peu de développement possible sur de nouvelles activités commerciales : absence de zonage (exemple Cadours) ou zonage existant complet (exemple Bessières).

### FACTEURS INTERNES

- Une offre foncière en ZA fortement dépendante du niveau des axes de communication
- Effet locomotive bénéfique de la zone d'activités d'Eurocentre

### FACTEURS EXTERNES

- Diffusion de la dynamique économique de la Métropole
- Implantation à proximité des axes routiers importants
- Risques concurrentiels dans l'accueil d'activités économiques sur les territoires voisins
- Un règlement actuel de PLU pouvant aboutir à la concrétisation d'une zone d'activité non visée par la vignette spécifique

## SYNTHÈSE

Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	Très bien
	Bien
	Assez bien
	Pas satisfaisant
	Mauvais
	Non évalué / Non évaluable

A l'échelle du territoire, l'évolution des zones d'activités sur le territoire va dans le sens du Scot avec globalement un respect des tailles et des localisations ciblées.

A noter qu'à l'échelle communale, **sur les activités commerciales**, des besoins supplémentaires ne pourraient être satisfaits au regard des vignettes et du zonage actuels inscrits dans les documents d'urbanisme. Une actualisation de la taille de certaines des vignettes serait à prévoir. **Sur les activités économiques**, à l'exception des vignettes intégrant en partie des projets à moyen terme (Valterra) ou abandonné (extension Eurocentre), le développement des zones d'activités est cohérente avec le projet SCOT.

## 2 / ZONES COMMERCIALES

Observe-t-on une polarisation des équipements commerciaux telle que définie par le DAAC ?

### INDICATEUR B / GRANDES IMPLANTATIONS COMMERCIALES

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Évolution des surfaces d'implantations commerciales par commune > à 1 000m <sup>2</sup>	CDAC	2003-2016

#### CE QUE DIT LE SCOT

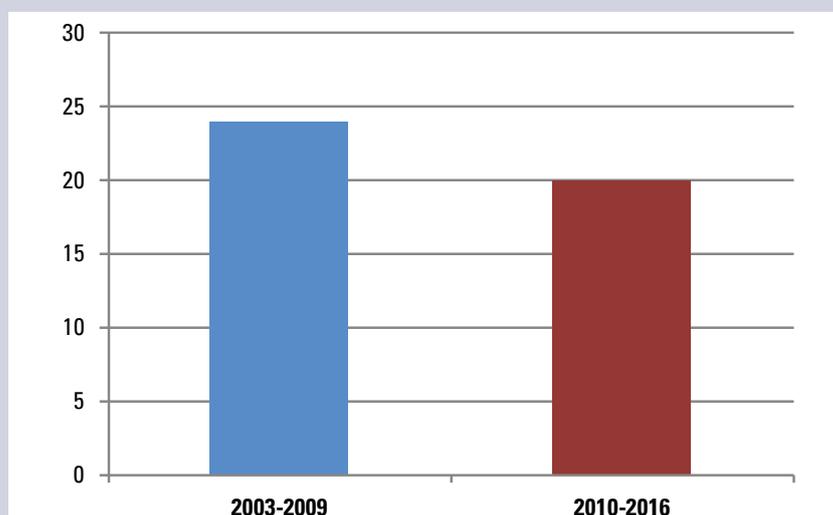
Définir des territoires privilégiés d'accueil de grandes surfaces commerciales (Prescription 91)



T0 2003-2009	T1 2010-2016	SCoT T1 2017 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
<b>Communes Centrales (en centre-ville et en périphérie) : + 14 543 m<sup>2</sup></b>  <b>Communes périphériques : + 6 129 m<sup>2</sup></b> <b>Hors communes du DAAC : + 1 800 m<sup>2</sup></b>  <b>Total 7 ans : 22 472 m<sup>2</sup></b>  <b>Moy. an.: + 3 210 m<sup>2</sup>/an</b>	<b>Communes Centrales (en centre-ville et en périphérie) : + 33 348 m<sup>2</sup></b>  <b>Communes périphériques : + 9 227 m<sup>2</sup></b> <b>Hors communes du DAAC : + 0 m<sup>2</sup></b>  <b>Total 7 ans : 42 575 m<sup>2</sup></b>  <b>Moy. an.: + 6 082 m<sup>2</sup>/an</b>	idem 2030	<b>Développer les projets les plus significatifs au sein du zonage au DAAC à savoir :</b> <b>6 Secteurs d'implantation en centralité urbaine</b> <b>12 Secteurs d'implantation en périphérie</b>	Surfaces commerciales en m <sup>2</sup> autorisées par la CDAC

### RÉSULTATS CLÉS

#### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS COMMERCIAUX AUTORISÉS (CRÉATION/EXTENSION)

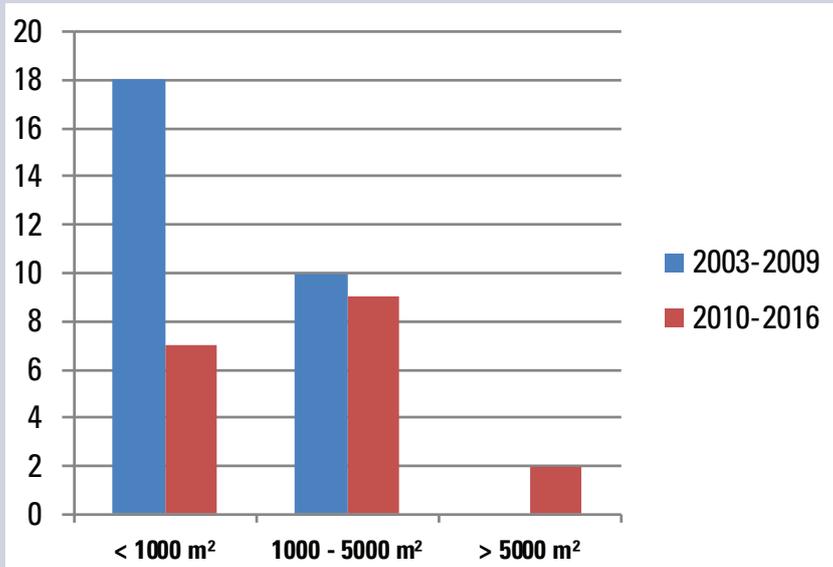


Sur la totalité des projets commerciaux déposés à la CDAC entre 2003 et 2016, l'ensemble des projets ont été autorisés. 2 projets, initialement refusés sur Fronton en 2014 et 2015, ont finalement été autorisés après restructuration. 1 projet à Villemur de plus de 9 000 m<sup>2</sup> autorisé en 2011 n'est pas réalisé à ce jour.

Entre les 2 périodes observées, on note **un ralentissement en nombre de projets commerciaux autorisés**, avec 24 autorisés avant 2010 et 18 autorisés après 2010.

Pour autant, il convient de rappeler que les projets commerciaux ayant une surface de vente entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> ne sont plus soumis à autorisation commerciale depuis 2008 (loi de Modernisation de l'Économie).

## TAILLES DES PROJETS COMMERCIAUX AUTORISÉS



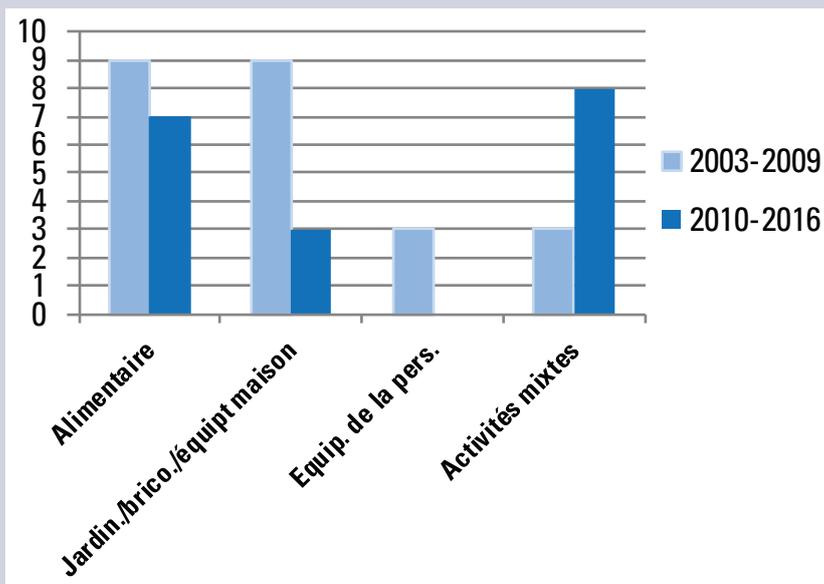
Entre 2003 et 2009, 75% des projets commerciaux autorisés, avaient une surface inférieure à 1 000 m². Aucun projet n'avait dépassé 5 000 m² de surface de vente.

**Entre 2010 et 2016, les projets sont moins nombreux mais de taille supérieure avec 50% de projets commerciaux ayant une surface entre 1 000 m² et 5 000 m².** La loi sur la Modernisation de l'Économie du 4 août 2008 (LME) a contribué à cette baisse, puisque les projets de moins de 1 000 m² ne sont plus automatiquement déposés à la CDAC.

Sur la période récente et de façon inédite, 2 projets commerciaux de plus de 5 000 m² sont autorisés en 2011, dont 1 jardinerie de 5 929 m² à Bessières en 2011 et 1 centre commercial de 9 210 m² à Villemur-sur-Tarn (ce dernier n'est pas encore réalisé à ce jour).

**La surface des projets commerciaux autorisés a quasi doublé avec 22 472 m² autorisés entre 2003 et 2009 et 42 575 m² entre 2010 et 2016, tandis que la surface réalisée augmente de 50%.**

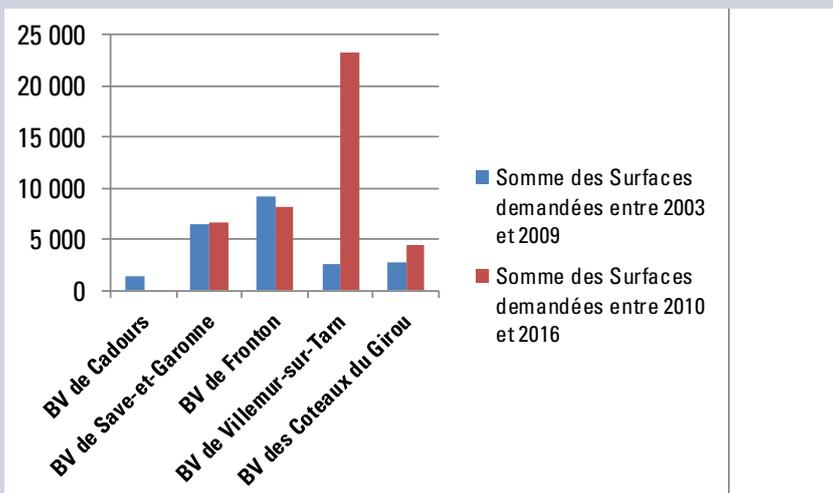
## SECTEURS D'ACTIVITÉS DES GRANDS COMMERCES AUTORISÉS



En ce qui concerne la nature des projets commerciaux, **l'alimentaire** tient toujours une place importante dans les projets commerciaux avec près de 40 % sur les 2 périodes.

En dehors de l'alimentation, on note **une évolution des secteurs d'activités au profit des commerces mixtes** (8 projets entre 2010 et 2016 contre 2 précédemment) et au détriment des espaces de bricolage, jardinerie et équipement maison (3 projets entre 2010 et 2016 contre 9 précédemment).

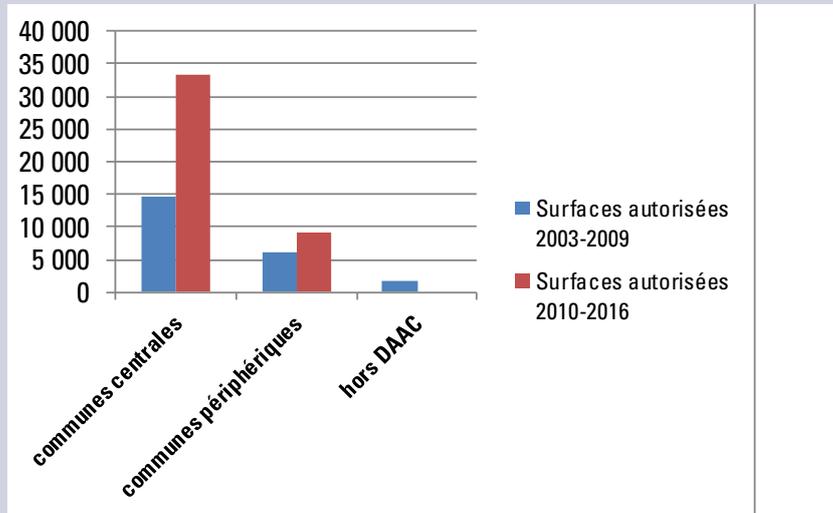
## TAILLES DES GRANDS COMMERCES AUTORISÉS PAR BASSIN DE VIE



**Pour la période 2003 et 2009**, on peut remarquer que les surfaces des nouveaux commerces autorisés sont localisés principalement dans 2 bassins de vie. Près de 10 000 m² de commerces ont été créés sur le bassin de vie de Fronton et 6 000 m² sur celui de Save et Garonne.

**Pour la période 2010-2016**, les volumes de surfaces commerciales autorisées sont proches de la période précédente à l'exception du bassin de vie de Villemur-sur-Tarn. Ainsi, près de 25 000 m² ont été autorisés sur le bassin de vie de Villemur-sur-Tarn entre 2010 et 2016 (dont près de 9 000 m² non réalisés à ce jour) et encore 8 000 m² supplémentaires sur celui de Fronton.

## ÉVOLUTION DES SECTEURS D'IMPLANTATION DES GRANDS COMMERCES



Entre 2010 et 2016, les secteurs d'implantation des grands commerces respectent les cartographies du DAAC. En 2003, une jardinerie de 1 800 m<sup>2</sup> a été créée à Montaignut-sur-Save, commune sur laquelle désormais aucun zonage d'accueil de grands commerces n'est prévu au DAAC.

**78% des surfaces autorisées sont implantées sur les communes centrales de l'armature commerciale du SCOT.**

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- Des secteurs d'implantation des grands commerces en cohérence avec les cartographies du DAAC
- Plus de 3/4 des surfaces autorisées implantées sur les communes centrales
- Des projets moins nombreux mais dont la surface est supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>

### POINTS NÉGATIFS

- Un ralentissement d'implantation de projets de grands commerces
- Une évolution des commerces mixtes au détriment des secteurs liés à l'équipement de la maison et des espaces de jardinerie et bricolage

### FACTEURS INTERNES

- Une place importante de l'alimentaire ne permettant pas une diversification de l'offre commerciale et pouvant favoriser l'évasion commerciale
- Le développement commercial est fortement conditionné par le développement démographique.

### FACTEURS EXTERNES

- Des pôles commerciaux voisins disposant d'une forte capacité d'attraction
- Ralentissement général de l'activité jardinerie (baisse de la taille des parcelles, crise économique, climat, ....)

## SYNTHÈSE

**Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :**

	<b>Très bien</b>
	<b>Bien</b>
	<b>Assez bien</b>
	<b>Pas satisfaisant</b>
	<b>Mauvais</b>
	<b>Non évalué / Non évaluable</b>

La polarisation des grands commerces telle que définie par le DAAC est globalement respectée.

Le doublement de la surface des grands commerces autorisés entre la période de 2003-2009 et la période de 2010-2016, atteste d'une dynamique positive.

Cependant l'offre commerciale, devra être réinterrogée au regard des besoins du territoire. Essentiellement centrée sur l'alimentaire, elle doit s'ouvrir à la diversification pour rester attractive face aux pôles commerciaux voisins.

# 3 / EMPLOIS PAR TYPE D'ACTIVITE

Est-ce que le SCoT a permis de développer les emplois dans chaque type d'activité ?

## INDICATEUR 32 / ÉVOLUTION DES EMPLOIS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

### CE QUE DIT LE SCOT

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Évolution des emplois sur le territoire par type d'activité	INSEE	2009-2014

Favoriser le développement d'activités productives et faciliter le desserrement d'activités de l'agglomération toulousaine (Prescriptions 75 à 77)

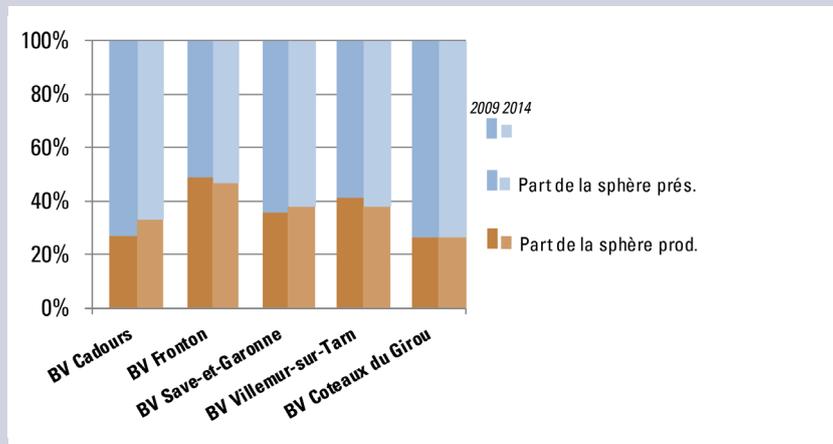
Pérenniser la place de l'agriculture dans l'occupation de l'espace (P71)



T0 2009	T1 2014	SCoT T1 2014 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
<b>EMPLOIS PAR SPHERE</b>				
Sphère productive : 8 269	Sphère productive : 8 655	Maintien et développement des filières	Maintien et développement des filières	Nombre d'emplois par type d'activité
Sphère présentielle : 12 590	Sphère présentielle : 13 373			
<b>EMPLOIS PAR TYPE D'ACTIVITE</b>				
Agriculture : 1 012	Agriculture : 1 066			
Industriel : 2 671	Industriel : 1 880			
Construction : 2 139	Construction : 2 019			
Commerces/Transports/Services divers : 8 938	Commerces/Transports/Services divers : 10 593			
Adm. publ., Enseignement... : 6 100	Adm. publ., Enseignement... : 6 470			

## RÉSULTATS CLÉS

### ÉVOLUTION DE LA SPHÈRE PRODUCTIVE ET PRÉSENTIELLE ENTRE 2009 ET 2014



Entre 2009 et 2014, l'évolution de la répartition de l'économie entre la sphère présente et la sphère productive est quasi stable avec près de **4 emplois sur 10 liés aux activités productives** et le reste appartenant aux activités présentes.

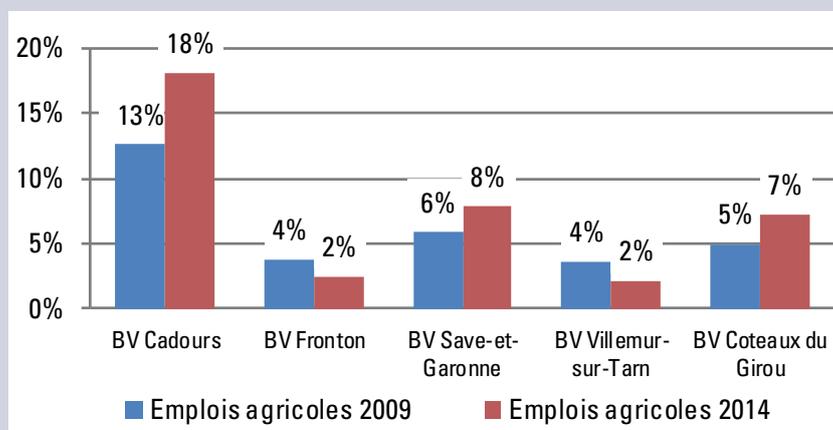
**Par bassin de vie, on notera des évolutions plus contrastées.** Les bassins de vie de Cadours et Save-et-Garonne connaissent une progression des emplois productifs. Le bassin de vie des Coteaux du Girou affiche des valeurs similaires entre 2009 et 2014. Enfin, les bassins de vie de Fronton et Villemur-sur-Tarn connaissent une diminution de 3 points de la part des emplois liés à la sphère productive.

#### Définitions des deux sphères (INSEE) :

**Les activités présentes** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

**Les activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

### ÉVOLUTION DE LA PART DES EMPLOIS AGRICOLES SUR L'EMPLOI TOTAL ENTRE 2009 ET 2014

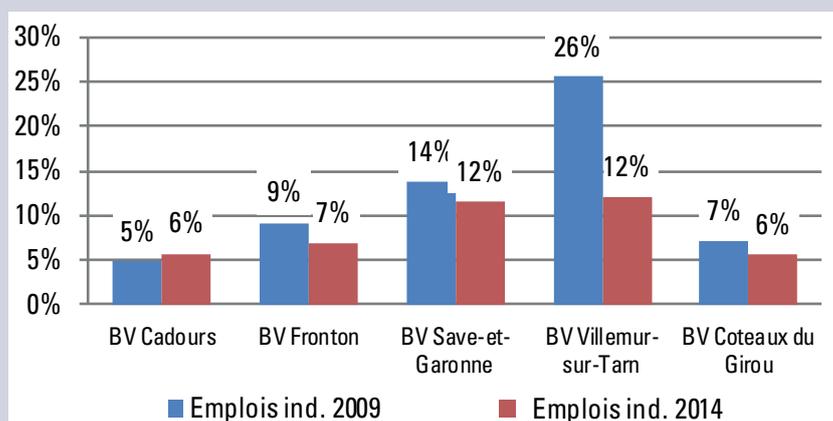


Entre 2009 et 2014, **la part prise par les emplois agricoles sur l'emploi total du SCOT est stable** en s'établissant à près de 5%. En valeur, on observe même une légère augmentation (+54 emplois).

Par bassin de vie, on note une baisse sur les bassins de vie de Villemur-sur-Tarn (-2 points) et Fronton (-2 points).

A l'inverse, on constate une progression sur les bassins de vie de Cadours (+5 points), Save-et-Garonne (+2 points) et Coteaux du Girou (+2 points).

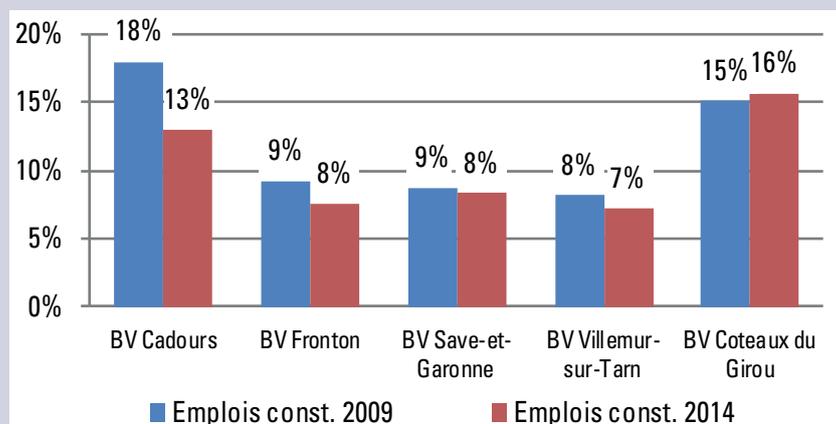
### ÉVOLUTION DE LA PART DES EMPLOIS INDUSTRIELS SUR L'EMPLOI TOTAL ENTRE 2009 ET 2014



Entre 2009 et 2014, **la part prise par les emplois industriels sur l'emploi total du SCOT est en nette baisse** (-4 points) avec près de 800 emplois de moins (N.B. Même si le constat de la chute de l'emploi industriel est fiable, le comptage 2009, via le mode déclaratif, paraît surestimé. La donnée n'a cependant pas été redressée par l'INSEE).

Par bassin de vie, on note également une baisse sur l'ensemble des bassins de vie, à l'exception du bassin de vie de Cadours. Le bassin de vie de Villemur-sur-Tarn a fortement été touché par cette baisse avec 465 emplois industriels en moins (notamment liés à la fermeture de Molex en 2009 entraînant 283 licenciements).

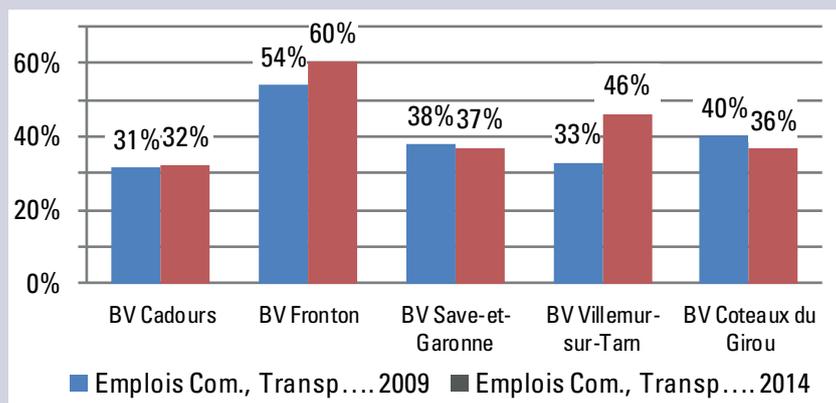
## ÉVOLUTION DE LA PART DES EMPLOIS DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION SUR L'EMPLOI TOTAL ENTRE 2009 ET 2014



Entre 2009 et 2014, **la part des emplois du secteur de la construction sur l'emploi total du SCOT est en légère baisse** (-1 point). Ainsi avec un total de 2019 emplois en 2014, 120 emplois ont été perdus dans ce secteur.

Par bassin de vie, on note une stabilité ou une légère baisse à l'exception du bassin de vie de Cadours (-46 emplois).

## ÉVOLUTION DE LA PART DES EMPLOIS COMMERCIAUX, DE TRANSPORTS ET SERVICES DIVERS SUR L'EMPLOI TOTAL ENTRE 2009 ET 2014

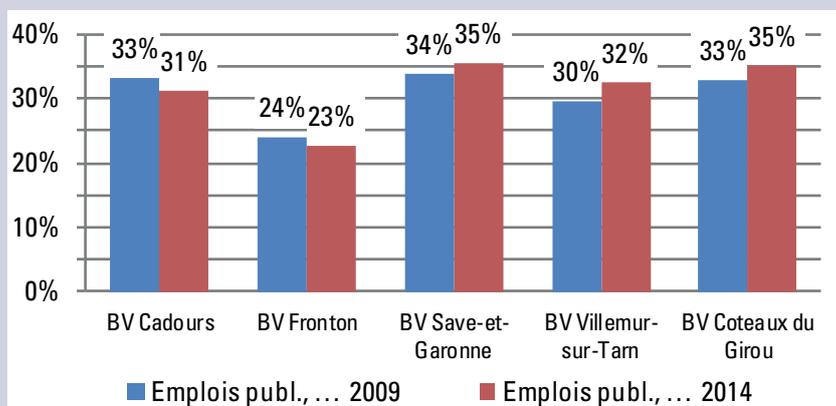


Entre 2009 et 2014, **la part prise par les emplois du secteur des commerces, du transports et des services divers sur l'emploi total du SCOT est en nette hausse** (+5 points, +1 655 emplois).

Par bassin de vie, on constate pourtant une baisse sur les bassins de vie des Coteaux du Girou (- 4 points) et de Save-et-Garonne (-1 point). La valeur reste quasi stable sur le bassin de vie de Cadours.

Une forte progression est observée sur les bassins de vie de Fronton (+1 324 emplois) et Villemur-sur-Tarn (+755 emplois).

## ÉVOLUTION DE LA PART DES EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, L'ENSEIGNEMENT, LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE SUR L'EMPLOI TOTAL ENTRE 2009 ET 2014



Entre 2009 et 2014, **la part prise par les emplois du secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale du SCOT connaît une légère augmentation** (+ 370 emplois). Ce secteur s'établit à 6 470 emplois soit près de 29% de l'emploi total.

Par bassin de vie, on constate une baisse relative sur les bassins de vie de Cadours (- 2 points) et Fronton (- 1 point), bien que l'on constate une progression de 200 emplois.

On observe une progression de la part prise de ce secteur sur les bassins de vie de Save-et-Garonne, Villemur-sur-Tarn et Coteaux du Girou, bien que le nombre d'emplois y diminue.

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- Une répartition entre la sphère productive et présentielle entre 2009 et 2014 stable
- Une relative stabilité de l'emploi agricole, du secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale et celui lié au secteur de la construction à l'échelle du SCoT

### POINTS NÉGATIFS

- Une répartition plus nuancée à l'échelle des bassins de vie de Cadours et Save-et-Garonne marqués par un recul de la sphère présentielle
- Une évolution des emplois par secteur contrastée entre les bassins de vie
- Une baisse constatée des emplois industriels sur l'ensemble des bassins de vie hormis celui de Cadours
- Une diminution des emplois agricoles sur les bassins de vie de Ville-mur-sur-tarn et Fronton.

### FACTEURS INTERNES

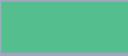
- Des dynamiques de créations d'activités tirant profit de la zone Euro-centre

### FACTEURS EXTERNES

- Ralentissement général des secteurs de l'industrie et de la construction
- Territoire influencé par les dynamiques économiques de la métropole toulousaine.

## SYNTHÈSE

Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	Très bien
	Bien
	Assez bien
	Pas satisfaisant
	Mauvais
	Non évalué / Non évaluable

L'évolution de l'emploi par filière entre 2009 et 2014 sur le territoire du SCOT est hétérogène avec principalement **une chute des emplois des secteurs de l'industrie** et de la construction, **un maintien des emplois agricoles** et une hausse dans les autres secteurs (dont les emplois commerciaux et les emplois administratifs).

Le développement d'activités productives est léger avec 4% sur cette période et certains bassins de vie sont marqués par un recul de la sphère présentielle (Cadours et Save et Garonne).

#### Passerelle avec la fiche «ratio emploi/habitant» :

Les constats précédants sont à nuancer au regard du contexte économique général défavorable et des dates de mesure des indicateurs.

**Les valeurs mesurées en 2014 sur l'emploi par filière et/ou sur les ratio emploi par habitant, encore éloignées des objectifs du SCOT, ne reflètent pas les tendances récentes de reprise : certains sites économiques porteurs engrangent après 2014 de nouveaux emplois non encore mesurés (Eurocente et Valterra).**

# CHAPITRE 4

## RENDRE LE TERRITOIRE ATTRACTIF ET ACCUEILLANT POUR TOUS

## INDICATEURS STRATÉGIQUES

- I-1** Evolution de la population par commune (Cf. Chapitre 1)
- I-3** Mutation du foncier agricole et naturel (Cf. Chapitre 1)
- I-25** Polarisation de la production de logements (Cf. Chapitre 1)
- I-29** Offre en logements sociaux
- I-30-a** Diversification de l'habitat
- I-30-b** Etat de la vacance sur le territoire
- I-34** Densification moy. de la construction neuve par com. et par pôles
- I-39** Entrées de ville
- I- C** Etat de dégradation du parc de logement
- I- D** Initiative de renouvellement urbain
- I- E** Consommation de l'espace des extensions urbaines
- I- F** Intensification des espaces déjà urbanisés
- I- G** Equipements de proximité
- I- H** Equipements de gamme supérieure
- I- I** Equipements majeurs
- I- J** Equipements sportifs, culturels et de loisirs

## SOMMAIRE

- |  |                      |
|--|----------------------|
| 1 / EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS       | <b>I-29/30-a</b>     |
| 2 / QUALITE DES ESPACES URBAINS          | <b>I-30-b/39/C/D</b> |
| 3 / UNE URBANISATION ECONOMOME EN ESPACE | <b>I-34/E/F</b>      |
| 4 / OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES     | <b>I-G/H/I/J</b>     |

# 1 / EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

Le parc de logements est-il diversifié afin de répondre à tous les besoins ?

## INDICATEURS 30-a / DIVERSIFICATION DU PARC DE LOGEMENT

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Production de logements locatifs par bassins de vie et polarités Part des logements produits sur les résidences principales	Recensement INSEE	2009-2014

### CE QUE DIT LE SCOT

Produire des logements locatifs et sociaux (objectifs chiffrés) (Prescriptions 106 et 107)



T0 2009	T1 2014	SCoT T1 2014 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
/	<p><b>Echelle SCoT (2009-2014) :</b> + 228 logements locatifs/an</p> <p><b>Pôles :</b> 29% de logements locatifs</p> <p><b>Autres communes :</b> 31% de logements locatifs</p>	<p><b>Echelle SCoT (2009-2014) :</b> +310 à 385 logements locatifs/an</p> <p><b>Pôles :</b> 40% de logements locatifs</p> <p><b>Autres communes :</b> 25% de logements locatifs</p>	<p><b>Echelle SCoT :</b> 310 à 385 logements locatifs/an</p> <p><b>Pôles :</b> 40% de logements locatifs</p> <p><b>Autres communes :</b> 25% de logements locatifs</p>	Logements locatifs (échelle SCoT et pôles) / résidences principales

## INDICATEURS 29 / NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX CRÉÉS

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Production de logements sociaux par bassins de vie et part des logements produits par pôle	Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) Résidences principales (Recensement INSEE)	2011-2017 2009-2014

### CE QUE DIT LE SCOT

Produire des logements locatifs et sociaux (objectifs chiffrés) (Prescriptions 106 et 107)

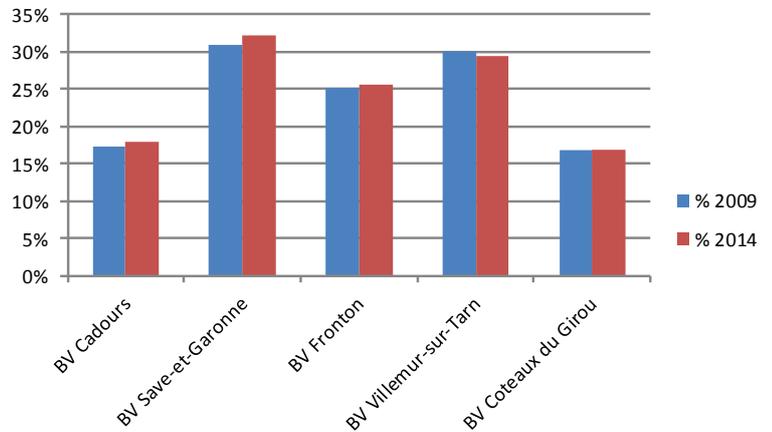


T0 2011	T1 2011-2017 et 2011-2014	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
/	<p><b>Echelle SCoT (2011-2017) :</b> +119 logements sociaux/an</p> <p><b>Pôles (2011-2014) :</b> 24 % de logts soc.</p> <p><b>Autres communes (2011-2014) :</b> 16% de logts soc.</p>	<p><b>Echelle SCoT (2011-2017) :</b> +147 à 186 logements sociaux/an</p> <p><b>Pôles (2011-2014) :</b> 20% de logts soc.</p> <p><b>Autres communes (2011-2014) :</b> 10% de logts soc.</p>	<p><b>Echelle SCoT (2011-2030) :</b> +147 à 186 logements sociaux/an</p> <p><b>Pôles (2011-2030) :</b> 20% de logts soc.</p> <p><b>Autres communes (2011-2030) :</b> 10% de logts soc.</p>	<p>Moyenne an. du nbre de logements sociaux produits entre 2011 et 2017</p> <p>Nbre de logements sociaux produits / Nbre de résidences principales supp. entre 2011 et 2014</p>

## RÉSULTATS CLÉS / LOGEMENTS LOCATIFS

### EVOLUTION DES LOGEMENTS LOCATIFS PAR BASSIN DE VIE ENTRE 2009 ET 2014

BASSINS DE VIE	Logements locatifs		
	en 2009	en 2014	Evol 2009-2014
Cadours	343	394	+ 51
Save-et-Garonne	2 851	3 364	+ 513
Fronton	2 195	2 483	+ 288
Villemur-sur-Tarn	1 566	1 710	+ 144
Coteaux du Girou	1 202	1 347	+ 145
<b>TOTAL SCoT</b>	<b>8 158</b>	<b>9 298</b>	<b>+ 1 140</b>



Bien que le nombre de logements locatifs augmente pour l'ensemble des bassins de vie entre 2009 et 2014 (+1 140 logements locatifs sur le SCoT), **la part représentée sur l'ensemble des résidences principales montre une évolution faible :**

- les 3 bassins de vie de Cadours, Save-et-Garonne et Fronton n'augmentent que d'1% entre les deux périodes ;
- le bassin de vie des Coteaux du Girou conserve la même proportion (17%) ;
- le bassin de vie de Villemur-sur-Tarn affiche un recul d'1% entre les deux périodes.

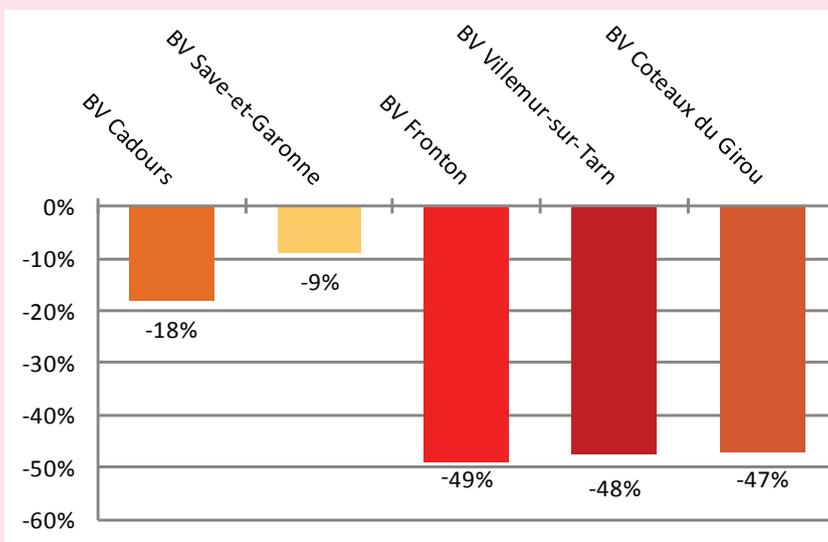
### COMPARAISON DE LA PRODUCTION ANNUELLE DE LOGEMENTS LOCATIFS PAR BASSIN DE VIE AUX VALEURS HAUTES ET BASSES DU SCOT

BASSINS DE VIE	Moyenne annuelle mesurée (2009-2014)	Moyenne annuelle estimée SCoT Valeur basse	Moyenne annuelle estimée SCoT Valeur haute
Cadours	10	10	15
Save-et-Garonne	102	100	125
Fronton	58	100	125
Villemur-sur-Tarn	29	50	60
Coteaux du Girou	29	50	60
TOTAL SCoT	228	310	385

Les bassins de vie de **Save et Garonne et de Fronton** sont les **principaux producteurs de logements locatifs** avec respectivement une moyenne de 102 et de 58 logements locatifs par an.

**Cependant par rapport aux objectifs du SCoT, Save et Garonne est le seul bassin de vie à dépasser la valeur basse attendue; Fronton est en est très éloigné.**

### ECART DE LA PRODUCTION ANNUELLE DE LOGEMENTS LOCATIFS PAR BASSIN DE VIE A LA VALEUR MOYENNE DU SCOT



**Au regard de la valeur moyenne du SCoT (entre valeur basse et haute), les bassins de vie de Fronton, Villemur-sur-Tarn et des Coteaux du Girou accusent un retard important de production de logement locatif avec une moyenne annuelle 2 fois inférieure à l'objectif SCoT.**

Les deux autres bassins de vie, à savoir Save et Garonne et Cadours, sont en cohérence avec les attentes du SCoT.

## PART DU LOCATIF DANS LES LOGEMENTS PRODUITS ENTRE 2009-2014 PAR COMMUNE ET NIVEAU DE POLARITÉ

POLARITE	Commune	Evolution du nombre de logements locatifs entre 2009 et 2014	Evolution du nombre de résidences principales entre 2009 et 2014	Part du locatif dans les logements produits par commune entre 2009 et 2014
Sectoriel	GRENADE	165	378	44%
	CASTELNAU-D'EST.	34	251	14%
Equilibre	VILLEMUR-SUR-T.	54	186	29%
	FRONTON	47	212	22%
	MONTASTRUC-LA-C.	27	140	19%
	GARIDECH	8	70	11%
	BESSIERES	-11	164	-7%
Complémentaire	DAUX	131	204	64%
	BOULOC	66	163	41%
	MERVILLE	69	197	35%
	CADOURS	9	27	35%
	VERFEIL	39	184	21%
	MONTAIGUT-SUR-S.	-7	35	-20%
Total poles	13 communes	631	2 210	29%
Hors pole	52 communes	509	1 648	31%
TOTAL	65 communes	1 140	3 858	30%

A l'échelle des communes, les efforts de production de logements locatifs sont très hétérogènes :

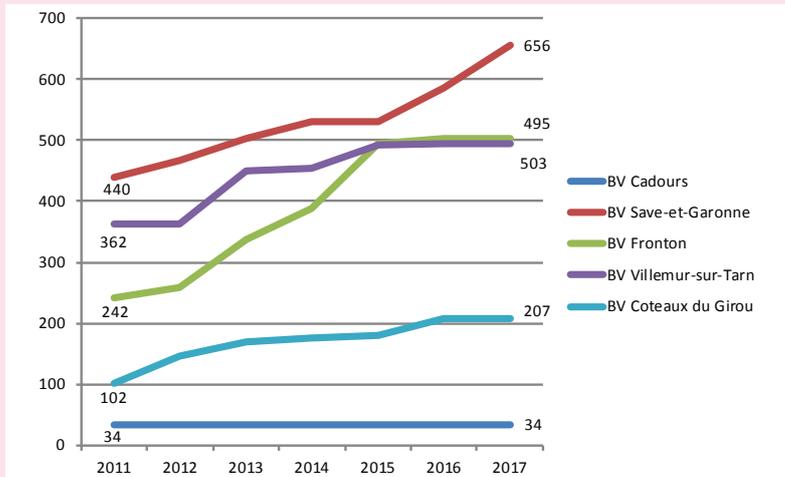
- **Sur les 13 communes pôles, 10 communes n'atteignent pas l'objectif du SCoT dont 2 d'entre elles affichent une évolution négative (Bessières et Montaignut-sur-Save), et 3 communes seulement produisent des logements locatifs en cohérence avec les attentes du SCoT : Grenade, Daux et Bouloc dépassent l'objectif de 40% de logements locatifs sur la totalité des logements produits entre 2009 et 2014.**
- **Sur les 52 communes hors pôles :** bien que 20 communes dépassent l'objectif SCoT de 25% de logements locatifs produits, **il n'y a que 7 communes qui ont réalisé un effort significatif de production de logement locatif (plus de 30 logements locatifs créés) : Cépet, Gragnague, Launac, La Magdelaine-sur-Tarn, Mirepoix-sur-Tarn, Saint-Paul-sur-Save et Villeneuve-les-Bouloc.**

POLARITE	Part du locatif dans les RP en 2009	Part du locatif dans les RP en 2014	Part du locatif dans les logements produits entre 2009 et 2014
Sectoriel	42 %	41%	32 %
Equilibre	32 %	30%	16 %
Complémentaire	25 %	27%	38 %
Hors pôle	15 %	17%	31 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 %</b>	<b>25 %</b>	<b>29 %</b>

Globalement le retard de production de logements locatifs se creuse sur les pôles sectoriels et d'équilibre. A l'inverse sur les pôles complémentaires et les communes hors pôles la tendance est en légère hausse.

## RÉSULTATS CLÉS / LOGEMENTS SOCIAUX

### EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR BASSIN DE VIE ENTRE 2011 ET 2017



A l'échelle du territoire, le nombre de logements sociaux augmente entre 2011 et 2017, passant de 1 180 à 1 895 logements soit **775 logements supplémentaires ce qui représente une augmentation de 60%**. Cependant la moyenne annuelle produite reste en dessous de l'objectif du SCoT avec + 119 logements sociaux contre 147 à 186 logements sociaux attendus (fourchette haute et basse).

Le nombre de logements sociaux tend à augmenter pour tous les bassins de vie excepté celui de Cadours.

On observe un doublement de logements pour le bassin de vie de Fronton et celui des Coteaux du Girou.

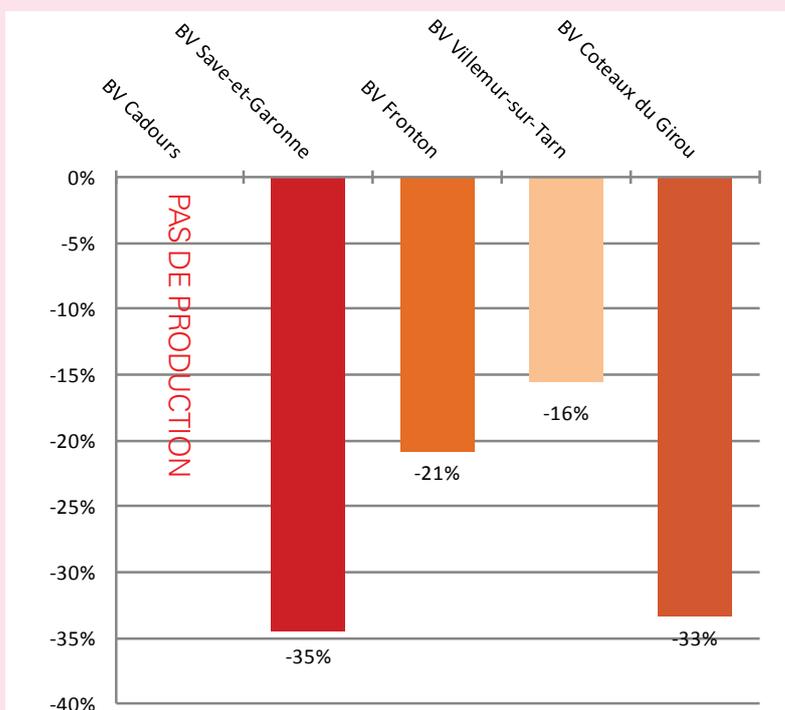
### COMPARAISON DE LA PRODUCTION ANNUELLE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR BASSIN DE VIE AUX VALEURS HAUTES ET BASSES DU SCOT

BASSINS DE VIE	Moyenne annuelle mesurée (2011-2017)	Moyenne annuelle attendue SCoT Valeur basse	Moyenne annuelle attendue SCoT Valeur haute
Cadours	Pas de production	2,5	6
Save-et-Garonne	36	50	60
Fronton	44	50	60
Villemur-sur-Tarn	22	22,5	30
Coteaux du Girou	18	22,5	30
TOTAL SCoT	119	147,5	186

Les bassins de vie de **Save et Garonne et de Fronton sont les principaux producteurs de logements sociaux** avec respectivement une moyenne de 36 et de 44 logements sociaux par an. Cependant leur production de logements sociaux reste en-dessous de la valeur basse attendue par le SCOT.

**Villemur sur Tarn est le seul bassin de vie à se rapprocher de la valeur basse attendue par le SCOT avec une moyenne de 22 logements sociaux par an.** Le bassin de vie de Cadours ne produit aucun logement social sur la période mesurée.

### ECART DE LA PRODUCTION ANNUELLE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR BASSIN DE VIE A LA VALEUR MOYENNE DU SCOT



**Au regard de la valeur moyenne du SCoT (entre valeur basse et haute), le bassin de vie de Save-et-Garonne accuse le retard le plus important (-35%) avec - 19 logements sociaux/an contre 55 attendus.**

Celui des Coteaux du Girou ensuite avec un écart de - 8 logements sociaux/an (-33%).

Le bassin de vie de Fronton accuse un écart moindre (-21%) avec - 11 logements sociaux/an et celui de Villemur-sur-Tarn avec un écart de - 4 logements/an (- 16%).

Enfin, le bassin de vie de Cadours n'affiche aucune production annuelle de logements sociaux entre les deux périodes.

## PART DES LOGEMENTS SOCIAUX PRODUITS ENTRE 2011-2014 PAR COMMUNE ET NIVEAU DE POLARITÉ

POLARITE	Commune	Nombre de logements sociaux produits entre 2011 et 2014	Nombre de résidences principales supplémentaires entre 2011 et 2014	Part des logements sociaux produits par commune entre 2011 2014
Sectoriel	GRENADE	57	156	37%
	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	9	99	9%
Equilibre	BESSIERES	34	84	40%
	VILLEMUR-SUR-TARN	5	80	6%
	GARIDECH	0	56	0%
	MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	51	106	48%
	FRONTON	48	131	37%
Complementaire	CADOURS	0	19	0%
	DAUX	26	82	32%
	MERVILLE	0	133	0%
	MONTAIGUT-SUR-SAVE	0	30	0%
	VERFEIL	11	123	9%
	BOULOC	57	118	48%
Total Poles	13 communes	298	1 218	24%
Hors pole	52 communes	104	637	16%
TOTAL	65 communes	402	1 855	22%

A l'échelle du territoire, la part des logements sociaux produits entre 2011 et 2014 dans les **communes pôles est de l'ordre de 24% (contre 20% attendu), et de 16% dans les communes hors pôles (contre 10% attendu). Ces chiffres sont à nuancer au regard de la programmation en cours non recensée après l'année 2014.**

La donnée à l'échelle de la commune donne à voir que **sur les polarités, 6 communes sur 13 dépassent l'objectif de 20% de logements sociaux. Les efforts les plus importants sont réalisés à Montastruc-la-Conseillère et Bouloc (48%).**

En revanche, 7 communes affichent un pourcentage en dessous de 10% voir nul entre les deux périodes : **4 pôles n'ont notamment produit aucun logement social entre les deux périodes. Sur la centralité sectorielle, tandis que Grenade affiche 37% de logements sociaux, Castelnaud d'Estrétefonds montre un écart import avec seulement 9%.**

Concernant les communes hors pôles, 14 communes sur 52 produisent des logements sociaux :

- **6 communes dépassent l'objectif SCOT (10% de logements sociaux) dont 2, La Magdelaine-sur-Tarn et Villaudric affichent une part de logements sociaux très importante (respectivement 56% et 46%)**
- **2 communes ont une part de 7%**
- **6 communes n'affichent pas de production entre les 2 périodes (2011-2014).**

Il faut rappeler qu'aucune commune du SCOT Nord n'est soumise à l'article 55 de la loi SRU :

*Les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent ainsi disposer de 25 % de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025.*

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- Une moyenne globalement positive à l'échelle du SCoT pour le logement social
- 3 communes pôles ont réalisé un effort marqué dans la production de logements locatifs et de logements sociaux : Grenade, Bouloc et Daux (> à 40% de logements locatifs et plus de 20% de logements sociaux).
- Des efforts de production de logements sociaux satisfaisants pour 3 autres communes : Montastruc la Conseillère, Bessières et Fronton.

### POINTS NÉGATIFS

- Un retard marqué à l'échelle du SCoT dans la production de logement locatifs (+228 logts locatifs par an contre minimum + 310 attendus entre 2009 et 2014)

### FACTEURS INTERNES

- La production de logements locatifs et sociaux est liée à la production de logement dans son ensemble

### FACTEURS EXTERNES

- Délai de programmation du logement social
- Dispositifs et aides de l'Etat

## SYNTHÈSE

Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	Très bien
	Bien
	Assez bien
	Pas satisfaisant
	Mauvais
	Non évalué / Non évaluable

**Les efforts de production de logements locatifs entre 2009 et 2014 ne sont pas suffisants à l'échelle du SCOT** avec + 228 logements locatifs par an contre + 310 attendus au minimum entre 2009 et 2014. Il s'agit principalement d'**un retard sur les communes pôles** dont 29% de la production de logements est en locatif entre 2009 et 2014 contre 40% attendu par le SCoT. Sur les communes hors pôles l'objectif SCoT est dépassé (la part du locatif représentant 31% de la production de logements pour 25% attendu).

**Sur la production de logements sociaux, mesurée entre 2011 et 2017, les efforts sont plus satisfaisants.** Malgré un retard dans la production à l'échelle du SCoT avec +119 logements sociaux par an contre +147 attendus au minimum entre 2011 et 2017, **les efforts sur les communes pôles ont dépassés les objectifs du SCOT, avec 24% de production de logements sociaux sur pôles contre 20% attendu.** Sur les communes hors pôles l'objectif SCoT est également dépassé (16% de logements sociaux produits pour 10% attendu par le SCoT). **Si le constat est positif sur la production de logements sociaux, il faudra cependant vérifier qu'il se confirme dans la durée (point de vigilance).**

### Passerelle avec les fiches «Population» et «Logement» :

Au regard de la population accueillie sur le territoire inférieure à l'hypothèse d'accueil du SCoT avec + 1 626 habitants par an contre + 1 775 habitants par an prévus, la production de logements, dont les parts relatives au locatif et au social, reste insuffisante :

- + 772 logements par an produits contre + 930 attendus,
- + 228 logements locatifs par an produits contre + 284 attendus,
- + 119 logements sociaux par an produits contre + 134 attendus.

**Dès lors il est nécessaire d'approfondir la méthodologie et la compréhension du besoin en logement.**

## 2 / QUALITE DES ESPACES URBAINS

La vacance est-elle importante ? Le parc de logement est-il dégradé ? Le bâti ancien est-il réhabilité ? Les entrées de ville sont-elles qualifiées ?

### INDICATEUR 30-b / ETAT DE LA VACANCE SUR LE TERRITOIRE

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Part des logements vacants sur les rés.princ.	INSEE	2009-2014

#### CE QUE DIT LE SCOT

Evaluer la qualité du bâti ancien et le phénomène de vacance (Prescription 126)



T0 2009	T1 2014	SCoT T1 2014 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
2 432 log. vacants 7,5% des rés. princ. (32 362 RP)	2 912 log. vacants 8,0% des rés. princ. (36 220 RP)	pas d'objectif chiffré	pas d'objectif chiffré	Logements vacants / Résidences principales

### INDICATEUR C / ETAT DE DÉGRADATION DU PARC DE LOGEMENT

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Etat de dégradation des locaux d'habitation	MAJIC	2016

#### CE QUE DIT LE SCOT

Evaluer la qualité du bâti ancien et le phénomène de vacance (Prescription 126)



T0	T1 2016	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
/	1 300 logements dégradés sur le SCoT soit 3% des 41 566 locaux d'habitation	pas d'objectif chiffré	pas d'objectif chiffré	Logements classés en état mauvais ou médiocre / Total locaux d'habitation

### INDICATEUR D / INITIATIVES DE RENOUVELLEMENT URBAIN EN COURS

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Opérations de renouvellement urbain auxquelles participent le CD31	Contrats de territoire CD 31	2018

#### CE QUE DIT LE SCOT

Valoriser les opportunités de renouvellement urbain (Prescriptions 124)



T0	T1 2017 et 2018	SCoT T1 2017 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
/	4 opérations en bourg -centre	pas d'objectif chiffrés	pas d'objectif chiffré	Opérations réalisées dans les zones déjà urbanisées

## INDICATEUR 39/ ENTREE DE VILLE

### CE QUE DIT LE SCOT

Repérer et qualifier les principales entrées de ville (Prescription 128)

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Traitement des entrées de ville dans les documents d'urbanisme	PLU des communes	2011-2016



T0	T1 2016	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
/	6 communes concernées par l'art. L 111-6	pas d'objectif chiffré	pas d'objectif chiffré	Réglementation des entrées de ville

## RÉSULTATS CLÉS / LOGEMENTS VACANTS

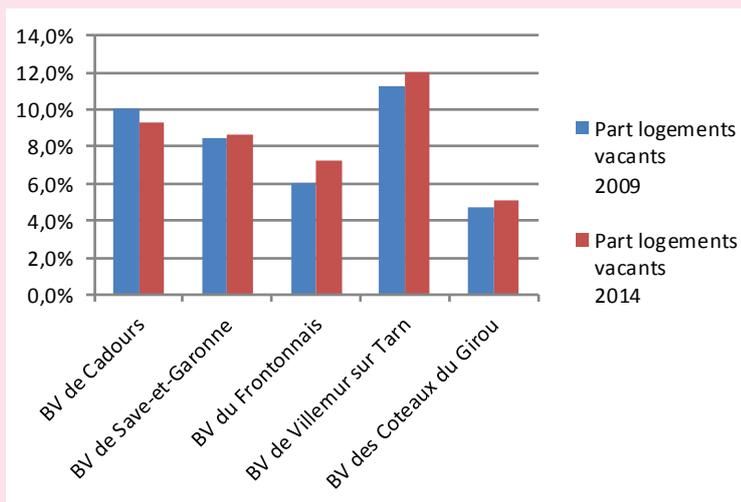
### EVOLUTION DES LOGEMENTS VACANTS PAR BASSIN DE VIE ENTRE 2009 ET 2014

BASSIN DE VIE	2009	2014	Evolution
Cadours	198	203	+ 5
Save-et-Garonne	778	904	+ 126
Fronton	524	702	+ 178
Villemur-sur-Tarn	587	698	+ 111
Coteaux du Girou	345	405	+ 60
<b>TOTAL SCoT</b>	<b>2 432</b>	<b>2 912</b>	<b>+ 480</b>

**480 logements vacants supplémentaires sont recensés entre 2009 et 2014 sur le territoire du SCOT.**

La situation diffère selon les bassins de vie, comme l'illustre le graphique ci-contre. **En 2009 comme en 2014 on observe que :**

- **3 bassins de vie enregistrent un taux supérieur à 8% :** Villemur-sur-Tarn (12%), Cadours (9,3%), et Save et Garonne (8,6%).
- **2 bassins de vie sont situés en dessous de 8% :** les Coteaux du Girou (5,1%) et le Fronton (7,2%)



**Entre 2009 et 2014, le pourcentage de logements vacants montre une faible progression :**

- Fronton est le seul bassin de vie qui enregistre une hausse de + de 1%,
- les 3 bassins de vie de Save-et-Garonne, de Villemur-sur-Tarn et des Coteaux de Girou enregistrent des hausses inférieures à 1% ;
- le bassin de vie de Cadours affiche un recul de moins de 1%.

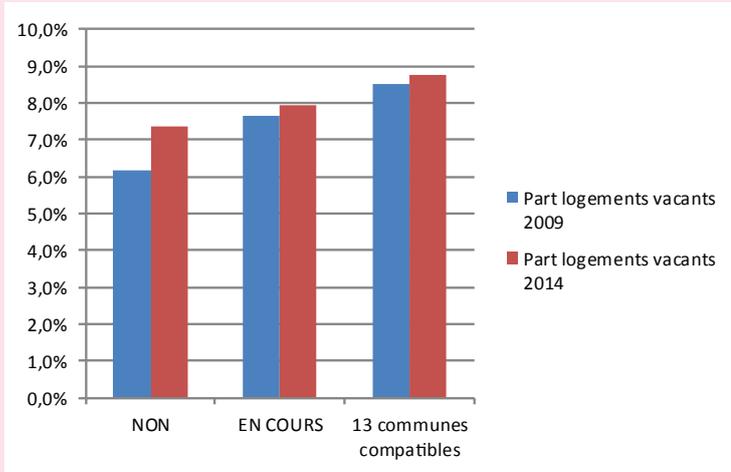
### EVOLUTION DES LOGEMENTS VACANTS PAR NIVEAU DE POLARITÉ ENTRE 2009 ET 2014

POLARITE	% de logements vacants	
	en 2009	en 2014
Sectoriel	6,4 %	8,4 %
Equilibre	9,2 %	10,3 %
Complémentaire	6,2 %	8,9 %
Hors pôle	7,6 %	6,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>7,5 %</b>	<b>8 %</b>

En 2014, à l'échelle du territoire, la part de logements vacants dans les pôles est plus importante que celle des autres communes avec respectivement 9,3%, et 6,2% des résidences principales.

Entre 2009 et 2014, la vacance est en diminution sur les communes hors pôles passant de 7,6% à 6,2% soit -1,4 points, tandis que **la vacance s'accroît sur les pôles passant de 7,4% à 9,3% soit +1,9 points. La hausse de la vacance est plus marquée sur les pôles complémentaires (+2,7 points).**

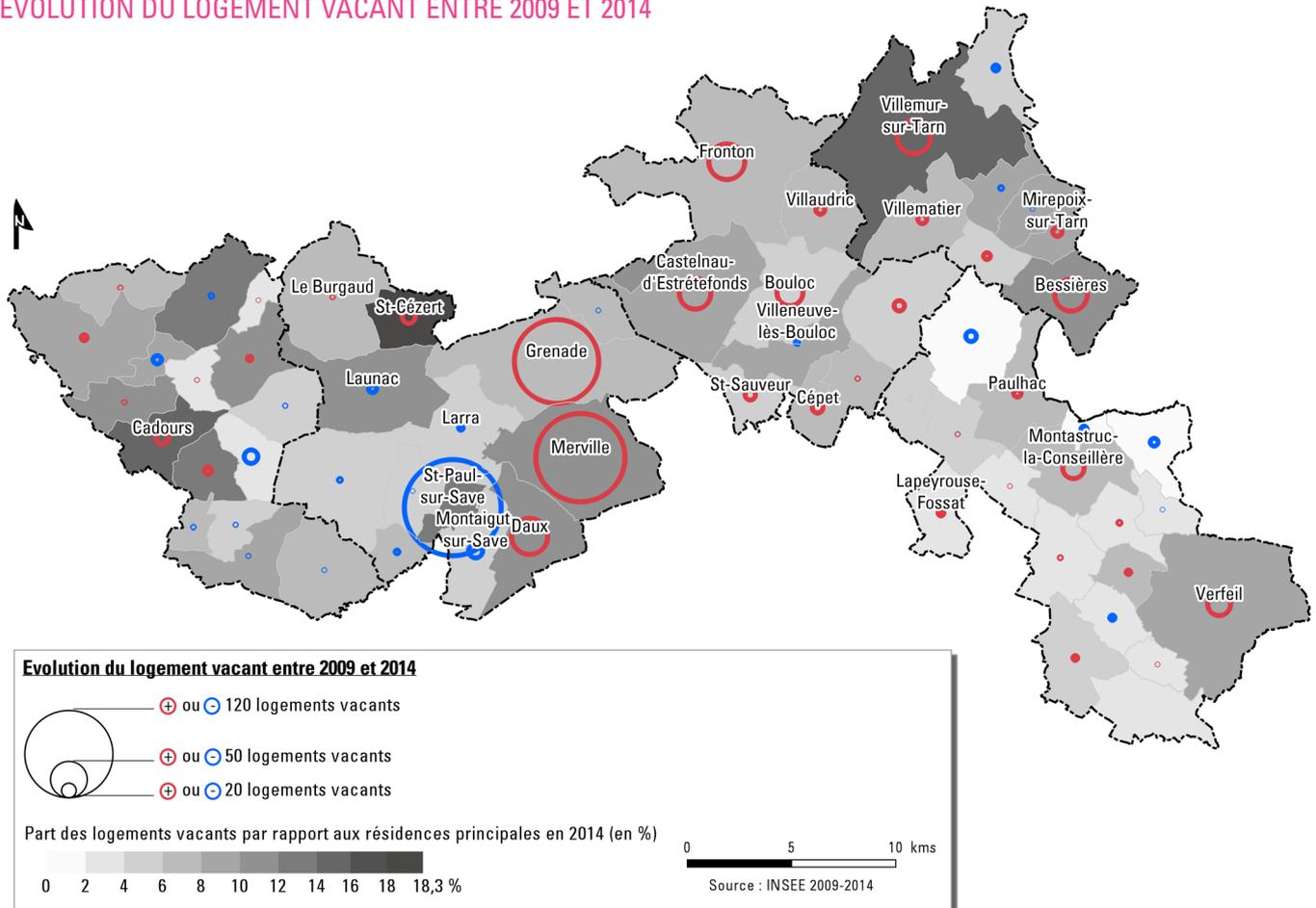
## EVOLUTION DES LOGEMENTS VACANTS SUR LES COMMUNES COMPATIBLES ENTRE 2009 ET 2014



La mise en compatibilité des documents d'urbanisme permet de freiner la progression de la vacance des logements.

**Même si la part pour les communes compatibles est plus importante en 2009 et 2014 par rapport aux autres communes, sa progression reste faible** (tout comme les 29 communes en cours de compatibilité) ; seulement + 0,3 points contre + 1,2 points pour les 23 communes non-compatibles.

## EVOLUTION DU LOGEMENT VACANT ENTRE 2009 ET 2014

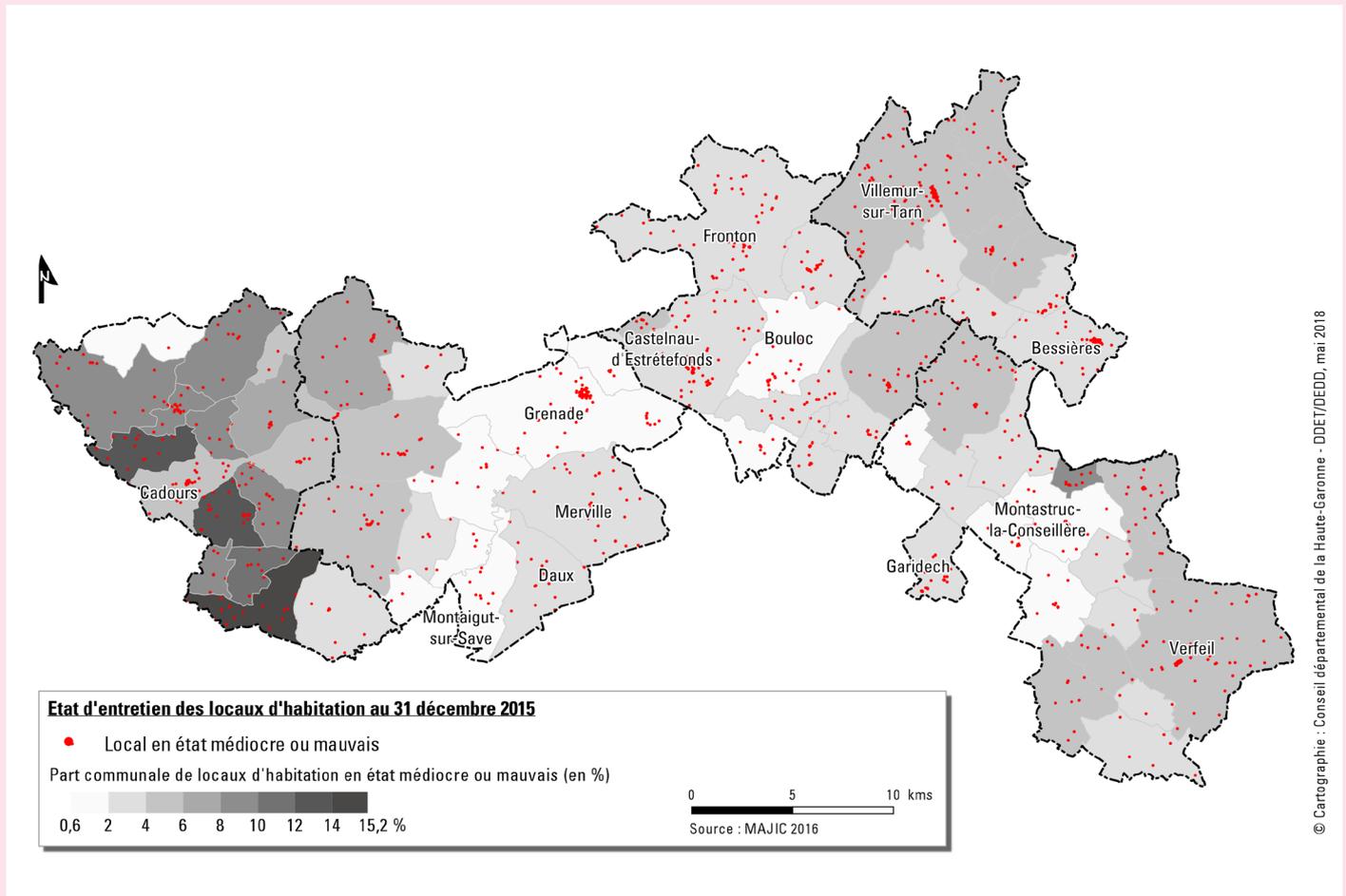


A l'échelle des communes, le territoire compte :

- **20 communes enregistrent une hausse significative du nombre de logements vacants.** Il s'agit de toutes les communes pôles dont **Grenade et Merville en tête avec respectivement + 115 et + 121 logements vacants.** Toutes les autres communes pôles compatibles ont une hausse comprise entre + 30 et + 50 logements vacants, à l'exception de Cadours (+17 logements).
- **38 communes avec une progression non significative** (de -10 à +10 logements),
- **7 communes sur lesquelles la vacance diminue** (> à -10 logements). Pour 6 d'entre elles, la diminution est faible (de -10 et -20 logements). Pour la commune restante, la diminution est forte ; **Saint-Paul sur Save comptabilise - 132 logements vacants.**

## RÉSULTATS CLÉS / ÉTAT DE DÉGRADATION DU PARC DE LOGEMENTS

### ÉTAT DE DÉGRADATION DU PARC DE LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE EN 2016



En 2016, le territoire du SCoT compte 1 300 logements dégradés représentant 3% de son parc de logement. A l'échelle communale, on observe 11 communes avec un fort taux de dégradation du bâti soit plus de 8%, dont 10 appartiennent au bassin de vie de Cadours. Une commune est située sur le bassin de vie des Coteaux du Girou.

### LOGEMENTS DÉGRADÉS (ÉTAT MÉDIOCRE OU MAUVAIS) PAR BASSIN DE VIE ET POLARITÉ EN 2016

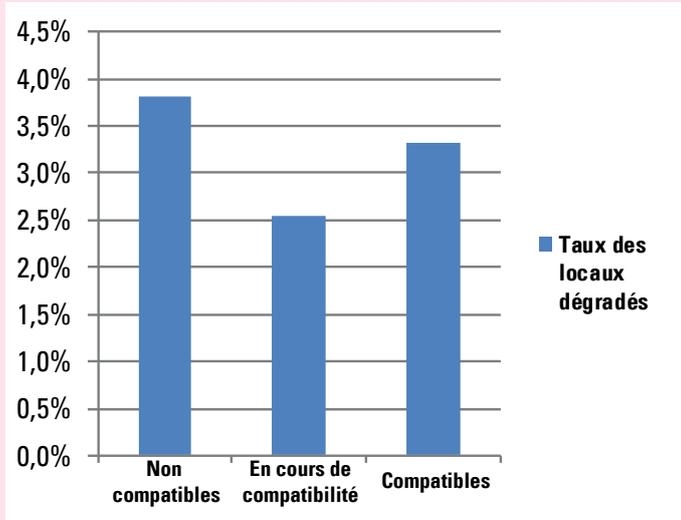
BASSIN DE VIE	Nombre de logements dégradés en 2016	Taux
Cadours	194	7,4 %
Save-et-Garonne	265	2,2 %
Fronton	288	2,6 %
Villemur-sur-Tarn	274	3,9 %
Coteaux du Girou	280	3,2 %
<b>TOTAL SCoT</b>	<b>1 301</b>	<b>3,1 %</b>

Chaque bassin de vie compte entre 200 et 300 logements dégradés soit entre 3% et 7%. Le bassin de vie de Cadours enregistre le taux le plus important avec 7% de ses logements en état médiocre ou mauvais. Pour les autres bassins de vie, le pourcentage est inférieur à 4%.

POLARITE	Nombre de logements dégradés en 2016	Taux
Sectoriel	155	2,3 %
Equilibre	303	3,1 %
Complémentaire	228	2,8 %
Hors pôle	615	3,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 301</b>	<b>3,1 %</b>

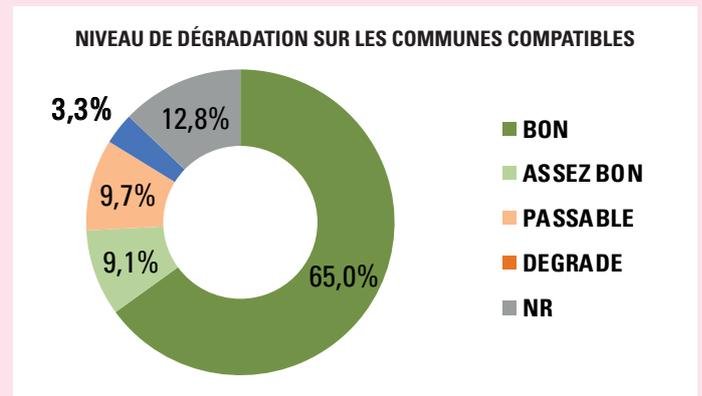
Dans les pôles, la situation est globalement plus favorable; ils comptent entre 2 et 3% de logements dégradés contre près de 4% sur les communes hors pôles.

## LOGEMENTS DEGRADÉS (ETAT MEDIOCRE OU MAUVAIS) SUR LES COMMUNES COMPATIBLES EN 2016



A l'échelle du SCOT, si le taux de logements dégradés est plus important sur les communes non-compatibles (représentant près de 4% de l'ensemble des locaux), l'état d'entretien n'est toutefois pas homogène pour les communes compatibles. Ainsi on observe :

- 8 communes avec un taux inférieur à 4% : Villaudric, Montaignut-sur-Save, Cépet, Gragnague, Lapyrouse-Fossat, Montastruc la Conseilère et Castelnau-d'Estretfonds ; cette dernière ayant la moitié du nombre de logements dégradés de Villemur-sur-Tarn,
- 5 communes avec un taux supérieur à 4% : Saint-Rustice, Roqueserièrre, Thil, Launac et Villemur-sur-Tarn.



A l'échelle des 13 communes compatibles, les logements dont l'état est jugé « dégradé » représente la part la moins importante (3,3%) soit 1300 logements.

La part la plus importante est représentée par les logements dont l'état est défini comme « bon » (près de 27 300 logements).

Limite de l'indicateur Majic :

Le niveau de dégradation étant non renseigné à plus de 10%, la fiabilité de l'indicateur est à nuancer au regard du renseignement et de la mise à jour de ses données.

## RÉSULTATS CLÉS / OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE TERRITOIRE



Commune	Date	Dispositif	Opération	Détails projet
Paulhac	2017	Hors dispositif	Redynamisation du bourg-centre	Première phase : réalisation de travaux afin de pouvoir accueillir un espace de vie sociale
Bouloc	2018	Candidature dispositif Région	Valorisation du bourg-centre	4 BE lancement diagnostic mi-mai axes présents: - défaut sur les espaces publics (prédominance voiture) - développement commercial - habitat
Fronton	2018	Candidature dispositif Région	Restructuration du bourg-centre	3 BE ont été missionnés pour analyser le bourg-centre sur 3 volets : - habitat - dynamisation commerciale - circulation, mobilités
Grenade	2017	Candidature dispositif Région	Revitalisation du bourg-centre	Problématique initiale: accès et mobilité au sein de la bastide Diagnostic réalisé par 4 BE : habitat, urbanisme, patrimoine, commerce et tourisme (avec concertation citoyenne). Première phase travaux : aménagement des quais de Garonne

Sur les 16 opérations suivies au niveau du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, 4 opérations de revitalisation de bourg-centre sont recensées sur le territoire du SCOT Nord, soit 25% de la totalité des projets. A Villemur-sur-Tarn où le besoin de renouvellement urbain est avéré (cf. Prescription 124), un projet sur le bourg-centre va être prochainement lancé (études et contrat d'actions finalisés).

## RÉSULTATS CLÉS / QUALIFICATION ENTREES DE VILLE

A l'instar de l'étalement urbain, les entrées de villes ou des bourgs sont parfois peu lisibles et la transition entre l'espace rural et l'espace urbain est parfois peu perceptible. Aussi dans ce contexte, le SCoT a choisi de traiter la question de la requalification des entrées de ville via ses prescriptions (P128) ainsi qu'en les schématisant sur la carte de synthèse des orientations spatialisées. Elles concernent l'accès à la zone urbanisée par :

- Une voie routière de liaison nationale ;
- Une voie routière structurante du réseau routier départemental ;
- Une voie routière secondaire lorsque celle-ci participe spécifiquement au maintien de qualités paysagères.

Si 19 communes du SCoT ont fait l'objet d'une identification cartographique de leurs entrées de ville, le respect de l'article L.111-6 relatif à la constructibilité en dehors des espaces urbanisés des communes concerne 6 communes du SCoT. La règle étant 100 m de part et d'autre de l'axe des autoroutes et 75 m de part et d'autre de l'axe des autres routes classés à grande circulation.

Ainsi, 4 communes (Verfeil, Saint-Sauveur, Garidech et Castelnau d'Estrétefonds) mentionnent le recul par rapport aux voies à grande circulation et une commune (Bessières) traite la thématique sous un aspect qualitatif.

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- Une progression de logements vacants faible par bassins de vie (plus ou moins 1%)
- Un taux de vacance moindre pour les 13 communes compatibles
- 3% du parc de logement est dégradé à l'échelle du SCoT
- Le parc de logement est moins dégradé sur les communes pôles et les 13 communes compatibles
- 4 opérations de renouvellement urbain recensées sur le territoire

### FACTEURS INTERNES

- La mise en compatibilité des documents d'urbanisme permet de freiner la progression des logements vacants
- Effet de la polarisation sur les polarités

### POINTS NÉGATIFS

- Une progression de la vacance à l'échelle du SCoT (7,5 à 8%)
- Un taux de vacance supérieur à la moyenne SCoT pour 3 bassins de vie
- Une hausse de la vacance sur les communes pôles (de 7,4% à 9,3%) soit +1,9 points entre 2009 et 2014
- Un fort taux de dégradation du bâti sur le bassin de vie de Cadours (plus de 8%)

### FACTEURS EXTERNES

- Opération de renouvellement urbain multipartenariale
- Fluctuations liées au rythme de l'évolution des règles de défiscalisations
- Vacance des logements situés à l'étage des locaux commerciaux
- Réduction des entrées concernées par le respect de l'article L.111-6 relatif à la constructibilité

## SYNTHÈSE

Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	Très bien
	Bien
	Assez bien
	Pas satisfaisant
	Mauvais
	Non évalué / Non évaluable

**La vacance semble progresser sur le territoire**, passant de 7,5% en 2009 à 8% en 2014. Une hausse est notamment significative sur les communes pôles et le taux de vacance en 2014 est supérieur à la moyenne du SCoT pour 3 bassins de vie.

**Concernant la qualité du bâti, seul 3% du parc de logement est dégradé sur le territoire.** Les communes pôles affichent la part la moins importante de logements dégradés. Cette part est également moindre pour les 13 communes compatibles. A l'échelle des bassins de vie toutefois, celui de Cadours présente un taux important (plus de 8%).

La réhabilitation du bâti ancien s'opère actuellement à travers 4 **opérations de renouvellement urbains ciblant la restructuration de centre-bourg.**

Concernant la qualification des entrées de ville, 6 communes sont concernées par l'article L.111-6 du code de l'urbanisme; dont 4 font mention du recul par rapport aux voies à grande circulation.

Cependant, la fiche sur la qualité des espaces urbains n'est pas évaluable en l'état. En effet du fait des réserves sur la donnée de la vacance (donnée déclarative, millésime ancien) fournie par l'INSEE, l'évaluation de la progression de la vacance et sa corrélation avec le projet du SCOT est complexe.

### 3 / URBANISATION ECONOMIQUE EN ESPACE

Les objectifs d'extension urbaine et de densité sont-ils respectés ?

#### INDICATEUR E / CONSOMMATION DE L'ESPACE DES EXTENSIONS URBAINES

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Part de la consommation des vignettes communales du potentiel foncier maximal pour le développement urbain mixte	Tâche urbaine 2010 (secteurs déjà urbanisés) / MAJIC/ Documents d'urbanisme	2011- 2016

#### CE QUE DIT LE SCOT

Objectifs chiffrés maximums d'extension urbaine (NB vignettes communales du potentiel foncier maximum pour le développement urbain mixte (Prescription 115)



T0 2011	T1 2016	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
/	<p>Consommation vignettes réelle : 76 ha soit 5% du SCOT</p> <p>1 communes dépasse 25% de consommation de sa vignette</p>	<p>Consommation vignettes attendue : 366 ha soit 25%</p>	<p>Vignette par commune en hectares de potentiel foncier maximum de développement urbain mixte</p> <p>Cumul des vignettes du SCOT : 1 834 ha soit 1 467 ha (sans 20% voirie)</p>	<p>Ha des parcelles des nouveaux logements hors tâche urbaine et ZA (zonées en AU ou en U non bâtie &gt; à 1 ha ou en NB non bâtie &gt; 1 ha) / Ha des vignettes communales de potentiel foncier urbain X 100</p>

#### INDICATEUR F / INTENSIFICATION DES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Nombre de nouveaux logements construits dans et hors de la tâche urbaine	Tâche urbaine 2010 / MAJIC	2011-2016

#### CE QUE DIT LE SCOT

Intensifier et densifier la construction dans les territoires déjà urbanisés (Prescription 113)



T0 2011	T1 2016	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
	<p>Localisation des nouvelles constructions : 65% dans secteurs déjà urbanisés 35% hors secteurs déjà urbanisés</p>	<p>pas d'objectif chiffré</p>	<p>pas d'objectif chiffré</p>	<p>Nombre de nouveaux logements dans la tâche urbaine et hors de la tâche urbaine par bassin de vie et polarité</p>

## INDICATEUR 34 / DENSITÉ MOYENNE DE LA CONSTRUCTION NEUVE PAR COMMUNE ET PÔLE

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Densités moyennes des nouveaux logements par commune et niveau de polarité	MAJIC	2011-2016

### CE QUE DIT LE SCOT

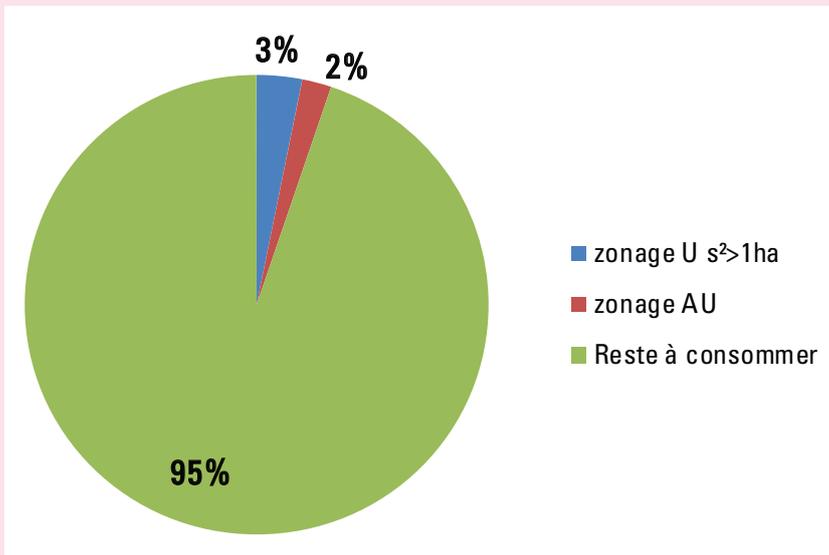
Des objectifs de densité à atteindre (Prescription 116 et Recommandations 57 & 58)



TO 2011	T1 2016	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur minimale)	Mode de calcul
/	Centralité sectoriel : 12 log. / ha Pôle d'équilibre : 12 log. / ha Pôle complémentaire : 18 log. / ha Autre com. avec AC : 10 log. / ha Autre com. sans AC : 6 log. / ha	idem 2030	Centralité sectoriel : 30 log. / ha Pôle d'équilibre : 20 log. / ha Pôle complémentaire : 15 log. / ha Autre com. avec AC : 10 log. / ha Autre com. sans AC : 6 log. / ha	Nombre de nouveaux de logements en zones U et AU / surface consommée des nouvelles parcelles de la zone U et de la totalité des zones AU X 100 par commune et niveau de polarité

## RÉSULTATS CLÉS / EXTENSIONS URBAINES - VIGNETTES COMMUNALES

### CONSOMMATION DE L'ESPACE DES EXTENSIONS URBAINES AU SEIN DU SCOT ENTRE 2011 ET 2016



A l'échelle du territoire, le cumul des vignettes communales donne à voir un total de 1 834 ha maximum destinés à de l'extension urbaine d'ici 2030. La source de données MAJIC ne mesurant que les espaces cadastrés et afin de pouvoir comparer avec la consommation réelle de l'espace, il convient de soustraire à ce chiffre 20% affecté lors de l'élaboration du SCoT à de la voirie, soit un total de 1467 ha maximum.

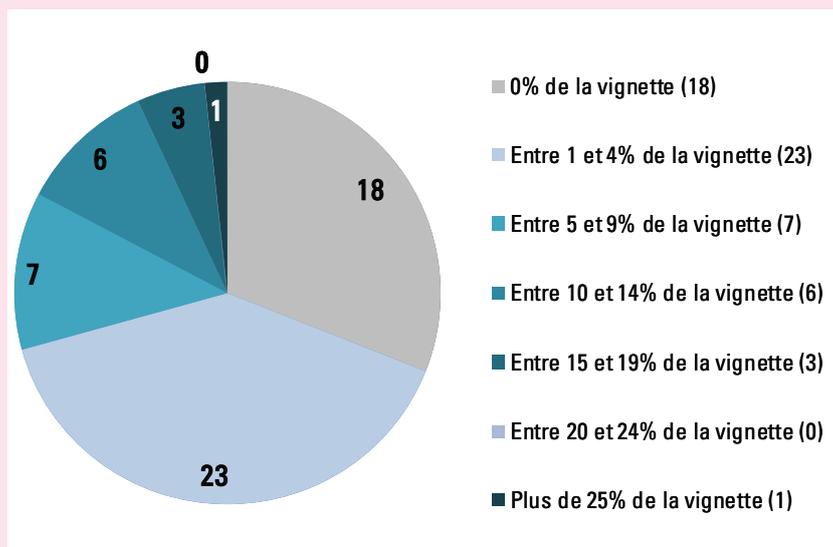
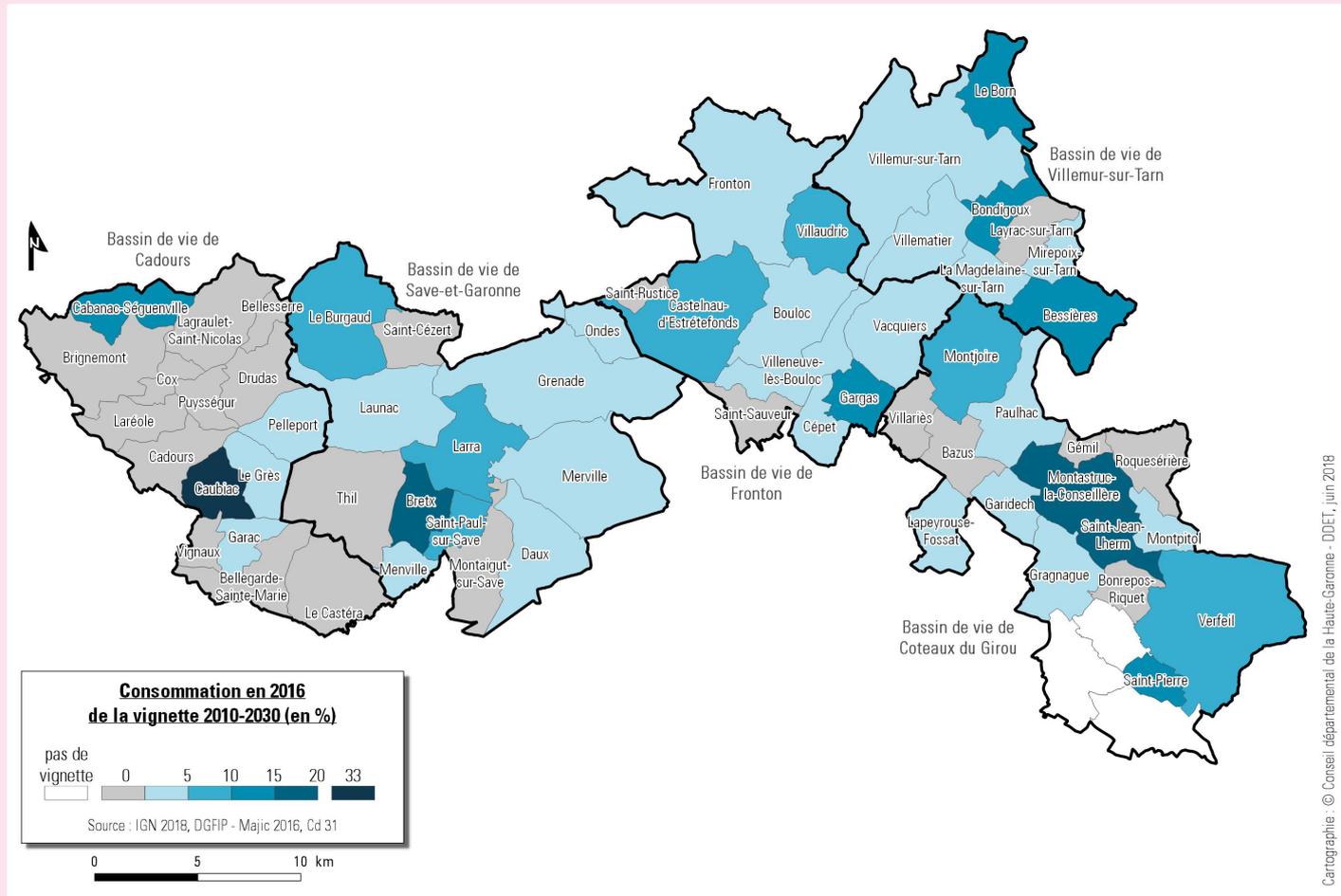
A l'échelle du SCoT, entre 2011 et 2016, la consommation en hectares destinés à de l'extension urbaine (zonage U>1ha et zonage AU hors de la tâche urbaine) correspond à environ 76 hectares, soit 5% de la vignette. La consommation est donc très faible puisqu'elle devrait théoriquement correspondre en 2016 à 25% de consommation en extension au regard de la vignette attribuée à 2030.

La consommation vouée à de l'extension urbaine réalisée entre 2011 et 2016 se répartit comme suit entre les 2 types de zones :

- 46 ha en zonage U dont la surface non bâtie en 2011 est supérieure à 1 ha (3% de la vignette totale du SCoT)
- 30 ha en zonage AU (2% de la vignette totale du SCoT).

Enfin, même si elle n'entre pas dans la règle relative à la consommation de la vignette, **Il faut par ailleurs noter la part d'espace consommé pour de l'urbanisation dans les autres zones hors de la tâche urbaine**, correspondant généralement à du diffus (15 ha), soit 1% de la vignette totale du SCoT.

## ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE LA VIGNETTE AU NIVEAU COMMUNAL

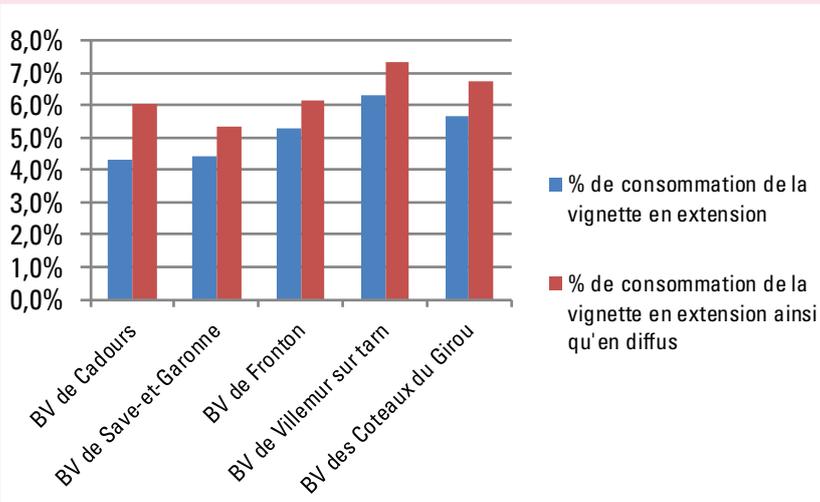


A l'échelle communale, si l'on observe la consommation de la vignette par tranche, on obtient la répartition suivante graduellement :

- 40% des communes consomment entre 1 et 4% de la vignette
- 31% des communes consomment 0% de la vignette
- 12% des communes consomment entre 5 et 9% de la vignette
- 10% des communes consomment entre 10 et 14% de la vignette
- 5% des communes consomment entre 15 et 19% de la vignette
- 2% soit 1 commune (Caubiac) consomme plus de 25% de la vignette soit 33%.

La part d'espace consommé pour de l'urbanisation dans les autres zones hors de la tâche urbaine n'influence pas la tendance positive. Ainsi sur la commune de Caubiac, consommant plus de 25% de la vignette, aucun espace n'a été consommé dans le secteur diffus.

## ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE LA VIGNETTE PAR BASSINS DE VIE

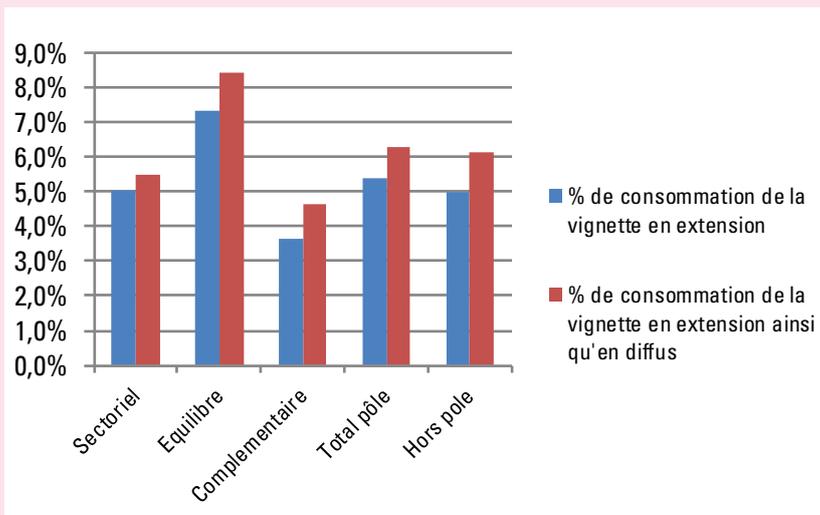


L'analyse par bassins de vie de la consommation de la vignette communale pour de l'extension urbaine donne à voir les résultats suivants :

- **la répartition est plutôt équilibrée entre tous les bassins de vie (entre 4,3 et 5,2%)**
- En intégrant la consommation dans le secteur diffus, on constate que seul le bassin de vie de Cadours (+1,7%) tandis que les autres bassins de vie augmentent leur consommation d'environ 1%.

**Les résultats sont dans tous les cas extrêmement positifs puisque la consommation attendue en 2016 devrait être de l'ordre de 25% de la vignette.**

## ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE LA VIGNETTE PAR POLARITÉS



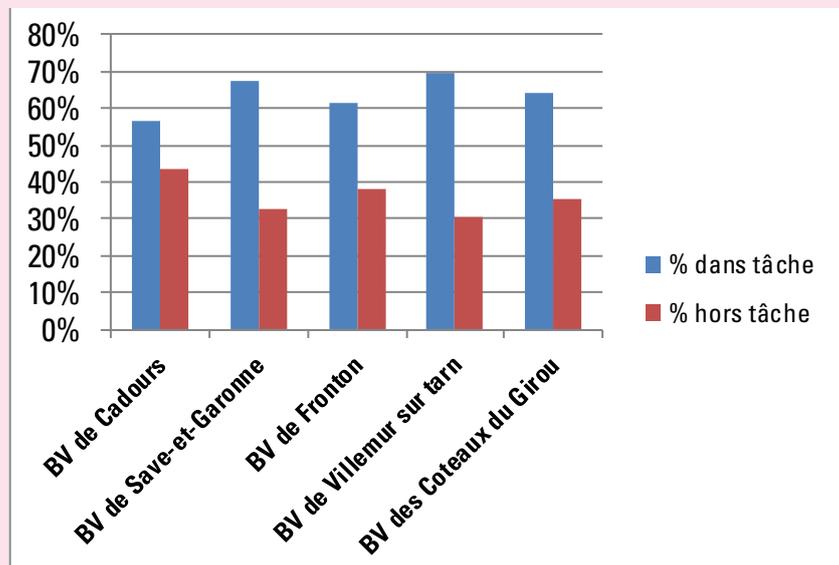
L'analyse par polarités de la consommation de la vignette communale pour de l'extension urbaine donne à voir les résultats suivants :

- Une consommation quasi égale pour les communes pôles et hors pôles (autour de 5%)
- Une consommation plus importante sur les pôles d'équilibre (plus de 7% contre 5% pour les pôles sectoriels et 3,5 pour les pôles complémentaires)
- En intégrant la consommation dans le secteur diffus, on constate des écarts plutôt similaires entre niveaux de polarités et une consommation toujours plus significative sur les pôles d'équilibre.

**Les résultats sont dans tous les cas positifs puisque tant à l'échelle du territoire, de la commune ou du bassin de vie, l'écart avec la consommation attendue en 2016 (25%) reste important.**

## RÉSULTATS CLÉS / INTENSIFICATION DES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS

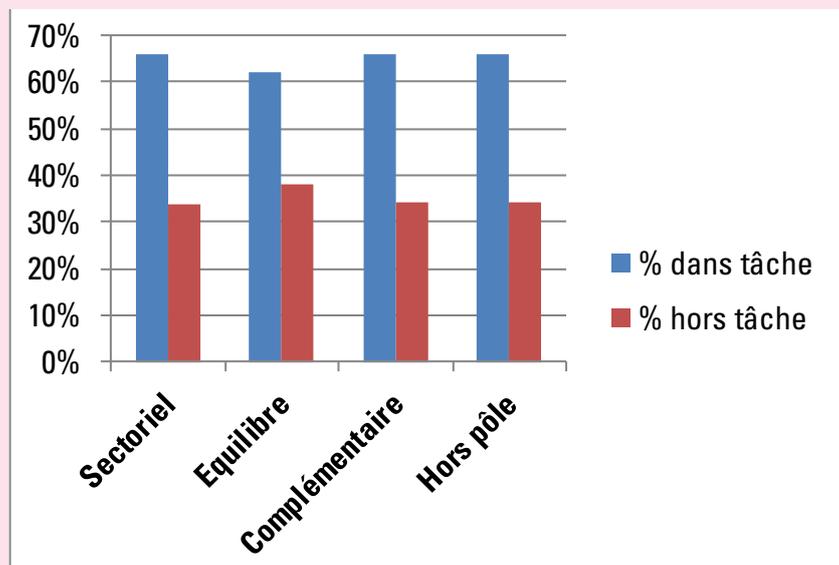
### LOCALISATION DES LOGEMENTS CONSTRUITS APRÈS 2011 PAR BASSIN DE VIE, POLARITÉS ET COMPATIBILITÉ



Globalement à l'échelle du territoire du SCOT, 65% des constructions nouvelles se localisent dans les territoires déjà urbanisés.

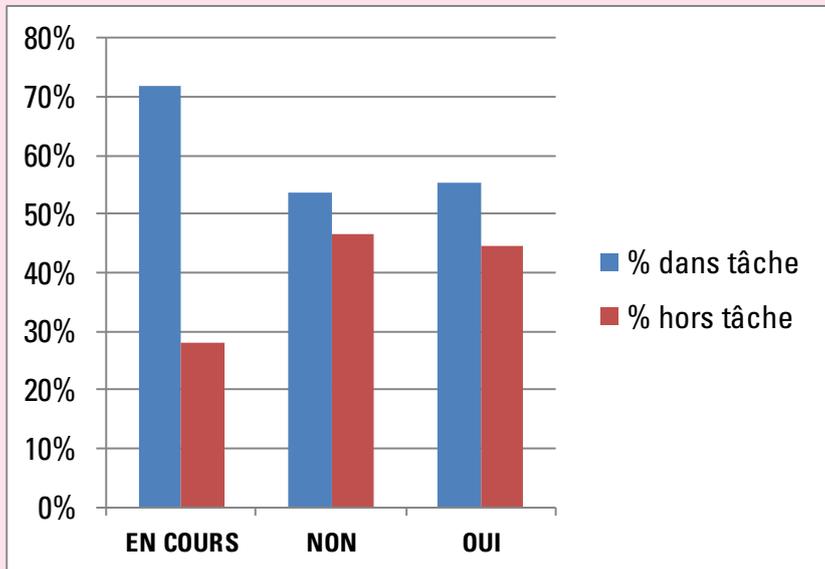
Cela est vérifié dans chaque bassin de vie à l'exception de Cadours, seul bassin de vie dans lequel l'implantation des nouvelles constructions est peu différenciée entre les territoires déjà urbanisés et les territoires non encore urbanisés.

### LOCALISATION DES LOGEMENTS CONSTRUITS APRÈS 2011 PAR POLARITÉS



La répartition des logements construits après 2011 est homogène par niveau de polarité : 65% dans les territoires déjà urbanisés et 35% dans les territoires non encore urbanisés quelque soit le niveau de polarité.

## LOCALISATION DES LOGEMENTS CONSTRUITS APRÈS 2011 PAR NIVEAU COMPATIBILITÉ DES COMMUNES



Sur les 13 communes compatibles l'intensification des territoires déjà urbanisés est peu marquée avec 55% des constructions nouvelles dans la tâche urbaine.

Par contre, l'écart est marqué sur les communes en cours de compatibilité avec plus de 70% de constructions nouvelles sur les territoires déjà urbanisés.

## RÉSULTATS CLÉS / DENSITÉ MOYENNE DE LA CONSTRUCTION NEUVE

### LES DENSITÉS MOYENNES A LA CONSTRUCTION NEUVE 2011-2016 EN ZONES AU ET U, SELON LES POLARITÉS

Situation des communes au regard du modèle urbain et des systèmes de traitement des eaux usées	Nombre de nouveaux logements en zones U et AU	Surfaces des parcelles nouvelles en U et de la totalité des zones AU* en ha	Densités mesurées en U et AU (Nbre nvx logts. / ha) période 2011-2016	Densités SCOT fourchette basse	Ecart SCOT fourchette basse
Sectoriel	493	43	12	30	-18
Equilibre	819	66	12	20	-8
Complémentaire	905	50	18	15	3
Hors pôle avec AC	1 105	114	10	10	0
Hors pôle sans AC	142	25	6	6	0
Total	3 464	297	12	14	-2

\* Les surfaces des zones AU sont diminuées de 20% pour la voirie

La **prescription 116** précise qu' «afin de répondre conjointement aux objectifs de préservation des espaces ruraux et aux ambitions d'accueil de population et d'emploi, **les communes du territoire recherchent des densités de construction équivalentes ou supérieures aux fourchettes mentionnées dans le tableau**».

Sur la période 2011 à 2016, les objectifs de densités moyennes sont atteints dans leur fourchette basse uniquement pour les pôles complémentaires et les communes hors pôle. **Pour les pôles complémentaires l'objectif est même dépassé avec en moyenne 18 logements nouveaux par hectares**. Par contre pour les 2 autres catégories de communes, **sectoriel et d'équilibre, les densités moyennes sont nettement inférieures avec 12 logements nouveaux par hectares** pour les 2 catégories au lieu de 30 logements minimum par ha pour les pôles sectoriels et 20 logements minimum par ha. pour les pôles d'équilibre. A noter que **les communes hors pôles, qui enregistrent en moyenne les densités les plus faibles, accueillent en volume plus du 1/3 des nouveaux logements**.

**Au niveau communal, 60% communes ont des densités inférieures aux objectifs du SCOT**. L'analyse montre une hétérogénéité des densités, entre catégories de pôles et à l'intérieur d'une même catégorie. **La corrélation entre la progression des niveaux de polarités et les seuils de densités n'est pas systématique**.

Ainsi les communes qui se sont le plus construites (plus de 200 logements nouveaux entre 2011 et 2016), qui sont au nombre de 7, intègrent à la fois les 2 pôles sectoriels, 3 pôles d'équilibre et 2 pôles complémentaires. Et les écarts de densités y sont notables : entre 8 et 31 logements nouveaux par hectare. Il n'en demeure pas moins que les communes hors pôles (à l'exception de 7 communes) enregistrent les plus faibles densités.

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- La consommation de la vignette pour de l'extension; tant à l'échelle du territoire, communal, bassin de vie et niveaux de polarité, est extrêmement positive puisqu'un écart conséquent est observé par rapport à la valeur de consommation attendue en 2016 (25%).
- 65% des constructions nouvelles se localisent dans les territoires déjà urbanisés.
- Les pôles complémentaires ont globalement atteints leurs objectifs de densité

### POINTS NÉGATIFS

- 1 commune dépasse 25% de consommation pour de l'extension urbaine (valeur de consommation attendue en 2016 par rapport à la vignette à 2030)
- Sur les 13 communes compatibles, l'intensification des territoires déjà urbanisés est peu marquée avec 55% des constructions nouvelles dans la tâche urbaine
- Sur les pôles sectoriels et d'équilibre, les densités moyennes sont nettement inférieures
- 60% des communes ont des densités inférieures aux objectifs du SCoT
- 35% des nouveaux logements sont construits en dehors des pôles.

### FACTEURS INTERNES

### FACTEURS EXTERNES

- Baisse de la production de logements (fin des années 2000)

## SYNTHÈSE

### Indicateurs E et F : Consommation de l'espace des extension urbaines et intensification des espaces déjà urbanisés :

Entre 2011 et 2016, la consommation de l'espace pour du logement ne représente encore que 76 ha consommés sur 1 467 ha maximum en 2030, soit 5% de l'ensemble des hectares de vignettes du SCOT. Cette faible consommation se constate au niveau communal, comme par bassin de vie et niveaux de polarité. Une seule commune dépasse 25 % de consommation de la vignette (part de consommation attendue en 2016).

**Au regard de ce pourcentage extrêmement bas, se pose la question du nécessaire redimensionnement des vignettes de consommation de l'espace; leurs tailles paraissent à ce jour sur dimensionnées.**

L'analyse de la localisation des logements construits après 2011 fait apparaître qu'à l'échelle du SCOT, 65% des nouveaux logements se sont implantés dans la tâche urbaine, favorisant par là même l'intensification des secteurs déjà urbanisés. **Cependant les communes hors pôles avec et sans assainissement collectif accueillent plus de 35% des nouvelles constructions** (où les objectifs de densités moyennes sont moindres).

Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :



Bien

### Indicateur 34 : Densité moyenne de la construction neuve par commune et pôle :

Enfin sur la période 2011 à 2016, les objectifs de densités moyennes par niveau de polarité sont atteints dans leur fourchette basse uniquement pour les pôles complémentaires et les communes hors pôles. **Pour les pôles sectoriel et d'équilibre, les densités moyennes sont nettement insuffisantes** avec 12 logements par ha pour les 2 catégories au lieu de 30 logements minimum par ha pour les pôles sectoriels et 20 logements minimum par ha pour les pôles d'équilibre, **ne permettant pas de favoriser la réduction de la consommation de l'espace pour le développement urbain du territoire du SCOT.**

Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :



Pas satisfaisant

# 4 / OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES

L'offre en équipement s'est-elle développée ?  
Est-elle en adéquation avec les polarités ?

## INDICATEUR G / ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Part et évolution des équipements de proximité par bassin de vie et niveaux de polarité	INSEE (Base Permanente des Equipements)	2011-2016

### CE QUE DIT LE SCOT

Veiller à l'adéquation de l'offre de proximité avec les besoins et mutualiser les équipements (Prescriptions 129 et 130, Recommandations 65 et 66)



T0 2011	T1 2016	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
SCoT Équipements de proximité : 2 175	SCoT Équipements de proximité : 2 628	pas d'objectif chiffré	pas d'objectif chiffré	Part et évolution des équipements de proximité / ensemble des équipements par bassin de vie et polarité
Équipements intermédiaires : 374	Équipements intermédiaires : 525			
Équipements supérieurs : 59	Équipements supérieurs : 81			

## INDICATEUR H / EQUIPEMENTS DE GAMME SUPÉRIEURE

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Part et évolution des équipements de gamme supérieure par bassin de vie et niveaux de polarité	INSEE (Base Permanente des Equipements)	2011-2016

### CE QUE DIT LE SCOT

Développer, de préférence dans les pôles, des grands projets d'équipements structurants (Prescriptions 131 à 133 Recommandation 67)



T0 2011	T1 2016	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
Cadours : 1 Save et Garonne : 18 Fronton : 19 Villemur-sur-Tarn : 16 Coteaux du Girou : 5	Cadours : 1 Save et Garonne : 23 Fronton : 29 Villemur-sur-Tarn : 12 Coteaux du Girou : 16	pas d'objectif chiffré	pas d'objectif chiffré	Part et évolution des équipements de gamme supérieure / ensemble des équipements de gamme supérieure par bassin de vie et polarité
Pôles sectoriels : 19 Pôles d'équilibres : 20 Pôles complémentaires : 6 Communes hors pôles : 14	Pôles sectoriels : 24 Pôles d'équilibres : 34 Pôles complémentaires : 10 Communes hors pôles : 13			

## INDICATEUR I / ÉQUIPEMENTS MAJEURS

Description	Source	Date de mesures de l'indicateur
Taux de réalisation des équipements majeurs ciblés par la prescriptions 132	CD31 - ATD	2018

### CE QUE DIT LE SCOT

Développer, de préférence dans les pôles, des grands projets d'équipements structurants (Prescriptions 131 à 133 Recommandation 67)



T0 2011	T1 2018	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
11 équipements majeurs ciblés	2 réalisés mais réconfigurés 4 démarrés 5 non-démarrés	pas d'objectif chiffré	pas d'objectif chiffré	Nombre d'équipements majeurs réalisés

## INDICATEUR J / EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Part et évolution des équipements culturels, sportifs et de loisirs par niveaux de polarité	INSEE (Base Permanente des Equipements)	2011-2016

### CE QUE DIT LE SCOT

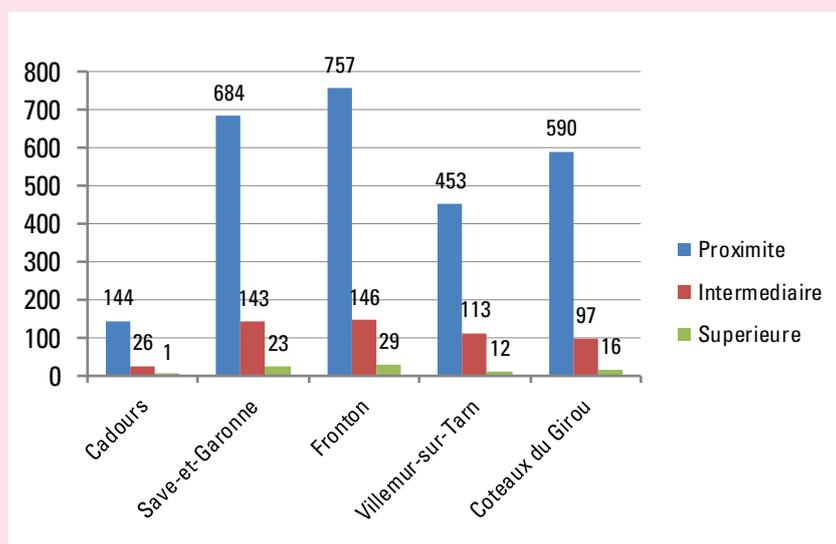
Développer les équipements de sport, culture et loisirs sur les pôles du SCoT (Prescription 134 Recommandations 68 et 69)



T0 2011	T1 2016	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
Echelle SCoT : 264 équipements	Echelle SCoT : 306 équipements	pas d'objectif chiffré	pas d'objectif chiffré	Part et évolution des types d'équipements / total d'équipements culturels, sportifs et de loisirs par polarités

## RÉSULTATS CLÉS / ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

### RÉPARTITION DES GAMMES D'ÉQUIPEMENTS ET TAUX D'ÉQUIPEMENTS PAR BASSINS DE VIE EN 2016 (EN NOMBRE)



Sur l'ensemble des bassins de vie, les équipements de proximité sont très majoritaires (entre 78 et 84%). Le bassin de vie de Fronton étant celui qui en compte le plus grand nombre (757).

Viennent ensuite les équipements de niveau intermédiaire (entre 14 et 20%).

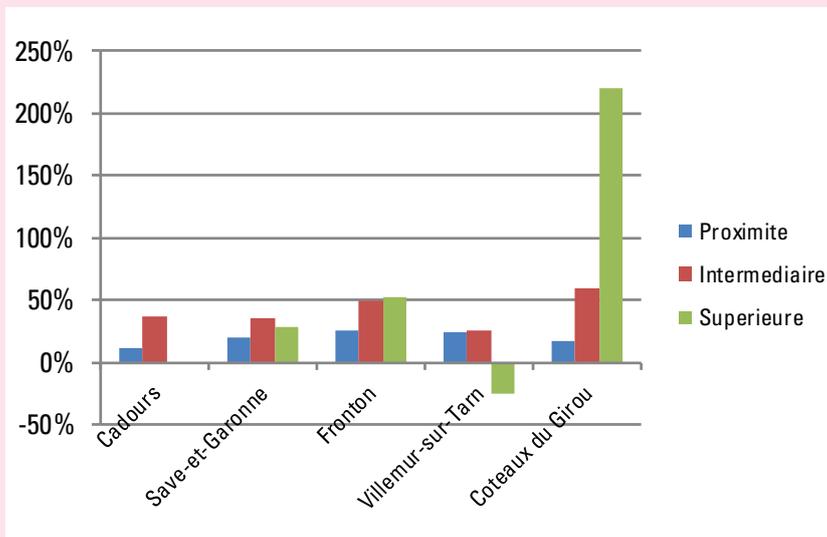
Les équipements de gamme supérieure ne représentent qu'entre 1 et 3% sur les bassins de vie. Celui de Cadours n'en compte notamment qu'un seul.

BASSIN DE VIE	Hab / Proximité	Hab / Intermédiaire	Hab / supérieur
Cadours	39	217	5648
Save-et-Garonne	41	194	1209
Fronton	34	178	894
Villemur-sur-Tarn	32	130	1221
Coteaux du Girou	36	219	1328

Le nombre d'habitants par gamme d'équipement pour chaque bassin de vie (tableau ci-contre) donne à voir les résultats suivants :

- **Le niveau d'équipement le plus favorable concerne les bassins de vie de Villemur-sur-Tarn** (pour les équipements de proximité et intermédiaire) **et celui de Fronton** pour les équipements de la gamme supérieure ;
- **Le niveau d'équipement le moins favorable se trouve sur le bassin de vie de Save-et-Garonne** pour les équipements de proximité **et celui de Cadours** pour les équipements de gamme intermédiaire et supérieure.

## TAUX D'ÉVOLUTION DES GAMMES D'ÉQUIPEMENTS PAR BASSINS DE VIE ENTRE 2011 ET 2016



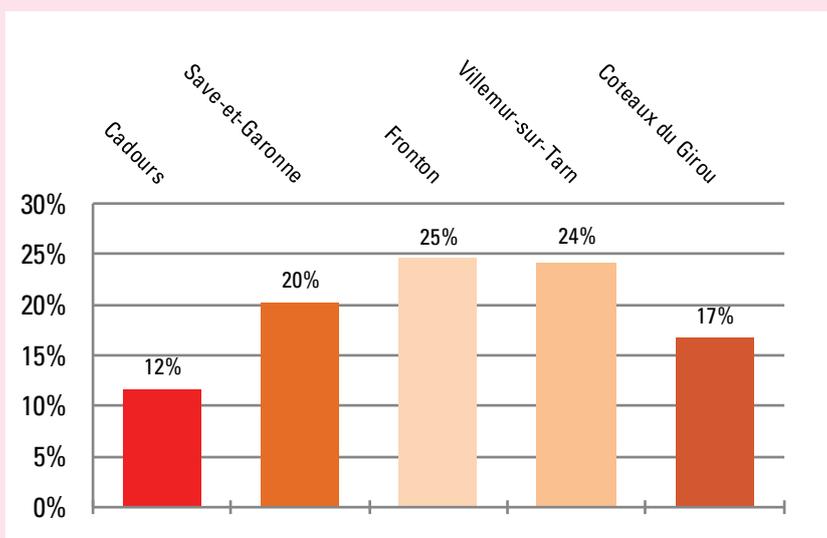
Sur l'ensemble des bassins de vie, **les taux d'évolution les plus significatifs sont ceux des équipements de niveaux intermédiaires** (supérieur à 35% de croissance, excepté pour le bassin de vie de Villemur-sur-Tarn).

**Au regard de la gamme supérieure, les deux bassins de vie de Fronton et des Coteaux du Girou affichent les évolutions les plus importantes** (53% et 220%), tandis que le bassin de vie de Cadours ne présente aucune évolution.

**Celui de Villemur-sur-Tarn perd 4 équipements**, passant de 16 à 12 (- 25%), correspondant à une baisse de l'offre en santé (perte de 5 spécialistes et d'un centre de santé/gain d'un cinéma et d'un diététicien)

**Vis à vis des deux autres niveaux d'équipements, ceux de proximité affichent l'évolution la moins importante sur les deux périodes (entre 12 et 24%)** selon les bassins de vie.

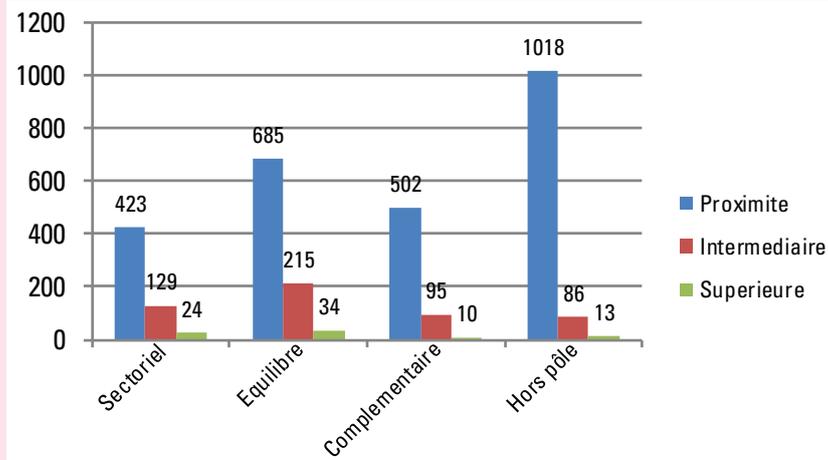
## TAUX D'ÉVOLUTION DE LA GAMME D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ PAR BASSINS DE VIE ENTRE 2011 ET 2016



**Le taux d'évolution le plus marqué concerne les bassins de vie de Fronton et Villemur-sur-Tarn (25% et 24%)** avec respectivement 150 et 88 équipements supplémentaires.

Le bassin de vie de Cadours affiche quant à lui le taux d'évolution le moins important (12%) avec 15 équipements supplémentaires.

## RÉPARTITION DES GAMMES D'ÉQUIPEMENTS ET TAUX D'ÉQUIPEMENTS PAR POLARITÉS EN 2016 (EN NOMBRE)



**Autant sur les communes pôles que hors pôles, les équipements de proximité sont très majoritaires (entre 73 et 91%).** Les communes hors pôles en comptent le plus grand nombre (1018) soit 91%.

Viennent ensuite les équipements de niveau intermédiaire (entre 8 et 23%).

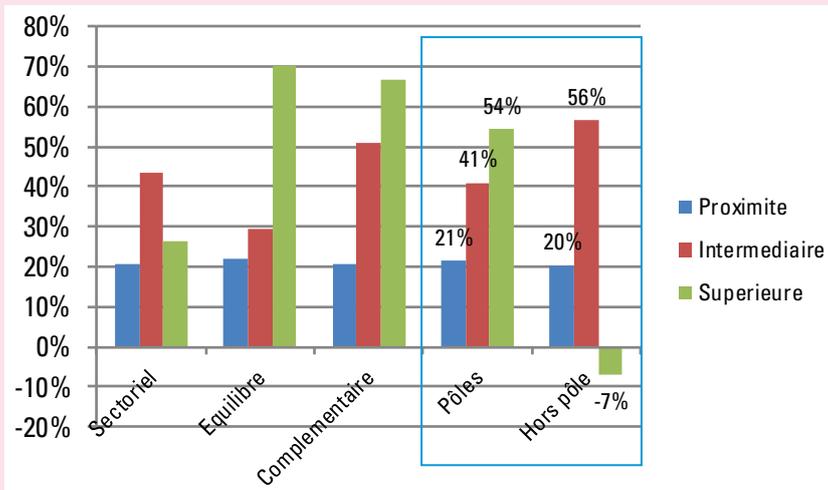
Les équipements de gamme supérieure ne représentent qu'entre 1 et 4% sur les différents niveaux de pôles.

Le nombre d'habitants par gamme d'équipement pour chaque polarité (tableau ci-contre) donne à voir les résultats suivants :

- **Le niveau d'équipement le plus favorable concerne les pôles d'équilibre** pour les équipements de proximité et intermédiaires ;
- **Le niveau d'équipement le moins favorable se trouve sur les communes hors pôles** pour les équipements de proximité et intermédiaires. La gamme supérieure n'a pas été étudiée par niveau de polarité du fait de leur rayonnement allant au delà de la commune.

POLARITES	Hab / Proximité	Hab / Intermédiaire
Sectoriel	36	118
Equilibre	31	98
Complémentaire	37	195
Hors pôle	40	471

## TAUX D'ÉVOLUTION DES GAMMES D'ÉQUIPEMENTS PAR POLARITÉS ENTRE 2011 ET 2016

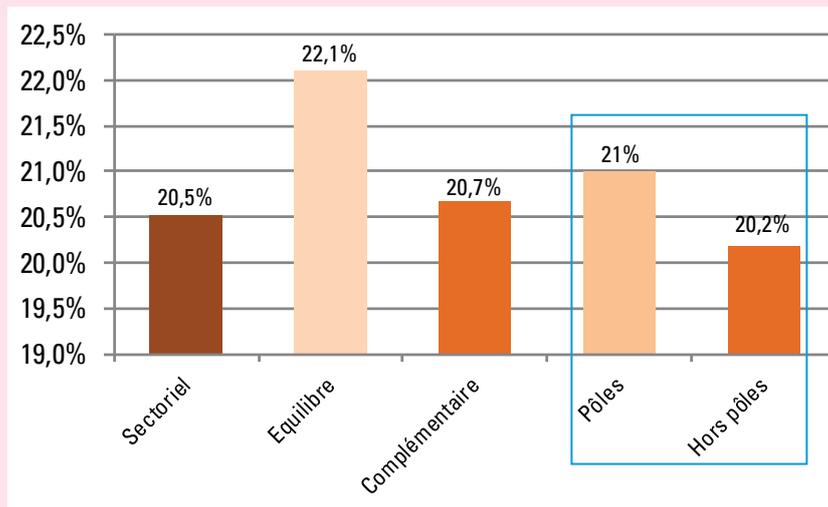


**Les deux taux d'évolution les plus marqués concernent la gamme d'équipements supérieurs pour les pôles d'équilibres et complémentaires (près de 70%).** Ce taux est par contre en négatif sur les communes hors pôles (-7%) mais correspond en nombre à un seul équipement de moins.

La gamme d'équipements intermédiaires affiche l'évolution la plus importante sur la centralité sectorielle (43%) et les communes hors pôles (56%).

**Enfin, les équipements de proximité représentent le taux d'évolution le moins significatif pour les 3 niveaux de polarités (21%).**

## TAUX D'ÉVOLUTION DE LA GAMME D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ PAR POLARITÉS ENTRE 2011 ET 2016

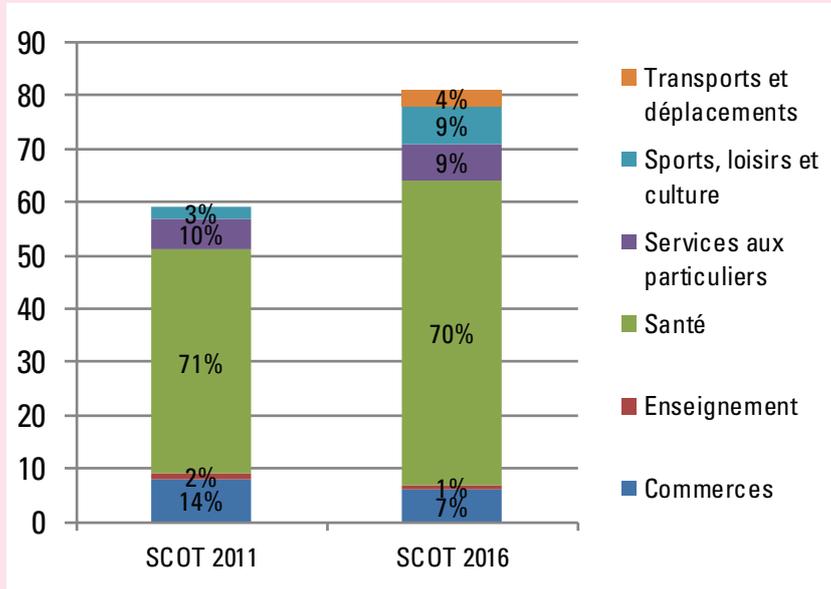


**Le taux d'évolution de la gamme d'équipements de proximité est légèrement supérieur sur les communes pôles (21%) par rapport aux communes hors pôles (20,2%).**

**Au sein des polarités, le taux le plus marqué concerne les pôles d'équilibre à plus de 22% (+ 124 équipements entre 2011 et 2016).**

## RÉSULTATS CLÉS / FOCUS ÉQUIPEMENTS DE GAMME SUPÉRIEURE

### NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS «SUPÉRIEURS» À L'ÉCHELLE DU SCOT ENTRE 2011 ET 2016



Entre 2011 et 2016, le territoire s'est équipé de **22 équipements supplémentaires de gamme supérieure, soit une hausse de 37%**.

Il s'agit principalement du développement de **l'offre en équipement de santé** qui gagne 15 équipements «supérieurs» (essentiellement des praticiens spécialisés dans le médical et paramédical) et de l'offre en équipement de **Sports, loisirs et culture** qui a triplé (+ 2 parcours sportifs et + 3 Cinémas).

**L'offre d'équipements en enseignement n'a pas évolué** et correspond au lycée général de Fronton (les lycées agricoles d'Ondes et de Montastruc-la-Conseillère sont classés en «hors gamme»). **L'offre de services aux particuliers reste également identique.**

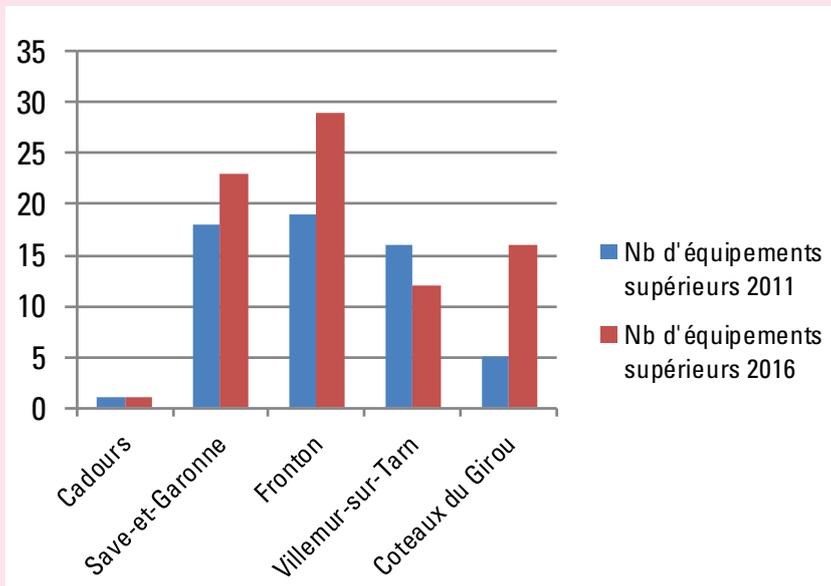
**L'offre en équipement de gamme supérieure en commerces est en diminution** entre 2011 et 2016 (passage de 8 à 6). Ce constat reste à nuancer au regard des nombreux supermarchés (classés en gamme intermédiaire) qui ont été autorisés sur cette période (cf. chapitre économie).

Dans le domaine des transports, le recensement inclut les gares en 2016 contrairement à 2011. Ce ne sont donc pas des équipements supplémentaires. Cependant on peut noter que ces gares de **Gragnague, Montastruc-la-Conseillère et de Castelnaud-d'Estretfonds** ont bénéficié d'aménagements pour renforcer leur cadencement (doublement des voies) entre 2011 et 2016.

#### Précisions sur la typologie des équipements de gamme «supérieure» :

- Commerces : commerces alimentaires, spécialisés et hypermarché,
- Enseignement : Enseignement du second degré (lycée général, SEP, SGT, Lycée d'enseignement professionnel), enseignement supérieur non universitaire et centre de formation d'apprentis hors agriculture (les lycées agricoles sont classés en «hors gamme»),
- Santé : Etablissements et services de santé, Action sociale pour personnes âgées et handicapées, Fonctions médicales et paramédicales,
- Services aux particuliers : Service publics (pôle emploi), services automobiles, autres services à la population,
- Sports, loisirs et culture : Équipements sportifs, Équipements culturels et socio-culturels,
- Transports et déplacements : Infrastructures de transports (Gare).

### NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS «SUPÉRIEURS» PAR BASSIN DE VIE ENTRE 2011 ET 2016



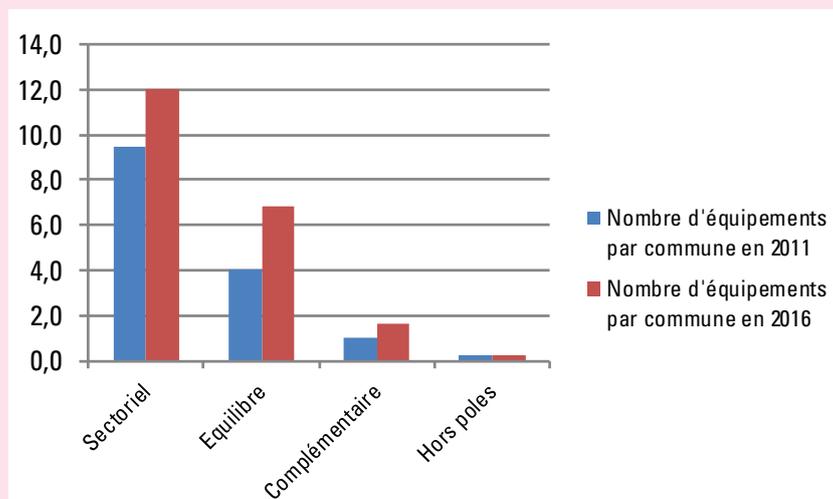
**Le Frontonnais et Save et Garonne** sont les 2 bassins de vie les mieux équipés avec respectivement 29 et 23 équipements supérieurs en 2016. **Les équipements de santé y représentent la part principale** (62% pour le Frontonnais et 83% pour Save et Garonne) avec un fort développement entre 2011 et 2016 (+ 9 équipements de santé pour le Frontonnais et + 5 pour Save et Garonne).

**Le bassin de vie des Coteaux du Girou, faiblement équipé en 2011, tend à rattraper son retard** en triplant son offre entre 2011 et 2016 pour parvenir à 16 équipements «supérieurs».

**Villemur sur Tarn est le seul bassin de vie en perte d'équipement «supérieurs»** : même si on note 2 nouveaux équipements (cinéma et diététicien), il y a une baisse de l'offre en santé (-5 spécialistes et -1 centre de santé).

**Cadours est le bassin de vie le moins développé** avec 1 seul équipement supérieur, en santé (EHPAD avec Service de soins à domicile associé) déjà présent en 2011.

## NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS «SUPÉRIEURS» PAR COMMUNE SELON LEUR NIVEAU DE POLARITÉ ENTRE 2011 ET 2016



Les pôles sectoriels et d'équilibre accueillent 72% des équipements de gamme supérieure en 2016.

Le nombre d'équipements «supérieurs» par commune est cohérent avec les niveaux de polarité, avec en 2016 :

- 12 équipements «supérieurs» par commune sur les pôles sectoriels,
- 7 par commune sur les pôles d'équilibre,
- 2 par commune sur les pôles complémentaires,
- Le nombre est inférieur à 0,3 par commune en dehors des pôles.

Le nombre de ces équipements par commune est en progression sur tous les pôles, quelque soit le niveau de polarité et il est en baisse sur les communes hors pôles.

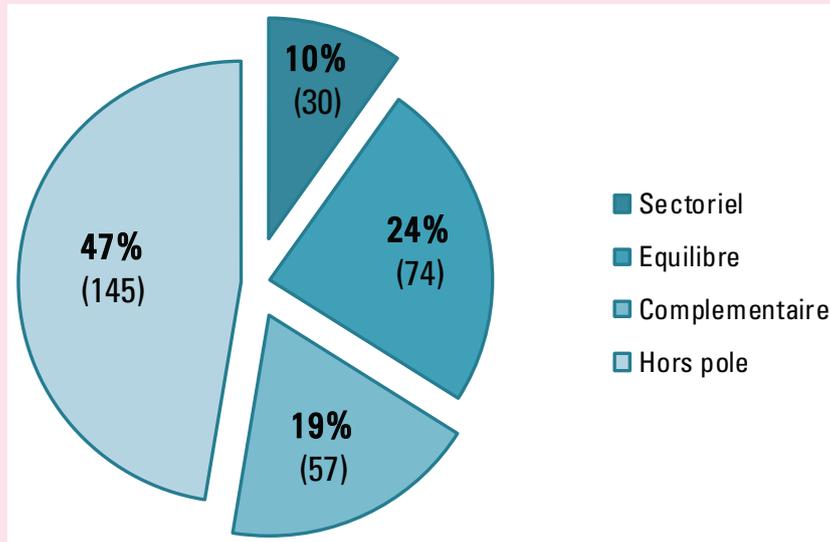
## RÉSULTATS CLÉS / ÉQUIPEMENTS MAJEURS

### ETAT D'AVANCEMENT EN 2018 DES ÉQUIPEMENTS MAJEURS PRIORISÉS (P132)

Types d'équipements	Etat d'avancement 2018	synthèse
Reconstruction et relocalisation collège Villemur-sur-Tarn (localisé sur carte du DOO)	Concours du Conseil général de la Haute Garonne 2011 mais Projet non programmé dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2021.	non démarré
Création d'une base de loisirs et de sports nautiques sur des plans d'eau situés à cheval entre com. de St Rustice, Ondes et Castelnau d'Estretet. (localisé sur carte du DOO)	Projet de réaménagement des gravières et de gestion du futur complexe de loisirs (lac de pêche, massif forestier, réserve naturelle faune et flore, nase sports nautiques non motorisés, maison de la voile et de l'environnement) par le Syndicat mixte «Ondes et Garonne». Carrières encore en cours d'exploitation. Attente de la totalité de la rétrocession des carrières pour déamorcer le projet global.	non démarré
Pôle d'apprentissage et de loisirs nautiques et aquatiques dans la vallée de la Garonne		non démarré
Projet de parc animalier Kélonis Bessières (localisé sur carte du DOO)	Projet initial abandonné. Projet plus modeste réalisé par le même porteur de projet : Refuge à tortues.	réalisé mais reconfiguré
Dév. d'un pôle équin autour de l'hippodrome de Grenade (localisé sur carte du DOO)	Projet initial abandonné : équipôle d'intérêt régional regroupant l'activité de 5 hippodromes régionaux pour centraliser et développer l'activité événementielle, la formation et les instances. Projet de rénovation partielle et de mise aux normes réalisé à la place.	réalisé mais reconfiguré
Const. d'une voie verte Atlantique-Méditerranée par la vallée du Tarn	Dans le prolongement de la voie verte entre Villemur-sur-Tarn et la Magdelaine-sur-Tarn réalisée en 2008, 2 projets d'extension : vers limite du 82 et vers Bessières	démarré
Liaison douce structurante de la forêt de Bouconne au canal latéral sur Save-et-Garonne	1er tronçon programmé en 2016 : entre Ondes et le pont de la Garonne sur RD17 vers Grenade. 2ème tronçon programmé en 2017 : entre le pont de la Garonne sur RD17 et Grenade. Les travaux ont démarré.	démarré
Circuit de randonnée du Pays Tolosan	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée voté 2016. Réactualisation en cours. Sentier à mobilité réduite sur Paulhac inauguré mai 2018.	démarré
Dév. d'équipements pour la navigation de plaisance sur la rivière du Tarn	Projet de valorisation touristique et de remise en navigabilité de la rivière Tarn. Etude de faisabilité encore non réalisée.	non démarré
Restructuration des friches Brusson à Villemur/Tarn	Blocage actuel (amiante): le projet comprend la destruction du site et la recons. partielle pour un marché couvert, des logements, des commerces et 1 hôtel.	non démarré
Mise en valeur culturelle et muséographique du château de Bonrepos-Riquet (Monument historique)	Demeure rachetée par la commune en 2007. Projet de rénovation coûteux en attente de subventions (aide de l'Etat à venir loto du patrimoine septembre 2018). Programmation 2018 : création espace socio-culturel dans l'Orangerie du Château.	démarré

## RÉSULTATS CLÉS / ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS

### RÉPARTITION PAR NIVEAUX DE POLARITÉS EN 2016



En 2016, les équipements culturels, sportifs et de loisirs se répartissent très majoritairement sur les communes hors pôles (47%) du fait d'un nombre de communes plus important notamment. Il s'agit pour la plupart de boulodromes, terrains de jeux, de tennis et centres équestres.

1/4 des équipements se trouvent sur les pôles d'équilibres avec des boulodromes et terrains de jeu en plus grand nombre.

19% des équipements se trouvent sur les pôles complémentaires, et 10% au sein de la centralité sectorielle avec une répartition en nombre diffuse des différents types d'équipements.

### ÉVOLUTION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS AU SEIN DES POLARITÉS ENTRE 2011 ET 2016

Type d'équipement	Sectoriel		Equilibre		Complémentaire		Hors pôle		TOTAL 2011	TOTAL 2016
	2011	2016	2011	2016	2011	2016	2011	2016		
Athlétisme			5	6		1		1	5	8
Bassin de natation		1		2		2				5
Boucle de randonnée			2		2	2	5	4	9	6
Boulodrome	2	2	10	10	7	7	26	28	45	47
Centre équestre	3	3	3	3	1	6	12	13	19	25
Cinéma		1	1	2					1	3
Équipement de cyclisme			1	1					1	1
Parcours sportif/santé						1	2	3	2	4
Plateaux et terrains de jeux extérieurs		3	8	10	7	4	16	23	31	40
Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	1	2		3	1	1	4	5	6	11
Salles de combat	2	3	2	5	3	5			7	13
Salles de remise en forme		2		3		1		1		7
Salles multisports (gymnase)	2	2	6	7	5	6	12	6	25	21
Salles non spécialisées (terrains multisports)	2	3	4	3	4	5	21	20	31	31
Salles de sport spécialisées	1	3	3	5	2	2	2	4	8	14
Sports nautiques	1		1	1	1	1	1	1	4	3
Tennis	2	2	4	3	6	6	21	19	33	30
Terrains de grands jeux	2	3	10	10	7	7	18	17	37	37
<b>TOTAL (nombre)</b>	<b>18</b>	<b>30</b>	<b>60</b>	<b>74</b>	<b>46</b>	<b>57</b>	<b>140</b>	<b>145</b>	<b>264</b>	<b>306</b>
<b>TOTAL (%)</b>	<b>7%</b>	<b>10%</b>	<b>23%</b>	<b>24%</b>	<b>17%</b>	<b>19%</b>	<b>53%</b>	<b>47%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
										

Au regard des équipements culturels, sportifs et de loisirs; l'effet de polarisation se confirme dans le temps (période 2011-2016) sur le territoire du SCOT Nord. En effet, si les communes hors pôles sont celles qui accueillent le plus d'équipements, cette part diminue passant de

53% en 2011 à 47% en 2016 et les 3 niveaux de polarité augmentent leur part d'équipements entre les deux périodes de 6% (de 47 à 53% pour l'ensemble des polarités).

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- Les équipements de proximité majoritaires sur tous les bassins de vie et niveaux de polarité
- Les bassins de vie de Fronton et Villemur-sur-Tarn affichent l'évolution d'équipements de proximité la plus importante (25% et 24%)
- Un taux d'évolution des équipements de la gamme supérieure important sur les polarités et en baisse sur les communes hors pôles
- Un effet notable de la polarisation des équipements culturels, sportifs et de loisirs entre 2011 et 2016
- L'état d'avancement des équipements majeurs identifiés au SCoT satisfaisant : 55% sont finalisés ou démarrés.

### FACTEURS INTERNES

- Certains équipements et services peuvent avoir un rayonnement intercommunal

### POINTS NÉGATIFS

- Bien qu'ils représentent la part la plus importante, les équipements de proximité affichent l'évolution la plus faible entre 2011 et 2016 autant sur les bassins de vie que les niveaux de polarité
- Villemur-sur-Tarn est le seul bassin de vie qui perd des équipements de gamme supérieure, essentiellement dans le secteur de la santé.

### FACTEURS EXTERNES

- Les équipements majeurs ont un rayonnement pouvant dépasser l'échelle du SCoT (lycée, hôpital, cinéma, hypermarché, etc.).
- Projets multipartenariaux

## SYNTHÈSE

Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	Très bien
	Bien
	Assez bien
	Pas satisfaisant
	Mauvais
	Non évalué / Non évaluable

Malgré une évolution entre 2011 et 2016 moins importante que les gammes d'équipements intermédiaires et supérieurs, **les équipements de proximité sont très majoritaires sur le territoire pour tous les bassins de vie (entre 78% et 84%) et pour tous les pôles (entre 73% et 91%)**. Les 2 bassins de vie de **Fronton et Villemur-sur-Tarn** sont ceux qui en accueillent le plus entre les deux périodes. Les pôles d'équilibre également.

**L'offre en équipements de gamme supérieure progresse de 37% entre 2011 et 2016, essentiellement dans le secteur de la santé** (essentiellement des praticiens spécialisés dans le médical et paramédical). **Les bassins de vie de Fronton et Save et Garonne sont les mieux équipés** avec respectivement 29 et 23 équipements supérieurs en 2016. Par contre, Villemur-sur-Tarn est le seul bassin de vie en perte d'équipements «supérieurs» (secteur de la santé). Le taux d'équipements «supérieurs» par commune est en cohérence avec le niveau de polarité. **Les pôles accueillent 84% des équipements «supérieurs»**.

L'état d'avancement des équipements majeurs est satisfaisant : sur les 11 grands équipements et services ciblés pour une réalisation à court et moyen terme, seuls 5 ne sont pas démarrés. 2 projets sont réalisés et 4 projets sont démarrés.

**L'effet de polarisation est visible au regard des équipements sportifs, culturels et de loisirs** puisque la tendance s'inverse entre 2011 et 2016 : les communes pôles accueillent 47% des équipements en 2011 contre 53% en 2016 (et inversement pour les communes hors pôles).



# CHAPITRE 5

## FACILITER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES USAGES NON POLLUANTS

## INDICATEURS STRATÉGIQUES

- I-27** Rapprocher l'emploi du domicile pour réduire les déplacements quotidiens (Insee) (C. Chapitre 1)
- I-K** Modes de transports dans les déplacements quotidiens
- I-L** Place de la voiture dans les ménages
- I-M** Evolution des aires de covoiturage
- I-41-a** Fréquentation et cadencement des lignes ferroviaires
- I-41-b** Fréquentation et cadencement des lignes de bus
- I-N** Evolution du trafic routier sur les principaux axes
- I-O** Evolution des projets routiers sur les principaux axes
- I-P** Evolution des coupures d'urbanisation
- I-35** Proximité des transports en commun pour les équipements majeurs
- I-Q** Renfort de la densité urbaine à proximité des transports en commun

## SOMMAIRE

- |  |                    |
|--|--------------------|
| 1 / LES VEHICULES PARTICULIERS DANS LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS      | <b>I-K/L/M</b>     |
| 2 / LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DES TRANSPORTS COLLECTIFS            | <b>I-41-a et b</b> |
| 3 / LES LIAISONS ROUTIERES STRUCTURANTES ET TRANSVERSALES            | <b>I-N/O/P</b>     |
| 4 / L'ARTICULATION ENTRE L'URBANISATION ET LES TRANSPORTS COLLECTIFS | <b>I-35/Q</b>      |



# 1 / LES VEHICULES PARTICULIERS DANS LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

Observe t-on une réduction de la part des véhicules particuliers dans les déplacements ?  
Le covoiturage est-il favorisé ?

## INDICATEUR K / MODES DE TRANSPORTS DANS LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Les modes de transports dans les déplacements domicile-travail	INSEE recensement complémentaire	2009-2014

### CE QUE DIT LE SCOT

Diversifier les modes de transports utilisés pour les déplacements quotidiens (Prescriptions 146 à 148)



T0 2009 (valeur mesurée)	T1 2014 (valeur mesurée)	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
<b>MODES DE DEPLACEMENTS DES ACTIFS DU SCOT TOUTES DESTINATIONS</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>voiture 88%</li> <li>pas de transport 4%</li> <li>marche à pied 3%</li> <li>transports en commun 3%</li> <li>deux roues 2%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>voiture 88%</li> <li>pas de transport 4%</li> <li>marche à pied 3%</li> <li>transports en commun 3%</li> <li>deux roues 2%</li> </ul>	Diversification des modes de déplacement	Diversification des modes de déplacement	Modes de déplacement de la population active de 15 ans et plus, ayant un emploi, qui réside dans la zone

## INDICATEUR L / PLACE DE LA VOITURE DANS LES MÉNAGES

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Evolution du nombre de véhicules par ménages	INSEE recensement complémentaire	2009-2014

### CE QUE DIT LE SCOT

Réduire la place de la voiture dans les déplacements (Prescriptions 146 à 148)



T0 2009 (valeur mesurée)	T1 2014 (valeur mesurée)	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
<b>Ménages sans voiture :</b> 7% <b>Ménages avec une voiture :</b> 37% <b>Ménages avec 2 voitures ou plus :</b> 56%	<b>Ménages sans voiture :</b> 6% <b>Ménages avec une voiture :</b> 37% <b>Ménages avec 2 voitures ou plus :</b> 57%	Réduire la place de la voiture	Réduire la place de la voiture	Nombre de véhicule par ménage

## INDICATEUR M / COVOITURAGE

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Etat des lieux des aires de covoiturage	Conseil départemental	2018

### CE QUE DIT LE SCOT

Favoriser le covoiturage (Prescriptions 146 à 148)



T0	T1 2018 (valeur mesurée)	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
Pas de mesure	3 aires / 85 places	Favoriser le covoiturage	Favoriser le covoiturage	nombre de places destinées au covoiturage et leur localisation

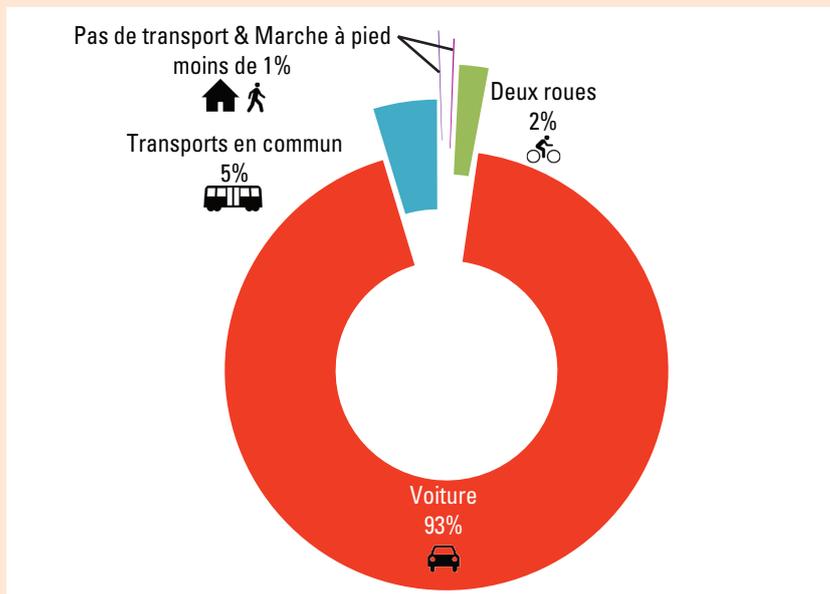


## RÉSULTATS CLÉS

### Chiffres clés 2014 : modes de déplacements des 42 309 actifs du SCoT ayant un emploi :

- voiture 88%
- pas de transport 4% (correspond aux actifs travaillant sur place)
- marche à pied 3%
- transports en commun 3%
- deux roues 2%

### MODES DE DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DU SCOT VERS LA MÉTROPOLE TOULOUSAINNE ENTRE 2009 ET 2014



Sur les deux périodes 2009 et 2014, la part des modes de transport utilisés dans les déplacements domicile-travail du SCoT vers la métropole de Toulouse est identique, la répartition de chacun n'ayant pas évolué.

Le moyen privilégié est incontestablement la voiture puisqu'elle est représentée à plus de 9/10ème parmi les différents modes de transport.

Elle est complétée pour les 1/10ème restant par les transports en commun et les deux roues.

La part représentée par la marche à pied et les personnes n'utilisant pas de transport est elle quasi nulle (moins de 1%). Ce pourcentage peut correspondre à des actifs en télétravail ou à des déplacements intégrant la marche à pied pour rejoindre un autre moyen de transport. (pour rappel cet indicateur est basé sur du déclaratif).

## MODES DE DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL INTERNES AU SCOT EN 2014 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2009

Sur les 12 784 trajets domicile travail internes au SCOT, 3 modes de déplacements sont principalement représentés par :

-  la voiture (entre 69% et 81%)
-  la marche à pied (entre 7 et 11%)
-  la part des actifs travaillant sur place (entre 8 et 17%)

**Le tableau ci-dessous illustre ces 3 principaux moyens de déplacements entre bassins de vie en 2014. La couleur représente l'évolution du moyen de déplacement depuis 2009 :**

- Pour la non utilisation de transport et la marche à pied (**vert=augmentation; rouge=diminution**)
- Pour la voiture (**vert=diminution; rouge=augmentation**)
- Le noir symbolise l'absence d'évolution du moyen de déplacement.

DOMICILE \ TRAVAIL	BV de Cadours	BV de Save-et-Garonne	BV de Fronton	BV de Villemur-sur-Tarn	BV des Coteaux du Girou
<b>Bassin de vie de Cadours</b>	 13%  9%  60%	 12%	 4%		
<b>Bassin de vie de Save-et-Garonne</b>	 2%	 15%  11%  57%	 9%		
<b>Bassin de vie de Fronton</b>		 2%	 12%  7%  70%	 6%	
<b>Bassin de vie de Villemur-sur-Tarn</b>			 14%	 8%  7%  63%	 4%
<b>Bassin de vie des Coteaux du Girou</b>			 4%	 5%	 17%  7%  65%

\* Seuls les modes de déplacements principaux sont représentés.

- Les déplacements en voiture situés en dessous de 1% ne sont pas identifiés.

- Les transports en commun situés en dessous de 1% ne sont pas identifiés.

- Les déplacements en deux roues ne sont pas identifiés dans le tableau : ils représentent 4% pour le bassin de vie de Save-et-Garonne, 3% pour le bassin de vie de Villemur et 2% pour le bassin de vie de Fronton.

**La voiture reste le mode privilégié des déplacements vers Fronton, bassin de vie le plus attractif du territoire.**

**L'évolution des 3 modes principaux est hétérogène selon les bassins de vie :**

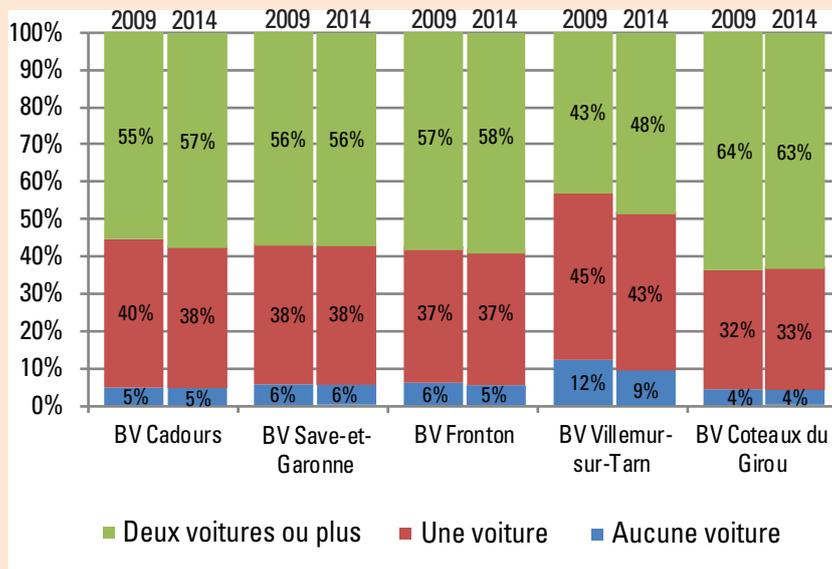
- elle est favorable au regard des objectifs du SCOT sur le bassin de vie de Cadours (augmentation de la marche à pied et du travail sur place et diminution de la voiture) ;
- elle s'éloigne des objectifs du SCOT pour le bassin de vie de Villemur.

**En dehors du bassin de vie de Fronton, deux autres bassins sont attractifs en terme de déplacements en voiture: ceux de Save-et-Garonne et Villemur-sur-tarn.**



## RÉSULTATS CLÉS / PLACE DE LA VOITURE DANS LES MÉNAGES ET ÉTAT DES LIEUX DU COVOITURAGE

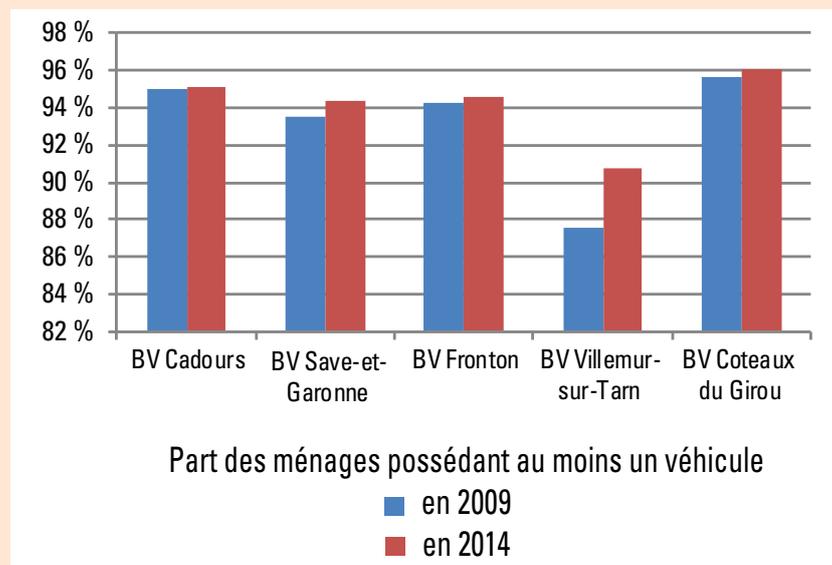
### PLACE DE LA VOITURE DANS LES MÉNAGES ENTRE 2009 ET 2014



Sur l'ensemble des bassins de vie du SCoT, les ménages possèdent en majorité plus de 2 véhicules. Le bassin de vie des Coteaux du Girou se démarque avec plus de 60% des ménages. Celui de Villemur-sur-Tarn est légèrement en dessous des 50% mais sa part de ménages possédant deux voitures ou plus augmente significativement entre 2009 et 2014 (+ 5%).

Le constat est donc celui d'une place importante de la voiture pour les ménages puisque la part de ceux ne possédant pas de véhicule reste faible et n'évolue pas voire diminue entre 2009 et 2014.

### PART DES MÉNAGES POSSÉDANT AU MOINS UNE VOITURE ENTRE 2009 ET 2014



L'analyse de la part des ménages possédant au moins une voiture vient confirmer cette tendance puisque pour l'ensemble des bassins de vie, excepté celui de Villemur-sur-Tarn, cette part représente plus de 92% et augmente entre les deux périodes.

Une augmentation plus significative est constatée sur le bassin de vie de Villemur-sur-Tarn passant de 87% à plus de 90%.

### PLACE DES PROJETS DE COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE EN 2018

Communes concernées	Nombre de places existantes	Nombre de places à créer
Castelnau d'Estretfonds	40	/
Garidech	/	40
Gemil	/	5

En 2018, même si des réflexions sont en cours dans certaines communes ou intercommunalité, seules 3 aires de covoiturage sont réalisées sur le territoire.

La première sur la commune de Castelnau d'Estretfonds localisée sur le site d'Eurocentre est sujette à une fréquentation importante.

Les deux autres aires situées sur les communes de Garidech et Gemil sont disposées à proximité de l'A68 en direction de Albi. Correspondant actuellement à du stationnement sauvage, l'objectif est de les sécuriser.

Aussi, même s'il est non chiffrable, il convient de préciser que le covoiturage profite également des parkings ordinaires. Les parkings de gares jouent notamment un rôle intermodal.

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- Bien que non représentés dans les déplacements entre bassins de vie, les transports en commun sont le second moyen de déplacement utilisé vers la métropole
- La part des actifs travaillant sur place augmente entre 2009 et 2014

### POINTS NÉGATIFS

- Il n'y a pas d'inversion de tendance dans l'usage de la voiture particulière
- Ce mode de déplacement est en augmentation entre 2009 et 2014 sur les bassins de vie Save-et-Garonne, Villemur-sur-tarn et Fronton
- **La voiture reste le mode privilégié des déplacements vers Fronton, bassin de vie le plus attractif du territoire.**

### FACTEURS INTERNES

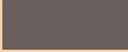
- L'inégale répartition des déplacements entre bassins de vie s'explique principalement par la localisation des principaux pôles d'emplois des bassins de vie de Fronton, de Villemur-sur-Tarn et de Save-et-Garonne.

### FACTEURS EXTERNES

- Forte dépendance de Toulouse Métropole dans le secteur de l'emploi
- La voiture reste le principal mode de déplacement domicile-travail et les modes de déplacements restent stables
- L'autoroute A68 vers Albi est le support de plusieurs aires de covoiturage dont 2 bénéficient au territoire.
- Logiques d'organisation de l'offre en transports collectifs des AOT

## SYNTHÈSE

Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	<b>Très bien</b>
	<b>Bien</b>
	<b>Assez bien</b>
	<b>Pas satisfaisant</b>
	<b>Mauvais</b>
	<b>Non évalué / Non évaluable</b>

La voiture reste le principal mode de déplacement des actifs résidant sur le territoire du SCoT avec 88 % des trajets domicile-travail. Sa part modale est plus importante pour les actifs travaillant vers la Métropole (93% des trajets quotidiens vers la Métropole) que pour les actifs travaillant sur le territoire. Elle est également le mode privilégié des déplacements des actifs travaillant sur le territoire du SCOT, représentant entre 69% et 81% des trajets internes selon les bassins de vie de résidence.

Cependant, si sa part modale reste importante, celle-ci se justifie au regard d'un contexte et de facteurs externes sur lequel le SCoT a peu d'emprise. La voiture est la seule réponse que les habitants du Scot ont aujourd'hui pour aller au travail; le travail ne se situant pas toujours proche d'un itinéraire de transports en commun.

Le covoiturage est encore peu développé au regard des quelques aménagements sécurisés programmés en 2018 (Garidech et Gémil) en plus des places de covoiturage existantes à Castelnaud d'Estretfonds. Cependant le stationnement sauvage associé au covoiturage peut être mis en exergue sur le territoire, car il témoigne d'un potentiel d'usage.

## 2 / USAGE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Observe t-on un accroissement de l'offre et des usages en transports collectifs ?

### INDICATEUR 41-A / LES LIGNES FERROVIAIRES

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Cadencement des lignes TER  Volumes annuels des voyages effectués en gares (Indicateur 41 EE)	SNCF - Région	2014-2016



T1 2014 (valeur mesurée)	T1 2016 (valeur mesurée)	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
303 836 voyageurs train	344 922 voyageurs train soit + 13 700 voyageurs par an	Accroître l'usage des TC	Accroître l'usage des TC	Volume annuel des voyageurs au gare

#### CE QUE DIT LE SCOT

Accroître l'usage des transports en commun (Prescription 144)

Améliorer les infrastructures ferroviaires (desserte cadencée en T.E.R notamment sur les gares de Castelnau-d'Estretfonds, Montastruc-la-Conseillère et Gagnague (Prescription 138)

Cadencement souhaité au 1/4 d'heure en particulier sur les gares ferroviaires des pôles (Recommandation 75)

### INDICATEUR 41-B / LES LIGNES DE BUS

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Cadencement des lignes HOP  Fréquentation des lignes et arrêts dont focus sur les 6 communes pôles (Indicateur 41 EE)	Conseil départemental 31	2018  2012-2016



T0 2012 (valeur mesurée)	T1 2016 (valeur mesurée)	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
291 442 voyageurs bus	370 576 voyageurs bus soit + 15 800 voyageurs par an	Accroître l'usage des TC	Accroître l'usage des TC	Nombre de montées par an et par arrêt

#### CE QUE DIT LE SCOT

Accroître l'usage des transports en commun (Prescription 144)

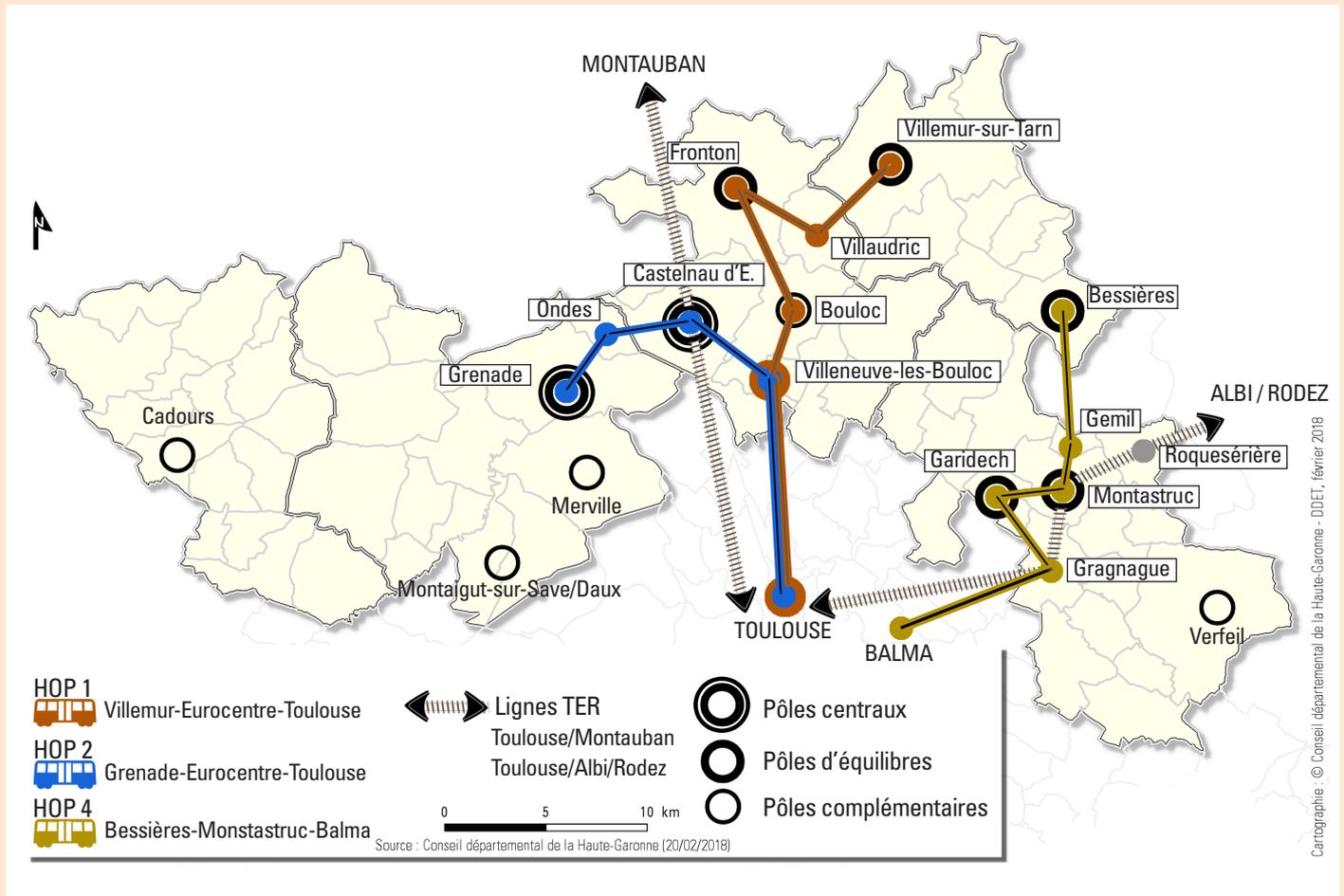
Améliorer les infrastructures de transports en commun (cadencement souhaité de 1/2 heure aux heures de pointe - matinée et soirée) (Recommandation 85)

#### Limites de l'indicateur

Le comptage des voyageurs bus est réalisé à partir de la billetterie. Il est basé sur les validations des voyageurs à la montée aux arrêts. Il n'intègre pas l'information sur les lieux de descentes (pas de validation à la descente). L'analyse des déplacements en bus des habitants du SCOT se base alors sur les «allers» qui correspondent aux montées en direction de Toulouse (destination unique). Les «retours», en direction de la périphérie ne sont pas étudiés car difficiles à analyser (destinations multiples) et peu nombreux (10% du volume total d'usagers).

## RÉSULTATS CLÉS / DESSERTE ET CADENCEMENT

OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF PERFORMANT (LIGNES CADENCÉES T.E.R & HOP EN 2018)



Le SCoT préconise de faire bénéficier l'ensemble des polarités urbaines (pôles centraux, pôles d'équilibre, pôles complémentaires) d'un moyen de transport collectif à cadencement satisfaisant (P138 t R75).

L'amélioration des transports collectifs a permis ces dernières années aux habitants les plus éloignés de l'agglomération Toulousaine de bénéficier d'une **desserte performante avec 3 lignes cadencées HOP. Elles respectent un cadencement de 1/2 heure aux heures de pointe (matinée et soirée) comme souhaité dans le SCoT (R85).**

**Les arrêts de ces lignes HOP sont implantés en grande partie sur les pôles du territoire :**

- Les pôles centraux de Castelnau d'Estretfonds et Grenade sont desservis;
- Les 4 pôles d'équilibre sont desservis.
- Un des 5 pôles complémentaires, celui de Bouloc est desservi par une ligne cadencée.

Certaines communes pôles sont desservies par plusieurs arrêts :

- Villemur-sur-Tarn (2 arrêts)
- Fronton (2 arrêts)
- Castelnau-d'Estretfonds (3 arrêts)
- Bessières (2 arrêts)

Il est à noter que **la commune de Lapeyrouse-Fossat, bénéficie d'une desserte du réseau urbain** : la ligne 76 Tisséo desservant la commune vers la station de métro des Argoulets.

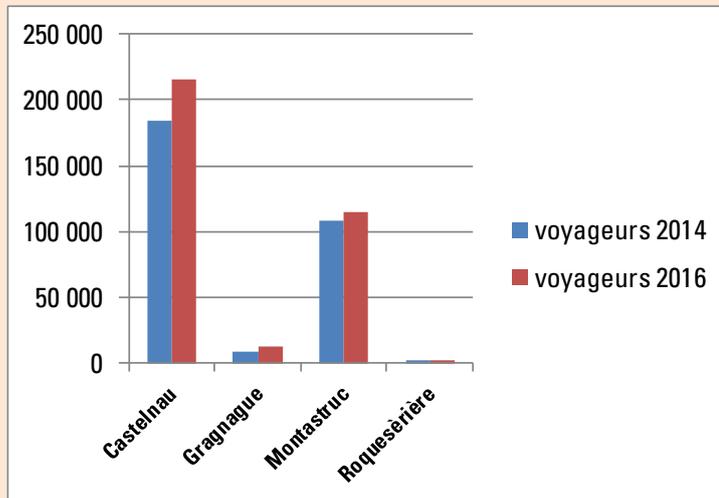
**Concernant les lignes TER, les communes de Castelnau d'Estretfonds (centralité sectorielle), Gagnague, Montastruc-la-Conseillère (pôle d'équilibre) et Roquesèrière sont desservies.**

Si le cadencement est respecté pour les lignes HOP (1/2 heure aux heures de pointes), **le cadencement au 1/4 heure pour les gares ferroviaires (R75) n'est pas effectif.**



## RÉSULTATS CLÉS / FRÉQUENTATION DES GARES, DES LIGNES DE BUS

### FRÉQUENTATION DES LIGNES SNCF ENTRE 2014 ET 2016

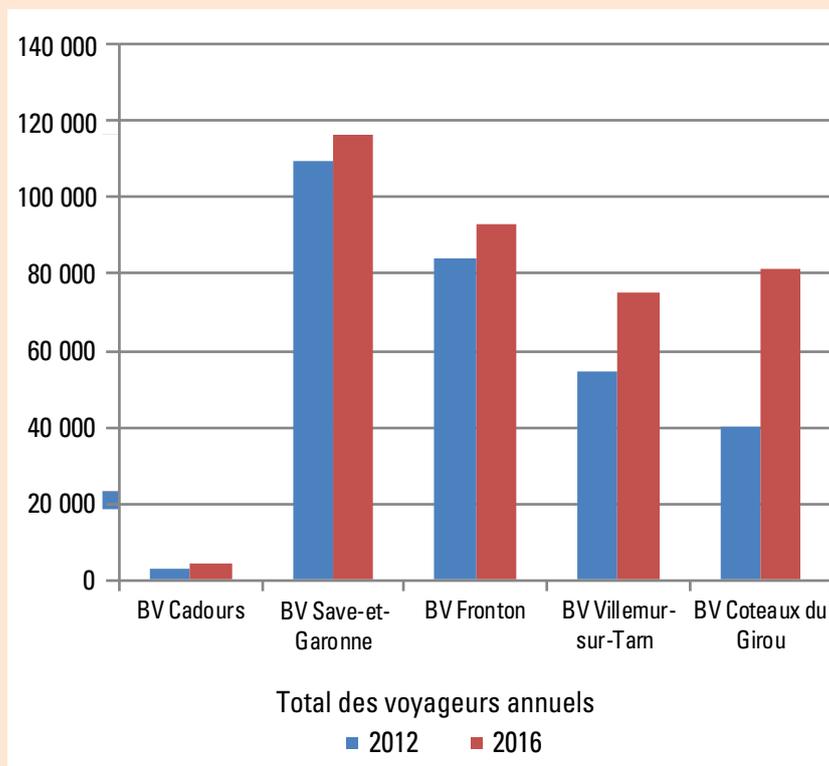


L'usage du train est en hausse de 14% entre 2014 et 2016. Le nombre annuel de voyageurs des lignes SNCF est en progression sur le SCOT Nord avec **près de 41 100 voyageurs supplémentaires entre 2014 et 2016** passant de 303 800 à 344 900 voyageurs sur ces 3 dernières années.

La gare de **Castelnau d'Estretfonds** représente **215 000 voyageurs train en 2016** avec une forte progression annuelle (+ 10 200 voyageurs train en moyenne chaque année).

Sur la ligne Toulouse-Albi, **Montastruc-la-Conseillère** qui est la principale gare, représente 114 000 voyageurs train en 2016 avec une progression annuelle (+ 2 000 voyageurs train en moyenne chaque année).

### FREQUENTATION DU RÉSEAU ARC EN CIEL PAR BASSIN DE VIE ENTRE 2012 ET 2016



L'usage des lignes de bus départementales a progressé de **27% entre 2012 et 2016**. Le nombre de voyageurs annuels en bus passe de 291 442 à 370 576, soit un gain de 79 000 voyageurs.

A l'échelle des bassins de vie, il est à noter :

- 2 bassins de vie qui enregistrent le plus fort potentiel : **Save et Garonne et le Frontonnais** représentant respectivement **116 000 et 93 000 voyageurs bus en 2016** soit 31% et 25% des voyageurs en bus du territoire. Leur progression est faible avec + 2 000 voyageurs bus en moyenne chaque année.
- 2 bassins de vie qui ont fortement accru l'usage des bus: **les Coteaux du Girou et Villemur sur Tarn** avec respectivement +10 200 et + 5 200 voyageurs bus en moyenne chaque année. **Ils représentent 81 000 et 75 000 voyageurs bus en 2016** soit 22 et 20% des voyageurs en bus du territoire.
- Le bassin de vie de Cadours, avec une utilisation faible des lignes bus représente 4 400 voyageurs bus en 2016.

La part des scolaires représente 55% de l'ensemble des usagers du bus (commerciaux et scolaires) en 2012. Entre 2012 et 2016, le gain est plus fort chez les voyageurs commerciaux passant de 45% à 50% entre 2012 et 2016.



## FREQUENTATION DU RESEAU ARC EN CIEL DES LIGNES ENTRE 2012 ET 2016

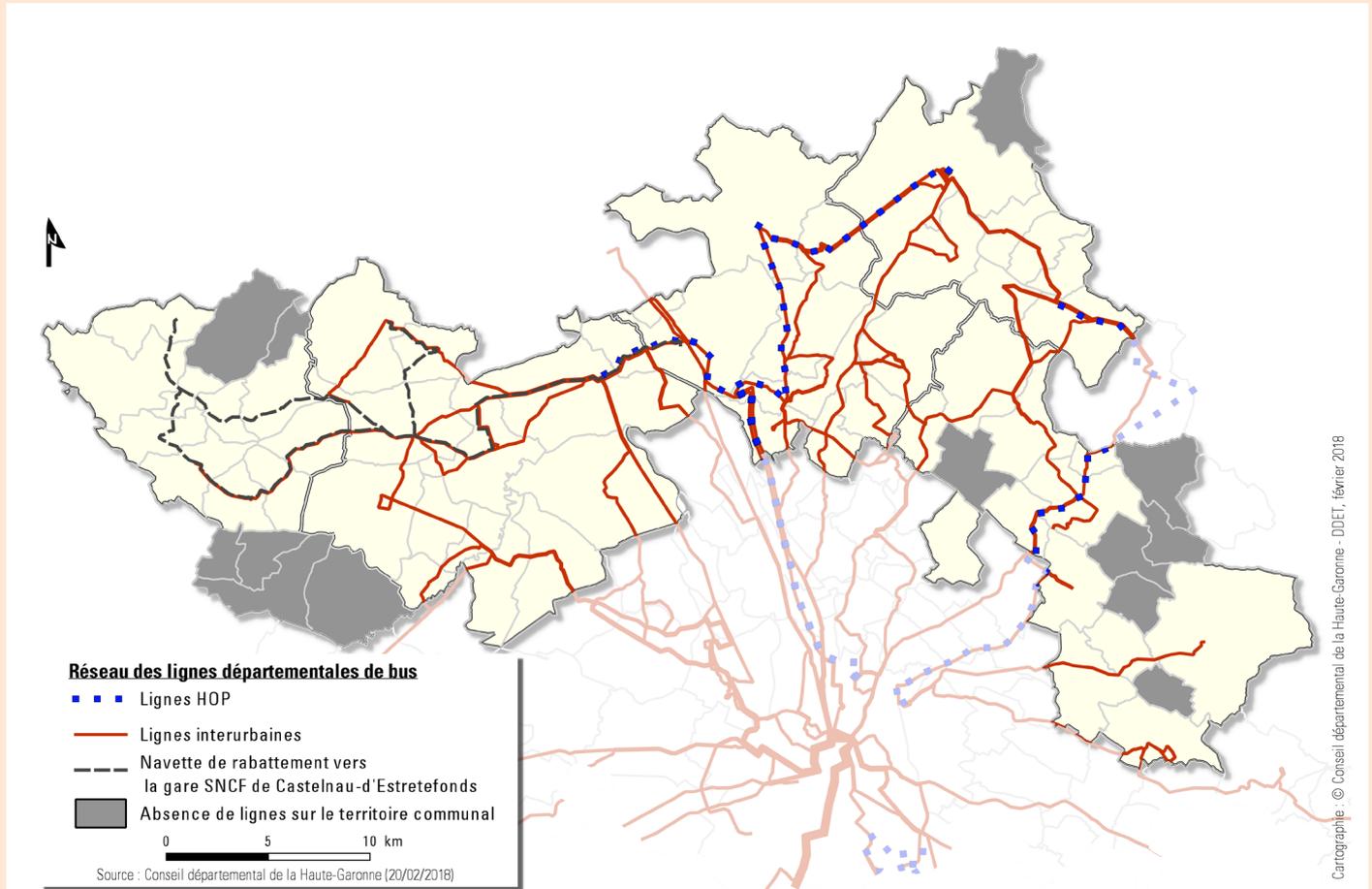
Numéro de ligne	Itinéraire	Voyageurs en bus 2012	Voyageurs en bus 2016	Part des scolaires par ligne en 2016	Part des voyageurs du SCoT en bus par ligne en 2016
62	Larra - Grenade - Toulouse	47 607	61 771	51 %	17 %
HOP 1	Villemur-Eurocentre-Toulouse	60 190	60 972	41 %	16 %
51	Villemur - Fronton - Toulouse	30 782	40 877	45 %	11 %
HOP 4	Bessières-Monstastruc-Balma		37 221	31 %	10 %
55	Villemur - Montastruc - Toulouse	24 235	35 539	62 %	10 %
HOP 2	Grenade-Eurocentre-Toulouse	22 385	29 547	29 %	8%
76	Verfeil - Toulouse	14 019	21 978	54 %	6 %
73	Cadours - Mondonville - Toulouse	13 829	16 384	56 %	4 %
69	Lasserre - Montaignut/save - Toulouse	10 022	12 955	87 %	3 %
75	Buzet - Villemur - Fronton - Lycée	8 224	12 159	98 %	3 %
88	Grenade - Seilh - Toulouse	8 301	9 896	38 %	3 %
53	Bessières - Gagnague - Balma	1 242	9 273	61 %	3 %
54	Buzet - Montjoire - Toulouse	4 092	5 654	85 %	2 %
77	Grisolles - Saint-Jory - Toulouse	5 621	4 106	62 %	1 %
529	Villariès - Pechbonnieu - Toulouse	4 366	4 058	42 %	1 %
52	Villemur - Cépet - Toulouse	5 488	3 625	48 %	1 %
889	Le Burgaud - Saint-Cézert - Grenade	1 185	1 554	93 %	0 %
729	Cadours - Grenade - Castelnaud - Sncf	1 641	1 493	58 %	0 %
72	Larra - Grenade - Saint-Jory - Toulouse	1 603	897	74 %	0 %
81	Le Faget - Balma	266	615	92 %	0 %
74	Grenade - Fronton lycée	18 217			
769	Gagnague - L'Union - Balma	7 127			
Total général		291 442	370 576	50 %	100 %

L'offre a été restructurée avec 2 lignes supprimées (lignes n°74 et 769) et 1 nouvelle ligne (ligne hop 4) et compte 20 lignes en 2016 dont 3 lignes performantes (lignes hop). A l'exception du Bassin de vie de Cadours, qui est desservi seulement par 2 lignes, les bassins de vie ont une offre de ligne similaire avec entre 8 et 10 lignes.

Les lignes les plus fréquentées en 2016 (avec plus de 30 000 voyageurs annuels) sont les 3 lignes hop et les lignes n°51 (Villemur - Fronton - Toulouse), n°55 (Villemur - Montastruc - Toulouse) et n°62 (Larra - Grenade - Toulouse).



## OFFRE DU RESEAU ARC EN CIEL EN 2018

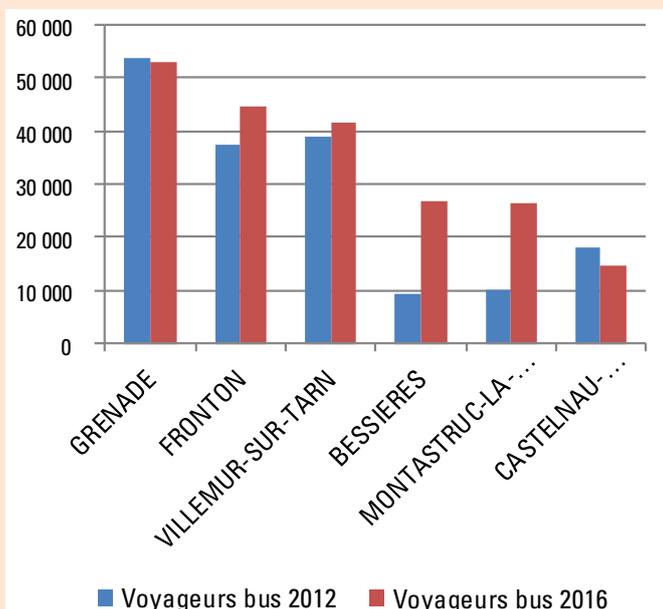


L'offre de bus du réseau départemental couvre 80% des communes du territoire du SCoT. Elle reste structurée principalement pour la desserte de la Métropole. Les 3 bassins de vie de Save-et-Garonne, Fronton et Villemur-sur-Tarn bénéficient de la meilleure desserte. Les bassins de vie de Cadours et des Coteaux du Girou englobent des communes non desservies (6 chacun) et un faible niveau de desserte en bus, générale-

ment aux extrémités du territoire.

Il convient de préciser que pour le bassin de vie des Coteaux du Girou, la desserte en transport en commun est assurée par le réseau SNCF. D'autre part, la commune de Lapeyrouse-Fossat, non desservie par les lignes départementales, l'est cependant par la ligne 76 du réseau Tisséo.

## FRÉQUENTATION DES LIGNES ARC EN CIEL DANS LES COMMUNES PÔLES ENTRE 2012 ET 2016



Les communes pôles représentent 56% des voyageurs en bus en 2016. Les usagers des bus départementaux y sont en progression avec + 40 000 voyageurs à l'année entre 2012 et 2016.

Montastruc-la-Conseillère et Bessières qui comptabilisaient moins de 10 000 voyageurs en bus en 2012 sont en forte hausse avec près de 25 000 voyageurs bus en 2016.

Pour **Montastruc-la-Conseillère**, la hausse de fréquentation des bus va de paire avec une hausse de la fréquentation des lignes SNCF : on enregistre une moyenne annuelle de + 3 250 voyageurs bus (2012-2016) et + 2 000 voyageurs train (2014-2016).

Castelnaud-d'Estretfonds est en recul sur le réseau bus avec 18 000 voyageurs bus en 2012 et 14 700 voyageurs bus en 2016. Mais cette baisse de la fréquentation des bus est largement compensée par la hausse de la fréquentation du train : on enregistre une moyenne annuelle de -700 voyageurs bus (2012-2016) et de +10 200 voyageurs train (2014-2016).

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- Présence de 3 lignes de bus départementales HOP cadencées à la demi heure
- La grande partie des communes pôles sont desservies par les lignes de bus cadencées
- + 79 000 voyageurs en bus (2012-2016) sur le SCoT et + 40 000 voyageurs annuels en bus (2012-2016) sur les communes pôles
- + 41 100 voyageurs en train (2014-2016) dont 75% à Castelnau d'Estretfonds

### POINTS NÉGATIFS

- 13 communes ne sont pas desservies par des lignes de bus départementales (dans les BV de Cadours et les coteaux de Girou)
- Un cadencement au quart d'heure sur les lignes TER non effectif

### FACTEURS INTERNES

- Moins de 1/3 des actifs du Scot disposent de l'emploi et du logement sur le Nord toulousain
- Les échanges entre bassin de vie restent limités (10% des trajets domicile-travail internes au SCoT)
- le bassin de vie de Fronton est attractif pour l'emploi

### FACTEURS EXTERNES

- Une offre en TC non maîtrisée par le SCOT (AOT extérieures)
- Une offre départementale de lignes de bus structurée principalement pour la desserte de la Métropole
- Une offre ferroviaire qui s'appuie sur les 2 lignes existantes de transit (toulouse vers Montauban et Albi)

## SYNTHÈSE

Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	Très bien
	Bien
	Assez bien
	Pas satisfaisant
	Mauvais
	Non évalué / Non évaluable

En 2016, l'offre en transport en commun couvre 80% du territoire; celle-ci reste structurée en direction de la métropole.

**A l'échelle du SCoT, les infrastructures de transports collectifs ont été améliorées** grâce à la création de lignes de bus performantes (3 lignes HOP) cadencée à la demi-heure et desservant les communes pôles. Le territoire peut également s'appuyer sur 2 lignes ferroviaires servant au transit depuis Toulouse vers Montauban et Albi.

Par contre, on peut noter l'absence de lignes performantes desservant les communes complémentaires et l'absence de lignes de bus sur quelques communes aux franges du SCoT. **Ainsi à l'échelle des bassins de vie, le niveau d'équipement TC n'est pas homogène :**

- le bassin de vie des Coteaux du Girou est peu desservi par les lignes de bus ce qui est malgré tout en partie compensé par l'offre TER

- tandis que le bassin de vie de Cadours, cumule un faible niveau de desserte en train et bus, en lien avec la faible démographie.

Au regard du nombre de voyageurs, **on observe une hausse de l'usage du bus et du train avec une moyenne de + 15 800 voyageurs bus par an (période 2012-2016) + 13 700 voyageurs train par an (période 2014-2016).**

Ces constats d'amélioration globale de l'offre et de l'usage des transports collectifs ne sont pas directement imputables au projet du SCOT. Par contre les collectivités du SCOT ont l'obligation de développer l'urbanisation proche des arrêts Hop afin de ne pas démultiplier les arrêts et de maintenir des temps de trajets courts.

**Passerelle avec les fiches « modes de transports dans les déplacements quotidiens / population / coupures d'urbanisation » :**

Bien que le nombre de voyageurs en transports collectifs augmente, la diversification des modes n'est pas effective. Ainsi **la part modale des usagers de TC dans les déplacements quotidiens des actifs du SCOT reste très faible et stable (3% en 2014)** au regard de la voiture (88% en 2014). L'étude des coupures d'urbanisation montre que les collectivités ont globalement limiter l'étalement urbain diffus le long de ces coupures depuis 2011; ce qui participe à limiter la création d'arrêts de bus pour des lignes plus performantes.

# 3 / LIAISONS ROUTIERES STRUCTURANTES ET TRANSVERSALES

Observe t-on une amélioration des liaisons routières structurantes et transversales ?

## INDICATEUR N / TRAFIC ROUTIER DES PRINCIPAUX AXES

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Comptage routier sur les axes structurants du schéma de principe du DOO	Conseil départemental 31	2010-2016



### CE QUE DIT LE SCOT

Améliorer et fluidifier le trafic sur les principaux axes (pas d'objectifs chiffrés (Prescription 141)

T0 2010 (valeur mesurée)	T1 2016 (valeur mesurée)	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
Evolution annuelle 2010-2012 : + 0,1%	Evolution annuelle 2012-2016 : +0,4%	Améliorer et fluidifier le trafic sur les principaux axes	Améliorer et fluidifier le trafic sur les principaux axes	Evolution annuelle du trafic moyen journalier (comptages permanents de véhicules)

## INDICATEUR O / PROJETS ROUTIERS SUR LES PRINCIPAUX AXES

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Etat d'avancement des projets routiers	Conseil départemental 31	2018



### CE QUE DIT LE SCOT

Tirer parti des grands projets d'infrastructure de déplacements (Prescription 136)

Renforcer les liaisons routières structurantes (Prescription 141)

T0	T1	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
4 projets relevés dans le SCOT : 1/ Franchissement Garonne 2/ Liaison routière Toulouse-Castres 3/ Liaisons structurantes 4/ Liaisons transversales	1/ Non programmé + étude opportunité fin 2018 2/ DUP sur tronçon entre A68 et Verfeil janvier 2018 3/ Partiellement programmé 4/ Non programmé	Idem 2030	Asseoir l'accessibilité et l'attractivité des territoires	Inventaire de l'état d'avancement des projets

## INDICATEUR P / EVOLUTION DES COUPURES D'URBANISATION

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Nouveaux logements le long des principaux axes routiers	Carte de synthèse du DOO / Majic	2011-2016



### CE QUE DIT LE SCOT

Limitier les extensions urbaines le long des routes en dehors des zones agglomérées et minimiser la multiplication des accès directs (Prescriptions 7, 8 et 142)

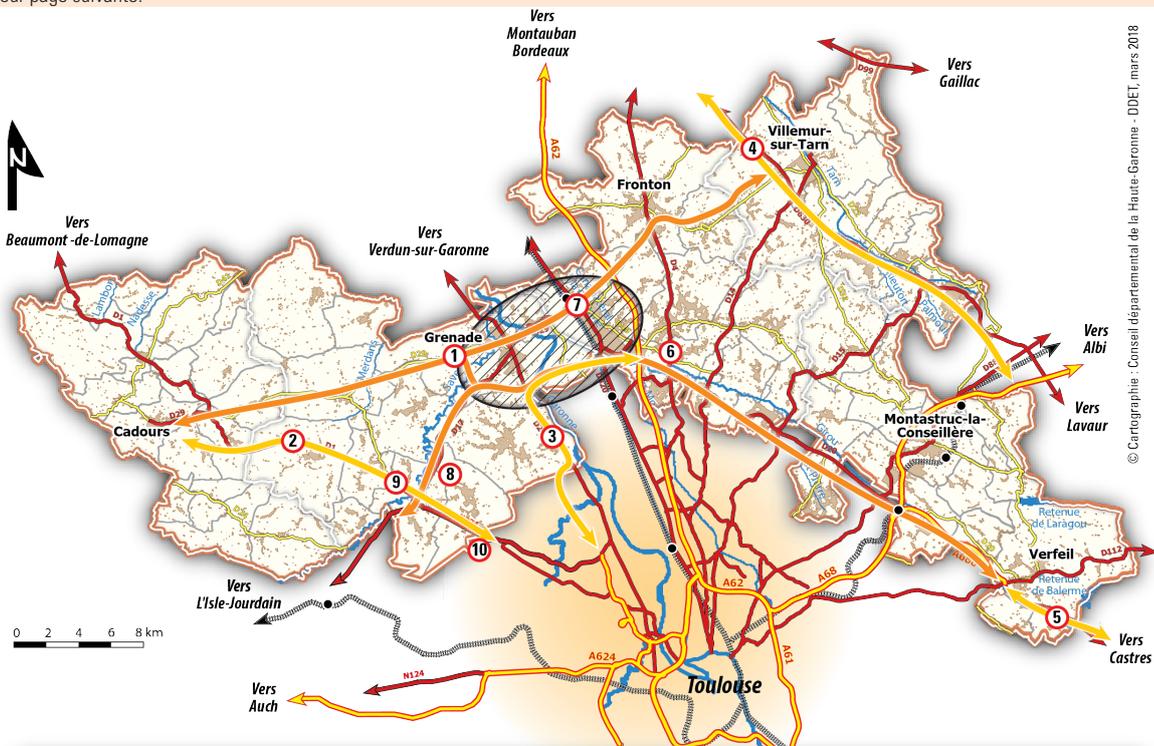
T0 2011 (valeur mesurée)	T1 2016 (valeur mesurée)	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
Logements construits	Logements construits	Limitier les extensions urbaines le long des routes	Limitier les extensions urbaines le long des routes	Nombre de logements construits le long des coupures d'urbanisation

## RÉSULTATS CLÉS / TRAFIC ROUTIER ET PROJETS ROUTIERS

TRAFIC MOYEN JOURNALIER ANNUEL ENTRE 2010 ET 2016 (TOUS VÉHICULES/SENS CUMULÉS)

	AXES ROUTIERS DU SCHEMA DE PRINCIPE DU DOO	MJA 2010	MJA 2012	MJA 2016	Evolution annuelle 2010-2012	Evolution annuelle 2012-2016
①	<b>Axe Transversal D29 Cadours - Grenade</b>	2 950	2 993	3 088	0,7%	0,8%
	<b>Moyenne axes de Raccord. Ext.</b>	6 406	6 469	6 931	0,5%	1,8%
②	<b>Axe de Raccord. ext. D1 Cadours- Brext</b>	2 050	1 881	2 322	-4,1%	5,9%
③	<b>Axe de Raccord. ext. D2 Grenade - Merville</b>	12 324	11 892	12 082	-1,8%	0,4%
④	<b>Axe de Raccord. ext. D630 Villemur - Villematier</b>	3 944	4 586	4 935	8,1%	1,9%
⑤	<b>Axe de Raccord. ext. D20 Verfeil vers Castres</b>	7 304	7 516	8 386	1,5%	2,9%
⑥	<b>RD structurante D4 Saint Sauveur - Fronton</b>	9 330	9 482	8 825	0,8%	-1,7%
⑦	<b>D820 Castelnau intra (accès Eurocentre)</b>	13 646	13 484	14 125	-0,6%	1,2%
	<b>TOTAL MOYENNE (axes avec comptage permanent)</b>	8 083	8 107	8 242	0,1%	0,4%
⑧	<b>Axe Transversal D17 Grenade - Montaigut</b>	pas de mesure	pas de mesure	3 866 * (2015)	-	-
⑨	<b>Axe de Raccord. ext. D1 Brext - Montaigut</b>	pas de mesure	8 004 *	pas de mesure	-	-
⑩	<b>Route Nationale RN 224 - Mondonville</b>	pas de mesure	10 234 **	pas de mesure	-	-

Sources : DVI CD31 sur routes départementales : comptages permanents (débit mesuré 1 jour par mois, sur 12 mois de l'année) + comptages exceptionnels (débit mesuré tous les jours d'une 1 semaine de l'année) (\*) + DDE sur RN224 (débit horaire sur 365 jours en 2013 \*\*). Précisions sur le mode de calcul et les limites de l'indicateur page suivante.



© Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEI, mars 2018

### Infrastructures de transport

- Voie ferrée et gare
- Autoroute
- Nationale
- Route départementale structurante

### Améliorer l'accessibilité des territoires

- Zone de convergence croissante des réseaux de déplacement
- Axe transversal à améliorer pour faciliter les déplacements internes au SCoT
- Mieux raccorder les territoires au réseau européen de communication

### Occupation du sol

- Zone urbaine

### Points de comptages routiers

- ⑤ Points de comptages routiers identifiés sur le schéma de principe d'améliorations souhaitées des axes routiers du SCoT

Source : Syndicat Mixte du SCoT Nord Toulousain



### **Le trafic des axes évalués est en moyenne de 8 000 véhicules journaliers.**

Il est globalement en augmentation sur tous les axes et de façon plus soutenue sur les dernières années, à l'exception du trafic comptabilisé sur :

- la D630 entre Villemur sur Tarn et Villematier qui est en progression plus légère (effet de seuil atteint);
- la D4 entre St-Sauveur et Fronton qui a chuté en 2016.

Les axes évalués comptabilisant autour de 8 000 véhicules journaliers correspondent à la D1 entre Bretx et Montaignut sur Save, la D4 entre Saint-Sauveur et Fronton et la D20 entre Verfeil et Castres. Le seuil des 12 000 véhicules journaliers est même atteint au niveau de l'accès à la zone Eurocentre et pour les axes D2 entre Grenade et Merville.

Les trafics importants relevés sont notamment en lien avec les pôles sectoriels de Grenade et de Castelnau d'Estretfonds avec la **zone d'activité d'Eurocentre** située à proximité de l'autoroute A62 mais aussi avec l'activité générée au Nord-Ouest de **Toulouse-Métropole**, secteur dépourvu d'axes autoroutiers (connexion au fil d'Ariane à partir de Blagnac). Il est également lié, dans une moindre mesure, à l'activité de Fronton et Verfeil et leurs liaisons routières D4 et D20 en connexion avec les 2 axes autoroutiers (A62 et A68).

### **La problématique de congestion de trafic reste entière sur les axes de raccordement du territoire du SCoT Nord avec la Métropole de Toulouse.**

Certains pôles complémentaires servent au trafic de transit sans aménagement routier suffisant : Montaignut-sur-Save et Merville.

#### **Mode de calcul et limites de l'indicateur**

Afin de pouvoir comparer des données de trafic moyen journalier (tous véhicules/sens cumulés) sur la période de 2010 à 2016, l'étude a privilégié les comptages routiers permanents (une journée par mois sur 12 mois de l'année), positionnés au même endroit sur les tronçons de route en 2010, 2012 et 2016. **Certains tronçons du schéma de principe ne sont donc pas étudiés car mesurés sur le mode permanent que récemment** (exemple de la «D17 entre Grenade et St Paul sur Save» et la «D20 entre St Sauveur et Cépet»).

**Alerte sur la donnée sur la D4 entre St-Sauveur et Fronton est en baisse anormale en 2016 par rapport aux années précédentes (avec 9 852 veh/j en 2014 et 10 061 véh/j en 2015).**

Pour la problématique de transit et de raccordement à la Métropole de Toulouse sur le secteur Ouest du SCOT, 3 comptages exceptionnels ont été ajoutés sur RD17 et RD1 (cf. points 8 et 9 de carte précédente) et 1 comptage sur la RN 224 (cf. point 10 carte précédente).

## **EVOLUTION DES PROJETS ROUTIERS AUTOUR DES PRINCIPAUX AXES**

La programmation des projets de modernisation des routes départementales par le CD31 est actuellement centrée sur l'axe RD630 (permettant de relier l'A62 et l'A68) et sur la RD45. Ainsi le CD31 a programmé :

- **la déviation de Bessières avec une mise en service pour 2021 et 2022,**
- **des aménagements ponctuels dont un carrefour au niveau des RD45 et RD15** (enquête publique en 2018),
- par ailleurs, **l'étude de la création d'un nouvel échangeur sur l'A62 au niveau de Fronton est en cours** (étude Vinci Autoroutes, avec un cofinancement Etat, CD31 et autres collectivités).

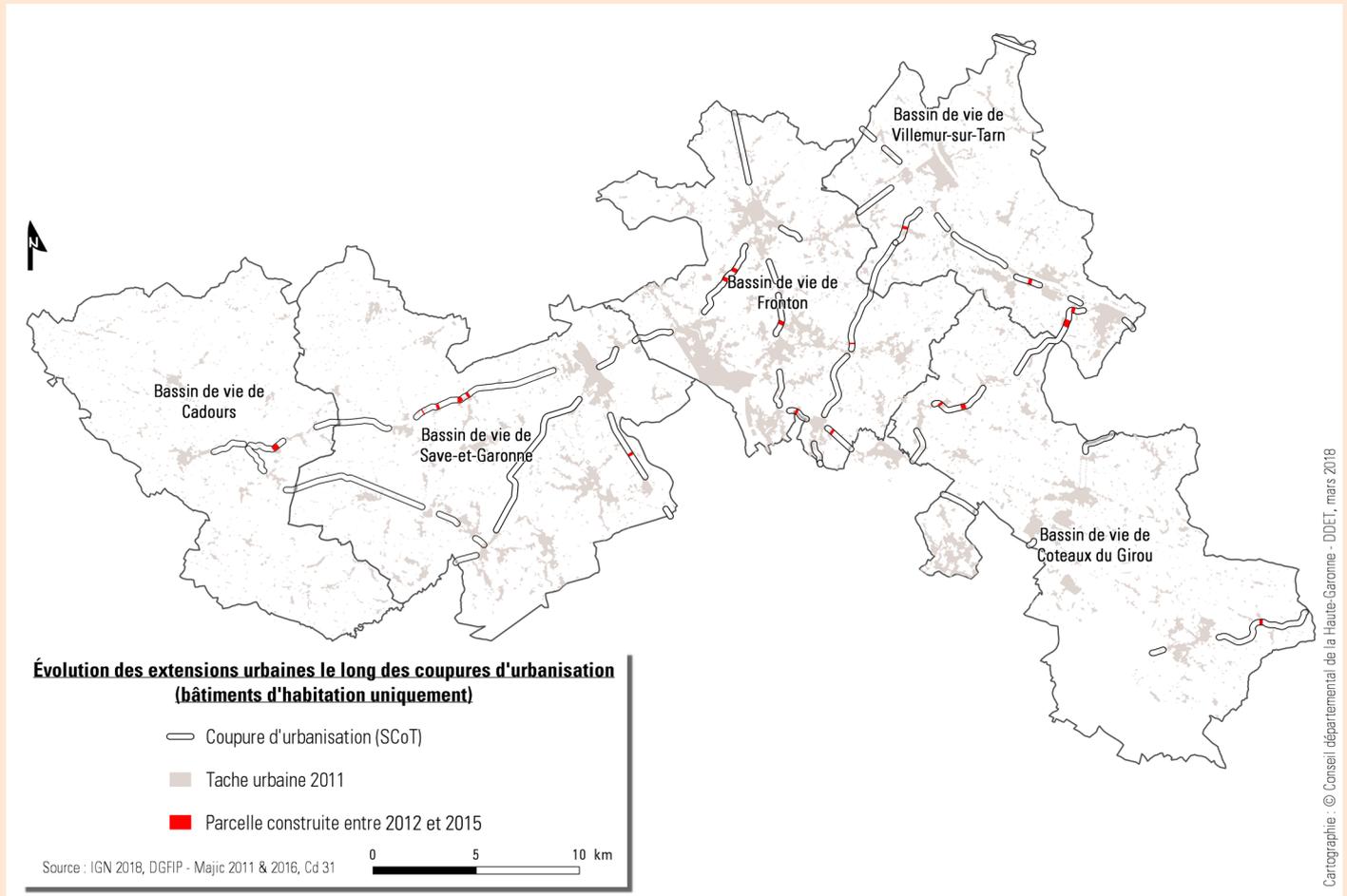
Par ailleurs, on note une avancée dans le projet d'autoroute Toulouse-Castres : le secteur entre l'A68 et Verfeil dispose d'un arrêté de déclaration d'utilité publique signé par le Préfet de la région Occitanie depuis janvier 2018. Les aménagements prévus sur cette section comprennent principalement le doublement en 2x2 voies de la voie actuelle baptisée l'A680 sur ses 8 kms, l'élargissement des ouvrages d'art existants, la création d'un passage de grande faune accolé à l'ouvrage de franchissement du cours d'eau le Girou et la création d'un échangeur au Sud-Ouest de Verfeil. La DUP sur le tronçon Verfeil-Castres doit être prise en juillet prochain.

Les autres projets énumérés dans le SCOT ne sont pas actuellement programmés :

- **pas de projet sur les autres liaisons internes au SCOT (RD1/ RD2/RD17/RD20/RD29),**
- dans le cadre du projet de liaison autoroutière Toulouse-Castres, **la création d'un échangeur complet A68 et A680, n'a pas été retenue à l'issue de l'enquête publique fin 2017,**
- la création du **franchissement Garonne : une étude d'opportunité est prévue d'ici la fin 2018** dans le cadre des études prospectives multimodales sur l'aire métropolitaine.

## RÉSULTATS CLÉS / ÉVOLUTION DES COUPURES D'URBANISATION

REPARTITION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS LE LONG DES COUPURES D'URBANISATION APRES 2011



Les coupures d'urbanisation ambitionnent de **limiter l'étalement urbain diffus le long des routes** (constructions nouvelles et accès directs) et de **favoriser le développement urbain autour des zones déjà urbanisées**.

Leur localisation est établie dans la carte de synthèse des orientations spatialisées, selon un tracé graphique de principe (P7). **Celles-ci doivent être préservées de nouvelles constructions, hors secteurs déjà urbanisés, sur une épaisseur d'au moins 200 mètres de part et d'autre de la voie (P8)**.

L'analyse brute des nouvelles constructions entre 2012 et 2015, à savoir sans distinction des constructions en continuité de celles en dehors des secteurs déjà urbanisés, nous montre une hétérogénéité selon les bassins de vie. Les bassins de vie de Fronton et de Villemur sur Tarn sont ceux sur lesquels on recense le plus grand nombre de nouvelles constructions (cf. tableau ci-après). A l'inverse, les coupures d'urbanisation sont relativement préservées de nouvelles constructions sur les bassins de vie de Cadours, Save et Garonne et les coteaux du Girou.

### Mode de calcul et limites de l'indicateur

L'analyse des coupures d'urbanisation est basée sur la base de données Majic (Mise À Jour des Informations Cadastres) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Sur cette base de données foncières, nous avons sélectionné les logements construits à partir de 2011 dans les parcelles situées dans un périmètre de 200 mètres de part et d'autre des tracés de coupure d'urbanisation (bâtiments d'habitation uniquement). Cette sélection suppose en suivant une vérification parcelle par parcelle; les informations Majic étant majoritairement déclaratives (hétérogénéité des surfaces, des modes d'occupations).



## NOMBRE DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET SURFACES CONSOMMEES LE LONG DES COUPURES D'URBANISATION APRÈS 2011

BASSINS DE VIE	Parcelles construites	Surfaces consommées en m <sup>2</sup>	Part surfaces en %	Linéaire des coupures d'urbanisation en km	Ratio : Nb de parcelles par km de coupure
CADOURS	6	20 579	11%	6	1,00
SAVE-ET-GARONNE	9	21 351	11%	32	0,28
FRONTON	16	101 578	53%	25	0,64
VILLEMUR-SUR-TARN	35	31 633	16%	18	1,94
COTEAUX-DU-GIROU	7	16 694	9%	17	1,35
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>191 835</b>	<b>100%</b>	<b>98</b>	<b>0,91</b>

Entre 2012 et 2015, le territoire du SCOT totalise 73 nouvelles parcelles construites.

Le bassin de vie de Fronton accuse le plus grand pourcentage de surface consommée autour des coupures d'urbanisation avec plus de 50% de la totalité des surfaces consommées du territoire. Le bassin de vie de Villemur-sur-Tarn accuse le plus grand nombre de parcelles construites après 2012 avec 35 parcelles. Au regard du ratio corrélant le nombre de nouvelles parcelles par kilomètre de coupure, c'est également celui de Villemur-sur-Tarn qui a le plus grand ratio proche de 2.

**Cependant l'analyse détaillée des emplacements de ces nouvelles constructions le long des coupures d'urbanisation à partir de la tâche**

**urbaine 2011, montre que dans 95% des cas elles se localisent au sein ou en continuité des secteurs déjà urbanisés, en cohérence avec la prescription 8 du SCOT.**

**Ainsi l'analyse des constructions nouvelles le long des coupures d'urbanisation sur une période de 4 ans (entre 2012 et 2015), atteste d'un étalement urbain diffus très faible : sur l'ensemble du territoire du SCOT on ne dénombre que 4 nouvelles constructions le long des coupures d'urbanisation en dehors des secteurs déjà urbanisés.**

## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- Un trafic routier important notamment en lien avec les pôles sectoriels de Grenade et de Castelnaud d'Estretfonds (zone Eurocentre)
- Deux projets de modernisation des axes sont programmés d'ici 2022 (déviation de Bessières sur la RD630 et Aménagement partiel de la RD45)
- L'étalement urbain diffus est très faible
- Actualisation et extension PDU Métropole

### FACTEURS INTERNES

- Un linéaire de coupure d'urbanisation variable selon le bassin de vie
- La pression démographique est variable selon le bassin de vie
- Impact du trafic sur les voiries communales

### POINTS NÉGATIFS

- Accentuation de la congestion de trafic sur les axes de raccordement du territoire du SCoT Nord avec la Métropole de Toulouse
- De nombreux projets routiers non programmés

### FACTEURS EXTERNES

- La connexion des communes pôles est fortement liée aux axes autoroutiers
- L'amélioration des liaisons routières passe par les choix de programmation des projets routiers du CD31, Métropole, Région (SRADDET)
- Le trafic de transit avec le Gers, le Tarn et Garonne et le Tarn.
- Le PDU et le SCoT central ne tiennent pas compte des territoires extérieurs.

## SYNTHÈSE

Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	Très bien
	Bien
	Assez bien
	Pas satisfaisant
	Mauvais
	Non évalué / Non évaluable

Le trafic routier est en augmentation sur tous les axes évalués du territoire : plusieurs axes accueillent plus de 8 000 véhicules journaliers (D1/D2/D4/D17/D20/D820) en lien notamment avec l'activité de Grenade et de Castelnaud d'Estretfonds (zone Eurocentre) mais aussi avec l'urbanisation (sur le territoire SCoT et la Métropole) et l'augmentation du **trafic de transit vers Toulouse Métropole**, depuis le SCOT mais également depuis le Gers et le Tarn et Garonne.

**L'amélioration de la fluidité du trafic passe principalement par la réalisation des projets routiers ciblés par le SCOT à moyen et long terme.** Seuls deux projets de modernisation sont programmés à moyen terme par le CD31 : la déviation de Bessières et des aménagements ponctuels sur la RD45. Par ailleurs, la création d'un nouvel échangeur sur l'A62 au niveau de Fronton est à l'étude. Les autres projets ne sont pas d'actualité (autres liaisons internes, échangeur à Gragnague, franchissement Garonne et déviation de Seilh). **Ces projets routiers restent tributaires des choix de programmation de différents acteurs (CD31, Métropole, Région, Etat) et ne sont pas directement imputables au projet de SCOT.**

Par ailleurs, le maintien de liaisons routières de bonne qualité passe aussi par la limitation des extensions urbaines le long des principales voies routières. Ainsi, l'analyse des constructions nouvelles le long des coupures d'urbanisation entre 2012 et 2015, montre **un effet positif du SCoT puisque l'on constate un étalement urbain diffus très faible sur le territoire avec seulement 5% des constructions en dehors des secteurs déjà urbanisés.**

Enfin, il faut rappeler qu'en l'absence de données sur les temps de déplacements, l'amélioration de la fluidité du trafic visée par le SCoT reste difficile à mesurer. Malgré tout, des problèmes de **congestion de trafic sont incontestables sur les axes de raccordement à la Métropole de Toulouse via la RN224**, qui ne sont pas spécifiques au territoire du SCOT Nord mais en lien avec la qualité des accès à Toulouse-Métropole. Ainsi, on observe **un trafic de transit important sans que le territoire du SCOT puisse bénéficier d'équipements routiers et dessertes en transport en commun suffisants : nécessité de développer l'offre de TC et les pôles multimodaux. Les Schémas du D00 devront être actualisés en tenant compte de la problématique de gestion de trafic routier.**

# 4 / ARTICULATION ENTRE URBANISATION ET TRANSPORTS COLLECTIFS

Le développement urbain s'est-il intensifié à proximité des moyens de transports en commun ?

## INDICATEUR Q / RENFORT DE LA DENSITÉ URBAINE À PROXIMITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Evolution de la part de logements à 1 km autour des gares sur le parc de logements communal	Majic	2011-2016
Evolution de la part de logements à 1 km des arrêts de TC sur les 6 communes pôles (centrales et d'équilibre) sur le parc de logements communaux		

### CE QUE DIT LE SCOT

Renforcer les densités urbaines situées à proximité immédiate d'un transport en commun performant (pas d'objectifs chiffrés) (Prescription 12 et 13)



T0 jusqu'à 2011 (valeur mesurée)	T1 jusqu'à 2016 (valeur mesurée)	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
Part de logements autour des gares sur le parc communal : 26,1%	Part de logements autour des gares sur le parc communal : 26,8%	Renforcer la densité urbaine à proximité d'un TC performant	Renforcer la densité urbaine à proximité d'un TC performant	Comparaison du nombre de logements autour des gares / Nombre de logements du parc communal X 100 en 2011 avec celui de 2016
Part de logements autour des arrêts de TC sur le parc communal : 70,6%	Part de logements autour des arrêts de TC sur le parc communal : 70,3%			

## INDICATEUR 35 / PROXIMITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR LES ÉQUIPEMENTS MAJEURS

Description	Source	Dates de mesures de l'indicateur
Distance entre arrêts de transports en commun et équipements majeur	Carte de synthèse du D00 / Conseil départemental 31	2018

### CE QUE DIT LE SCOT

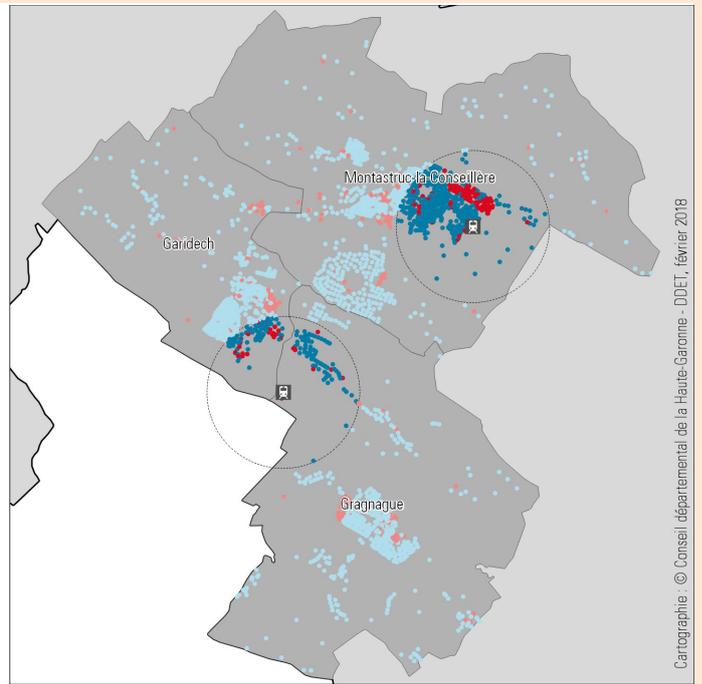
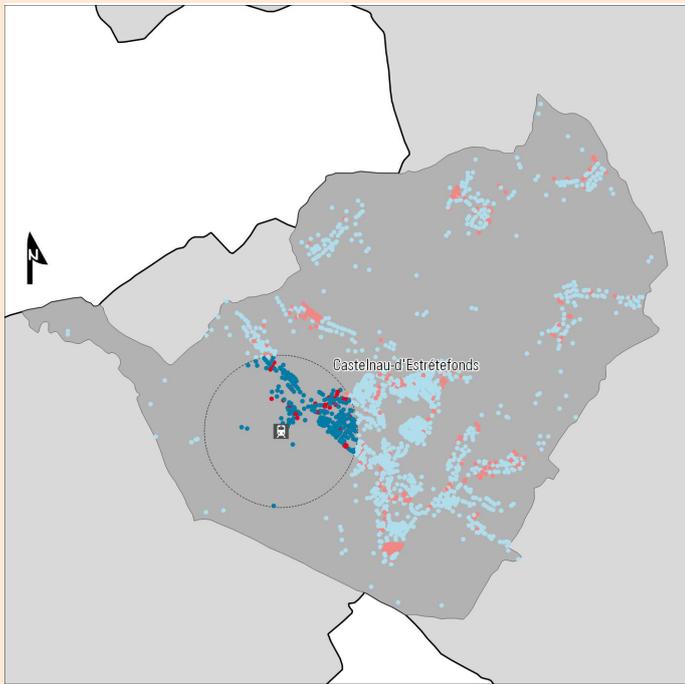
Localiser les principales opérations urbaines à une distance maximale d'un kilomètre d'un arrêt de transport collectif (Prescription 11)



T0 2012 (valeur mesurée)	T1 2018 (valeur mesurée)	SCoT T1 (valeur attendue)	SCoT 2030 (valeur cible)	Mode de calcul
/	Sur les 23 équipements majeurs : 16 desservis par des TC bus	au moins 1 arrêt de TC à moins de 1km	au moins 1 arrêt de TC à moins de 1km	Nombre d'arrêt de TC à 1 km de l'équipement majeur

## RÉSULTATS CLÉS / LA DENSITÉ DE LOGEMENTS AUTOUR DES GARES ET ARRÊTS DE TC

### EVOLUTION DE LA DENSITÉ DE LOGEMENTS NEUFS AUTOUR DES GARES



Cartographie : © Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEI, février 2018

#### Localisation des logements construits autour des gares

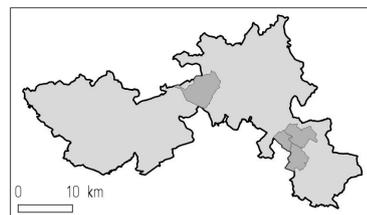
- Logement bâti jusqu'à 2011
- à moins de 1000 m d'une gare
- à plus de 1000 m d'une gare
- Logement bâti après 2011
- à moins de 1000 m d'une gare
- à plus de 1000 m d'une gare

 Gare

 Rayon de 1km autour de la gare

Source : IGN 2018, Cd 31

0 2.5 5 km



COMMUNES	Parc de logements bâtis jusqu'à 2011			Parc de logements bâtis jusqu'à 2016			Parc de logements bâtis entre 2011 et 2016
	A 1km de la gare	Sur la commune	Proportion lgts bâtis autour de la gare en %	A 1 km de la gare	Sur la commune	Proportion lgts bâtis autour de la gare en %	Proportion lgts bâtis autour de la gare en %
<b>Castelnaud-d'Estretfonds</b>	498	2 552	19,5 %	615	3 020	20,4% 	25,0 %
<b>Garidech</b>	100	586	17,1 %	124	693	17,9% 	22,4 %
<b>Gragnague</b>	81	652	12,4 %	92	741	12,4% 	12,4 %
<b>Montastruc-la-Conseillère</b>	663	1 353	49,0 %	820	1 716	47,8% 	43,3 %
<b>TOTAL</b>	1 342	5 143	26,1 %	1 651	6 170	26,8 % 	30,1 %

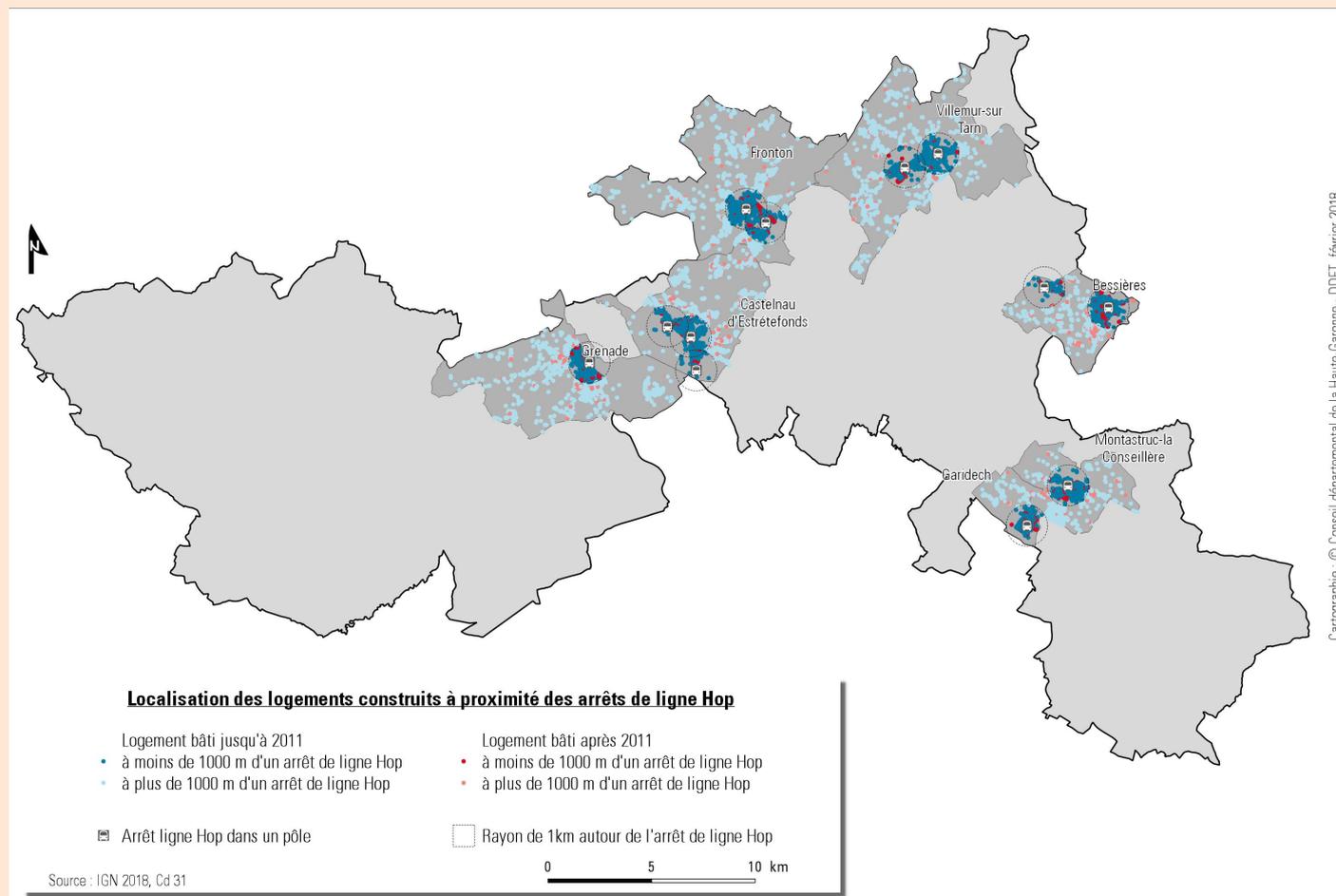
L'état du parc de logements bâtis en 2011 et en 2016 montre une proportion de logements autour des gares qui augmente légèrement sur les communes de Castelnaud d'Estretfonds (19,5% à 20,4%) et Garidech (17,1% à 17,9%).

La proportion est stable sur la commune de Gragnague (avec un peu plus d'un logement sur 10) et diminue sur la commune de Montastruc-la-Conseillère (la proportion restant légèrement en dessous des 50%).

Cette baisse est donc à relativiser au regard de la proportion haute sur la commune.

Entre 2011 et 2016, la part des logements neufs bâtis autour des gares représente 30% des parcs de logements communaux.

## EVOLUTION DE LA DENSITÉ DE LOGEMENTS AUTOUR DES ARRÊTS DE TRANSPORTS EN COMMUN POUR LES 6 COMMUNES PÔLES



Cartographie : © Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEET, février 2018

COMMUNES PÔLES	Parc de logements bâtis jusqu'à 2011			Parc de logements bâtis jusqu'à 2016			Parc de logements bâtis entre 2011 et 2016
	A 1km des arrêts	Sur la commune	Proportion lgts bâtis autour des arrêts %	A 1 km des arrêts	Sur la commune	Proportion lgts bâtis autour des arrêts %	Proportion lgts bâtis autour des arrêts en %
Bessières	1210	1592	76,0%	1521	2056	74,0% ↘	67,0%
Castelnau-d'Estretfonds	1835	2552	71,9%	2123	3020	70,3% ↘	61,5%
Fronton	1608	2459	65,4%	1957	2920	67,0% ↗	75,7%
Garidech	494	586	84,3%	583	693	84,1% =	83,2%
Grenade	2538	3840	66,1%	3112	4674	66,6% =	68,8%
Montastruc-la-Conseillère	965	1353	71,3%	1227	1716	71,5% =	72,2%
Villemur-sur-Tarn	2262	3077	73,5%	2431	3335	72,9% ↘	65,5%
<b>TOTAL</b>	<b>10 912</b>	<b>15 459</b>	<b>70,6 %</b>	<b>12 954</b>	<b>18 414</b>	<b>70,3 % =</b>	<b>69,1 %</b>

L'analyse du parc de logements en 2011 et en 2016 montre une **proportion de logements autour des lignes HOP importante sur toutes les communes pôles** (entre 65 et 84 % du nombre total de logements de la commune).

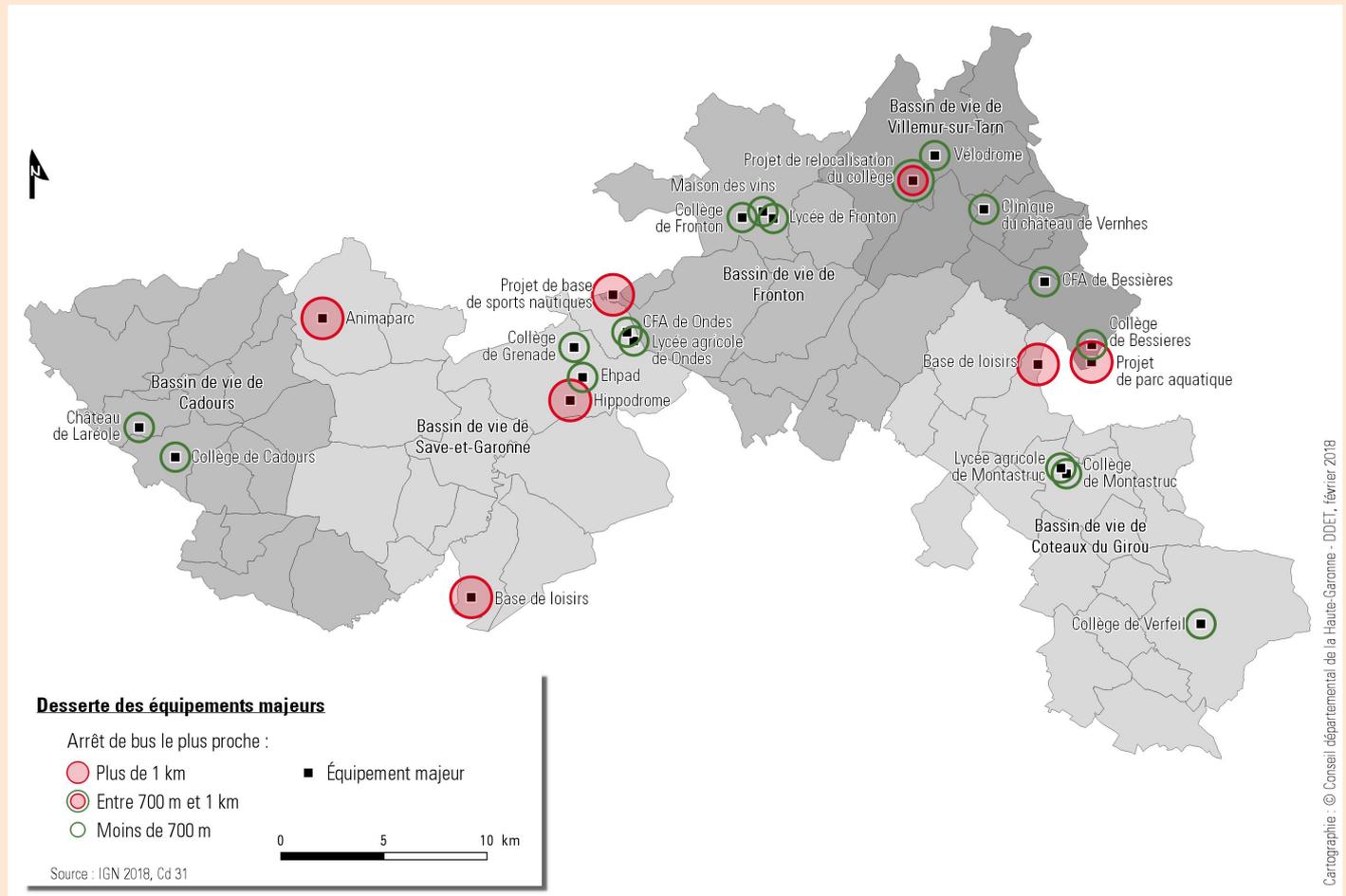
On peut en déduire que les localisations des arrêts permettent d'englober la majorité des tissus urbains des communes.

Cette proportion est stable sur les communes de Garidech, Grenade et Montastruc-la-Conseillère sur les deux périodes.

Elle est en légère augmentation sur Fronton et en légère baisse sur Bessières, Castelnau-d'Estretfonds et Villemur-sur-Tarn.

## RÉSULTATS CLÉS / LES TRANSPORTS EN COMMUN AUTOUR DES ÉQUIPEMENTS MAJEURS

### DISTANCES DES TRANSPORTS EN COMMUN AUTOUR DES ÉQUIPEMENTS MAJEURS



Le Scot a localisé 23 équipements majeurs. Seuls 7 d'entre eux ne sont pas ou pas bien desservis par les transports en commun actuellement. Ils correspondent à des équipements de loisirs en plein air et/ou des équipements en projet dont :

- 6 sont localisés à plus de 1 km d'un arrêt de TC : Animaparc au Burgaud, la base de loisir de la forêt de Bouconne à Montaignut sur Save, le projet de base de loisirs et de sports nautiques à Castelnau d'Estretfonds, l'Hippodrome de Grenade, le parc Kelonis à Bessières, et la base de loisirs de la forêt de Buzet à Paulhac.
- 1 se localise entre 700 m et 1 km d'un arrêt de TC : le projet du futur collège de Villemur.

Les autres équipements majeurs sont à proximité d'une desserte de TC avec notamment pour les équipements d'éducation des lignes spécifiques pour les scolaires.



## ÉVALUATION

### POINTS POSITIFS

- Une densité de logements autour de la gare de Montastruc-la-Conseillère importante (proche de 50%)
- Près de 1/4 des nouveaux logements bâtis entre 2011 et 2016 sur Castelnau-d'Estretfonds et Garidech se situe à 1 km des gares
- Une proportion importante de logements neufs autour des arrêts de lignes HOP sur les communes pôles

### FACTEURS INTERNES

- Le positionnement de la gare de Gragnague ne permet pas d'englober de façon optimale les nouveaux logements sur la commune.
- Une localisation des arrêts de lignes HOP embrassant la majorité des tissus urbains des communes.
- Les équipements majeurs non desservis par les transports en commun correspondent généralement à du loisir de plein air ou des équipements en projet.

### POINTS NÉGATIFS

- Une densité de logements faible à proximité de la gare sur la commune de Gragnague.
- 7 équipements majeurs sur les 23 recensés ne sont pas desservis par les transports en commun.

### FACTEURS EXTERNES

- Près d'1/4 des nouveaux logements construits sur la commune de Garidech se situe à moins d'1 km de la gare de Gragnague (proche de la limite communale).

## SYNTHÈSE

### Atteinte (partiellement ou non) des objectifs sur le territoire :

	<b>Très bien</b>
	<b>Bien</b>
	<b>Assez bien</b>
	<b>Pas satisfaisant</b>
	<b>Mauvais</b>
	<b>Non évalué / Non évaluable</b>

La densité autour des gares et des arrêts de TC progresse en raison de l'implantation de logements à proximité de ces équipements. L'augmentation sur la période récente (2011-2016), si elle est nuancée selon les communes, est toutefois favorable à un développement urbain autour des moyens de transports en commun.

Si la progression affiche un recul sur certaines communes, la majorité des arrêts de lignes de bus cadencées englobe notamment les tissus urbains des communes concernées.

Aussi, la localisation des transports en commun (gares, arrêts de TC) est importante à l'échelle de la commune. Un emplacement mal localisé peut engendrer une augmentation des flux routiers à défaut de l'utilisation des modes doux.



# STRUCTURATION DE LA SYNTHÈSE

La présente synthèse est structurée en plusieurs parties :

 La première partie rappelle les notations attribuées pour les thématiques analysées selon leurs résultats soit positifs, appelant à la vigilance, ou n'ayant pu être évalués.

 La seconde est consacrée au rôle des communes pôles au regard de chaque thématique.

 La troisième renvoie au degré de prise en compte des thématiques pour les communes compatibles avec le SCoT.

 La quatrième dresse un bilan, sous forme de tableau, des points d'attention pour chaque chapitre et fiche évaluée.

 La dernière partie présente les perspectives à considérer ainsi que les volontés à affirmer dans le cadre de la révision du SCoT.

## DES RESULTATS SIGNIFICATIFS

Sur la plupart des thématiques et des indicateurs suivis dans le cadre de l'évaluation, des résultats significatifs peuvent être dégagés selon la notation des fiches\* :

### 1) UN BILAN POSITIF AU REGARD DES AMBITIONS INITIALES DU SCOT :

#### Notation «BIEN» au regard de :

- La baisse de la consommation d'espaces agricoles à des fins de développement urbain par rapport à la période précédente au SCoT ;
- La préservation de la biodiversité à travers la traduction sur le territoire de la couronne verte et de la trame verte et bleue (TBV) ;
- Le respect de la bonne prise en compte des risques naturels ;
- La réduction des émissions de polluants et l'amélioration de la qualité de l'air ;
- La gestion et la valorisation des déchets ;
- La réduction des apports polluants de l'eau ;
- La polarisation des équipements commerciaux ;
- La diversification du parc de logements ;
- Le respect des vignettes dédiées aux extensions urbaines ;
- L'intensification des secteurs déjà urbanisés ;
- L'articulation entre développement urbain et transports collectifs.

#### Notation «ASSEZ BIEN» au regard de :

- La mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT ;
- Les objectifs de création d'emploi et le respect d'un bon ratio emploi/habitant ;
- La diminution de la part des actifs travaillant dans la métropole ;
- La préservation de la ressource en eau ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- Le développement des zones d'activités ;
- Le développement des emplois par type d'activité ;
- Le développement de l'offre en équipement et services ;
- La réduction de la part des véhicules particuliers dans les déplacements ;
- L'accroissement de l'offre et des usages en transports collectifs.

### 2) CERTAINS THEMES QUI APPELLENT A LA VIGILANCE :

#### Notation «PAS SATISFAISANT» au regard de :

- La non-atteinte des prévisions de production de logements dans les pôles ;
- La non atteinte des objectifs de densités de logements.

#### Notation «MAUVAIS» au regard de :

- L'absence d'amélioration des liaisons routières structurantes et transversales.

### 3) DES DIFFICULTES DE VERIFICATION DE L'IMPACT DU SCOT :

#### «NON EVALUE / NON EVALUABLE» au regard de :

- L'accueil de population du fait de l'absence de mesures récentes vérifiant l'impact du SCoT ;
- La qualité des espaces urbains du fait de l'évaluation complexe de l'indicateur sur la vacance (donnée déclarative et millésime ancien).

\*Notation de l'atteinte des objectifs SCoT :

	Très bien		Pas satisfaisant
	Bien		Mauvais
	Assez bien		Non évalué / Non évaluable

## EVALUATION DES POLARITES



Si le modèle de développement identifie 5 bassins de vie à développer, le parti d'aménagement du SCoT transcende ces limites pour faire émerger et affirmer des polarités urbaines :

- **La double centralité sectorielle** vise à développer la structuration des territoires périurbains de transition entre les agglomérations de Toulouse et de Montauban et dresser des passerelles entre les deux rives de la Garonne.
- **Les 4 pôles d'équilibres** animent les bassins de vie périurbains avec des équipements et services qui répondent aux besoins des habitants. Leur attractivité doit être également renforcée par l'amélioration de la desserte en transports collectifs, le développement de l'emploi et la diversification de l'offre d'habitat. Leur rayonnement passe également par un urbanisme articulé avec l'offre en transports en commun.

- **Les 5 pôles complémentaires** constituent des relais locaux de l'armature urbaine. Ils complètent le maillage urbain et renforcent les fonctions en complémentarité avec les autres polarités (offres de services et d'emplois, accueil de tous les habitants, offre améliorée en transport collectif, etc).

Le synthèse qui suit dresse, par chapitre et fiche évaluée, le rôle des polarités au regard de chaque thématique :

- Soit les polarités jouent un rôle vertueux soit un effet de polarisation est notable au regard de la thématique évaluée
- La réduction de contraintes n'est pas affirmée voire augmente sur les polarités
- Le niveau de polarité ne permet pas de jouer un rôle dans la prise en compte de la thématique évaluée

CHAPITRE 1	<b>FICHE 1 / DOCUMENTS D'URBANISME</b>	Si tous les pôles urbains du territoire sont couverts par un PLU, 4 communes (1 sectoriel, 2 d'équilibre et 1 complémentaire) sont compatibles parmi les 11 polarités urbaines.	
	<b>FICHE 2 / CONSOMMATION D'ESPACE</b>	L'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers est faible à l'ouest du territoire du SCOT (bassin de vie de Cadours). Elle se concentre sur les pôles, au centre et à l'est du territoire.	
	<b>FICHE 3 / POPULATION</b>	Entre 2009 et 2014, l'accueil de population reste identique dans les pôles, alors même que les polarités urbaines devraient être plus captives que les autres communes, notamment en lien avec les efforts de production de logements du SCOT (70% dans les polarités).	
	<b>FICHE 4 / LOGEMENT</b>	La polarisation du logement est encore peu marquée (57% sur les pôles entre 2009 et 2014) au regard des objectifs de répartition du SCOT (70% sur les pôles/30% hors des pôles).	
	<b>FICHE 5 / RATIO EMPLOI HABITANT</b>	Entre 2009 et 2014, le territoire du SCOT est marqué par une très forte disparité dans l'évolution du nombre d'emplois, ne mettant pas particulièrement en exergue le rôle des polarités.	
	<b>FICHE 6 / DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL</b>	La part des actifs travaillant dans la Métropole de Toulouse est en légère augmentation avec +0,8 point entre 2009 et 2014. Il n'y a pas de diminution constatée sur les polarités.	
CHAPITRE 2	<b>FICHE 1 / RESSOURCES DU TERRITOIRE</b>	Si l'analyse montre que la ressource en eau sur le territoire SCoT est encore insuffisamment préservée et organisée (gestion), les données ne s'appuient pas sur les niveaux de polarité. Même constat pour les énergies renouvelables (données difficilement mesurables). Cependant sur le lien avec les polarités, on peut noter que sur les 6 STEP ayant un niveau de performance insuffisant (non-conformité) en 2016, 3 sont situées sur des communes pôles (Montastruc la Conseillère, Villemur-sur-Tarn et Castelnaud d'Estretfonds (pour la plus petite).	
	<b>FICHE 2 / BIODIVERSITÉ ET MAILLAGE ÉCOLOGIQUE</b>	Si l'analyse montre une bonne prise en compte des thématiques liées à l'environnement; tant pour l'intégration de la Couronne Verte que pour la Trame Verte et Bleue; les polarités ne jouent pas de rôle prépondérant, de manière directe comme indirecte, puisque l'ensemble des communes doivent se saisir de ces problématiques environnementales.	
	<b>FICHE 3 / POLLUTION, RISQUES ET NUISANCES</b>	Si les tendances concernant les pollutions, les risques et les nuisances sont favorables, il reste cependant difficile d'évaluer dans quelle mesure le SCOT intervient dans ces domaines, et quels peuvent être les leviers d'action directs des communes pôles. De manière indirecte, les polarités jouent un rôle dans la création d'emplois et ainsi facilitent le rapprochement entre lieu d'habitat et travail et peuvent de fait participer à la réduction des pollutions, risques et nuisances.	

CHAPITRE 3	<b>FICHE 1 / ZONES D'ACTIVITÉS</b> La progression de l'occupation des ZA est deux fois plus importante sur les pôles qu'en dehors des pôles. De plus la consommation des espaces d'accueil des ZA est plus importante sur les pôles sectoriels et d'équilibre avec respectivement 30 % (75 ha) et 40 % (39 ha) des 136 ha consommés entre 2010 et 2016 que sur les pôles complémentaires et les communes hors pôles avec respectivement 14 % et 16 % des hectares consommés.	
	<b>FICHE 2 / ZONES COMMERCIALES</b> Entre 2010 et 2016, les secteurs d'implantation des grands commerces respectent les cartographies du DAAC. Si l'offre commerciale doit être réinterrogée au regard des besoins du territoire (offre commerciale essentiellement centrée sur l'alimentaire), 78% des surfaces autorisées sont implantées sur les communes centrales de l'armature commerciale du SCOT, correspondant en grande partie aux niveaux de polarité.	
	<b>FICHE 3 / EMPLOIS PAR TYPE D'ACTIVITÉ</b> Il n'a pas été évalué dans quelle mesure les polarités participent à l'évolution de l'emploi par filière.	
CHAPITRE 4	<b>FICHE 1 / ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS</b> Les efforts de production de logements locatifs entre 2009 et 2014 ne sont pas suffisants à l'échelle du SCOT. Il s'agit principalement d'un retard sur les communes pôles dont 29% de la production de logements est en locatif entre 2009 et 2014 contre 40% attendu par le SCOT. Sur la production de logements sociaux, mesurée entre 2011 et 2017, les efforts sur les communes pôles ont dépassé les objectifs du SCOT, avec 24% de production de logements sociaux sur les pôles contre 20% attendu.	
	<b>FICHE 2 / QUALITÉ DES ESPACES URBAINS</b> Une hausse du phénomène de vacance est notable sur les communes pôles (de 7,4% à 9,3%) soit +1,9 points entre 2009 et 2014. Concernant l'état de dégradation du bâti, il apparaît que le parc de logement est moins dégradé sur les communes pôles.	
	<b>FICHE 3 / URBANISATION ÉCONOME EN ESPACE</b> Concernant la consommation de la vignette pour de l'extension urbaine; tant à l'échelle du territoire, des communes, des bassins de vie et des polarités, celle-ci est extrêmement basse puisqu'un écart conséquent est observé par rapport à la valeur de consommation attendue en 2016 (problématique du dimensionnement des vignettes : 5% des hectares réellement consommés à l'échelle du SCOT contre 25% attendus en 2016). Les pôles complémentaires ont globalement atteints leurs objectifs de densités de logements (18 logements / ha). Par contre, sur les pôles sectoriels et d'équilibre, les densités moyennes sont en recul de - 8 à - 18 logements / ha.	
	<b>FICHE 4 / OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES</b> La part des équipements de proximité est majoritaire (par rapport aux équipements intermédiaires et supérieurs) sur tous les pôles (entre 73% et 91%). Les pôles d'équilibre sont ceux qui en concentrent le plus. Le taux d'équipements «supérieurs» par commune est en cohérence avec le niveau de polarité. Les pôles accueillent 84% des équipements «supérieurs». L'effet de polarisation est visible au regard des équipements sportifs, culturels et de loisirs puisque la tendance s'inverse entre 2011 et 2016 : les communes pôles accueillent 53% des équipements en 2016 contre 47% en 2011.	
CHAPITRE 5	<b>FICHE 1 / LES VÉHICULES PARTICULIERS DANS LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS</b> Si la part modale de la voiture reste importante (88% des trajets domicile-travail), celle-ci se justifie au regard d'un contexte et de facteurs externes sur lequel le SCOT a peu d'emprise. Aussi, les polarités jouent un rôle de manière indirecte, dans la création d'emplois pouvant faciliter le rapprochement entre lieu d'habitat et travail.	
	<b>FICHE 2 / USAGE DES TRANSPORTS COLLECTIFS</b> Les infrastructures de transports collectifs ont été améliorées grâce à la création de lignes de bus performantes (3 lignes HOP) cadencée à la demi-heure et desservant les communes pôles. Par contre, on peut noter l'absence de lignes performantes desservant les pôles complémentaires (exception faite de Bouloc desservie à 2 arrêts). Si les constats d'amélioration globale de l'offre et de l'usage des transports collectifs ne sont pas directement imputables au projet du SCOT, les polarités peuvent jouer un rôle afin de développer l'urbanisation proche des arrêts Hop notamment, ne pas démultiplier les arrêts et maintenir des temps de trajets courts.	
	<b>FICHE 3 / LIAISONS ROUTIÈRES STRUCTURANTES ET TRANSVERSALES</b> La connexion des communes pôles est fortement liée aux axes autoroutiers. Les projets routiers visés par le SCOT restent tributaires des choix de programmation de différents acteurs (CD31, Métropole, Région, Etat) et ne sont pas directement imputables au projet de SCOT. L'absence de données sur les temps de déplacements empêche l'évaluation de la fluidité du trafic.	
	<b>FICHE 4 / ARTICULATION ENTRE URBANISATION ET TRANSPORTS COLLECTIFS</b> L'analyse du parc de logements en 2011 et en 2016 montre une densité de logements autour des lignes HOP importante sur toutes les communes pôles (entre 65 et 84 % du nombre total de logements de la commune). On peut en déduire que les localisations des arrêts permettent d'englober la majorité des tissus urbains des communes.	

## QUEL DEGRE DE PRISE EN COMPTE DU SCOT POUR LES COMMUNES COMPATIBLES ?



L'évaluation de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT est exclusivement réalisée sur la base de la date d'approbation du dernier document révisé.

Il a également été considéré que les documents réalisés à partir du 1er janvier 2010 pouvaient potentiellement être compatibles car, à cette époque, le futur DOO était déjà en partie connu et les services du SCoT participaient régulièrement aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme.

Ainsi, sur le même principe que pour les polarités, les indicateurs évalués ont été appréciés, lorsque la pertinence du thème était effective, au regard des 13 communes compatibles identifiées (cf. Chapitre 1) :



*Les communes compatibles jouent un rôle vertueux au regard de la thématique évaluée*



*La réduction de contraintes n'est pas affirmée voire augmente sur les communes compatibles*



*Soit il n'y a pas de corrélation entre la thématique évaluée et la mise en compatibilité soit celle-ci n'a pas été évaluée*

<b>CHAPITRE 1</b>	<b>FICHE 1 / DOCUMENTS D'URBANISME</b>	Bien que 29 communes soient engagées dans la révision de leur PLU, seulement 13 communes sont dotées d'un PLU compatible avec le SCoT.	
	<b>FICHE 2 / CONSOMMATION D'ESPACE</b>	La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers à des fins de développement urbain, mesurée entre 2010 et 2013 ne peut être corrélée avec la mise en compatibilité des documents d'urbanisme ; puisque 11 des 13 communes sont devenues compatibles qu'à partir de 2013.	
	<b>FICHE 3 / POPULATION</b>	L'accueil de population analysé sur la période de 2009 à 2014 n'a pas de lien direct avec à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.	
	<b>FICHE 4 / LOGEMENT</b>	La production de logements visée par le SCOT est basée sur des efforts de polarisation qui doivent être suivis lors de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Quant bien même, les délais de production de logements n'étant pas immédiats, la corrélation entre logements et mise en compatibilité n'a pas été analysée.	
	<b>FICHE 5 / RATIO EMPLOI HABITANT</b>	Le ratio emploi/habitant des 13 communes compatibles est favorable avec 1 emploi pour 3,3 habitants en 2014, contre 1 emploi pour 4,3 habitants en moyenne sur le territoire. Cependant le degré de compatibilité des communes ne semble pas interférer sur l'emploi dont les dynamiques renvoient plutôt aux politiques publiques des EPCI et au développement des pôles.	
	<b>FICHE 6 / DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL</b>	Les déplacements domicile-travail sont fortement liés à l'attractivité de Toulouse-Métropole pour l'emploi, notamment sur les communes les plus proches ; 3 des 13 communes compatibles limitrophes à la métropole n'ont pas pu freiner cette tendance.	

<b>CHAPITRE 2</b>	<b>FICHE 1 / RESSOURCES DU TERRITOIRE</b> <p>Si l'analyse montre que la ressource en eau sur le territoire du SCoT est encore insuffisamment préservée et organisée (gestion), les données ne s'appuient pas sur les degrés de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes. Il en est de même pour les énergies renouvelables; donnée difficilement mesurable. On peut tout de même noter que sur les 6 STEP ayant un niveau de performance insuffisant (non-conformité) en 2016, 3 sont situées sur des communes pôles et compatibles : Montastruc-la-Conseillère, Villemur-sur-Tarn et Castelnau d'Estretfonds.</p>	
	<b>FICHE 2 / BIODIVERSITÉ ET MAILLAGE ÉCOLOGIQUE</b> <p>La Couronne Verte a été très peu impactée par l'urbanisation et les résultats sont encore plus favorables sur les 6 communes compatibles concernées par la Couronne Verte. Entre 2011 et 2016, il y a seulement 8 nouvelles constructions situées dans la Couronne Verte, dont 7 recensées hors des communes compatibles qui correspondent à des nouvelles habitations sur d'anciens terrains agricoles.</p> <p>Bien que la Trame Verte et Bleue soit relativement préservée au regard du faible nombre de nouvelles constructions entre 2011 et 2016, sa traduction dans les 13 PLU compatibles, majoritairement par des zonages A puis N, ne permet pas de garantir le maintien de la biodiversité. Certaines communes dont les 13 compatibles se sont alors dotées d'outils réglementaires supplémentaires pour protéger la TVB traduite en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- zonage spécifique dans les PLU compatibles (6 communes)</li> <li>- prescriptions surfaciques et en secteurs protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (41 communes dont les 13 communes compatibles)</li> <li>- prescriptions linéaires (5 communes dont 2 communes compatibles).</li> </ul>	
	<b>FICHE 3 / POLLUTION, RISQUES ET NUISANCES</b> <p>Si les tendances concernant les pollutions, les risques et les nuisances sont favorables, il reste cependant difficile d'évaluer dans quelle mesure le SCOT intervient dans ces domaines.</p>	

<b>CHAPITRE 3</b>	<b>FICHE 1 / ZONES D'ACTIVITÉS</b> <p>Le développement des ZA s'effectue principalement sur les pôles et les communes compatibles. Les 13 communes compatibles concentrent 66 % de la consommation des ZA avec plus de 90 ha remplis. Castelnau d'Estretfonds concentre à elle seule 75 ha consommés de ZA. Les 29 communes en cours de compatibilité représentent 17 % de la consommation des ZA soit plus de 23 ha. Les communes non compatibles représentent 17 % de la consommation des ZA soit 24 ha.</p>	
	<b>FICHE 2 / ZONES COMMERCIALES</b> <p>Entre 2010 et 2016, les secteurs d'implantation des grands commerces respectent les cartographies du DAAC, correspondant en grande partie aux niveaux de polarité. La corrélation des zones commerciales avec le degré de compatibilité des communes n'a donc pas été analysé</p>	
	<b>FICHE 3 / EMPLOIS PAR TYPE D'ACTIVITÉ</b> <p>L'analyse sur les 13 communes compatibles n'a pas été retenue; les dynamiques de création d'emploi ne sont pas exclusivement liées aux documents d'urbanisme. Les emplois renvoient aux politiques publiques des EPCI</p>	



<b>CHAPITRE 4</b>	<b>FICHE 1 / ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS</b>	
	A l'échelle du SCOT, la production de logements locatifs est insuffisante (2009-2014). En revanche la production de logements sociaux est satisfaisante (2011-2017). La production de logements est en lien avec l'accueil de la population mais pas directement corrélé avec la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. L'évolution du parc de logement n'a pas été analysé à cette échelle là.	
	<b>FICHE 2 / QUALITÉ DES ESPACES URBAINS</b>	
	La mise en compatibilité des documents d'urbanisme permet de freiner la progression de la vacance des logements avec seulement + 0,3 points de hausse du phénomène de vacance contre +1,2 points pour les communes non-compatibles. Concernant l'état de dégradation du bâti, il apparait que le parc de logement est moins dégradé sur les communes compatibles. Cependant, du fait des réserves sur la donnée de la vacance, la fiche n'est pas évaluable en l'état.	
	<b>FICHE 3 / URBANISATION ÉCONOME EN ESPACE</b>	
	Sur les 13 communes compatibles, l'intensification des territoires déjà urbanisés est peu marquée avec 55% des constructions nouvelles dans la tâche urbaine. Par contre, l'écart est marqué sur les communes en cours de compatibilité avec plus de 70% de constructions nouvelles sur les territoires déjà urbanisés.	
	<b>FICHE 4 / OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES</b>	
	Certains équipements pouvant avoir un rayonnement intercommunal, voir dépassant l'échelle du SCoT, la corrélation entre l'offre en équipement et services et le degré de compatibilité des communes n'a pas été analysée.	

<b>CHAPITRE 5</b>	<b>FICHE 1 / LES VÉHICULES PARTICULIERS DANS LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS</b>	
	Cette donnée n'a pas été évaluée à l'échelle des 13 communes compatibles; de nombreux facteurs externes interfèrent en priorité : proximité de Toulouse-Métropole ou des accès autoroutiers, logiques d'organisation de l'offre en transports collectifs des Autorités Organisatrices des Transports (AOT).	
	<b>FICHE 2 / USAGE DES TRANSPORTS COLLECTIFS</b>	
	Comme pour les véhicules particuliers dans les déplacements quotidiens, cette donnée n'a pas été évaluée à l'échelle des 13 communes compatibles; de nombreux facteurs externes interférant en priorité : proximité de Toulouse-Métropole ou des accès autoroutiers, logiques d'organisation de l'offre en transports collectifs des Autorités Organisatrices des Transports. L'offre et les usages des transports collectifs ne sont pas directement liés à l'outil PLU.	
	<b>FICHE 3 / LIAISONS ROUTIÈRES STRUCTURANTES ET TRANSVERSALES</b>	
	L'amélioration de la fluidité du trafic visée par le SCOT reste difficile à mesurer, notamment à l'échelle des 13 communes compatibles. Les effets du degré de mise en compatibilité sur cette donnée n'ont pas été analysés.	
	<b>FICHE 4 / ARTICULATION ENTRE URBANISATION ET TRANSPORTS COLLECTIFS</b>	
	L'analyse de l'articulation entre l'urbanisation et le transports collectifs, nécessiterait une analyse qualitative de chaque PLU notamment pour le zonage dédié aux extensions urbaines autour des gares et la localisation des arrêts de lignes de bus. Cette donnée n'a pas été analysée sur les 13 communes compatibles.	

# POINTS D'ATTENTION DETAILLES PAR FICHE



Les résultats de l'évaluation ont mis en exergue la pertinence et la prise en compte à la fois quantitative et qualitative; lorsque les outils d'analyse le permettaient; de plusieurs indicateurs.

Toutefois, si les perspectives du territoire montrent que l'ambition initiale doit être maintenue voire renforcée pour certains thèmes, il apparaît que la mise en oeuvre effective du SCoT n'atteint pas la hauteur de son ambition initiale pour d'autres.

La révision du SCoT sera l'occasion d'intégrer ces points d'attention et nouvelles réflexions dans l'avenir afin d'accompagner la traduction du projet dans les politiques locales.

La synthèse qui suit précise ainsi ; en rappelant les réponses apportées aux questions évaluatives et les notations attribuées en commissions; les points d'attention soulevés pour chacune des fiches analysées :

Indicateur	Synthèse de l'analyse	Réponse à la question évaluative	Notation de la fiche	Points d'attention
<b>FICHE 1 / DOCUMENTS D'URBANISME</b>				
<b>Est-ce que les documents d'urbanisme permettent la mise en oeuvre du SCoT ?</b>				
<b>33</b> Suivi des documents d'urbanisme	41 PLU 13 communes compatibles avec le SCoT 29 communes en cours de compatibilité 23 non compatibles	Progression forte du nombre de PLU entre 2010 et 2017  Importante activité de planification urbaine (29 communes ayant engagé une procédure d'évolution de leur document)	<b>ASSEZ BIEN</b>	La disparition des POS en 2017 a eu pour conséquence le retour au RNU pour 8 communes ce qui occasionne localement des situations complexes.  Certains PLU compatibles peuvent ne pas l'être sur l'ensemble des prescriptions du SCoT et ne sont pas homogènes en termes de qualité.
<b>FICHE 2 / CONSOMMATION D'ESPACE</b>				
<b>La consommation d'espaces agricoles à des fins de développement urbain a-t-elle été divisée par deux ?</b>				
<b>2</b> Equilibre du territoire	La répartition en 2013 entre espaces urbains et agricoles (9,4%/71,8%) est proche des objectifs du SCOT	Une consommation d'espace compatible avec les objectifs du SCoT et une meilleure maîtrise du développement urbain.	<b>BIEN</b>	L'indicateur de mesure sur une période courte (2010-2013) reste insuffisant et devra être complété. Il ne tient pas non plus compte des effets de la loi ALUR.
<b>3</b> Mutation du foncier agricole et naturel				
<b>37</b> Gestion économe du foncier				
<b>FICHE 3 / POPULATION A ACCUEILLIR</b>				
<b>L'hypothèse d'accueil de population est-elle vérifiée?</b>				
<b>1</b> Démographie	Une moyenne annuelle d'habitants supplémentaire/an mesurée (+1 625) proche de celle attendue (+1 775)	Pas d'affirmation des polarités pour l'accueil de la population. Les pôles représentent 57,5% de la population contre 70% attendu	<b>NON EVALUE</b>	L'indicateur de mesure reste insuffisant au regard de la période mesurée (2009-2014) et ne permet pas l'attribution d'une notation.
<b>FICHE 4 / LOGEMENT</b>				
<b>Les estimations de production de logement sont-elles vérifiées? Cette production se localise-t-elle à 70% sur les polarités ?</b>				
<b>25</b> Polariser la production de logements	772 logements produits par an mesurés contre 1 015 attendus.  57% répartis sur les pôles et 43% sur les hors pôles contre 70% attendu sur les pôles et 30% sur les hors pôles.	Pas de répartition de la production de logements observée selon le niveau de polarité.  Des résultats plus nuancés par bassins de vie avec des valeurs proches de celles estimées.	<b>PAS SATISFAISANT</b>	Le ratio du besoin en logement est insuffisant au regard de la population accueillie. Le territoire aurait dû s'équiper de 930 logements nouveaux par an.  La méthodologie (taille des ménages) et la compréhension du besoin en logement (taille des logements) doit être approfondie.



Indicateur	Synthèse de l'analyse	Réponse à la question évaluative	Notation de la fiche	Points d'attention
<b>FICHE 5 / RATIO EMPLOI HABITANT</b>				
<b>Le SCoT permet-il d'atteindre ses objectifs de créer 750 emplois par an et d'être à 1 emploi pour 3,5 habitants sur le territoire ?</b>				
<b>26</b> Equilibre emploi/habitant	472 emplois par an mesurés contre 750 emplois attendus.  1 emploi/4,3 habitant mesuré contre 1 emploi/3,5 habitant attendu	Le ratio emploi/habitant reste très éloigné des objectifs du SCoT pour 2030.  La dynamique de création d'emploi est tout de même à souligner (+472 emplois par an entre 2009 et 2014)	ASSEZ BIEN	L'analyse de l'indicateur est à nuancer au regard de la période mesurée (2009-2014) Les tendances récentes sont à considérer (sites économiques porteurs en fin de commercialisation et sites économiques récemment créés engrangeant de nouveaux emplois)  Il serait souhaitable de considérer l'indicateur par rapport aux stratégies économiques des EPCI (zones d'activités).
<b>FICHE 6 / DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL</b>				
<b>Le SCoT a-t-il atteint son objectif de diminuer la part des actifs travaillant dans l'agglomération toulousaine?</b>				
<b>27</b> Rapprocher l'emploi du domicile pour réduire les déplacements quotidiens	Pas d'objectifs chiffrés mais attente de réduction de la part des actifs travaillant dans l'agglomération toulousaine (55,6% en 2009 contre 56,4% en 2014 mesuré)	La réduction de la part des actifs travaillant dans l'agglomération toulousaine ne s'est pas opérée (augmentation de +0,8 points entre 2009 et 2014)	ASSEZ BIEN	La tendance observée est liée à la dynamique de création d'emplois plus lente que prévue.  Cependant, l'atteinte de l'objectif de diminution reste fortement tributaire de facteurs externes (attractivité de Toulouse Métropole sur les communes les plus proches / temps de mise en œuvre des politiques économiques plus long que la période observée).

<b>FICHE 1 / RESSOURCES DU TERRITOIRE</b>				
<b>La ressource en eau est-elle préservée et mieux organisée? Les productions d'énergies renouvelables se sont-elles développées?</b>				
<b>16</b> Niveau de performance des équipements collectifs	Capacité nominale : 87 236 en 2016 contre 62 300 en 2010	Les dispositifs de traitement des eaux usées se sont développés entre 2010 et 2016 (+12 STEP et + 25 000 Equivalent Habitant) et améliorés (- 4 STEP avec un taux de charge > à 80%).	ASSEZ BIEN	Si les dispositifs de traitement des eaux usées se sont développés, l'assainissement collectif actuel est encore insuffisant ; notamment sur le bassin de vie de Villemur-sur-Tarn.
<b>17</b> Taux de charge des STEP	STEP avec tx de charge > 80% : 9 en 2016 contre 13 en 2010			
<b>6</b> Mesure de qualité des eaux de surface	Etat écologique des stations : bon (8% en 2016 contre 0% en 2010) moyen (66% en 2016 contre 60% en 2010) médiocre (26% en 2016 contre 40% en 2010)	Malgré des variations à l'échelle des cours d'eau, la qualité des eaux de surface est en légère amélioration avec la diminution de la part des stations dont l'état est jugé médiocre (40% en 2010 et 26% en 2016).		Des nuances observées à l'échelle des cours d'eau (amélioration sur le bassin de vie de Villemur-sur-Tarn, maintien de la qualité des eaux du bassin du Canal latéral, détérioration de la qualité des eaux des bassins de la Save et du Girou).
<b>8</b> Protection des captages AEP	En 2016, 6 captages (contre 5 en 2008) : 4 ont 1 arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) 2 en cours de procédure	Amélioration de la protection des captages d'adduction en eau potable (66% à 60%),		Une amélioration limitée puisque 2 captages ne sont pas encore autorisés par arrêté préfectoral (procédure DUP en cours).
<b>10</b> Production d'énergie renouvelable par filière	Solaire photovoltaïque : 917 installations et 30 MW en 2016 contre 396 et 1.5 MW en 2010	Au regard des données Soes, la production en énergie solaire photovoltaïque tend à augmenter.		L'évolution est difficilement mesurable notamment du fait de la multiplicité des sources, et l'absence de données fiables à l'échelle communale.

Indicateur	Synthèse de l'analyse	Réponse à la question évaluative	Notation de la fiche	Points d'attention
<b>FICHE 2 / BIODIVERSITÉ ET MAILLAGE ÉCOLOGIQUE</b>				
<b>La Couronne Verte et la Trame Verte et Bleue sont-elles préservées ?</b>				
<b>11</b> Milieux naturels protégés	Milieux naturels protégés en 2017 : 4,7% dont : 3% en ZNIEFF, 1,3% en Natura 2000, et 0,4% en Arrêté de Protection de Biotope (APB)	Peu d'espaces réglementaires recensés sur le territoire Nord Toulousain	<b>BIEN</b>	Il convient toutefois de préciser que ces inventaires peuvent reposer sur un manque d'interventions des associations environnementales.
<b>28</b> Evolution des espaces au sein de la Couronne verte	Part des nouvelles constructions au sein de la Couronne Verte en 2016 <1% Zonages CV (6 communes compatibles concernées) : 59,8% en A / 33,6% en N / 4,6% en Nh / 2% en U	La Couronne Verte et la Trame Verte et Bleue sont globalement préservées au regard des nouvelles constructions recensées entre 2011 et 2016 : 8 au sein de la Couronne Verte et 7 au sein de la Trame Verte et Bleue.		L'analyse des PLU des 13 communes compatibles montre que la Couronne Verte et la Trame Verte et Bleue sont majoritairement traduites en zone agricole, ce qui ne permet pas de garantir le maintien de la biodiversité remarquable sur le territoire.
<b>14</b> Suivi de la TVB	Part des nouvelles constructions au sein de la TVB en 2016 <1 % Zonages TVB (13 communes compatibles concernées) : 67,2% en A / 28,4% en N / 3,1% en Nh / 1,1% en U	Outils réglementaires supplémentaires repérés pour protéger la Trame Verte et Bleue : zonages spécifiques dans les PLU (6 communes) et prescriptions surfaciques (secteurs protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (41 communes)).		Toutefois, des zonages spécifiques pour traduire la TVB existent sur le territoire et certains espaces de nature supplémentaires sont recensés dans les documents d'urbanisme.
<b>FICHE 3 / POLLUTION, RISQUES ET NUISANCES</b>				
<b>La prise en compte des risques naturels est-elle effective ? Les émissions polluantes ont-elles été réduites et la qualité de l'air améliorée ? La gestion et la valorisation des déchets est-elle améliorée ? Les apports polluants de l'eau ont-ils été réduits ?</b>				
<b>23</b> Etat d'avancement des procédures de PPRN	Aléa mouvements de terrain : 3 approuvés en 2016 et 2012 ; PPRI : 16 approuvés (contre 13 en 2012) ; PPRS : 58 approuvés (contre 59 en 2012). 209 constructions nouvelles en 2016 dont : 64 en aléa MVT, 126 en aléa Inondation, 19 en inondation hors PPRI	Les nouvelles constructions sur la période récente (2011-2016) situées au sein des aléas sont généralement localisées dans des niveaux faibles voire très faibles, à part des exceptions sur les communes de Villemur-sur-Tarn, Grenade et Ondes.	<b>BIEN</b>	Les risques inondation, sécheresse et mouvements de terrain sont importants sur le territoire.  Aussi, le risque de «retrait-gonflement des argiles» est une menace importante et difficile à appréhender.
<b>19</b> Pollution de l'air	Quantité de GES en teq CO2 par hab SCoT NT/an : 6,3 en 2016 contre 8,12 en 2012.	Malgré la proximité du territoire avec la métropole, les problèmes de la qualité de l'air sont encore faibles en 2015. Entre 2012 et 2016 les émissions de polluants dont les GES ont été réduits.		Les émissions de polluants peuvent être variables selon les secteurs d'activités des EPCI.
<b>20</b> Pollution atmosphérique				
<b>21</b> Gestion des déchets	Entre 2010 et 2014 : baisse de la production annuelle des déchets de 13 kg/hab/ et hausse de la valorisation +5%.	La gestion et la valorisation des déchets se sont améliorées sur le territoire entre 2010 et 2014, notamment grâce à l'amélioration de la collecte faite par les EPCI favorisant le tri sélectif.		Il conviendra d'approfondir l'étude d'impact de l'incinérateur de Bessières qui traite les déchets à une échelle large.
<b>22</b> Valorisation des déchets				
<b>A</b> Nitrate en eau souterraine	En 2016, 3 communes sur les 4 faisant l'objet d'un relevé ont une teneur en nitrate inférieure au seuil de 50 mg/l.	Une teneur en nitrates globalement satisfaisante pour 3 des 4 communes faisant l'objet de relevés.		Il conviendra de vérifier les concentrations sur 2 communes (Ondes et Villaudric) qui ont enregistré une hausse de la teneur en nitrate entre 2012 et 2016.

Indicateur	Synthèse de l'analyse	Réponse à la question évaluative	Notation de la fiche	Points d'attention
<b>FICHE 1 / ZONES D'ACTIVITÉS</b>				
<b>Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs de développement des zones d'activités ?</b>				
<b>31</b> Surfaces dédiées aux zones d'activités	<p>957 ha dédiés aux ZA dont 640 ha occupés en 2016 contre 504 en 2010</p> <p>136 hectares consommés entre 2010 et 2016 (valeur mesurée au regard des surfaces inscrites dans les documents d'urbanisme en vigueur) contre 183 hectares (valeur attendue du SCoT)</p>	<p>Une progression de l'occupation des ZA à l'échelle du territoire cohérente avec le besoin foncier identifié par le SCoT pour 2016 et un développement qui s'effectue principalement sur les pôles et les communes compatibles.</p> <p>Certaines vignettes sont toutefois atteintes à l'échelle communale.</p>	ASSEZ BIEN	<p>A l'échelle communale, sur les activités commerciales, des besoins supplémentaires ne pourraient être satisfaits au regard des vignettes et du zonage actuels inscrits dans les documents d'urbanisme. Une actualisation de la taille de certaines vignettes serait à prévoir. Sur les activités économiques, à l'exception des vignettes intégrant en partie des projets à moyen terme (Valterra) ou remis en question en raison de contraintes (extension Eurocentre), le développement des zones d'activités est cohérent avec le projet de SCOT.</p>
<b>FICHE 2 / ZONES COMMERCIALES</b>				
<b>Observe-t-on une polarisation des équipements commerciaux telle que définie par le DAAC ?</b>				
<b>B</b> Grandes implantations commerciales	<p>Surfaces commerciales en m<sup>2</sup> autorisées par la CDAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes centrales (en centre-ville et en périphérie) : + 33 348 m<sup>2</sup> entre 2010 et 2016 (contre + 14 543 m<sup>2</sup> entre 2003 et 2009)</li> <li>• Communes périphériques : + 9 227 m<sup>2</sup> entre 2010 et 2016 (contre + 6 129 m<sup>2</sup> entre 2003 et 2009)</li> <li>• Hors communes du DAAC : + 0 m<sup>2</sup> entre 2010 et 2016 (contre + 1 800 m<sup>2</sup> entre 2003 et 2009)</li> <li>• Total 7 ans : 42 575 m<sup>2</sup> entre 2010 et 2016 (contre 22 472 m<sup>2</sup> entre 2003 et 2009)</li> <li>• Moy. an.: + 6 082 m<sup>2</sup>/an entre 2010 et 2016 (contre + 3 210 m<sup>2</sup>/an entre 2003 et 2009)</li> </ul>	<p>La polarisation des grands commerces telle que définie par le DAAC est globalement respectée.</p> <p>Le doublement de la surface des grands commerces autorisés entre la période de 2003-2009 et la période de 2010-2016, atteste d'une dynamique positive.</p>	BIEN	<p>L'offre commerciale devra être réinterrogée au regard des besoins du territoire. Essentiellement centrée sur l'alimentaire, elle doit s'ouvrir à la diversification pour rester attractive face aux pôles commerciaux voisins. et limiter l'évasion commerciale vers Toulouse.</p>
<b>FICHE 3 / EMPLOIS PAR TYPE D'ACTIVITÉ</b>				
<b>Est-ce que le SCoT a permis de développer les emplois dans chaque type d'activité ?</b>				
<b>32</b> Evolution des emplois par type d'activité	<p>Emplois par sphère productive : 8 655 en 2014 (contre 8 269 en 2009) et sphère présentielle : 13 373 en 2014 (contre 12 590 en 2009)</p> <p>Emplois par type d'activité 2014/2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture : 1 066 (contre 1 112)</li> <li>• Industriel : 1 880 (contre 2 671)</li> <li>• Construction : 2 019 (contre 2 139)</li> <li>• Commerces/Transports/Services divers : 10 593 (contre 8 938)</li> <li>• Adm. publ., Enseignement... : 6 470 (contre 6 100)</li> </ul>	<p>L'évolution de l'emploi par filière entre 2009 et 2014 sur le territoire du SCOT est hétérogène avec principalement une chute des emplois des secteurs de l'industrie et de la construction, un maintien des emplois agricoles et une hausse dans les autres secteurs (dont les emplois commerciaux et les emplois administratifs).</p>	ASSEZ BIEN	<p>Les constats précédents sont à nuancer au regard du contexte économique général défavorable et des dates de mesure des indicateurs.</p> <p>Les valeurs mesurées en 2014 sur l'emploi par filière et/ou sur les ratios emploi par habitant, encore éloignées des objectifs du SCOT, ne reflètent pas les tendances récentes de reprise : certains sites économiques porteurs engrangent après 2014 de nouveaux emplois non encore mesurés (Eurocentre et Valterra).</p>

Indicateur	Synthèse de l'analyse	Réponse à la question évaluative	Notation de la fiche	Points d'attention
<b>FICHE 1 / ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS</b>				
<b>Le parc de logements est-il diversifié afin de répondre à tous les besoins ?</b>				
<b>30 - a</b> Diversification du parc de logements	Production de logements locatifs (2009-2014): • Echelle SCoT : +310 à 385 logements locatifs/an en valeur attendue contre + 228 en valeur mesurée • Pôles : 40% de logements locatifs en part attendue contre 29% en part mesurée • Autres communes : 25% de logements locatifs en part attendue contre 31% en part mesurée	Les efforts de production de logements locatifs entre 2009 et 2014 ne sont pas suffisants à l'échelle du SCOT avec + 228 logements locatifs par an contre + 310 attendus au minimum entre 2009 et 2014. Il s'agit principalement d'un retard sur les communes pôles dont 29% de la production de logements est en locatif entre 2009 et 2014 contre 40% attendu par le SCoT.	BIEN	Au regard de la population accueillie sur le territoire inférieure à l'hypothèse d'accueil du SCoT avec + 1 626 habitants par an contre + 1 775 habitants par an prévus, la production de logements, dont les parts relatives au locatif et au social, restes insuffisantes : • + 772 logements par an produits contre + 930 attendus, • + 228 logements locatifs par an produits contre + 284 attendus, • + 119 logements sociaux par an produits contre + 134 attendus.  Dès lors, il est nécessaire d'approfondir la méthodologie et la compréhension du besoin en logement.
<b>29</b> Nombre de logements sociaux créés	Production de logements locatifs (2009-2014): : • Echelle SCoT (2011-2017) : +147 à 186 logements sociaux/an en valeur attendue contre +119 logements en valeur mesurée • Pôles (2011-2014) : 20% de logts soc. en part attendue contre 24% en part mesurée • Autres communes (2011-2014) : 10% de logts soc. en part attendue contre 16% en part mesurée	Malgré un retard dans la production à l'échelle du SCoT, sur la production de logements sociaux, les efforts sur les communes pôles ont dépassés les objectifs du SCOT. Sur les communes hors pôles l'objectif SCoT est également dépassé.		
<b>FICHE 2 / QUALITÉ DES ESPACES URBAINS</b>				
<b>La vacance est-elle importante ? Le parc de logement est-il dégradé ? Le bâti ancien est-il réhabilité? Les entrées de ville sont-elles qualifiées?</b>				
<b>30 - b</b> Etat de la vacance sur le territoire	2 912 log. vacants en 2014 ( contre 2 432 en 2009) à l'échelle du SCoT représentant 8,0% des rés. princ. (36 220 RP) contre 7,5% des rés. princ. (32 362 RP) en 2009	La vacance semble progresser sur le territoire. Une hausse est notamment significative sur les communes pôles et le taux de vacance en 2014 est supérieur à la moyenne du SCoT pour 3 bassins de vie.	NON EVALUE	Du fait des réserves sur la donnée de la vacance (donnée déclarative, millésime ancien) fournie par l'INSEE, l'évaluation de la progression de la vacance et sa corrélation avec le projet du SCOT est complexe. Ainsi, la fiche n'est pas évaluable en l'état.
<b>C</b> Etat du dégradation du parc de logement	1 300 logements dégradés sur le SCoT soit 3% des 41 566 locaux d'habitation	Seul 3% du parc de logement est dégradé sur le territoire. Les communes pôles ainsi que les 13 communes compatibles. affichent la part la moins importante de logements dégradés.		
<b>D</b> Initiatives de renouvellement urbain en cours	4 opérations en bourg-centre recensées en 2017	4 opérations de revitalisation de bourg-centre sont recensées sur les communes de Paulhac, Bouloc, Fronton et Grenade.		
<b>39</b> Entrées de ville	6 communes concernées par l'art. L 111-6	6 communes sont concernées par l'article L.111-6 du code de l'urbanisme; dont 4 font mention du recul par rapport aux voies à grande circulation.		

Indicateur	Synthèse de l'analyse	Réponse à la question évaluative	Notation de la fiche	Points d'attention
<b>FICHE 3 / URBANISATION ÉCONOME EN ESPACE</b>				
<b>Les objectifs d'extension urbaine et de densité sont-ils respectés ?</b>				
<b>E</b> Consommation de l'espace des extensions urbaines	Consommation réelle en 2016 : 76 ha soit 5% des vignettes de potentiel foncier contre 366 ha attendu.	Entre 2011 et 2016, la consommation de l'espace pour de l'extension urbaine ne représente que 76 ha consommés sur 1 467 ha maximum en 2030, soit 5% de l'ensemble des hectares de vignettes du SCOT.	BIEN	Au regard de ce pourcentage bas, se pose la question du nécessaire redimensionnement des potentiels alloués par les vignettes de consommation de l'espace; leurs tailles paraissent à ce jour sur-dimensionnées. Par contre, une seule commune dépasse 25 % de consommation de la vignette (part de consommation attendue en 2016).
<b>F</b> Intensification des espaces déjà urbanisés	Localisation des nouvelles constructions en 2016 : • 65% dans secteurs déjà urbanisés • 35% hors secteurs déjà urbanisés	L'implantation importante des nouveaux des logements dans la tâche urbaine, atteste de l'intensification des secteurs déjà urbanisés.		Les communes hors pôles accueillent tout de même plus de 35% des nouvelles constructions. Il convient d'être vigilant quant à la proportion à maintenir entre pôles et hors pôles.
<b>34</b> Densité moyenne de la construction neuve par commune et pôle	Densité par niveaux de polarité : • Centralité sectorielle : 30 log. / ha attendue (contre 12 log. / ha mesurée) • Pôle d'équilibre : 20 log. / ha attendue (contre 12 log. / ha mesurée) • Pôle complémentaire : 15 log. / ha attendue (contre 18 log. / ha mesurée) • Autre com. avec AC : 10 log./ ha attendue et mesurée • Autre com. sans AC : 6 log./ ha attendue et mesurée	Sur la période 2011 à 2016, les objectifs de densités moyennes par niveau de polarité sont atteints dans leur fourchette basse uniquement pour les pôles complémentaires et les communes hors pôles.	PAS SATISFAISANT	Pour les pôles sectoriel et d'équilibre, les densités moyennes sont nettement insuffisantes avec 12 logements par hectares pour les 2 catégories au lieu de 30 logements minimum par hectares pour les pôles sectoriels et 20 logements minimum par hectares pour les pôles d'équilibre, ne permettant pas de favoriser la réduction de la consommation de l'espace pour le développement urbain du territoire du SCOT.
<b>FICHE 4 / OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES</b>				
<b>L'offre en équipement s'est-elle développée ? Est-elle en adéquation avec les polarités ?</b>				
<b>G</b> Equipements de proximité	Répartition à l'échelle du SCoT • Equipements de proximité : 2 628 en 2016 (contre 2 175 en 2011) • Equipements intermédiaires : 525 en 2016 (contre 374 en 2011) • Equipements supérieurs : 81 en 2016 (contre 59 en 2011)	Les équipements de proximité sont très majoritaires sur le territoire. Les 2 bassins de vie de Fronton et Villemur-sur-Tarn sont ceux qui accueillent le plus entre les deux périodes. Les pôles d'équilibre également.	ASSEZ BIEN	Bien qu'ils représentent la part la plus importante, les équipements de proximité affichent l'évolution la plus faible entre 2011 et 2016 autant sur les bassins de vie que les niveaux de polarité.  Villemur-sur-Tarn est le seul bassin de vie en perte d'équipements «supérieurs» (notamment dans le secteur de la santé).
<b>H</b> Equipements de gamme supérieure	Entre 2011 et 2016, le territoire s'est équipé de 22 équipements supplémentaires de gamme supérieure, soit une hausse de 37%. (principalement en santé).	Les bassins de vie de Fronton et Save et Garonne sont les mieux équipés en 2016. Le taux d'équipements «supérieurs» par commune est en cohérence avec le niveau de polarité.		
<b>I</b> Equipements majeurs	11 équipements majeurs ciblés en 2011 dont : • 2 réalisés mais réconfigurés • 4 démarrés • 5 non-démarrés	L'état d'avancement des équipements majeurs est satisfaisant.		
<b>J</b> Equipements sportifs, culturels et de loisirs	Les communes pôles accueillent 47% des équipements en 2011 contre 53% en 2016 (et inversement pour les communes hors pôles).	L'effet de polarisation est visible au regard des équipements sportifs, culturels et de loisirs.		

Indicateur	Synthèse de l'analyse	Réponse à la question évaluative	Notation de la fiche	Points d'attention
<b>FICHE 1 / VEHICULES PARTICULIERS DANS LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS</b>				
<b>Observe t-on une réduction de la part des véhicules particuliers dans les déplacements ? Le covoiturage est-il favorisé ?</b>				
<b>K</b> Modes de transports dans les déplacements domicile-travail	Le mode privilégié de déplacements des 42 309 actifs du SCoT ayant un emploi reste la voiture à 88%.	La voiture reste le modèle privilégié des habitants du SCoT dans les trajets domicile-travail que ce soit vers la métropole ou interne au territoire.	ASSEZ BIEN	Il convient de repenser l'usage de la voiture pour rééquilibrer le développement économique du territoire et le développement durable, ainsi qu'en intégrant des solutions d'accompagnement (covoiturage, etc).
<b>L</b> Place de la voiture dans les ménages	Usage de la voiture dans les ménages entre 2009 et 2014: 6% sans voiture, 37% avec une voiture, 57% avec 2 voitures ou plus.			
<b>M</b> Covoiturage	3 aires pour 85 places recensées sur le territoire en 2018.			
<b>FICHE 2 / USAGES DES TRANSPORTS COLLECTIFS</b>				
<b>Observe t-on un accroissement de l'offre et des usages en transports collectifs ?</b>				
<b>41-a</b> Lignes ferroviaires	344 922 voyageurs train en 2016 (contre 303 836 en 2014) soit + 13 700 voyageurs par an	Si l'offre en transport en commun (bus, lignes ferroviaires) a été améliorée en 2016 couvrant 80% du territoire; celle-ci reste principalement structurée en direction de la métropole.	ASSEZ BIEN	On peut noter l'absence de lignes performantes desservant les communes complémentaires (sauf Bouloc) et l'absence de lignes de bus sur quelques communes aux franges du SCoT. Si le besoin d'amélioration globale de l'offre et de l'usage des transports collectifs ne sont pas directement imputables au projet du SCOT, les collectivités ont l'obligation de développer l'urbanisation proche des arrêts et ne pas les démultiplier afin de maintenir des temps de trajets courts pour les lignes Hop notamment.
<b>41-b</b> Lignes de bus	370 576 voyageurs bus en 2016 (contre 291 442 en 2012) soit + 15 800 voyageurs par an			
<b>FICHE 3 / LIAISONS ROUTIÈRES STRUCTURANTES ET TRANSVERSALES</b>				
<b>Observe t-on une amélioration des liaisons routières structurantes et transversales ?</b>				
<b>N</b> Trafic routier des principaux axes	Evolution annuelle +0,4% en 2012-2016 (contre +0.1% en 2010-2012)	Le trafic routier est en augmentation sur tous les axes évalués	MAUVAIS	En l'absence de données sur les temps de déplacements, l'amélioration de la fluidité du trafic visée par le SCoT reste difficile à mesurer. Toutefois, la congestion de trafic sur les axes de raccordement du territoire du SCoT Nord avec la métropole de Toulouse est incontestable et s'est accentuée. L'amélioration de la fluidité du trafic passe principalement par la réalisation des projets routiers ciblés par le SCOT à moyen et long terme. Mais ces projets routiers restent tributaires des choix de programmation de différents acteurs (CD31, Métropole, Région, Etat) et ne sont pas directement imputables au projet de SCOT. Il apparaît nécessaire de développer l'offre de transports en commun et les pôles multimodaux. Les schémas du DDO devront être actualisés en tenant compte de la problématique de congestion du trafic routier.
<b>O</b> Projets routiers sur les principaux axes	Etat d'avancement des 4 projets recensés au SCoT : 1/ Franchissement Garonne (Non programmé + étude opportunité fin 2018) 2/ Liaison routière Toulouse-Castres (DUP sur tronçon entre A68 et Verfeil janvier 2018) 3/ Liaisons structurantes (Partiellement programmé) 4/ Liaisons transversales (Non programmé)	Seuls deux projets de modernisation sont programmés à moyen terme par le CD31 : la déviation de Bessières et des aménagements ponctuels sur la RD45. Par ailleurs, la création d'un nouvel échangeur sur l'A62 au niveau de Fronton est à l'étude. Les autres projets ne sont pas d'actualité (autres liaisons internes, échangeur à Gragnague, franchissement Garonne et déviation de Seilh).		
<b>P</b> Evolution des coupures d'urbanisation	95% des 73 nouvelles parcelles construites entre 2012 et 2015 sur les coupures d'urbanisation se localisent au sein ou en continuité des secteurs déjà urbanisés, en cohérence avec la prescription 8 du SCOT.	Effet positif du SCoT avec un étalement urbain diffus très faible sur le territoire (seulement 5% des constructions en dehors des secteurs déjà urbanisés).		

Indicateur	Synthèse de l'analyse	Réponse à la question évaluative	Notation de la fiche	Points d'attention
<b>FICHE 4 / ARTICULATION ENTRE URBANISATION ET TRANSPORTS COLLECTIFS</b>				
<b>Le développement urbain s'est-il intensifié à proximité des moyens de transports en commun ?</b>				
<b>Q</b> Renfort de la densité urbaine à proximité des transports en commun	Part de logements autour des gares sur le parc communal : 26,8% en 2016 (contre 26,1% en 2011).	La densité autour des gares et des arrêts de TC progresse en raison de l'implantation de logements à proximité de ces équipements.	<b>BIEN</b>	Le positionnement de la gare de Gragnague ne permet pas d'englober de façon optimale les nouveaux logements sur la commune.
	Part de logements autour des arrêts de TC sur le parc communal : 70,3% en 2016 (contre 70,6% en 2011).	La majorité des arrêts de lignes de bus cadencées englobe les tissus urbains des communes concernées.		Près d'1/4 des nouveaux logements construits sur la commune de Garidech se situe à moins d'1 km de la gare de Gragnague (proche de la limite communale).
<b>35</b> Proximité des transports en commun pour les équipements majeurs	Sur les 23 équipements majeurs recensés au SCoT, 16 sont desservis par des transports en commun.	16 équipements majeurs sur 23 sont à proximité d'une desserte de TC avec notamment pour les équipements d'éducation des lignes spécifiques pour les scolaires.		7 équipements majeurs sur les 23 recensés ne sont pas desservis par les transports en commun. Ils correspondent à des équipements de loisirs en plein air et/ou des équipements en projet. L'articulation entre transports en commun et équipements majeurs du SCoT doit être renforcée.

## PERSPECTIVES A CONSIDERER ...



Au regard des points d'attention soulevés par les indicateurs ; les perspectives suivantes peuvent être considérées dans le cadre de la révision du SCoT :

- **Il conviendra de se pencher sur la question de la consommation d'espace** car, si elle apparaît compatible avec les objectifs du SCoT, elle semble également montrer un développement urbain difficilement maîtrisé, et l'indicateur de mesure sur une période courte (2010-2013) reste insuffisant à ce jour ;
- **En lien avec ce point, se pose la question du nécessaire redimensionnement du potentiel foncier maximum dévolu aux extensions urbaines**; les tailles des vignettes paraissent à ce jour sur-dimensionnées et devront être réétudiées dans le cadre de la révision ;
- **Egalement les objectifs de densités moyennes par niveau de polarité pour la construction neuve devront être interrogés**; les densités moyennes observées étant nettement inférieures aux valeurs basses des fourchettes des objectifs de densité pour les pôles sectoriels et d'équilibre ;
- **L'hypothèse d'accueil de population ainsi que le besoin en logements seront à réinterroger**. Le premier thème n'a pu être noté au regard de la période mesurée (2009-2014) n'intégrant pas les tendances récentes. Le second a montré une polarisation de la production de logements non effective ainsi qu'un ratio insuffisant au regard de la population accueillie. La part reste également insuffisante en terme de répartition de logements locatifs. L'hypothèse d'accueil de population (taille des ménages) et la compréhension du besoin en logement (taille des logements) devront être approfondies dans le cadre de la révision ;
- **Le ratio emplois/habitants sera étudié et approfondi** car si la dynamique de création d'emplois est tout de même à souligner, elle reste très éloignée des objectifs du SCoT pour 2030. Il conviendra dans le cadre de la révision de tenir compte des tendances récentes (sites

économiques porteurs en fin de commercialisation et sites économiques récemment créés engrangeant de nouveaux emplois) et d'analyser ces tendances par rapport aux stratégies économiques des EPCI (zones d'activités) ;

- **Au regard de l'environnement, la révision du SCoT pourra se pencher sur la question de l'assainissement autonome**, faute de n'avoir pu étudier ce thème dans le cadre de l'évaluation du fait d'une donnée difficile à mobiliser ;
- **Les vignettes dévolues aux activités économiques et commerciales pourront faire l'objet d'une nouvelle réflexion**. En effet, à l'échelle communale, sur les activités commerciales, des besoins supplémentaires ne pourraient être satisfaits au regard des vignettes et des zonages actuels inscrits dans les documents d'urbanisme. Sur les activités économiques, à l'exception des vignettes intégrant en partie des projets à moyen terme (Valterra) ou rendu impossible soit par la réglementation, soit par la doctrine de l'Etat (extension Eurocentre), si l'analyse a montré que le développement des zones d'activités est cohérent avec le projet de SCOT, il conviendra également de réinterroger le système des vignettes ;
- **L'analyse des espaces bâtis pourra être approfondie**, au regard des réserves sur la donnée de la vacance notamment (donnée déclarative, millésime ancien) fournie par l'INSEE. L'évaluation de la progression de la vacance et sa corrélation avec le projet du SCOT n'a pas été possible du fait de sa complexité ;
- **Enfin, la problématique des déplacements sur le territoire devra être abordée plus finement dans le cadre de la révision**. La congestion de trafic, liée au transit et à l'attractivité de la métropole de Toulouse pour l'emploi, est incontestable sur les routes départementales du territoire du SCoT Nord. Aussi, le schéma des liaisons routières structurantes et transversales devra être actualisé au regard d'une meilleure analyse de la mobilité sur le territoire, en tenant compte notamment de la capacité à faire évoluer les modes de transport sachant que cela relève principalement de compétences externes au territoire qu'il conviendra de faire dialoguer pour une action optimale.

## ... ET VOLONTÉS À AFFIRMER DANS LE CADRE DE LA RÉVISION

Au regard des besoins exprimés précédemment, il conviendrait de considérer les objectifs suivants dans le cadre de la révision du SCoT :

- **Compléter les données ayant servi à l'évaluation** pour prendre en compte les évolutions les plus récentes du territoire, les perspectives à 2040 et la prospective à 2050 ;
- **Redéfinir la notion de polarisation** afin de dépasser la simple limite administrative ;
- **Reconsidérer l'outil « vignettes »** tant pour les logements que pour les activités économiques et commerciales ;
- **Réévaluer l'impact significatif de la métropole Toulousaine** sur les communes ayant le plus subi les conséquences de son attractivité au sein de l'aire urbaine. Estimer les conséquences de son développement futur et envisager les conditions de l'adaptabilité du territoire du SCoT Nord à cette évolution en intégrant entre autre les problématiques de mobilité et de ratio emploi/habitant ;
- **Repenser la relation avec les autres territoires voisins**, y compris hors département et non couvert par un SCoT ;
- **Renforcer la gestion économe des sols et la protection de la biodiversité** ;
- **Renforcer la mise en oeuvre du schéma dans les documents d'urbanisme** par une approche plus pragmatique via la réécriture des préconisations en estimant notamment la faisabilité des orientations ;
- **Enfin, au regard de l'exercice d'évaluation qui a été réalisé, il apparaît judicieux de redéfinir certains indicateurs**, en mettant en oeuvre des moyens de suivi, afin que les données du diagnostic initial soient disponibles aux dates de référence réclamées pour leur suivi dans le SCoT approuvé et aux dates d'évaluation prévues.

# LEXIQUE

- AC** : Assainissement Collectif  
**ADES** : portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines  
**AEP** : Assainissement en Eau Potable  
**AFOM** : Atouts Faiblesses Menaces Opportunités  
**ALUR** : loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové  
**AMT** : Aléas Mouvement de Terrain  
**APB** : Arrêté de Protection de Biotope  
**ARS** : Agence Régionale de la Santé  
**ATD31** : Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne  
**BD Topo** : Base de données topographiques  
**BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières  
**BPE** : Base Permanente des Equipements  
**CDAC** : Commission Départementale d'Aménagement Commercial  
**CODERST** : Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques  
**CO2** : Dioxyde de Carbone  
**COS** : Coefficient d'Occupation des Sols  
**CRPF** : Centre National de la Propriété Forestière  
**DAC** : Document d'Aménagement Commercial  
**DAAC** : Document d'Aménagement Artisanal et Commercial  
**DDE** : Direction Départementale de l'Équipement  
**DDET31** : Direction pour le Développement Équilibré du Territoire du Conseil départemental de la Haute-Garonne  
**DDRM** : Dossier Départemental des Risques Majeurs  
**DECOSET** : DEchetteries COLlectes SElectives Traitements (Syndicat mixte)  
**DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques  
**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés  
**DOO** : Document d'Orientation et d'Objectifs  
**DPS** : Déchets Propres et Secs  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**DUP** : Déclaration d'Utilité Publique  
**DVI - CD31** : Direction de la Voirie du Conseil départemental de la Haute-Garonne  
**EBC** : Espaces Boisés Classés  
**EE** : Evaluation Environnementale  
**ENR** : Espaces Naturels Remarquables  
**ENQN** : Espaces Naturels de Qualité Notable  
**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**EqH** : Equivalent Habitat  
**ERDF** : Electricité Réseau Distribution France  
**ERU** : Eaux Résiduaire Urbaines  
**GES** : Gaz à effet de Serre  
**GPU** : Géo Portail de l'Urbanisme  
**IGN** : Institut National de l'information Géographique et forestière  
**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
**LME** : Loi sur la Modernisation de l'Économie  
**MAJIC** : Mise à Jour des Informations Cadastres  
**NMVOC** : Composés organiques non méthaniques  
**MOS** : Mode d'Occupation des Sols  
**MW** : MégaWatt  
**OAP** : Orientations d'Aménagement et de Programmation  
**OMr** : ordures Ménagères résiduelles  
**ORAMIP** : Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées  
**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable  
**PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial  
**PDU** : Plan de Déplacements Urbains  
**PLH** : Plan Local de l'Habitat  
**PLU** : Plan Local d'Urbanisme  
**PM2,5** : Particules fines en suspension inférieures à 2,5 micromètres  
**PM10** : Particules fines en suspension inférieures à 10 micromètres  
**POS** : Plan d'Occupation des Sols  
**PPRI** : Plan de Prévention du Risque Inondation  
**PPRMT** : Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain  
**PPRN** : Plan de Prévention des Risques Naturels  
**PPRS** : Plan de Prévention des Risques Sécheresse  
**PPRT** : Plans de Prévention des Risques Technologiques  
**RGA** : Recensement Général Agricole  
**RNU** : Règlement National d'Urbanisme  
**RPLS** : Répertoire sur le Parc Locatif Social  
**SAU** : Surface Agricole Utile  
**SEG** : Section d'enseignement Général et Technologique  
**SGT** : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté  
**SIG** : Système d'Information Géographique  
**SNCF** : Société Nationale des Chemins de Fer français  
**SOeS** : Service de l'Observation et des Statistiques  
**SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif  
**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des territoires  
**SRU** : loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains  
**STEP** : STation d'ÉPuration des eaux usées  
**STH** : Surface Toujours en Herbe  
**TER** : Train Express Régional  
**TVB** : Trame Verte et Bleue  
**UTA** : Unité de travail Annuel  
**ZA** : Zone d'Activité  
**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Publication : Syndicat Mixte du SCoT Nord Toulousain - **Conception** : Agence Technique Départementale 31 avec l'appui du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Syndicat Mixte  
du **SCoT NORD TOULOUSAIN**  
**Tél** : 05 61 50 62 90  
**Courriel** : [secretariat@scot-nt.fr](mailto:secretariat@scot-nt.fr)  
**Site Internet** : [www.scot-nt.fr](http://www.scot-nt.fr)



le SCoT  
du Nord  
Toulousain  
**SCoT** **N**